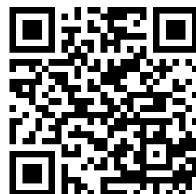
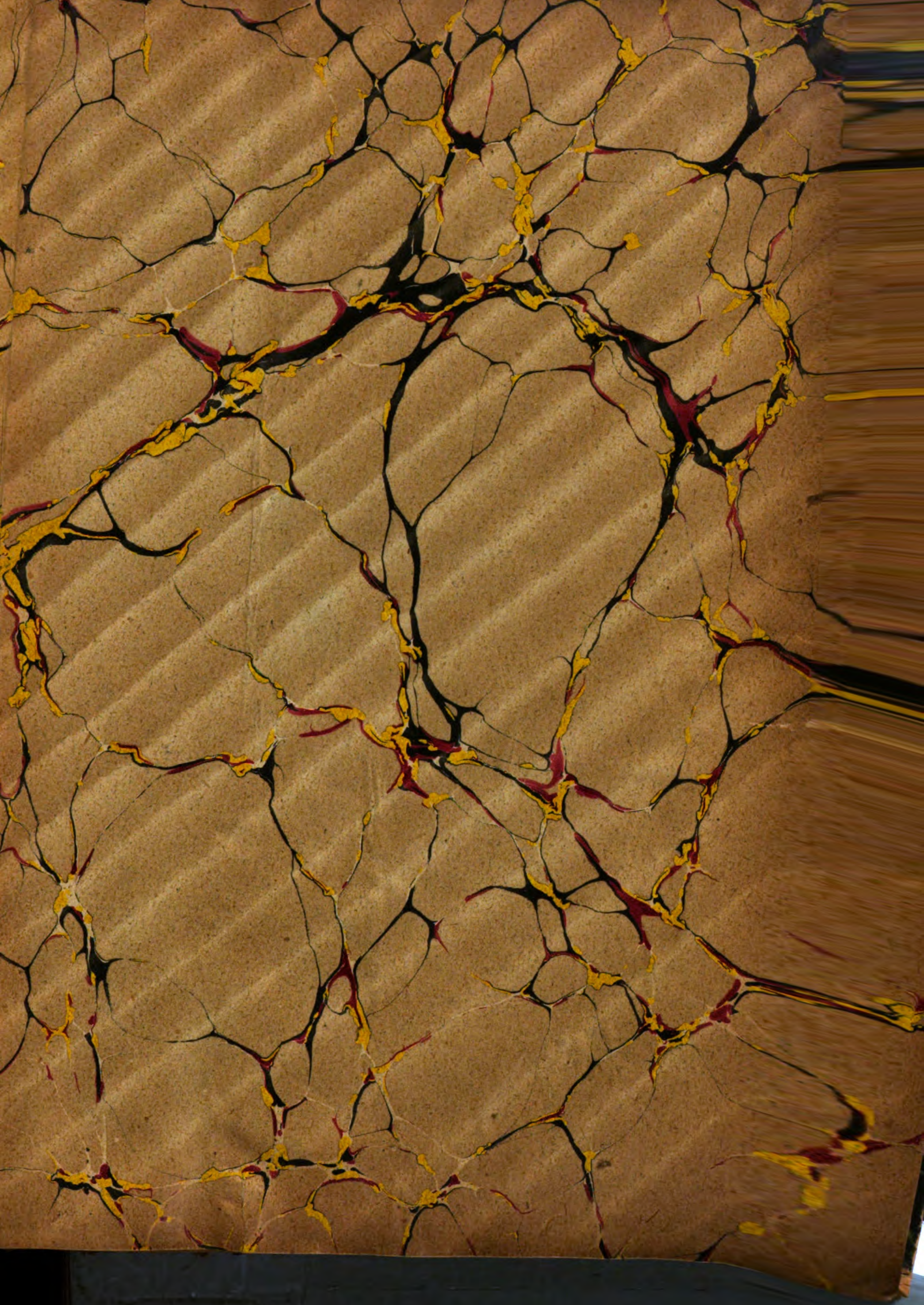
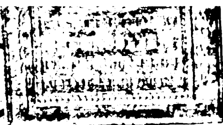



Widener Library
2044 095 127 973





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1891. 60 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc. ; comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletiin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numeros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813 Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences Belles-Lettres et Arts*, et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation en janvier 1818, jusqu'au 3 Mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizieme huit et le quatorzième une.

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte, par erreur, la date de 1819; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'a l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de *Mémoires de la Société royale*, etc. ; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le sepitème une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

Enfin, la quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait au 1er janvier 1891, vingt-neuf volumes: le premier commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1853 ; le dernier porte la date de 1889. Cette série se continue.

Son premier volume contient sept planches ; le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux. le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitièm six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau forte et 8 planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt-neuvième n'en a pas

Après le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

MEMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

TOME TRENTIÈME

4e Série des Travaux de la Société. — 61e volume de la collection.

ORLÉANS
IMPRIMERIE GEORGES MICHAU ET Cie,
9, Rue de la Vieille-Poterie, 9

1891

ANDRÉ-GASPARD-PARFAIT

DE BIZEMONT-PRUNELÉ

GRAVEUR ORLÉANAIS

ET SON ŒUVRE

Par M. ÉMILE DAVOUST.

Séances de Février, Mars et Juin 1890.

L'art de la gravure est un art éminemment français; la gravure à l'eau forte, en particulier, et la plupart des genres qui dérivent de ce procéde, semblent s'accommoder merveilleusement avec le caractère de notre pays; elle en est la véritable expression par sa légèreté, par sa fantaisie, son originalité et son indépendance.

Aussi, à côté de tous les artistes qui se sont illustrés dans la pratique de cet art, se rencontrent des amateurs et des hommes du monde, tout acquis à la culture du dessin, qui se sont voués avec passion à l'étude de la gravure, et un grand nombre d'entre eux se sont fait une réputation méritée.

La ville d'Orléans, à toutes les époques, a tenu une place respectable dans l'histoire des arts en France; et, pour ne citer que les plus connus, Androuet du Cerceau, Etienne Delaulne, Michel Corneille, Étienne Baudet, Charles et

Louis Sinnonneau, François et Jacques Chereau, Gabriel Huquier, Jean Moyreau, Aignan Desfriches et Beauvais de Préau, forment un groupe nombreux d'artistes de talent.

A ces noms, célèbres à juste titre, il convient d'ajouter celui de M. le comte André-Gaspard-Parfait de Bizemont-Prunelé, qui fut un appréciateur distingué du talent des artistes, un de leurs bienfaiteurs et un de leurs plus grands amis, qui fut lui-même un dessinateur de premier ordre, et et qui sut, grâce à la souplesse de son talent, pratiquer avec honneur et succès presque tous les procédés de la gravure.

Le suivre pas à pas dans ses travaux et dans ses productions diverses, étudier son œuvre complet, c'est passer en revue les différentes méthodes de l'art du graveur, c'est s'initier à tous les secrets du métier qui ont passionné les artistes les plus éminents comme les plus modestes des amateurs.

Est-il rien de plus séduisant, en effet, pour un artiste, un peintre, un dessinateur, que d'être soi-même le propre vulgarisateur de son œuvre, que de rester soi-même dans les nombreuses épreuves issues d'une planche de cuivre gravée avec tous les soins amoureux de l'artiste, que de reproduire un portrait, une composition un souvenir, en autant d'originaux qu'il conviendra de le faire ?

C'est ce que la gravure, et particulièrement la gravure à l'eau forte, et les méthodes qui en découlent, mettent à la disposition des artistes qui les pratiquent.

Le comte de Bizemont eut, au plus haut degré, cette passion de la gravure, qu'il pratiqua avec un incontestable talent. Il cultiva cet art aux temps heureux de sa vie, et, dans la mauvaise fortune, au cours de ses longues années d'exil, il lui dut les consolations morales, et aussi la vie matérielle et le pain de chaque jour. Au retour dans ses

foyers, il lui consacrera la part la meilleure de sa vie, il perfectionnera son talent, il travaillera sans relâche jusqu'à faire à son art de prédilection le sacrifice de sa vue.

M. le comte André-Gaspard-Parfait de Bizemont-Prunelé est né en 1752, au château de Tignonville, en Beauce, résidence héréditaire de l'ancienne et noble famille de Prunelé.

Le château de Tignonville est aujourd'hui détruit ; il a été rasé à l'époque de la Révolution ; seule une partie des souterrains et des caves subsiste au milieu d'un jardin.

Il ne reste qu'un seul souvenir de la famille de Prunelé dans la commune de Tignonville, c'est une inscription gravée à l'entrée du chœur de l'église, où l'on distingue, sur une pierre tombale, les noms de « PARFAIT... » et « PRUNELÉ », avec la date de 1794.

La famille de Bizemont, dont il est fait mention dès 1459, était originaire de Picardie ; elle devint Orléanaise en se fixant dans le Hurepoix.

Elle porte pour armes : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une molette d'éperon d'or, avec la devise : *Jungat stemmata virtus.*

Ses alliances principales furent : Parent, en 1536 ; de Neufville, en 1581 ; Cranson, en 1640 ; du Noyer, en 1684 ; de Sanixe, en 1718 ; de Lannoy, en 1750, et Prunelé, en 1750.

Ses fiefs étaient : le Buisson, Mondeville, le Tertre, Chalambier, Loutteville, la Roche-Corbeau (1).

La maison de Prunelé était l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de l'Orléanais. Il est fait mention d'elle dès 1180. Elle a donné au clergé (2), à l'armée et à la cour les personnages les plus éminents.

(1) Manuscrits du chanoine Hubert, vol. II, f° 2. (Bibl. d'Orléans.)
(2) Guy de Prunelé, évêque d'Orléans au XIVe siècle.

Le prénom de Parfait, qu'elle transmit sans interruption à sa descendance mâle, par ordre de primogéniture, lui fut donné par Philippe-Auguste, qui avait qualifié l'un des membres de cette famille à la croisade de *Invictus, Pius et Perfectus.*

Elle a pour armes : de gueules à 6 annelets d'or, 3, 2 et 1.

Au château d'Yèvre, on voit encore le blason de cette famille, avec lettres initiales *I. P. P.*, qui ont été interprétées à tort Jean-Parfait Prunelé. Ces initiales doivent être rapprochées, au contraire, des épithètes *Invictus, Pius et Perfectus,* qu'elles rappellent et qui sont inséparables des armoiries.

Les alliances de la maison de Prunelé dans cette longue période de six siècles de 1180 à 1780 furent nombreuses et illustres. Les principales sont Agnès, Jeanne, d'Averton, de Patay, le Baveux de Macherie, d'Illiers, de la Chapelle, de Beauveau (1470), Le Roy, de Dreux, le Veneur, Pinard, de Marolles, de Theillay, de Mornay, de Refuge, de Fontenil, de Liouville, Lange, de la Barre, d'Anouville, de Tusssay, 1452; du Plessis, 1465; de Ballu, 1486; de Mesange, de Gaudin, 1570; de Riolle, 1598; de Graffard, de Boulchard, de Mervilliers, de Montdoré, de Rigué, 1656; de Grouche, des Ligneris, 1525; de Monceau, 1567; de Saint-Paul, de la Taille, de la Lande, 1606; de Cormont, 1625; de Jaucour, de Savoie, des Acres, de Pavielle, de Frouville, d'Ardenay.

Les alliances des filles se firent dans les maisons de Chambray, de Laval, Le Bouteiller, de la Chapelle, de Villiers, de Beauvilliers, 1404; des Hayes, de Boissy, d'Allouville, de la Taille, de Verdun, Douard, Raimbert, des Moustiers, de Lescot, 1592; de Champgrand, de Saint-Simon, de Lautrec, de Tascher, de Villezan, de la Taille, 1645, Hérouard, 1652; de la Ferrière, 1654; de Leviston, 1654; de Bizemont, 1750; de Morogues, 1758.

Ses fiefs étaient : Herbaut, la Porte, Châteauvieux, Courbanton, Beraut, Gondreville, La Rivière, Mervilliers, Prunelé, La Salle, le Peray, Tignonville, Liouvile, Rouvray-Sainte-Croix, Romainville et Méréville (1).

Le jeune André-Gaspard-Parfait de Bizemont quitta de bonne heure le toit paternel et fut envoyé au collège de Meung-sur-Loire, célèbre alors par la renommée de ses professeurs. Il y fit ses premières études et les continua jusqu'en rhétorique, puis il termina ses humanités à Orléans.

Doué d'un esprit souple, profondément observateur des hommes et des choses, il dut à sa nature élevée d'arriver à l'âge d'homme avec une instruction complète, et des dispositions artistiques naturelles dont il avait preuve dès ses premières années de jeunesse, s'il est permis d'en juger par les dessins fantaisistes et variés dont il se plaisait à illustrer les pages de ses livres d'études.

Le moment étant venu de choisir une carrière, il suivit d'instinct la tradition de sa famille, et se fit soldat comme tout bon gentilhomme, avide d'indépendance personnelle et d'activité.

Il atteignit rapidement le grade de capitaine de cavalerie et fut bientôt pourvu d'une charge d'écuyer du roi. Il dut alors résider à Paris, et poursuivit brillamment sa carriére militaire, au cours de laquelle il mérita d'être reçu chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel et chevalier de Saint-Louis.

Mais ni la situation élevée qu'il occupait, ni les agitations du train de vie dans lequel il était emporté, ni les exigences de sa charge, n'avaient étouffé chez l'écuyer du roi son amour pour les arts ; il se plaisait à rechercher la société des artistes, à s'éclairer de leurs conseils, à parta-

(1) Manuscrits du chanoine Hubert, vol. I, f° 236. (Bibl. d'Orléans.)

ger leurs travaux. Particuliérement lié avec Charles Gaucher, le célèbre et délicat graveur des portraits de l'avocat du Paty, Du Dauphin de France, du duc de Brissac et de tant d'autres planches remarquables, Bizemont se fit son élève, et fréquenta assidûment son atelier. C'est sous l'œil de ce maître qu'il fit ses premiers essais, c'est dans son amical commerce qu'il fut initié à la connaissance de tous les procédés si variés de la gravure, de la gravure à l'eau-forte, et des diverses méthodes qui en dérivent. C'est grâce à ces excellentes leçons que, secondé par une audacieuse facilité, il put aborder tous les genres, avec la même connaissance du procédé et avec le même esprit.

L'armée, la cour et la ville, ne devaient point cependant le retenir longtemps à Paris, et, après peu d'années, malgré la carrière brillante qui s'ouvrait devant lui, Bizemont revint à Orléans. Il s'adonna alors tout entier à l'étude et à la pratique des arts.

Particulièrement lié avec Haudry, le célèbre collectionneur, et avec Desfriches, dont il se plaisait à graver les dessins, il prêta à ce dernier son concours le plus dévoué pour la fondation de l'école de dessin d'Orléans. Il mit à sa disposition toute son influence, et il obtint par lettres du 15 juillet 1786 que l'école académique d'Orléans fût affiliée à l'Académie de peinture et sculpture de Paris, et il en fut nommé à l'unanimité le trésorier perpétuel.

Les relations suivies qu'il avait conservées à Paris dans le monde des arts, avec M. Cochin, le célèbre graveur, M. Coustou, le sculpteur, M. Soyer, l'ingénieur des turcies et levées, qui fut aussi un artiste de talent, avec des amateurs, comme M. L. C. de Carmontelle (1), le comte de

(1) M. L.-C. de Carmontelle traça les portraits d'un grand nombre de personnages de son temps, et grava lui-même, à l'eau forte, des planches spirituellement touchées.

Caylus (1) et tant d'autres, avaient contribué à développer ses heureuses dispositions, à former son goût et à le placer au rang le plus distingué dans la ville d'Orléans. Sa sollicitude constante pour les beaux-arts, ses études et ses recherches spéciales, auxquelles il semblait vouloir consacrer tout son temps, le firent appeler, en 1787, au sein de l'Académie Royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. C'est à cette occasion qu'il grava le joli cartouche destiné à servir de cadre au diplôme de cette Compagnie.

Déjà, du reste, l'année précédente, en 1786, son talent avait été consacré par M. Cochin, dans une longue lettre adressée à Desfriches au sujet de la nomination de M. Bardin aux fonctions de professeur à l'école gratuite de dessin d'Orléans. M. Cochin n'ignorait pas le dévouement de Bizemont à la cause des arts, il savait qu'il avait secondé Desfriches de tous ses efforts dans la fondation de cette école, et se plaisait à rendre hommage à sa haute compétence.

Les planches dont il est question dans la lettre de M. Cochin sont des sujets d'ornement ; elles avaient été offertes par Bizemont au directeur de la nouvelle école pour servir de modèles aux élèves.

Après des considérations sur le choix de M. Bardin comme professeur à l'école gratuite, M. Cochin s'exprime en ces termes :

« J'ai vu avec la plus parfaite satisfaction les talents de M. le comte de Bizemont. J'avoue que j'ai été surpris du degré de talent qu'il a acquis dans la gravure ; il a fallu une furieuse tenacité pour acquérir ce degré de propreté

(1) Le comte de Caylus, archéologue et écrivain distingué, dessinateur et graveur, fut un des premiers qui remirent en honneur les chefs-d'œuvre de l'antiquité, par ses écrits comme par ses gravures. Il contribua pour une large part au grand mouvement artistique de la fin du XVIIIe siècle, et prépara les voies à Louis David, qui devait fonder la nouvelle école.

dans l'exécution qui paraît dans les deux « Vases » ; c'est être graveur dans toute l'étendue du mot. Il est certain qu'on vivrait à Paris, et très honnêtement, avec ce degré de talent. Cela passe l'amateur. J'ai sans doute été très satisfait du « Confessionnal » ; cela est dessiné et gravé avec goût, mais quelques amateurs sont arrivés à peu près à ce degré. Ici, il y a de l'art, mais dans les « Vases », le métier est uni avec l'art, et ce sont deux choses dont la réunion ne me semble être facile que pour ceux qui en font profession... »

Bizemont s'était ainsi fait une place honorable parmi ses concitoyens. Il partageait sa vie entre ses études favorites et les voyages. Il avait une prédilection pour le Midi ; l'Italie l'attirait particulièrement, avec tous ses monuments magnifiques et les chefs-d'œuvre de ses galeries publiques et privées.

Il y fit un long séjour, d'où il rapporta de nombreux souvenirs, et il y compléta ses connaissances artistiques par l'étude la plus approfondie des diverses écoles.

Mais cette heureuse quiétude devait être troublée. L'artiste, généreux et dévoué, allait déposer son burin, sa pointe et son crayon, pour redevenir le soldat qu'il avait été dans sa jeunesse, et se trouver de nouveau mêlé à la vie publique.

En effet, l'année 1789 venait de s'écouler. — Les grands événements qui l'avaient marquée avaient produit partout la plus profonde émotion, et à Paris comme dans les provinces, l'agitation était vive dans tous les esprits.

A Orléans, dès le 17 juillet 1789, au lendemain de la convocation des états-généraux, s'était formée spontanément et par enthousiasme la garde civique volontaire ; M. de Cypierre, intendant de la province, l'avait divisée en sept compagnies, sous le commandement de M. Dulac de la Varenne, colonel,

Cette garde civique volontaire avait pris un rapide développement pour former bientôt le corps important des volontaires nationaux orléanais. Mais en même temps l'indiscipline avait pénétré dans les rangs. Il fallut donner au commandement plus d'importance et de force, et bien que Bizemont eut cherché d'abord à se tenir à l'écart, la sympathie et la confiance qu'il inspirait, ainsi que son passé militaire, le firent désigner en 1790 pour le grade de lieutenant-colonel afin de seconder le commandant de la Varenne. Le choix dont il était l'objet avait été fait dans les circonstances les plus flatteuses.

En effet, le 15 mars 1790, les officiers de la garde nationale d'Orléans, désirant nommer pour leur lieutenant-colonel un militaire brave, sévère et instruit, qui pût donner à cette garde volontaire la discipline qui lui manquait, vinrent en masse trouver le comte de Bizemont, pour le prier de vouloir bien accepter cette fonction importante.

Il refusa d'abord par modestie l'honneur qui lui était offert ; néanmoins, sur les instances des délégués, n'écoutant que sa générosité et son dévouement à son pays, il consentit à remplir leur vœu, mais il y mit des conditions qu'il leur donna par écrit :

1° La garde nationale serait dissoute sur-le-champ et réorganisée par quartiers, suivant la division qu'il en ferait lui-même sur le plan de la ville, colorié par compartiments ;

2° Les compagnies, une fois formées, seraient assemblées séparément, aux lieux indiqués, à l'effet de nommer elles-mêmes leurs officiers et sous-officiers.

3° La plus sévère discipline serait observée, et les délits jugés par un conseil dont il serait le président.

4° Tous les jours, les sous-officiers de service des com-

pagnies se rendraient à l'ordre chez lui, ou sur la place du Martroi, à l'heure de la parade.

Toutes ces conditions, acceptées avec empressement, furent exécutées de suite, et le nouveau chef sut, par son autorité, fermer la bouche aux plus turbulents.

Cependant l'effervescence qui régnait dans les esprits, rendait chaque jour la tâche plus difficile. Composé d'éléments divers, formé de compagnies dont chacune avait son siège dans un quartier, dans une paroisse ou dans une commune différente, ce corps des volontaires nationaux manquait de cohésion et d'unité ; c'était un désaccord constant entre les diverses compagnies. Les rivalités de clocher entretenaient l'esprit d'indiscipline et de révolte, et il fallait au commandement tout le tact et toute l'autorité possibles.

Les volontaires de Meung-sur-Loire et ceux de Beaugency particulièrement, résistaient à toute injonction ; la rivalité existant entre les deux compagnies était poussée à l'extrême et portait à la discipline une atteinte telle qu'on dut songer au licenciement, après l'application des peines disciplinaires les plus sévères. Une tentative de réconciliation fut confiée aux soins du lieutenant-colonel de Bizemont, et grâce à la justesse de son caractère et à l'autorité de sa personne, les compagnies de Beaugency et de Meung-sur-Loire firent taire leurs rivalités, oublièrent les différends qui les séparaient et rentrèrent dans l'ordre.

Afin d'assurer dans l'avenir le maintien de la discipline, le lieutenant-colonel de Bizemont convoque à la maison de Ville une assemblée des députés de chaque compagnie, pour la formation d'un conseil de discipline de la garde civique d'Orléans et l'élection des membres de ce conseil.

Furent élus : de Bizemont, président ; Dulac de la Varenne, colonel, le major, les deux aides-majors, et deux officiers ou sous-officiers par compagnie, membres.

Les séances de ce conseil de discipline se tinrent ensuite régulièrement à la maison commune le vendredi de chaque semaine.

Non content d'avoir garanti le prestige de l'autorité, Bizemont voulut encore assurer l'administration et l'instruction de ses compagnies. Il s'adjoignit M. Colas de Brouville, capitaine, et plusieurs des officiers qu'il avait sous ses ordres, et rédigea un projet de division des gardes nationales en douze compagnies, avec une instruction particulière pour régler provisoirement l'organisation des volontaires jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait décrété des règlements définitifs. Ces projets furent présentés à la municipalité. Le conseil approuva unanimement ces instructions et divisions dans sa séance du 16 avril 1790, et en réclama la prompte exécution, comme tendant au maintien du bon ordre ; de plus il arrêta qu'on ne pourrait choisir pour officiers dans la milice nationale que des citoyens actifs et influents.

En quelques semaines, le lieutenant-colonel avait su garantir l'autorité du commandement, donner aux nouvelles troupes un accroissement rapide, rendre plus facile leur administration et favoriser leur instruction, et ce fut ainsi, par sa fermeté et par des mesures intelligemment comprises, qu'il parvint à relever le zèle des volontaires, et à faire de la garde nationale d'Orléans la plus belle troupe citoyenne des provinces du centre de la France.

On en put juger, du reste, lors de l'assemblée fédérative des gardes nationales des différents départements, qui devaient se réunir les 6, 7, 8, 9 et 10 mai 1790.

Sous l'impulsion de son colonel et de son lieutenant-colonel, la garde nationale d'Orléans, après avoir obtenu l'autorisation des officiers municipaux, avait invité les gardes nationales des provinces de Touraine, du Berry, du Nivernais et du pays chartrain à se réunir à elle « pour

« s'associer mutuellement, dans une fédération, aux senti-
« ments de concorde, d'union et de fraternité dont ils ne
« devraient jamais se départir, pour se livrer de concert
« à l'expression de l'allégresse que la génération du
« royaume devait inspirer à tous les citoyens français. »
Elle les conviait « à assurer la nouvelle constitution, à
« consacrer tous leurs efforts à l'exécution des décrets de
« l'Assemblée nationale, à faire éclater de la manière la
« plus solennelle, leur amour et leur reconnaissance pour
« l'auguste souverain, restaurateur de la liberté, à sceller
« du sceau sacré de la religion l'engagement inviolable
« d'une fidélité sans bornes à la nation, à la loi, et au
« roi » (1).

135 villes ou bourgs répondirent à cette invitation, et donnèrent leur adhésion à la fédération. Ils envoyèrent à Orléans 1,074 députés représentant 42,293 gardes nationaux.

Le comte de Bizemont avait été élu député par les gardes nationaux d'Orléans, et la réunion préliminaire qui précéda les assemblées de la fédération, il fut à l'unanimité élevé à la dignité de président. En cette qualité, il prit la plus large part à la préparation de la fête des Quatre-Vents. Il en régla tous les détails, et ce fut lui qui, devant l'autel de la patrie, le 9 mai 1790, en présence du clergé, du corps municipal, des officiers des régiments de Royal-Comtois, de Roussillon, de la Maréchaussée, et d'une foule innombrable de citoyens de toutes classes, prononça le serment solennel dont la formule avait été rédigée à l'avance par les députés dans leurs réunions précédentes (2).

(1) Lettre d'invitation adressée à toutes les gardes nationales des provinces du Centre.

(2) Voir à l'appendice le détail des fêtes de la fédération orléanaise, et les différents discours prononcés à cette occasion par le comte de Bizemont.

Le comte de Bizemont avait tenu une place considérable dans ces importantes journées. Son dévouement et son patriotisme l'avaient placé au premier rang parmi ses concitoyens. Il avait composé le dessin d'une médaille commémorative des événements qui venaient de s'accomplir à Orléans.

N'écoutant que son profond attachement à la cité orléanaise, et ne voulant que le nom d'aucune autre ville ne soit mêlé même aux plus petits détails de cette fête de la fédération d'Orléans, il envoya une adresse à la municipalité, afin de la prier de solliciter de l'Assemblée nationale que la médaille commémorative dont il avait conçu le projet fût frappée à la Monnaie d'Orléans.

Le Conseil municipal arrêta unanimement qu'il serait écrit à ce sujet à l'Assemblée nationale, et, le 6 juillet, M. Salomon de la Saugerie, député du Loiret, annonça au procureur de la commune que l'autorisation demandée avait été accordée.

Le 14 juillet suivant, le lieutenant-colonel de Bizemont, à la tête de ses Compagnies, prenait part à la fête civique que la ville d'Orléans célébrait pour s'unir à la confédération nationale et « *en mémoire de l'anniversaire de la régénération française* ». Mais les épithètes trompeuses données à cette fête avaient semblé froisser le culte profond que Bizemont avait voué à la monarchie, et depuis lors, redoutant de glisser sur la pente fatale où la France était engagée, il se tint écarté de toute autre manifestation jusqu'au moment où, le 10 mars 1791, il donna sa démission de lieutenant-colonel de la garde nationale d'Orléans, au grand regret de toutes ses troupes et de tous les habitants.

Quelques mois plus tard, en octobre 1791, de plus en plus inquiet, et mécontent de la marche de la Révolution française, il quitta sa famille et sa patrie, émigra volon-

tairement, et gagna la Suisse d'abord, puis, peu après, l'Autriche, où il attendit les événements.

Cependant, la situation devenait chaque jour plus grave en France, et les princes émigrés s'alliaient aux puissances étrangères pour tenter de sauver le roi. Ils firent alors appel à tous les fidèles de la monarchie, et c'est ainsi que Bizemont rejoignit leur armée, où il obtint un grade de capitaine dans un régiment de mousquetaires.

Il suivit avec résignation le sort malheureux des troupes durant ces tristes campagnes, compromises par les ambitions des puissances étrangères, qui refusaient de laisser aux émigrés leur indépendance nationale, et voulaient en faire des soldats de la Prusse ou de l'Autriche.

Puis, bientôt, comme presque tous les émigrés, abandonnés par ceux-là mêmes qui les avaient appelés et encouragés, le comte de Bizemont se sentit seul, vaincu, loin de sa patrie, sans ressources, exilé.

Mais Bizemont était un homme de cœur et de volonté ; il avait mis déjà, durant de longues années, et dans des circonstances bien diverses, sa personne et son dévouement au service de ses compatriotes, et il ne redoutait ni le travail, ni la lutte, ni le sacrifice. Il réagit donc contre la mauvaise fortune qui brisait son cœur et sa vie, et demanda asile à l'Angleterre.

Il se fixa à Londres, espérant trouver dans la vaste capitale des facilités plus grandes pour se créer des ressources. Il loua, dans une des rues les plus retirées du West-End, au n° 19 de Norton-Street, un modeste logement, et se mit au travail. L'outillage du dessinateur et du graveur avait été vite réuni, et il eut la satisfaction de trouver à donner quelques leçons de dessin.

C'était la vie matérielle, mais si précaire encore qu'il pensa à mettre à profit son talent de graveur.

Il grava d'abord pour lui-même une carte de visite. Elle était formée d'un cartouche très simple, orné de clous aux angles ; sur l'un des côtés, une draperie était relevée avec élégance, et on lisait au milieu :

Mr BIZEMONT
DRAWING-MASTER
No 19, Nortonstreet, near Portlandstreet.
Bizemont sculpsit. London, 1794.

La mode était alors à Londres à l'emploi de ces cartes de visite ornementées, et cette honnête réclame lui attira de nombreuses commandes, pour lesquelles il sut varier les ornements et les attributs suivant les goûts ou la position sociale de ses clients. Il est à regretter que la plupart de ces planches, pour ne pas dire presque toutes, soient dispersées. Les épreuves en sont d'une grande rareté. Il faut le constater à regret, car Bizemont avait dépensé une somme considérable de talent dans la gravure de ces planches.

Il vivait ainsi honorablement. Sa haute éducation, la distinction de son esprit et la nature éminemment sociable de son caractère, ne tardèrent point à lui créer des relations dignes de sa personnalité, soit dans la haute société anglaise, soit parmi les émigrés plus heureux que lui, fixés à Londres, qui attendaient avec patience le retour à des temps meilleurs. Il fut ainsi de nouveau mis en rapport avec les représentants des princes et mêlé à leurs intrigues, et il accepta de faire partie d'une importante mission qu'ils envoyaient en Turquie.

Bizemont quitta alors l'Angleterre et il s'embarqua pour la Turquie avec les envoyés des princes. La tentative faite auprès de la Porte devait échouer. Mais les membres qui composaient la mission n'en avaient pas moins été accueillis

par le sultan Abdul-Hamed, par ses favoris et par les Ambassadeurs étrangers, avec tout le respect dû à leur personne et à leur rang.

Le comte de Bizemont se fit distinguer parmi eux par son intelligence supérieure, ses hautes capacités et par sa connaissance profonde du métier militaire. Il s'attira la confiance du sultan, qui, depuis longtemps, formait le projet de discipliner et d'exercer à la française quelques-unes de ses troupes. Abdul-Hamed l'éleva à un poste éminent, qui pouvait répondre à celui d'officier général, et le chargea spécialement de l'organisation, de la direction et de l'instruction nouvelles qu'il voulait donner à son armée.

Voici donc Bizemont avec une situation digne de lui, haut fonctionnaire militaire à la solde du Grand Seigneur. Il remplissait sa tâche avec zèle et dévouement, entretenant autour de lui les relations les plus amicales et les plus distinguées, occupant ses loisirs à parcourir les rives du Bosphore et les rues de Constantinople, et à fixer ses souvenirs par la pointe et par le crayon, lorsque l'arrivée d'un député de la Convention, Auber du Bayel, vint lui susciter de cruels embarras. Il fut menacé des rigueurs de la Convention. Sous le coup d'une arrestation, il allait être incarcéré à la prison des Sept-Tours.

Émus par les dangers qui menaçaient leur ami, les favoris du sultan et les ambassadeurs étrangers employaient toute leur influence pour sauver la liberté du comte de Bizemont. Ils y réussirent et l'engagèrent à quitter la Turquie sans retard.

Au cours de ces années d'aventures et de vicissitudes, l'amour des arts n'avait pas abandonné un instant le comte de Bizemont. Il n'était point éloigné de la Grèce et se sentit attiré vers elle pour étudier sur place ses ruines magnifiques. Il chercha donc à y pénétrer ; mais ce voyage fut

difficile, et le touriste émigré dut s'arrêter vaincu par la fatigue et par la maladie. Il put cependant reprendre sa route avec une caravane de marchands, et déjà depuis quelque temps il foulait le sol de la Grèce lorsque son voyage fut de nouveau interrompu. Une bande de brigands assaillit la petite troupe pendant la nuit, la dévalisa, et emmena Bizemont prisonnier.

Il mit, pour rançon, son talent à la disposition du chef de la bande, et put ainsi, bientôt après, recouvrer sa liberté.

Encore une fois dénué de ressources, il ne vit d'autre parti à prendre que de regagner Constantinople. Il y trouverait du moins des amis.

Son espérance ne fut pas déçue, et à son retour il fut chaleureusement accueilli par l'entourage du sultan.

Mais à cette époque troublée, les représentants du peuple français à l'étranger subissaient les contre-coups des agitations de la mère patrie, et l'envoyé de la Convention près de la Porte, Auber du Bayel, était devenu avec les personnages qui l'avaient accompagné en Turquie, victime des vicissitudes de la politique. Remplacé lui-même à Constantinople par un représentant nouveau, ce dernier n'avait apporté avec lui d'autre lettre de rappel pour son prédécesseur et ses secrétaires qu'un ordre d'incarcération à la prison des Sept-Tours.

Le malheureux Auber du Bayel gémissait de sa captivité et craignait de voir sa disgrâce se terminer par un dénouement fatal.

Il apprit le retour de Bizemont, dont il n'ignorait pas les hautes et amicales relations à Constantinople ; il lui fit connaître ses souffrances et ses inquiétudes, et le pria de faire intervenir en sa faveur le gouvernement de la Porte.

Le comte de Bizemont, toujours bon et généreux, ne vit en lui qu'un compatriote malheurenx, et contribua autant qu'il le put à le faire mettre en liberté avec les autres Français qui subissaient le même sort.

Bizemont avait été remplacé dans ses hautes fonctions militaires, et bientôt il reçut une mission dans les possessions asiatiques du Sultan, pour continuer de l'autre côté du détroit l'œuvre qu'il avait heureusement commencée en Europe.

Il s'embarqua donc, au Bosphore, avec une suite d'officiers nombreux qui, déjà, étaient rompus aux nouvelles manœuvres et devaient le seconder. Comme prédestiné aux aventures et aux dangers de toutes sortes, il eut à supporter la plus rude et la plus émouvante traversée. Le navire qui le portait fut, en effet, assailli par une tempête violente, balloté sur les flots en tous sens, et jeté à la côte, où il se brisa sur les récifs. Conservant devant la mort menaçante son song-froid et son courage, Bizemont sut trouver la seule planche de salut ; il était perdu sans ressource s'il eût faibli un instant. Il fit appel à toute son énergie, se soutint sur une épave, et put enfin atérir au milieu des difficultés les plus grandes.

Ce fut ainsi qu'il put regagner son nouveau poste et remplir avec honneur la mission nouvelle qui lui avait été confiée.

Son séjour en Asie-Mineure ne fut point de longue durée. Rappelé à Constantinople, le comte de Bizemont reçut du sultan les plus hauts témoignages de sa reconnaissance.

Honoré de l'amitié d'Abdul-Hamed, il était quotidiennement admis à cette cour, fermée pour ainsi dire à tout ce qui n'est point musulman ; il en devient, grâce à ces connaissances artistiques, comme le conseiller intime en matière de goût, d'ornementation ou d'architecture, et il s'acquit à tel point la confiance du sultan qu'il fut chargé

de dessiner, en parterre à la française, une partie des jardins du sèrail et de les faire exécuter tels qu'on les retrouve encore aujourd'hui.

Cependant Bizemont, malgré la situation qu'il occupait en Turquie et les honneurs dont il était comblé, pensait à se rapprocher de la France. Il semblait pressentir la fin prochaine de ses longues années d'aventures et d'exil.

Il résigna donc ses hautes fonctions et prit congé du sultan pour venir se fixer en Belgique, à Liège, où, comme amateur, cette fois, il reprit la pointe et le burin.

Au cour de ces événements, à une époque où il y avait un véritable courage à affirmer sa sympathie pour un émigré, Bizemont avait été l'objet, de la part de ses concitoyens, d'un haut et touchant témoignage d'estime. Une pétition en sa faveur avait été adressée aux membres du gouvernement pour demander sa rentrée en France.

Cette adresse, datée du 15 février 1795, était ainsi conçue :

« Nous, soussignés, artistes et habitants de la commune d'Orléans, exposons et attestons que Gaspard-Parfait Bizemont s'est toujours distingué par ses talents dans l'art du dessin et de la gravure ; qu'il en a constamment fait son unique occupation, et qu'à la suite de travaux aussi pénibles qu'utiles, il a, par une confiance aussi bien acquise que méritée, été le fondateur d'une école gratuite de peinture, gravure sculpture, architecture et autres arts dépendant du dessin, qui fut approuvée sous le titre d'école académique d'Orléans, et affiliée à l'Académie de peinture-sculpture de Paris, par lettre du 15 juillet 1786.

« Le fait ci-dessus est tellement véridique que le citoyen Bizemont, à l'unanimité des artistes, fut nommé trésorier perpétuel de ladite académie, comme le plus propre à soutenir et consolider un établissement aussi précieux aux riches qu'aux indigents.

« Le citoyen Bizemont, pour acquérir de nouvelles connaissances, forma le projet de voyager en Suisse et en Grèce, et, en 1790, sans consulter que le goût du bien public qui l'a toujours animé, il partit, et son absence qui ne pouvait et ne devait être que momentanée, ne l'empêcha pas d'être porté sur la liste des émigrés, sous le nom de Louis-Gaspard-Parfait Bizemont.

« Ils attestent encore qu'il n'est pas moins de notoriété publique que ledit Bizemont, de tous les temps, s'est consacré exclusivement à l'étude des arts et des sciences, et qu'il en faisait sa profession ; que le but de ses voyages, qui devaient lui procurer de plus grandes connaissances, le rendait plus utile à cette première académie dont il était regardé, à juste titre, comme le père et le plus ferme appui.

« Puisse donc l'autorité républicaine rendre à sa patrie un citoyen aussi distingué dans les arts et dans les sciences et qui ne cesse de lui offrir les hommages de sa reconnaissance ; il est également réclamé par ceux que la fortune n'avait pas favorisés, puisqu'il en était le soutien, et par toute sa famille, dont il était l'unique appui.

« *Signé :* Mingre-Noras, associé et manufacturier ; Dufaur ; G.-P. Baguenault, négociant ; Soyer, associé de l'Ecole ; Bigot de la Touane ; Hénon ; Desfriches, directeur de l'Ecole ; F. Hanapier, orfèvre ; Bordier, fils, horloger ; Cahouet ; Greniel, élève de l'Ecole de dessin ; Colas-Brouville ; Tassin ; Egrot ; Gabriel Baguenault ; Lottin, élève de l'Ecole de dessin ; Lambert-Cambray ; Nicolas Ruet, élève ; Jacques Bordier, horloger ; Leclerc, orfèvre ; Langlois, élève ; Cahouet-Marolles ; Denis, chaudronnier ; Desfrancs, associé ; Seurrat-Guilleville ; Lambert, peintre ; Tascher ; A. Brouville ; Michonneau, serrurier ; Armand-Léon de Sailly ; Tristan ; Dupuis, élève (1). »

(1) Imp., man. et aut. de la bibliothèque d'Orléans.

Cette pétition devait malheureusement rester sans effet; mais il est curieux de rapprocher les termes de cette adresse des événements auxquels Bizemont avait pris part. Il émigra seulement en octobre 1791, et non pas en 1790, époque à laquelle il se trouva mêlé, à Orléans, à tous les événements qui accompagnèrent l'établissement de la garde nationale et la fédération d'Orléans, et, à peine sur le sol étranger, il se hâta de rejoindre l'armée des princes pour combattre la Révolution.

Mais tant était grande la sympathie qu'il avait inspirée à ses concitoyens, si profond était dans l'esprit de tous le souvenir de son dévouement, de sa générosité et de son talent, qu'aucun des signataires de l'adresse n'avait hésité à porter atteinte à la vérité pour faire ouvrir à Bizemont les portes de sa patrie.

Cependant, depuis le jour où le comte de Bizemont était passé à l'étranger, huit années s'étaient écoulées; Bonaparte avait pris les rênes du gouvernement avec le titre de premier consul, et l'horizon politique s'était éclairci en France.

Auber du Bayel et ses amis, les anciens prisonniers des Sept-Tours, à Constantinople, avaient pu rentrer dans leur patrie, et leur disgrâce passagère, qu'ils avaient su faire habilement valoir, n'avait été pour eux qu'un marchepied pour parvenir aux plus hautes situations administratives. Ils se souvinrent de leur libérateur et sollicitèrent auprès du gouvernement la rentrée en France du comte de Bizemont. Le Ministre de la Justice ordonna une première enquête, qui fut favorable à la demande de rentrée, et cette demande fut adressée, comme il était d'usage, au chef du ministère public à Orléans.

Ces fonctions étaient alors remplies par M. Sezeur, qui devint, dans la suite, proccureur général près la cour d'appel d'Orléans, et fut créé baron de l'empire.

Une nouvelle enquête, concluant en faveur de la rentrée de Bizemont, fut ouverte à Orléans, par les soins du ministère public, et la demande régulière et officielle fut adressée au Ministre avec cette annotation remarquable : « M. de Bizemont est un homme de bien et un artiste recommandable ; sa rentrée en France est désirée par tous les bons citoyens du département du Loiret, où il a rempli avec distinction les fonctions de lieutenant-colonel de la garde nationale en 1790 et diverses autres fonctions utiles jusqu'en 1791. »

La demande fut accordée et le comte de Bizemont rentra dans ses foyers.

Son retour à Orléans fut une fête ; c'était, dans bien des familles, comme un parent de plus. Orléans avait été privilégiée ; la justice révolutionnaire n'y avait fait tomber qu'un petit nombre de têtes, nos murs étaient restés presque purs du sang versé ; M. de Bizemont retrouva donc, parmi les Orléanais, de nombreux amis et s'en fit de nouveaux.

Malgré son caractère généreux et dévoué, il tint à rester à l'écart, car il avait conservé pieusement la religion du passé et son attachement aux Bourbons.

Inébranlable dans ses opinions et sévère pour lui-même, il n'eût rien voulu tenir d'un gouvernement dont il réprouvait les principes.

Il se remit donc avec amour à l'étude du dessin et de la gravure, et se faisant en même temps l'appui des jeunes talents, il encourageait les arts, par son exemple, par ses conseils et par ses générosités.

La mort de Desfriches était survenue en l'année 1800. l'Ecole gratuite de dessin d'Orléans avait eu alors pour directeur Bardin, et continuait avec honneur à former de nombreux et habiles éléves. Bardin en avait conservé la direction, avec le même succès, jusqu'en 1809, époque à

laquelle il fut frappé par la mort, le 6 octobre. Bizemont lui avait constamment prêté son amical appui, et avait contribué pour une large part à la prospérité de l'Ecole par son dévouement et sa sollicitude de chaque jour.

Cependant la pratique des arts de la gravure et du dessin et la fréquentation des ateliers ne remplissait point suffisamment sa vie; le comte de Bizemont recherchait en même temps les objets d'art de toutes sortes, et devint collectionneur.

Déjà, dans sa jeunesse, au cours de ces années de calme qui avaient précédé la Révolution, toutes consacrées aux voyages, à l'étude, à la culture des arts, aux relations pleines de charme qu'il avait entretenues avec les artistes, les littérateurs les plus célèbres et les personnages les plus considérables, il avait rassemblé un nombre considérable de tableaux, de dessins, d'estampes. A sa rentrée en France, il fut assez heureux pour rentrer en leur possession, grâce à des amis, à des parents dévoués, qui surent les conserver. Il s'efforça donc d'en augmenter le nombre, et, à cette époque où tous ces objets précieux semblaient dédaignés, il eut la bonne fortune d'en sauver un grand nombre de l'oubli et de la ruine.

Il réunit ainsi une intéressante et nombreuse collection dont il orna sa demeure en ville, rue de la Bretonnerie (1), et sa maison de campagne de Combleux, appelée le *Petit-Poinville* (2).

En 1822, M. de Bizemont fit lui-même le catalogue de ses tableaux et dessins, afin de les partager entre ses deux

(1) Cette maison porte aujourd'hui le n° 62 de la rue de la Bretonnerie ; elle fut autrefois restaurée par Bizemont, qui enclava dans la façade les sculptures anciennes qui s'y voient encore.

(2) Cette propriété appartient toujours aux descendants du comte de Bizemont.

enfants, M. Adrien de Bizemont et Mme Gabriel de Bizemont. Il apporta à ce travail le soin le plus religieux et l'ordre le plus parfait. Chaqne pièce est classée suivant son école, son genre. Elle est exactement mesurée et numérotée.

Les peintures des Ecoles italienne, allemande, des Pays-Bas, française, étaient au nombre de 98, et parmi elles des tableaux du Guide, Brandt, Van Goyen, Temeis, Boilly, Bruandet, Fragonard, Lebel, Lepicié, Mignard, Sweback.

Les dessins à la plume et au crayon, au bistre, les sépias et aquarelles des Ecoles italienne, allemande, des Pays-Bas, française, anglaise, russe, grecque et chinoise, comprenaient 1884 numéros, et parmi eux des dessins de Bernini, Carrache, Giordane, Primatice, Salvator Rosa, Raphaël Sanzio, le Dominicain, van Bloemen, van Goyen, van der Meulen, Rembrandt, Ruysdael, Boucher, Cochin, Desfriches, Fragonard, Greuse, Isaley, Lepicié, Natoire, Perronneau, H. Robert, Sweback, Vanloo, Vernet, Watteau. De plus, une suite de dessins de diverses classes, au nombre de 722, cartonnés sur 42 grandes feuilles.

L'ensemble seul des tableaux et dessins formait un total de 2,704 numéros. Si l'on ajoute à ce nombre les estampes et les objets d'art divers dont Bizemont ne fait pas mention dans le catalogue signalé, il est facile de juger de l'importance de cette magnifique collection.

Chacun des objets, chaque dessin, était timbré de sa marque, modestement composée de ses initiales A.-G.-P., suivies de la première et de la dernière lettre de son nom B...... t.

A.-G.-P.
B.....t

Recueillies au Musée d'Orléans, dispersées dans les cabinets des collectionneurs, ou conservées dans la famille, les nombreuses pièces de cette collection témoignent toutes d'un goût exquis et d'un esprit éclectique par excellence.

Depuis son retour à Orléans jusqu'en 1814, Bizemont s'occupait ainsi exclusivement d'art. Il gravait le bois et le cuivre, maniant tour à tour le burin ou la pointe, ou dessinait les vues pittoresques de la Loire, du Loiret et du vieil Orléans.

Les événements de 1814 le surprirent en Italie, à Rome, où il faisait un séjour afin d'étudier les monuments de l'antiquité et les merveilles des galeries publiques et privées.
Il se hâta de rentrer en France pour fêter le retour des princes qu'il avait suivi dans l'exil. Ce fut pour lui une satisfaction bien vive, et bien qu'âgé déjà de soixante-deux ans, il sentit renaître en lui toutes les aspirations généreuses de sa jeunesse, et voulut payer de sa personne.

Appelé à siéger au Conseil municipal, il fit partie de l'administration de la cité comme adjoint au maire d'Orléans.

Déjà, en 1810, lors de la construction, à l'extrémité des rues de Bourgogne, de Saint-Vincent et de la Madeleine, de ces bâtiments accouplés qu'on appelait les portes de la ville, M. de Bizemont avait énergiquement et publiquement blâmé ces conceptions d'un goût douteux et d'une architecture manquée, dont la génération suivante devait, du reste, faire justice en les supprimant. Il avait pu même sauver la porte Saint-Jean, ce joyau de la vieille enceinte, dont il a laissé deux gravures, par son intervention personnelle auprès de la municipalité.

Plus tard, il parvint encore à la faire respecter, en plaidant chaudement sa cause au sein du Conseil municipal,

comme membre de l'administration. Il obtint même de la faire réparer.

Mais en 1830, sa voix devint impuissante, et ce monument, d'un intérêt archéologique et architectural, disparut sans compensation pour jamais.

Fidèle à son culte pour les choses et les monuments du passé, il avait demandé au Conseil municipal l'achat et la conservation des bâtiments de l'ancienne Université, édifiés par Louis XII, et, dans son amour des monuments historiques, il avait pensé à acquérir de ses deniers l'Eglise de Saint-Pierre-Empont pour en conserver la tour monumentale.

Ses luttes avec les édiles, à cette époque où commença la transformation de l'antique cité d'Orléans, sont incessantes. A ses observations judicieuses, à ses chaudes plaidoiries, une seule objection lui est faite, c'est de n'être point l'homme du siècle, de n'être point architecte. Assurément non, M. de Bizemont n'était point architecte comme tant d'autres, mais il était instruit, lettré, élevé à l'ancienne et bonne école. Il était avant tout artiste, plein de discernement, de goût et de désintéressement.

S'il n'a point eu la consolation de sauver de la ruine les monuments du viel Orléans, condamnés à disparaître pour répondre aux besoins de la vie moderne et favoriser l'ouverture des voies nouvelles, l'assainissement et l'accroissement de la cité, le comte de Bizemont eut du moins l'honneur et la satisfaction d'être le fondateur, le premier organisateur et le premier directeur du Musée d'Orléans.

Il avait conçu, dès sa jeunesse, le projet de former à Orléans une collection publique de tableaux et d'objets d'art, mais la réalisation en avait été rendue impossible par les événements qui s'étaient succédé au cours de sa vie. Après son exil, il reprit ce projet, mais le régime exclusi-

vement administratif de la période impériale avait paralysé l'initiative privée. l'État, cependant, cherchait à favoriser les études artistiques, et des musées départementaux avaient été créés dans certaines villes de province.

« En effet, écrit M. Eudoxe Marcille, l'éminent directeur actuel du Musée d'Orléans, dans sa notice historique sur le Musée, pendant les dernières années du Consulat, vingt-deux musées avaient été créés dans les départements et avaient reçu, de 1803 à 1805, de nombreuses toiles provenant du cabinet du roi, des églises de Paris et des conquêtes. Plus tard, un décret de l'empereur du 15 février 1812, suivi d'une décision du Ministre de l'intérieur du 21 mars suivant, accorde une nouvelle livraison de tableaux à six villes de l'empire. »

Orléans n'avait pas été compris dans cette répartition et son Musée fut créé seulement en 1823 par une délibération du Conseil municipal, sous la présidence de M. de Rocheplatte, maire, en date du 30 décembre. Le comte de Bizemont en fut nommé le directeur le 30 mars 1824.

Des dons de la ville en avaient formé le premier fonds. Bizemont fit appel à ses concitoyens, donna lui-même l'exemple de la générosité en offrant à la ville la plus belle part de sa collection, quarante-quatre toiles, sculptures ou dessins.

TABLEAUX.

1. Barbieri (Giovanni) (copie de), École polonaise, *La Vierge faisant lire l'enfant Jésus.*

2. Van Cleef (Martin), École flamande, XV[e] siècles. Un paysage historique, représentant *Cinninnatus recevant les députés de Rome.*

3. Crespin, d'Orléans, Écoles francaise, XVIII[e] siècle. *Notre-Seigneur Jésus-Christ donnant les clés à Saint Pierre*

4. Jeaurat (Étienne), École française, xviiie siècle. *Arténuse au tombeau de Mausole.*

6. Monsiau (Nicolas), École française, xviiie et xixe siècles. *La Madeleine dans le désert.*

7. Rubens (Ecole de). *Prophétesse.*

8. Andrea del Verocehio, maître de Léonard de Vinci et du Perugin, Ecole florentine, xve siècle. *Portrait du pape Calixte III.*

Ce portrait est accompagné d'une note de M. de Bizemont ainsi conçue : « L'on peut, avec certitude, attribuer à André Verocehio le portrait du pape que je possède. Par l'examen du tableau, il sera facile de juger qu'il est digne du grand peintre auquel je l'attribue. Je juge que c'est le portrait de Calixte III d'après sa parfaite ressemblance avec un portrait gravé de ce pape. *Vite et effigie di tutti li pontifici romani.* »

9. Viani (Dominique), Ecole polonaise, xviie siècle. *Saint Jérôme.*

10. Ecole italienne. *Saint Charles, saint Antoine, sainte Dorothée et un petit ange vêtu de rouge.*

SCULPTURES

11. Bouchardon (Edme) (d'après), Ecole française, xviiie et xixe siècles. *Le Silence*, statuette en plâtre bronzé.

12. Houdon (Jean-Antoine), Ecole française, xviiie et xixe siècles. *Portrait du président Haudry,* buste en plâtre.

DIVERS

13. Une paire de vases en marbre.

14. Plateau en laque.

DESSINS, AQUARELLES

15. Babrou, Ecole française. *Femmes assises*, aquarelle.

16. Belangé, Ecole française. *Les bords de la Saône, près Lyon*, dessin à l'encre de Chine.

17. Carrache (Louis), Ecole polonaise, xviie siècle. *Silène*, dessin à la sanguine.

18. Champcourtois, Ecole française. *Paysage*, dessin au bistre.

19. Chatelet (Claude-Louis), Ecole française, xviiie siècle. *Grotte des capucins de Syracuse*, dessin à l'encre de Chine.

20. Clerisseau (Charles-Louis), Ecole française, xviiie siècle. *Fragments d'architecture et de ruines antiques*.

21. Desfriches (Thomas-Aignan), Ecole française, xviiie siècle. *Paysage avec personnage*, *1775*, dessin à la pierre noire.

22. Jeaurat (Etienne), Ecole française, xviiie siècle, *Tours et pont, près Saint-Paul, à Rome*, dessin au crayon rouge et noir sur papier gris.

23. De Parme (J), 1794. *Régulus évitant les regards de sa famille à son retour de Carthage*, dessin au bistre rehaussé de blanc.

24. Lépicié, Ecole française, xviiie siècle. *Vieille femme tendant la main*, dessin à la sépia.

25. Van Loo, Ecole française, xviie siècle. *Tête de femme*, dessin à la sanguine.

26. Van der Meulen, Ecole flamande, xviie siècle. *Louis XIV à cheval*, dessin au crayon et lavé.

27. Van der Neer (attribué à), Ecole flamande, xviie siècle. *Vue de Hollande*, dessin à la sépia et à l'encre de Chine.

28. Cornelis Van Noorde, Ecole hollandaise. *Portrait d'homme*, dessin au crayon rouge et noir.

29. Nollin de la Gourdaine, Ecole française, xviiie et xixe siècles. *Enfants et chiens*, dessin à l'encre de Chine.

30. N***, *Chevaux*, au crayon noir et à la sanguine.

31. Pellegrini (Antonio), Ecole italienne, XVIe siècle. *Jésus-Christ mort, soutenu par la Vierge et saint Jean*, dessin à la plume.

32. Perignon (Nicolas), Ecole française, xviiie siècle. *Fleurs*, gouache.

33. Primaticcio (Francesco), Ecole italienne, xvie siècle. *Le génie du sommeil*, dessin au bistre.

34. Vernet (Carle), Ecole française, xviiie et xixe siècles. *L'attelage d'un coucou.*

35. Vigée (Louis), Ecole française, xviiie siècle. *Les Pifferari*, dessin à la mine de plomb.

36. Watteau (Antoine), Ecole française, xviie et xviiie siècles, *Têtes d'enfants et de femmes*, dessin à la sanguine.

37. Weciotter (François), Ecole allemande, xviiie siècle. *Fontaine monumentale en ruines*, dessin au crayon rouge.

38. Ecole française. *Corps de garde en 1789*, aquarelle.

39. Ecole française. *La marchande de gaufres*, dessin au bistre.

40. N***. *Entrée de village*, dessin à l'encre de Chine.

41. N***. *Tombeau*, dessin au bistre.

42. N***. *Le Christ au milieu de ses bourreaux*, dessin à la plume.

43. N***. *Le génie de la paix*, dessin à la plume sur vélin.

44. N***. *Les Sibylles*, dessin au bistre.

De plus, désireux de commencer la formation d'un cabinet d'estampes et d'en favoriser le développement, le

comte de Bizemont avait donné à la Bibliothèque publique d'Orléans une collection choisie parmi ses œuvres de gravure, reliée ou en album, qui contient 148 gravures, et dont il ne reste aujourd'hui que 84. Cet album fut, depuis, transporté au Musée, en 1856.

Ce noble exemple de générosité fut suivi ; chacun s'empressa de lui adresser ses offrandes pour le nouvel établissement, et le Musée prit bientôt un accroissement rapide.

L'inauguration du Musée eut lieu, en grande pompe, le 4 novembre 1825, fête de saint Charles, où l'on célébrait pour la première fois, à Orléans, la fête du roi Charles X, en présence du corps municipal, des autorités civiles et militaires et des notabilités de la ville.

Le comte de Bizemont avait tout consacré son talent, sa fortune, son temps, à cette œuvre chérie de ses vieux jours, à ce legs d'un ami des arts aux artistes orléanais ; son Musée s'enrichissait chaque jour. Le 1er octobre 1828, il eut l'honneur et la haute satisfaction d'y recevoir Mme la duchesse de Berry. Il l'attendait dans la salle principale, au milieu d'une société brillante et nombreuse, parmi laquelle se trouvaient la plupart des artistes orléanais.

A son arrivée, le comte de Bizemont l'accueillit par le discours suivant :

« MADAME,

« C'est un jour bien heureux, celui où il est permis à un vétéran de la fidélité d'avoir l'honneur de présenter à Votre Altesse Royale l'hommage de son profond respect et de son dévouement sans bornes.

« Comme directeur du Musée d'Orléans, il ose supplier Votre Altesse Royale de vouloir bien honorer cet établissement de sa bienveillante protection, et d'en agréer le livret. »

La duchesse de Berry a visité ensuite les galeries des

tableaux, dessins et sculptures, et a témoigné sa surprise lorsqu'elle a su que l'existence de cet établissement datait à peine de trois années. Elle a rendu hommage au zèle et au dévouement du directeur, à sa générosité et à celle des Orléanais, et elle s'est montrée heureuse d'accepter le patronage du Musée d'Orléans.

Il jeta également les premières bases d'un Musée archéologique en recueillant dans les salles du Musée les sculptures mutilées de la porte Saint-Jean et différents souvenirs du vieil Orléans.

Malgré toutes ses occupations de la vie publique, auxquelles s'étaient jointes toutes celles nécessitées par l'organisation et l'installation du musée, le comte de Bizemont n'en trouvait pas moins le temps de se livrer à ses arts favoris. Il dessinait et dirigeait les essais de gravure de sa fille, de son fils, de Mlle Olympe Neveu, de Mlle Amélie Coiny. La lithographie naissante avait également excité sa curiosité, et il s'y adonna avec succès.

A quatre-vingts ans il maniait encore la pointe, et sa dernière planche, *Un dragon à cheval*, est datée de 1832.

Son travail, ses soins, ses démarches, son activité, furent tels que sa santé en fut altérée. Le mauvais état de sa vue et les misères de la vieillesse vinrent affliger cruellement ses dernières années ; mais il savait supporter avec courage toutes ces tristes infirmités, sans rien perdre de son aménité ordinaire. Il fut, jusqu'à la fin de sa vie, un homme affable et obligeant, charitable, tolérant et généreux envers tous, tout dévoué à sa bonne ville d'Orléans, à la cause des arts et à celle des artistes, soucieux de l'accroissement et de la prospérité de son musée.

« Homme de courage et d'énergie, M. de Bizemont n'avait pas senti son cœur se rider par les ans ; insoucieux du danger dans sa jeunesse, à quatre-vingts ans, il vit brave-

ment et de sang-froid s'approcher la mort ; il en causait froidement, comme d'une compagne qu'on ne peut fuir et qui n'a rien d'effrayant pour un chrétien. « Je suis heu-« reux, bien heureux d'y penser, disait-il à ceux qui cher-« chaient à le distraire, parce que j'espère en la miséri-« corde de Dieu. » On ne saurait répéter sans larmes tout ce qu'il dit d'affectueux, de paternel à ses amis, à sa famille, jusqu'à la fin modèle de force, de courage et surtout de piété : il avait deux fois réclamé les derniers sacrements (1). »

Le comte de Bizemont mourut à l'âge de 85 ans, regretté de tous, le 22 décembre 1837.

Il avait épousé, le 5 novembre 1776, Marie-Catherine de Hallot, fille de Louis-Charles de Hallot et de Anne-Marie Brouillet de la Carrière.

Il eut pour fils Adrien-Henri de Bizemont, qui fut lui-même un dessinateur habile ; Adrien de Bizemont eut un fils, André-Maximilien, et deux filles, dont l'une devint Mme l'amirale de Candé, la généreuse donatrice du musée d'Orléans.

Le comte de Bizemont eut également une fille, Angélique-Marie-Cécile, qui épousa en 1802 son cousin, Louis-Sixte-Gabriel de Bizemont. Elle dessinait avec talent, et elle est l'auteur d'un portrait de son père au crayon, remarquable par l'habileté et la simplicité de la touche et la finesse de l'expression.

Soldat et gentilhomme, Bizemont avait servi sa patrie et son roi avec fidélité ; citoyen dévoué, administrateur intelligent et zélé, il n'a cessé de rendre autour de lui des services. Il aimait à payer de sa personne, à prodiguer ses conseils et ses générosités ; mais surtout, et à toutes les époques de sa vie, il fut, il est resté un artiste merveilleusement doué.

(1) Extrait d'un article des journaux d'Orléans de décembre 1837.

Dessinateur et graveur, il n'a point visé plus haut dans la pratique des arts, mais il a su toujours choisir ces sujets avec le goût le plus sûr. Qu'il s'agisse du crayon ou de la pointe, le trait, délicat ou vigoureux, suivant les besoins de son travail, reste net, juste et harmonieux.

Tous les genres lui furent familiers : l'ornement, le paysage, les animaux, la figure, les personnages. Il a gravé tour à tour le bois et le cuivre ; il s'est servi avec la même facilité du burin, de la pointe sèche et de l'eau forte, procédés qui furent l'objet de ses premières études en France ; il a pratiqué également la manière noire, le lavis et le pointillé, dont il connut les secrets en Angleterre, et aussi les genres fantaisistes et legers, charmantes distractions d'artiste, connus sous le nom de gravure à la plume, et au crayon sur le vernis mou.

Dans chacune de ces manières, le graveur a fait preuve d'une même habileté et d'une connaissance profonde des procédés.

Le nom du comte de Bizemont figure honorablement à côté de ceux des graveurs célèbres dans les ouvrages spéciaux publiés en France et à l'Etranger.

Il est cité par Bazan, t. I, p. 69 ; Heinecken, t. II, p. 754 ; Nagler, pp. 515 et 516.

Michaël Bryau, dans son *Dictionnaire biographique et critique des Peintres et des Graveurs*, publié à Londres en 1853, lui a consacré un article où il le qualifie de graveur à la pointe nette et agréable (*neat and pleasing style*).

M. Ch. Le Blanc, dans son *Manuel de l'Amateur d'estampes*, publie un catalogue de l'œuvre gravé de Bizemont, composé de 109 pièces (1).

(1) Ce catalogue est précédé d'une courte notice où il est dit que Bizemont mourut à Paris en 1820. C'est une erreur qu'il convient de rectifier, puisque Bizemont mourut à Orléans le 22 décembre 1837.

Dans le *Magasin pittoresque*, année 1843, au cours d'un article intitulé : le musée d'Orléans, un pompeux éloge est rendu à son fondateur, et l'auteur se plait à rappeler les hautes qualités de l'artiste et du Français.

Tous ceux qui ont écrit sur l'histoire locale l'ont rangé parmi les grands artistes et grands citoyens de notre contrée, et ont rendu l'hommage le plus juste à son talent, à l'élévation de son esprit et à son dévouement.

Ainsi, dans les *Hommes illustres de l'Orléanais*, Orléans, 1852, — dans les *Artistes orléanais*, par H. H..., Orléans, 1863, des notices spéciales ont été consacrées à A.-G -P. de Bizemont.

A différentes reprises, à propos de l'école de dessin, du musée, il est cité avec éloge dans l'*Indicateur orléanais* de Vergnaud-Romagnési, Orléans 1827.

Dans les *Recherches sur l'Orléanais*, par Lottin le nom du comte de Bizemont apparaît fréquemment, soit au moment de la fondation de l'école de dessin, soit à l'époque troublée des années 1790 et 1791, lors de la fondation de la garde nationale, soit plus tard où Bizemont; faisant partie de l'administration de la cité, se consacre tout entier à sa ville, à son musée et à ses concitoyens.

Dans un article du *Moniteur du Loiret*, à la date du 1er mars 1855, relatif au décès du comte Adrien de Bizemont, le souvenir du comte A.-G.-P. de Bizemont, le fondateur du musée, l'Orléanais dévoue à tous et à chacun, est rappelé dans les termes les plus touchants.

L'œuvre du graveur est considérable.

Le Cabinet des Estampes à la bibliothèque nationale conserve un album, offert par l'artiste, qui comprend 127 gravures dans les différents genres.

Le musée d'Orléans compte dans sa collection de gravures un album, cité déjà précédemment, composé par Bizemont lui-même, qui comprenait avant sa mutilation 147

gravures sur bois et sur cuivre appartenant aux divers procédés, et de plus un grand album in-folio, comprenant 169 estampes rangées suivant l'ordre adopté par le graveur, et suivies du catalogue complet de son œuvre dressé par lui-même. Il manque à cette collection sept planches seulement.

Cet album a été offert au musée d'Orléans en 1880 par le baron Le Prieur de Blainvillier, qui le tenait de son grand-père, M. Petit-Lesonville, bibliothécaire de la ville d'Orléans à l'époque où le comte de Bizemont était directeur du musée.

A cette collection se trouve annexée une copie du catalogue des tableaux et dessins que possédait le comte de Bizemont, d'après ses propres manuscrits.

M. l'abbé Desnoyers a réuni en un même portefeuille 139 gravures différentes du comte de Bizemont.

M. Louis Jarry, outre un grand nombre de dessins et de gravures, possède plusieurs planches de cuivre d'un haut intérêt gravées par l'artiste.

Les descendants du comte de Bizemont conservent une collection des gravures et des albums précieux de dessins provenant de son aïeul, et dispersés entre les membres de la famille. Enfin le catalogue de l'œuvre du graveur, qui suit cette notice biographique, comprend 183 pièces.

Faut-il ajouter qu'il n'est point un amateur, un collectionneur, si modeste qu'il soit, qui ne tienne à honneur, dans notre ville d'Orléans particulièrement, de re recueillir et de conserver les dessins et les gravures du graveur orléanais ?

Le comte de Bizemont fut également écrivain. Comme œuvres littéraires il a laissé des notes manuscrites sur ses voyages, et de plus différents mémoires sur les arts ; le plus important est intitulé : *Du vrai beau dans les arts et de la manière de distinguer la touche particulière à chacun*

des peintres des anciennes écoles. Il fut écrit à l'occasion de la candidature du comte de Bizemont à la société académique d'Orléans et peu de temps après la fondation de l'école gratuite de dessin.

Les notes manuscrites concernant ce long travail commencent en ces termes : « L'honneur d'être admis parmi vous, Messieurs, m'a fait regarder comme un devoir de vous offrir des réflexions relatives aux arts qui ont pour base le dessin, et à la manière dont ils doivent être envisagés relativement à l'utilité publique, et en particulier, à l'utilité que la ville d'Orléans doit retirer de l'établissement d'une école gratuite de dessin. »

Ce mémoire fut imprimé par la *Société académique d'Orléans*, en 1787. Il est fort rare c'est un travail considérable signalé par l'abbé Pataud, et qui contient un grand nombre de jugements personnels sur l'histoire de l'art et la manière de faire et les procédés d'exécution des peintres anciens.

Nous avons eu sous les yeux des fragments de ce manuscrit qui nous ont été confiés par la famille. Il est écrit avec une large facilité au courant de la plume, et les considérations personnelles s'y relèvent par l'ampleur de la phrase et le courant harmonieux du style.

Il remonte dans son étude jusqu'aux temps les plus reculés, il passe en revue successivement les peuples de l'antiquité qui ont tenu une place dans l'histoire. L'énumération est rapide ; il rappelle succintement les différents types des productions artistiques, quelque naïves qu'elles soient, et il se complait longuement au contraire sur les considérations d'ordre philosophique ou social qui ont accompagné l'origine de l'art. « Ainsi, dit il, le langage figuré fut le langage naturel des temps primitifs. Les figures furent proportionnées aux idées que les hommes se firent des objets réels, ou qu'enfanta leur imagination ;

de là naquit le merveilleux. Le besoin les oblige à se communiquer la représentation des objets et les emblèmes devinrent la copie du langage (1). »

Il approfondit son sujet, l'étudie avec les auteurs anciens cite Varron, Aulu-Gelle, Pline et Senèque. Il se fait parfois une critique sévère, et s'écrie avec Ennius : « Le sentiment de mon cœur contredit l'inspection de mes yeux : *Mihi neütiquam cor consentit cum oculorum inspectu*

Il revient sans cesse sur le dessin, sa correction, son utilité, son importance. Il le définit à plusieurs reprises, et sous des expressions différentes, toujours avec le même bonheur. « Le dessin est l'âme de tout ce qui a rapport aux arts. » — L'utilité du dessin ne peut point être mise en doute, puisqu'il a pour but principal d'instruire les hommes et qu'il sert aussi à les immortaliser. » « La science du dessin est une juste proportion des formes de tout ce qui se voit. » — « Le dessin est une expression apparente de la pensée que l'âme a conçue. »

La marche qu'il suit est méthodique et progressive. L'amateur passionné devient un historien véritable, soucieux d'instruire ceux de sa génération. C'est alors que, au cours des réflexions suscitées par son étude, il met l'idée première du la création, d'une collection publique d'objets d'art à Orléans, ayant pour but, non point de donner satisfaction à la curiosité, mais de former le goût des masses par la vulgarisation du beau et de favoriser l'étude.

Un deuxième mémoire manuscrit, intitulé : *Extrait sur la gravure*, et antérieur au précédent, étudie les origines de la gravure, passe en revue les plus célèbres gravures, et énumère les différents procédés en bois, en taille-douce, à l'eau-forte, au pointillé, en marqueterie, en clair-obscur, en couleur.

(1) Fragment des manuscrits de M. le comte de Bizemont.

Un autre également manuscrit, porte pour titre : *Ombre* : C'est un travail très court, théorique et pratique accompagné de considérations scientifiques sur la lumière rayonnante et diffuse, sur les corps opaques et sur la projection des ombres ; les définitions sont nettes et savantes avec de nombreuses figures géométriques pour faciliter les explications et fixer les exemples.

Puis une série de notes, de conseils épars destinés aux graveurs et aux dessinateurs. Parmi les plus curieux, il recommande particulièrement aux artistes le soin de leur vue et les conseils hygiéniques ne font pas défaut.

« Il y a, dit l'auteur, une infinité de recettes pour éclaircir et fortifier la vue, mais en voici quatre, que M. de Laurens, médecin et professeur à l'Université de Montpellier, m'a données pour les plus exquises et les plus expérimentées. »

Il suffira, à titre de curiosité et de document, de n'en citer qu'une seule, les trois autres ne différant que par une variante sans importance.

« Prenez, continue-t-il, des tiges de fenouil, de rue, enfraise, verveine, tormentelle, betonie, roses sauvages, de l'anagallis mâle, pimprenelle, éclaire, aignemoine, chévrefeuille, hysope des montagnes, de chacune deux bonnes poignées ; coupez toutes ces herbes, bien menu, et les faites infuser, premièrement au vin blanc, puis en l'urine d'un jeune garçon, bien sain, et pour la troisième fois dans du lait de femme ; enfin dans du bon miel, et après, faites distiller tout cela et gardez bien soigneusement cette eau. Jetez-en tous les matins une goutte dans l'œil. »

« J'ai trouvé, ajouta-t-il, ce remède fort bon et le préfère de beaucoup aux trois autres. »

Bizemont ne fut point seulement un écrivain d'art. Il était également un fin lettré doublé d'un profond philosophe. Il aimait les auteurs latins, et parmi eux tous,

Horace était son favori. Il se plaisait à cueillir dans ses odes les pensées les plus profondes, à traduire avec justesse et élégance ces vers du poète passés pour ainsi dire dans le langage usuel et qui ont enfanté comme autant de proverbes. De beaucoup d'entre eux, il se faisait la devise de sa vie ; ils sont comme l'expression de son caractère jugé par lui-même, et plusieurs trouveront ici leur place et pourront concourir à compléter le portrait de l'homme de cœur, du citoyen dévoué, que fut durant sa vie le comte de Bizemont.

Lib. I. O. XI. *Ad Leuconoem :*

..... *Carpe diem, quam minimum credula postero.*

« Saisissez le jour présent et, par trop de crédulité, ne comptez pas sur le lendemain. »

O. XXII. *Ad Aristium Fuscum* :

Fugit inermem.

« Libre de toute inquiétude. »

O. XXIV. *Ad P. Virgilium maronem :*

..... *Sed levius fit patientia,*
Quidquid corrigere est nefas.

« La patience a la vertu d'adoucir un mal sans remède. »

Lib. II. O. III. *Ad Q. Dellium :*

Æquam memento rebus in arduis
Servare mentem, non secus in bonis
Ab insolenti temperatam
Lœtitia, moriture Delli.

« Songez, Dellius, à conserver une grande égalité d'âme dans la prospérité comme dans l'adversité ; ne vous laissez point abattre par celle-ci ; ne vous abandonnez point à la vaine et folle joie qu'inspire l'autre, car, enfin, vous devez mourir. »

O. X. *Ad Lucinium Murenam :*

..... *feriuntque summos*
Fulmina montes.

« La foudre frappe d'ordinaire les plus hautes montagnes. »

.....Non, si male nunc, et olim
Sic erit.

« Ne réussissez-vous pas aujourd'hui, vous réussirez une autre fois. »

O. XI. *Ad Quinctium Hirpinum :*

.....Quid æternis minorem
Consiliis animum fatigas !

« Pourquoi fatiguer votre esprit de projets éternels, et au delà de sa portée ? »

O. XIII. *In arborem.*

Quid quisque vitet, nunquam homini satis
Cautum est in horas.

« Quelques précautions que l'homme prenne, il ne les prend jamais si bien qu'il puisse se répondre d'un moment de vie. »

O. XVI. *Ad Pompeium Grosphum :*

Lætus in præsens auimus, quod ultra est,
Oderit curare, et amara lento
Temperet risu. Nihil est ab omni
Parte beatum.

« Content du présent, en repos sur l'avenir, adoucissons par notre joie les amertumes de la vie, car il n'y a point de bonheur parfait. »

L. III. O. II. *Ad Pueros :*

Dulce et decorum est pro patriâ mori.

« Qu'il est doux, qu'il est beau de mourir pour la patrie ! »

O. III. *Ad Cæsarem Augustum :*

Justum ac tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solida...

« Un homme irréprochable et solidement vertueux n'est ébranlé ni par la fureur d'un peuple qui le presse d'autoriser de justes lois, ni par les instances d'un tyran qui le menace. »

O. XVI. *Ad C. Cilnium Mœcenatem :*

Crescentem sequitur, cura pecuniam
Majorumque fames.

« A mesure que les richesses augmentent, les inquiétudes et l'envie d'en avoir augmentent aussi. »

.....Multa Petentibus
Desunt multa...

« C'est manquer de mille choses que de les souhaiter. »

.....Bene est, cui deus obtulit
Parca, quod satis est, manu.

« Celui-là est heureux à qui les dieux n'accordent que ce qui suffit pour vivre honnêtement. »

O. XXIX. *Ad C. Cilnium Mæcenatem :*

.....Quod adest, memento
Componere æquus...

« Ne songez qu'à régler en paix le présent. »

.....Ille potens sui
Lætusque deget, cui licet in diem
Dixisse : Vixi !...

« Celui-là sera véritablement maître de lui-même et vivra content, qui pourra dire à chaque fin de jour : J'ai passé gaîment ma journée (1) ! »

Si les écrits qu'a laissés après lui le comte de Bizemont sont l'image parfaite de sa nature, de ses caractères et de ses goûts, il est possible en même temps de se représenter le personnage, cas ses contemporains ont pris le soin de fixer ses traits sur la toile, la pierre ou le papier.

Il existe, en effet, plusieurs bons et intéressants portraits du comte de Bizemont.

Au musée d'Orléans, d'abord, un excellent buste en marbre blanc, par J.-Auguste Barre, élève de J.-J. Barre, son père, et du célèbre Cortot.

A la première page de l'album qui renferme la collection des gravures de Bizemont, un portrait dessiné et lithographié par A. Colin, d'une fort habile direction.

De plus, dans la galerie des dessins, au milieu du panneau composé des dessins originaux de l'artiste, d'une par-

(1) Notes manuscrites du comte de Bizemont. (Archives du château de Noriou.)

tie de ses dons, et des dessins ayant fait partie de sa collection, dont ils portent la marque et provenant du legs de Mme l'amirale de Candé, sa petite-fille, une bonne copie d'après le portrait à l'huile de Gounod.

Enfin dans ce même panneau, une spirituelle et charmante aquarelle due au pinceau d'Henri Monnier, et signée H. Monnier, avec cette dédicace : *Aux amis Gontier, Orléans, août 1833*. Les traits, l'attitude du comte de Bizemont, âgé de 81 ans, sont saisis sur le vif. Les yeux sont protégés par de larges lunettes ; la barbe est rasée ; la bouche, mobile, semble répéter à haute voix les réflexions qui occupent l'esprit. Le profil est sec et fin ; les lignes du nez et du menton, correctes et aristocratiques. L'attitude est d'un vieillard, mais le corps reste droit, à peine appuyé sur la longue canne à bec corbin, moins un soutien pour le directeur du musée qu'une compagne dans ses promenades d'exploration journalières ; les jambes sont d'aplomb les mollets saillants comme à l'époque brillante de la jeunesse.

Le costume ajoute encore un caractère de cette physionomie origininale.

Le comte de Bizemont est coiffé du chapeau noir, de basse forme, à larges bords, il est vêtu de l'habit bleu barbeau, aux longs pans, orné de boutons d'or ; à la boutonnière le large ruban rouge de chevalier de Saint-Louis ; il porte la culotte noire étroitement serrée sous le genou ; les bas gris sont soigneusement tirés et les souliers soigneusement recouverts par de courtes guêtres noires.

Cette tenue à la fois correcte et soignée, semble un souvenir de l'autre siècle, qui fait oublier chez celui qui la porte la vieillesse et les infirmités.

Cette aquarelle de Monnier représentant le comte de Bizemont fut-elle dédiée aux *Amis Gontier*, et revient-elle au musée ? Quels sont ces amis Gontier ? Gontier, celui-là

même dont il est question, était le célèbre acteur du *Gymnase* dont la réputation fut si populaire dans les rôles de colonel des comédies de Scribe. Lorsqu'il se retira du théâtre, il se fixa à Orléans avec sa femme, vers l'extrémité du faubourg Saint-Vincent, et c'est là que Monnier, son ami, venait souvent le visiter. H. Monnier avait été frappé de la physionomie du comte de Bizemont, et avec l'esprit et la facilité qui le caractérisaient, il fixa sur le papier les traits du vénérable directeur du musée, comme ceux d'un type orléanais et l'offrit à ses hôtes.

Goutier, dans la suite, fit don de cette aquarelle à son médecin et ami le docteur Payen, qui la comprit dans le legs généreux qu'il fit à la ville.

Dans la famille du comte de Bizemont est conservé pieusement le joli portrait à l'huile peint par F. Gounod en 1811. Ce portrait a été dessiné et lithographie par C. Pensée.

M. de la Troussure, arrière petits-fils par alliance du comte de Bizemont, possède un charmant dessin à la mine de plomb, rehaussé de blanc, représentant son aïeul; ce dessin est l'œuvre de Mlle Cécile de Bizemont, devenue Mme Gabrielle de Bizemont, qui fut, comme son père, une artiste de talent et douée de la plus grande facilité.

Enfin, parmi les nombreuses pièces qui composent la précieuse collection de M. l'abbé Desnoyers, figure un portrait en miniature de M. de Bizemont. Ce portrait, sans signature, est du commencement du siècle. Il est dessiné et peint avec talent, mais il ne rappelle qu'imparfaitement les traits du modèle. Il n'a point la vie, la physionomie, la finesse des portraits précédents.

Le souvenir du comte de Bizemont n'est donc point près de s'effacer parmi nous; mais si le talent de l'artiste est consacré par les écrivains spéciaux qui ont inscrit son nom parmi ceux des graveurs célèbres, par la sollicitude de

l'Etat et de la ville d'Orléans, qui conservent précieusement ses dessins et ses gravures dans leurs collections publiques, par les collectionneurs et les amateurs qui recherchent ses œuvres, si la ville d'Orléans s'honore de le compter parmi les plus utiles de ses serviteurs, il est un hommage nouveau que nous avons cherché à lui rendre ; c'est de retraçer les grandes lignes de cette longue existence, toute de travail et de dévouement, si cruellement éprouvé par huit années d'exil et de vicissitude, et d'offrir ce modeste travail à la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans dont il fut au siècle dernier, avant la Révolution, et depuis son retour dans ses foyers, l'un des membres les plus considérables et les plus distingués.

APPENDICE

FÉDÉRATION ORLÉANAISE

6, 7, 8, 9 et 10 mai 1790

Les gardes nationaux d'Orléans, sous l'impulsion de leur colonel et du lieutenant-colonel, le comte de Bizemont, après avoir obtenu l'autorisation des officiers municipaux, avaient invité, dans le courant d'avril 1890, les gardes nationales des provinces de Touraine, du Berry, du Nivernais et du pays chartrain à se joindre à eux dans une fédération, qui serait tenue, le 6 mai et jours suivants, à Orléans, pour assurer la nouvelle constitution.

Cent trente-cinq villes ou bourgs avaient donné leur adhésion, et, dès le 5 mai, 1074 députés, représentant 42,293 gardes nationaux des différentes localités, arrivaient à Orléans.

Chacune des députations choisit sur le champ deux députés particuliers pour former un premier conseil, chargé de préparer les opérations de la fédération et de rédiger la formule du serment.

La garde nationale d'Orléans avait élu pour député, son lieutenant-colonel de Bizemont et M. Geffrier-Lenormant, volontaire de cavalerie.

Le 6 mai, tous les députés choisis pour former ce conseil se rendirent au matin en l'église des Jacobins, qui avaient été disposée en salle d'assemblée. Le lieutenant-colonel de Bizemont et M. Geffrier s'y trouvaient à l'avance pour recevoir les députés étrangers. Chacun prit alors sa place dans l'ordre déterminé par le sort, et MM. de Bizemont et Geffrier

rejoignirent ensuite la leur. L'assemblée constituée, M. de Bizemont s'est avancé sur le premier gradin du bureau et prononça le discours suivant :

« Messieurs, camarades et frères d'armes,

« Député parmi vous, je cherche en vain des expressions pour vous rendre dignement tout ce qui me frappe, tout ce qui m'affecte, dans un jour aussi mémorable. Qu'il m'est doux d'être témoin de ce que peut inspirer l'émotion généreuse du patriotisme, de la ressentir et de la partager avec vous ! Aux vœux que nous allons former en commun pour le bonheur et la gloire de la patrie, daignez y joindre, Messieurs, tout ce que ce spectacle a d'intéressant pour nous et le sentiment de notre reconnaissance. Nous vous la devons au plus haut point, pour la démarche que vous faites aujourd'hui de venir vous unir à nous pour contracter l'engagement sacré et solennel d'être fidèles à la nation, et d'assurer tout ce qui peut la rendre heureuse ; d'être les défenseurs de la loi ; de repousser ses ennemis et de punir ses violateurs ; de jurer, enfin, une fidélité inviolable au meilleur des rois, dont la bonté pour nous doit être la mesure de notre amour pour lui.

« Loin de nous, Messieurs, l'image affreuse des désastres et des brigandages, fruits inséparables de l'Anarchie ; loin de nous le déplorable souvenir de ses époques fatales de la destruction des peuples et de l'anéantissement de leurs propriétés. Que les armes qui sont dans nos mains, loin de répandre du sang et d'enhardir la licence, soutiennent la paix et la concorde parmi nous ; qu'elles soient les gages et les maintiens de la félicité publique. Puissions-nous voir arriver le temps heureux où le citoyen paisible s'occnpera du soin de son commerce, s'intéressera au progrès des arts et surtout à la culture des campagnes ! Puissions-nous voir

le fer qui peut servir à les détruire et à les ravager y faire couler les sources de l'abondance !

« Que ceux d'entre nous qui auraient pu se méprendre sur le véritable esprit du patriotisme se renferment, dans l'avenir, dans la juste idée qu'on en doit avoir. Animés de l'amour, de l'ordre et du bien, réprimons avec courage l'audace et la témérité. Citoyens de la même patrie, veillons sans cesse à la conservation de sa tranquillité et de son repos. Combattons pour la vérité, mais souvenons-nous qu'il faut l'annoncer sans fanatisme, comme sans faiblesse ; que son langage soit simple et touchant comme elle. N'insultons point avec dédain aux erreurs de ceux qui nous désapprouvent ; la force et la violence ne feraient que les aigrir et les éloigner de nous ; c'est la douceur qui les conduira au but où nous voulons les amener.

« Nous ne pouvons détourner les yeux des maux qui affligent dans ce moment la classe indigente, et retenir les expressions de la douleur que ce spectacle nous arrache ; mais si notre voix se fait entendre, ce n'est point pour soulever les esprits, c'est pour faire parvenir les plaintes des malheureux jusqu'aux oreilles de ceux qui peuvent les soulager. O vous qui veillez aux intérêts de la France, assemblée auguste dont nous respectons les décrets, tout un peuple met en vous ses espérances ! Hâtez, s'il se peut son bonheur.

« Religion sainte, tu vas mettre le sceau à cet acte de fraternité et de fédération civique ! Dieu de nos pères, c'est devant toi que nous allons prononcer ce serment qui doit assurer à une nation que tu protèges son bonheur et sa prospérité ; sois le vengeur de ceux qui oseront l'enfeindre ! »

Ce discours excita les plus vifs applaudissements, et l'impression en fut unanimement réclamée et adoptée.

Le colonel de Bizemont fit ensuite la proposition de pro-

céder à l'élection d'un président. Ce fut alors comme une explosion de tous les sentiments que son discours avait inspirés, et l'assemblée ne put les exprimer qu'en lui décernant cette dignité par une acclamation générale. Inutilement sa modestie a réclamé contre cet honneur, il fut contraint de céder à l'hommage rendu à ses vertus patriotiques et à ses talents, et au témoignage d'estime que l'assemblée voulait donner en la personne de son député à la garde nationale d'Orléans, en élevant à cette place honorable le citoyen respectable qu'elle avait si heureusement choisi pour son premier interpréte.

A l'issue de cette réunion, toutes les compagnies et tous les détachements de gardes nationales d'Orléans et étrangères s'assemblèrent en armes sur la place et se rendirent à la cathédrale, ayant à leur tête le lieutenant-colonel de Bizemont, pour entendre la messe du Saint-Esprit et assister à la bénédiction des drapeaux.

Après la messe, les députés se rendirent en corps à la salle d'assemblée pour procéder à la vérification des pouvoirs.

Le lendemain, 7 mai, eut lieu la deuxième séance en présence du maire, M. de Tristan et, des officiers municipaux, qui prirent place à la droite et à la gauche du président M. de Bizemont.

Le président prit alors la parole, et, s'adressant aux représentants de la municipalité, s'exprima en ces termes :

« Messieurs,

« La place dont je suis honoré dans ce moment-ci est une faveur que je dois à la considération que l'assemblée a eue pour cette ville, dont j'ai l'avantage d'être citoyen. Si je suis sensible à cette marque de distinction, c'est qu'elle me procure les moyens de réunir aux sentiments de ma reconnaissance pour elle ceux de mes concitoyens dont vous avez

comblé les espérances. Vous serez témoin, Messieurs, du zèle patriotique qui nous anime et des efforts que nous ferons pour assurer le bonheur du peuple français. Puissions-nous avoir la douce consolation de voir l'olivier de la paix planté au milieu de nous ! Puisse cette fédération fraternelle reproduire sans cesse les germes d'une félicité permanente et inaltérable ! »

L'assemblée commença alors ses travaux et décida dans cette séance de nommer un état-major dont les officiers seraient chargés de préparer la cérémonie de la fédération. Elle désigna par acclamation tous les membres de l'Etat-major de la garde nationale d'Orléans.

Le 8 mai, à 4 heures du soir, les députés se réunirent pour la troisième fois. Les secrétaires et commissaires-adjoints firent lecture de la formule du serment, qui fut unanimement adoptée, l'assemblée arrêta que, conformément à l'ordre établi par MM. les commissaires d'Orléans, elle se transporterait le lendemain à la pointe du jour, avec toute l'armée fédérée, quelque temps qu'il fît et à pied, au camp disposé à la plaine des Quatre-Vents, au-dessus d'Olivet, où l'autel était érigé.

Le 9 mai, dès 5 heures du matin, toutes les troupes se trouvaient rassemblées. Les six premières compagnies de la garde nationale d'Orléans avaient été placées, la droite appuyée à l'entrée du pont, en remontant par la rue Royale, les six autres sur la rue Bannier, la droite appuyée du côté de la place en remontant vers le faubourg Bannier. Les dctachements étrangers occupaient le centre en observant entre eux l'ordre qui lui avait été assigné par le sort. A six heures du matin les députés délégués de l'assemblée fédérative se rendirent au lieu de leurs séances. Ses occupations militaires ayant retenu le lieutenant-colonel de Bizemont près de ses troupes, la présidence fut déférée à

M. le marquis de Lucker, commandant la garde nationale de Beaugency. Alors, accompagnés par un détachement d'honneur, tous les députés vinrent se joindre au cortège et prirent place au centre de la colonne immédiatement derrière la 6e compagnie.

Tout étant disposé, le signal du départ fut donné par une décharge de coups de canons, et les cloches des églises sonnèrent à toute volée.

Le corps municipal se rendait de son côté au camp en voitures, précédé et suivi d'un détachement de cavalerie.

L'arrivée au camp fut annoncée par une deuxième salve d'artillerie. Les troupes se rangèrent en bataille et formèrent ensuite le bataillon carré faisant face au corps municipal et aux invités de distinction, parmi lesquels se trouvaient de nombreux officiers de régiments de Royal-Comtois, de Roussillon, de Piémont, et de la Maréchaussée.

Une foule innombrable, animée de l'enthousiasme le plus patriotique, avait suivi le cortège et envahi la plaine ; elle se rapprocha compacte, formant autour de l'autel et de cet appareil militaire comme une épaisse ceinture humaine, et la cérémonie commença.

Le lieutenant-colonel de Bizemont ayant assuré la position régulière de ses troupes, revint prendre sa place à la tête des députés de l'assemblée fédérative faisant face à l'autel élevé au centre du camp. Cet autel était orné de branches de lauriers qui encadraient l'inscription : Patrie. — Loi. — Roi. — Fidélité.

A onze heures, le révérend Père Pavy, religieux dominicain, accompagné de l'aumônier de la garde nationale de Nogent-le-Rotrou, monta à l'autel, et la messe fut célébrée aux accords de la musique militaire. L'attitude de tous les assistants était universellement respectueuse.

Après la messe, M. de Bizemont, président, accompagné des deux secrétaires et des commissaires de la fédération,

gravit les degrés de l'autel de la Patrie. Là, l'épée nue sur l'évangile, il fit à haute voix la lecture de la formule du serment, ainsi conçue :

« Nous, citoyens, soldats nationaux, représentant les gardes nationales de différents départements dénommés dans le procès-verbal de confédération des séances des 6, 7 et 8 mai présent mois, réunis sous les murs d'Orléans au nombre de 3,474, jurons sur l'honneur de la Patrie, sur nos armes et sur les sentiments fraternels et patriotiques qui nous animent tous, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi.

« Nous jurons que l'engagement solennel que nous contractons aujourd'hui avec la nation, en présence de l'Eternel, nous portera sans cesse à surveiller ses ennemis et à les combattre, à respecter et à faire respecter la constitution du royaume, à exécuter et à faire exécuter tous les décrets de notre auguste Assemblée nationale, acceptés ou sanctionnés par le Roi.

« Nous nous engageons d'assurer toutes les impositions légalement établies ; nous promettons de déployer toutes nos forces pour protéger la libre circulation des grains dans tout l'intérieur du Royaume.

« Nous fesons le religieux serment d'être inviolablement unis, de nous secourir mutuellement dans toutes les circonstances où quelques-unes des gardes nationales de nos villes, bourgs ou communautés, pourront être inquiétées ou attaquées injustement.

« Nous jurons enfin de protéger les propriétés particulières contre les individus ou associations quelconques qui tenteraient de les violer, et de prêter main forte aux corps administratifs et municipaux, toutes les fois que nous en serons requis par écrit, pour le maintien de l'ordre et de la sûreté publique, conformément aux décrets acceptés ou sanctionnés par le Roi. »

Après cette lecture, M. le président, levant son épée, prononça ces mots : « Je le jure ! » et tous les corps civils et militaires répétèrent aussitôt : « Je le jure ! »

Après le serment, l'allégresse s'empara de tous les esprits ; on chanta d'enthousiasme le *Domine, salvum fac Regem*, et des cris, mille fois répétés, de : vive la Nation ! vive la Loi ! vive le Roi ! vive l'Assemblée nationale ! se firent entendre de toutes parts.

L'armée a aussitôt défilé devant l'autel, et tout le peuple présent à cette fraternelle effusion s'avança au milieu du camp et mêla ses serments à ceux de la troupe.

L'heure du départ avait sonné, et le retour en ville se fit dans l'ordre le plus parfait.

Le 10 mai, les députés de l'Assemblée fédérative tinrent encore deux séances, la première le matin pour rédiger le procès-verbal des événements mémorables qui s'étaient passés la veille, et la deuxième, le soir, qui fut la séance de clôture, pour la rédaction d'une adresse au roi, qui furent signées par le président et tous les membres de l'assemblée fédérative.

M. de Bizemont proposa ensuite de faire frapper une médaille commémorative en souvenir de la Fédération d'Orléans, et il soumet à l'assemblée le projet suivant : sur la face, un autel sur lequel s'élève une épée surmontée d'un bonnet, symbole de la liberté ; aux deux côtés de cette épée, deux sceptres en forme de croix, l'un ayant une tête en main, représentant la justice, l'autre ayant en tête une fleur de lys, représentant le pouvoir exécutif, le tout réuni par un ruban national. Sur l'autel sont écrits ces mots : A la liberté ; au-dessous : Pacte fédératif, à Orléans, mil sept cent quatre-vingt-dix. Comme exergue : Fidélité à la Patrie, à la Loi et au Roi. Au revers, le portrait de Louis XVI avec cette légende : « Au restaurateur de la liberté française. »

Le projet présenté par le président fut adopté ; et MM. Le gros et Callier, artistes et gardes nationaux, offrirent de graver gratuitement les coins de cette médaille.

Les députés de l'Assemblée fédérative avaient terminé leurs travaux. Avant de clore cette dernière séance, le comte de Bizemont prit la parole en ces termes :

« Messieurs,

« La ville d'Orléans ne perdra jamais le souvenir du dévouement et de l'amour patriotique dont vous venez de lui donner des témoignages si éclatants. Nous n'oublierons pas davantage les titres flatteurs dont vous avez honoré les chefs de la garde nationale. Cette fédération fraternelle, resserrée et consacrée par les liens du même serment, cette concorde, cette union si rare des cœurs et des esprits, sera une époque aussi glorieuse que mémorable dans les fastes de ce département. Mais notre joie serait imparfaite si vous n'étiez pas convaincus, Messieurs, des sentiments dont nous sommes pénétrés. Je n'ai qu'un regret, c'est de me sentir incapable de vous en rendre toutes les expressions. Nous osons vous supplier, dans les différentes contrées que vous allez parcourir, et surtout quand vous serez arrivés au terme et dans le sein de vos familles, de vouloir bien être nos interprètes auprès de nos amis, de nos frères, vos compatriotes. Assurez-les, Messieurs, que dans tous les temps, les Orléanais seront prêts à se réunir à eux pour soutenir les fondements de l'édifice de la paix, et à sacrifier leur vie pour concourir au bonheur des sujets de cet empire (1). »

(1) Archives municipales. Bibliothèque publique. Procès-verbaux de la fédération d'Orléans.

RAPPORT PAR M. GUILLON

SUR

L'HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE

Par M. MAXIME DE LA ROCHETERIE.

Séance du 20 juin 1890.

MESSIEURS,

La section des lettres ma chargé du rapport sur l'histoire de Marie-Antoinette, que notre si distingué et si sympathique collègue, M. de la Rocheterie, a gracieusement offerte à la Société.

Il s'agit d'une œuvre considérable dont l'éloge n'est plus à faire; un de nos excellents collègues en a déjà rendu compte dans les Annales religieuses et littéraires du diocèse d'Orléans, en termes parfaits et avec une autorité qui rend ma tâche à la fois facile et délicate; l'Académie française a décerné un prix à l'auteur, au concours Marcellin Guérin.

Votre modeste rapporteur aurait après cela mauvaise grâce à insister par une appréciation personnelle du mérite de l'œuvre.

La vie de Marie-Antoinette est un des sujets, où la passion pour les mémoires, les documents confidentiels ou intimes, qui caractérise notre époque, a produit l'ensemble des documents les plus importants et les plus complets. La

correspondance du comte de Mercy, les papiers du comte de Fersen, la correspondance du baron de Staël et bien d'autres documents publiés dans les vingt dernières années, ont jeté une vive lumière sur cette royale existence.

M. de la Rocheterie, dès le début de ces publications, a fait de ce sujet son domaine propre, étudiant et analysant les documents, dans la Revue des questions historiques. Il a couronné cette œuvre de quinze années de recherches consciencieuses, par cette histoire de Marie-Antoinette, écrite d'une plume élégante et facile, œuvre aussi achevée dans la forme que sûre dans la méthode et dans la discussion.

Mais si notre collègue a mis en œuvre tous ces documents suivant la méthode de l'école documentaire et critique actuelle, il a eu garde de sacrifier à cette mode l'unité de son œuvre; et il nous a donné une histoire d'une lecture charmante, On y est aussi ému de la grâce juvénile des débuts que de la sombre et tragique grandeur de la fin; on éprouve autant d'intérêt dans les récits historiques que dans les analyses pshychologiques.

Et en effet, y a-t-il drame plus complet que la vie de Marie-Antoinette? Les tragédies antiques de Sophocle, les drames modernes de Shakspeare ne contiennent rien de plus tragique. Et l'on songe malgré soi à la fatalité antique.

Quelle destinée que celle de cette femme, dauphine à 15 ans, mariée à 19, mère à 23, montant sur l'échafaud à 39 ans, après avoir épuisé tous les triomphes et toutes les amertumes !

Que l'éclat des années triomphales, l'auréole de ses malheurs et de son martyre aient inspiré l'enthousiasme passionné de certains de ces historiens, comment s'en étonner?

M. de la Rocheterie, lui, a tenu à être absolument impartial, « à ne pas dissimuler les défauts et les fautes, n'ayant

d'autre soin que de chercher la vérité et d'autre ambition que de la dire ». Il a tenu complètement sa promesse, et se montre dans ses récits et ses jugements, d'une honnêteté historique absolue. S'il m'était même permis de donner l'impression que j'ai ressentie, je ferais à notre collègue une légère chicane, qu'il me pardonnera sans doute. Je trouve que son désir d'impartialité l'a rendu peu indulgent dans ses jugements.

J'avais déjà éprouvé une impression du même genre il y a plusieurs années, à la lecture de la correspondance si intéressante de Mercy avec Marie-Thérèse. Les remontrances au jour le jour d'une mère, certes, grande reine, mais aussi maman grondeuse, les renseignements intimes et presque quotidiens d'une sorte de Mentor, chargé de tenir la mère constamment au courant des moindres actions de sa fille, sont livrés à la publicité. Il n'y a sans doute rien qui nous puisse mieux édifier sur la vie et les sentiments de Marie-Antoinette; mais toutes ces gronderies où l'on enfle volontairement le ton pour produire un effet, ne peuvent être prises à la lettre sans être détournées de leur vrai sens. A la lecture de ces documents intimes et presque indiscrets, on éprouve à la fois un vif intérêt et un sentiment pénible.

Sans doute, M. de la Rocheterie a fort bien exprimé ce sentiment dans la page suivante :

« Mercy déploya tant de tact dans l'accomplissement de « sa délicate mission, il sut si bien déguiser ce qu'elle « pouvait sembler avoir d'odieux, que Marie-Antoinette « surveillée, espionnée, ne lui en sut jamais mauvais gré. « Un tel amour, dans de si difficiles conditions, ne fait pas « moins d'honneur à la pupille qu'au Mentor ».

Mais, notre collègue ne se montre-t-il pas, malgré tout, comme une mère inquiète et vigilante, un peu exigeant et

un peu sévère pour les « dissipations » et les inconséquences ?

Qu'exige-t-on en effet de cette jeune fille transplantée à 15 ans de la cour patriarcale de Vienne, à cette cour de Versailles où la Dubarry fait regretter l'élégance dissolue d'autrefois ? Elle doit concilier sa dignité et sa pudeur avec les égards que de Vienne même on lui recommande pour cette femme que l'on ne désigne que par des périphases « les gens que le roi a mis dans sa société », et que l'on doit ménager « parce qu'ils peuvent nuire ». La grande Marie-Thérèse elle-même demande « une parole indifférente, de certains regards, non pour la dame, mais pour votre grand'père ».

Et, où cette jeune femme, cette enfant plutôt, à qui l'on demande tant de tact et de diplomatie, trouvera-t-elle un appui ?

Ce n'est pas auprès du roi, indolent et égoïste, qui fuit toute explication. Ce n'est pas auprès de Mesdames, ses tantes, ces vieilles filles dont M. de la Rocheterie nous dépeint si bien les susceptibilités ombrageuses, les étroitesses d'esprit et les médisances, ni auprès de ses beaux-frères et belles-sœurs, jaloux de son avenir et de ses succès. Ce n'est pas même auprès de cet époux d'un extérieur fruste et rude « nature en globe, apathique de corps et d'esprit », d'une timidité excessive qui ne devint son mari qu'après sept ans d'union et 3 ans de règne, et qui, malgré de solides qualités et les plus droites intentions n'eut jamais « ni les goûts ni les vertus d'un monarque ».

Certes, Marie-Antoinette n'est pas une grande souveraine comme sa mère ; ce n'est pas non plus une « sainte », mais telle que nous la montrent tous ces documents, et telle que nous la dépeint si bien M. de la Rocheterie, je la trouve bien plus humaine, plus gracieuse et plus touchante. Elle a tous les charmes de la femme et de la reine, la grâce,

l'élégance, la dignité sans morgue, la bonté, la sensibilité; elle en a quelquefois, aussi la frivolité et la coquetterie pendant sa jeunesse triomphante; mais elle grandit avec les épreuves; il ne lui vient pas à la pensée qu'elle puisse séparer son sort de celui du roi, même sous le spécieux prétexte de sauver ses enfants; elle supporte avec une dignité tranquille les humiliations et les tortures. Et c'est un spectacle vraiment grand, que cette reine, qui a tenu aussi le spectre de l'élégance, reprisant dans son cachot la robe qui doit lui servir le lendemain sur l'échafaud.

Mais je sens, Messieurs, que je me laisse entraîner, et qu'au fond j'exprime le sentiment de notre collègue; il a si bien pénétré toute cette époque, il est si sûr de la pureté des sentiments et de la conduite de la reine, qu'il a tenu à ne rien dissimuler et rien affaiblir.

Du reste, les détracteurs de Marie-Antoinette n'ont plus grande créance aujourd'hui; elle a conquis dans l'histoire la respectueuse sympathie de tous les cœurs généreux, comme elle avait conquis celle de Barnave et des « municipaux » qui constitués ses geoliers, ont exposé leur vie pour la délivrer.

Et, juste retour de l'opinion, c'est sans conteste aujourd'hui, une figure bien française que celle de cette reine que les pamphlétaires et les tricoteuses appelaient l'autrichienne, ramassant sans le savoir un mot cruel de Mesdames, filles de France, bien moins françaises qu'elle par le cœur.

Maintenant, vous analyserai-je cette histoire de Marie-Antoinette ?

La plupart d'entre vous l'on déjà lue et goûtée; aux autres je dirai : lisez-là; je vous promets des heures délicieuses, une lecture charmante, intéressante comme une étude de mœurs, plus vivante qu'un roman, instructive comme les plus graves études historiques. Vous y trou-

verez des peintures d'une perfection achevée : la cour où grandit la jeune Marie-Antoinette auprès d'une mère qui unit des vertus de famille presque bourgeoises à l'âme virile d'un grand souverain ; puis saisissant contraste, la cour de Louis XV, où sous la pompeuse étiquette et la brillante élégance qui ont survécu au grand roi, se cachent les plus mesquines intrigues, et où la jeune Dauphine est en butte à toutes les jalousies ; les débuts si brillants de la jeune reine, les fêtes, les bals masqués, les « dissipations », comme dit M. de la Rocheterie, où l'entraîne la société de Mad. de Polignac ; le gracieux ermitage de Trianon. Tout ce premier volume est d'une lecture souriante. C'est l'idylle. Mais il se termine par l'affaire du collier, qui fait pressentir le drame ; quel spectacle en effet que ces magistrats, ces grands seigneurs, tous ces puissants de la finance et de la mode, prenant parti contre les souverains pour un prélat vaniteux dupé par une intrigante de bas étage.

Le second volume n'offre pas le même genre d'intérêt ; la vie de Marie-Antoinette est tellement mêlée à l'histoire de la Révolution, qu'il a fallu à notre collègue plus d'art encore que dans le premier volume pour continuer son récit sans que la figure de la reine s'efface devant la sombre grandeur des événements. Mais il peint si bien, il élucide tellement les questions, que l'on sent à peine ces difficultés. La fin approche, nous voici au Temple, puis à la Conciergerie. Marie-Antoinette reprend le premier plan ; M. de la Rocheterie nous dit cette longue agonie en termes touchants, mains sans emphase, imitant la reine dans sa tranquille dignité et dans son pardon.

Je le répète, Messieurs, lisez ce bel ouvrage. Vous direz avec moi que la Société tout entière est fière de l'œuvre d'un de ses membres.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. COLLIN

Par M. E. BIMBENET.

Séances de novembre 1890.

Messieurs,

Je viens accomplir la tâche que vous avez bien voulu me confier, de rendre un dernier hommage à la mémoire de notre éminent collègue, M. Pierre-François–Alexandre Collin.

Je n'eusse pas accepté cette mission si je ne m'en étais remis au souvenir de chacun de vous, pour suppléer aux omissions qu'on pourrait reprocher à cette étude, ou à son insuffisance.

Vous avez suivi M. Collin, pendant le séjour prolongé qu'il a fait parmi nous, dans les actes de sa vie publique; à ce point de vue votre mémoire vous rappelle un membre de la partie scientifique la plus élevée de l'ordre administratif, où il a occupé l'une de ses fonctions les plus considérables.

Plusieurs d'entre vous ont eu l'inestimable avantage d'entretenir avec lui des rapports familiers ; au point de vue de la vie privée, votre mémoire vous remet en présence

d'une vieillesse active et laborieuse, opposant une énergique résistance aux atteintes de l'âge, que le sentiment religieux et patriotique soutenait et fortifiait, que la mort seule a pu abattre.

I

Nous ne possédons que peu de renseignements sur la première jeunesse de M. Collin ; son père appartenait à l'administration de l'enregistrement et des domaines ; son frére en était, naguère, le directeur au ministère des finances ; ces détails, ici d'un ordre secondaire, doivent être négligés ; il doit suffire de s'arrêter à l'admission de M. Collin à l'école polytechnique ; il y entra au cours de l'année 1828, dans sa vingtième année.

Né à Dijon le 29 juillet de l'année 1808. Le 30 novembre 1830, il était élève des ponts et chaussées, le 20 mai 1850, il était nommé ingénieur en chef. Il exerca cette fonction jusqu'au 30 novembre 1867 où il fut élevé à celle d'inspecteur général, et enfin, il prit sa retraite le 28 juillet 1873.

Dans ces deux dernières périodes de sa vie administrative et même dans celle où il dut résider à Paris il ne cessa de conserver son domicile à Orléans.

Avant de pénétrer dans une vie aussi méditative, il est indispensable d'en faire connaître les premiers actes, de les rapprocher, desactes de l'âge mur etde ceux de lavieillesse ; tous, malgré les diversités, souvent profondes, qui les rendent inconciliables, ne s'en rattachent pas moins les uns aux autres, comme procédant du même principe.

Les annales religieuses et littéraires du diocèse d'Orléans, sous la date du 18 janvier dernier, à l'occasion de la mort de M. Collin, contient une notice, à laquelle il serait téméraire de rien ajouter, si l'auteur ne s'était maintenu, dans l'ordre d'idées qui appartient, surtout, à cette publication ;

on y lit ce passage : « La foi de son enfance n'avait pas sur-
« nagé au milieu des orages de la jeunesse et de l'incrédulité
« railleuse qui, malgré le caractère officiel des cérémonies
« religieuses régnait dans les écoles, où, pendant ses labo-
« rieuses études il prépara sa brillante carrière. »

On doit rappeler, ici, qu'au moment où M. Collin était admis à l'école polytechnique, se manifestaient des préludes de la révolution qui éclata au mois de juillet 1830.

On sait quel rôle définitif joua, dans ce mouvement révolutionnaire, la survenance de ces jeunes écoliers revêtus de leur uniforme, l'épée à la main, et quelle influence elle exerça, non seulement sur la foule ameutée, mais plus encore sur les troupes envoyées pour la dissiper et pour la combattre.

C'est à cette survenance que Casimir Delavigne fait allusion dans le chant qu'il a consacré à cet événement :

La mitraille en vain nous dévore;
Elle enfante des combattants ;
Sous les boulets voyez éclore,
Ces vieux généraux de vingt ans.

M. Collin céda à l'entraînement général ; il faut considérer qu'à ce moment il n'était qu'à cet âge où la vivacité de l'imagination et des sentiments l'emporte sur les règles de la prudence.

En dehors des actes de sa fonction, M. Collin a publié un certain nombre d'œuvres et de mémoires ayant tous un caractère dominant, le caractère scientifique et pratique.

Le premier est intitulé : *Recherches expérimentales sur les glissements spontanés des terrains argileux, accompagnées de considérations sur quelques principes de mécanique terrestre.*

Ce titre suffit pour donner une idée du caractère de cette étude ; dans un avant propos, l'auteur nous apprend que,

commencée en 1836, elle n'a été soumise à l'Académie des sciences qu'en l'année 1840.

En l'année 1841, M. Legrand, sous-secrétaire d'état des travaux publics, invita le corps des ponts et chaussés à *émettre un avis*, sur cette œuvre ; cet avis fut : qu'on l'insérât dans les annales de cette administration ; mais l'auteur ayant jugé nécessaire de faire le retranchement de quelques passages ne paraissant pas se rattacher à la question principale, cette insertion n'eut pas lieu.

Cependant, en l'année 1844, M. de Beaumont, membre de l'Académie des sciences, ingénieur en chef du corps des mines, présenta cet ouvrage pour le prix annuel de *mécanique*, décerné par cette Académie ; mais, dans sa loyauté, l'auteur préféra l'exécution d'engagements qu'il avait pris et qui ne lui permettaient pas d'attendre la décision à cet égard.

Cependant, l'administration publique ne laissa pas l'édition se produire sans lui donner un éclatant témoignage d'estime; les ministres des travaux publics, de la guerre, de la marine, de l'intérieur, de l'instruction publique s'empressèrent d'y souscrire ; ces manifestations émanées d'appréciateurs si compétents, furent en l'année 1844, consacrées par celle de 1850 au cours de laquelle M. Collin fut élevé au grade d'ingénieur en chef.

L'ouvrage se présente dans un volume grand in 4°, son but y est brièvement et nettement, exposé, il a pour objet : *une question de mécanique appliquée spécialement à l'équilibre des terrains argileux* ; *les conditions d'équilibre qu'on est habitué de regarder comme suffisantes, cessent de l'être dans les terrains argileux.*

Ce premier travail contemporain de la direction confiée à M. Collin, du canal de Bourgogne et du service hydraulique de la Côte-d'Or, fut, au cours de l'année 1851, suivi d'une autre publication ayant pour titre : *étude sur quel-*

ques canaux d'irrigation, dans le département de la Côte-d'Or; tel est le sujet d'une brochure de 31 pages, accompagnée d'une carte générale de ce département, indiquant en *largeur* et *longueur* ces réservoirs, au nombre de sept, et celle de leurs réservoirs et rigoles.

Dans les *recherches expérimentales sur les glissements des terrains argileux*, dont il vient d'être parlé, l'auteur mentionne, souvent les observations que lui ont suggéré, les terrassements opérés pour établir ces réservoirs et assurer leur fonctionnement.

Ce nouvel ouvrage n'était *qu'un avant-projet*, soumis au Conseil général de la Côte-d'Or ; il soulevait de graves difficultés d'exécution, soit au point de vue financier, soit au point de vue de quelques intérêts particuliers, qui toutes, sont l'objet d'un chapitre spécial.

La principale était la *diminution de l'utilité des canaux par la survenance des voies ferrées;* indépendamment des facilités que les canaux donnent au commerce et à l'agriculture, dit M. Collin, ces voies de communications sont destinées à faire un contrepoids salutaire au monopole des tramways ; l'intérêt public prescrit, impérieusement, que les canaux marchent de pair avec les chemins de fer, qu'ils soient traités avec la même libéralité.

Le Conseil général auquel était soumis cet avant-projet en l'année 1855, lui a donné sa complète adhésion.

En 1865, M. Collin ajoutait à ces hautes considérations économiques un petit volume ayant pour titre : voies *navigables de l'empire français*, divisées en deux parties ; la première traite des rivières, la seconde des canaux, et une subdivision de la première est consacrée à la *navigation maritime*, dans ses rapports avec *la navigation des rivières.*

L'œuvre se présente sous formes de tableaux consacrés à chacune de ses parties ; chacun de ses tableaux se divise

en colonnes, le premier est consacré aux rivières navigables; la première de ces colonnes, par ordre alphabétique, désigne les noms attribués à ces rivières ; les 2e et 3e indiquent les latitudes et longitudes auxquelles elles appartiennent ; la 4e, le développement de la partie navigable ou fluviale, ou maritime, les 5e et 6e, désignent l'amont et l'aval.

Le deuxième tableau, consacré à la *navigation maritime*, se présente sur cinq colonnes, les deux premières désignent l'amont et l'aval de cette navigation ; les troisième et quatrième leurs largeurs et longueurs, et la cinquième la *nature des ouvrages pour améliorer la navigation*.

M. Collin nous avait appris les noms attribués aux rivières navigables et leur nombre qui est de 157, il nous apprend en observant le même ordre les noms des canaux navigables qui est de 172, leur position géographique, et les observations particulières qui intéressent chacune de ces voies de communication.

M. Collin complète son œuvre par un dernier chapitre intitulé : *Désignation des Etats traversés par les voies navigables de la Belgique et des provinces de la rive gauche du Rhin*, il a divisé ce chapitre en deux tableaux ; le premier consacré *aux rivières navigables*, le second *aux canaux de navigation* ; ces deux tableaux ont chacun deux colonnes : la première de l'un et de l'autre porte, dans l'ordre alphabétique, les noms attribués à ces rivières qui sont au nombre de 29 ; la seconde la désignation des Etats traversés par la partie des rivières navigables et le développement kilométrique de chacune d'elles, et le développement kilométrique de ces canaux.

Ces développements établissent les distances pour la Belgique, la France, la Hollande, la Suisse, le duché de Luxembourg, la province Rhénane, le duché de Bade, la Hesse et le duché de Nassau.

L'insistance qui vient d'être observée dans la mention de cette production de M. Collin n'est qu'un mode de s'associer à l'idée d'importance qu'il y attachait ; cette importance se manifeste par cette note mise à la fin de la page du titre : *Droits de reproduction et de traduction réservés*, et dans les conversations familières, à la moindre occasion qui se présentait, il en rappelait le souvenir avec complaisance.

Il en était ainsi de l'œuvre qu'il a publiée en l'année 1865, et qu'il a communiquée à la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, dans sa séance du 25 avril dernier ; elle a été comprise dans les annales de notre Société en l'année 1866.

Cette œuvre est intitulée : *Atmidométrie, recherches expérimentales sur l'évaporation* ; une note nous apprend que ce mémoire, couronné par l'Académie des sciences, dans sa séance du 6 février 1865, et qui avait obtenu le prix au concours de 1863, est détaché d'un travail général commencé en 1850 sous le titre : *Hydrognosie de la Bourgogne*, que l'auteur n'a pu terminer.

Il semble intéressant de rapporter les premières lignes du premier chapitre : *Historique des travaux entrepris jusqu'à ce jour sur l'évaporation* ; l'idée de mesurer, par des observations directes les quantités d'eau de pluie qui tombent annuellement sur les différents points du globe et l'intensité de l'évaporation, c'est-à-dire de la transformation de l'eau en vapeur, ne paraît pas remonter à plus de deux ou trois siècles ; ces deux branches de la météorologie sont aujourd'hui désignés par les mots *udométrie, atmidométrie* υδωρ μετρον, ατμῖσμος, *eau*, *mesure*, *évaporation*, *mesure*.

On a fait varier, à l'infini, la forme des instruments propres à ces observations ; mais les principes sur lesquels ils reposaient étaient, généralement, les mêmes.

L'auteur attribue les premières recherches, sur ces deux phénomènes, à la construction des réservoirs destinés à l'alimentation des bassins et des jets d'eau composant le merveilleux système hydraulique des jardins de Versailles. Colbert et Louvois voulurent être renseignés sur les quantités de pluie dont on pourrait disposer pour le remplissage de ces réservoirs et sur l'évaporation.

Louvois chargea particulièrement Sédilleau, membre de l'Académie des sciences, d'entreprendre une série d'expériences pour résoudre cette question ; ce savant opéra sur la terrasse de l'observatoire pendant les années 1688, 1689 et 1690.

A partir de cette date M. Collin suit, par ordre chronologique, toutes les expériences qui ont eu lieu, à cet effet, en France et dans les pays étrangers ; mais, ainsi qu'on le verra bientôt, il y eut un grand intervalle entre les expériences de Sédilleau et celles qui les ont suivies.

Ce ne fut qu'au cours du XVIIIe siècle que les savants étrangers entrèrent dans cette voie. On doit placer en première ligne les membres de l'Académie des sciences de Stockolm, Musschenbrock et Valérius ; Lambert à Berlin et Van Sweinden en Belgique ; ce dernier a été précédé en France par le R. P. Cotte, dont il va être bientôt plus amplement question. Ce savant Lambert, dont le nom tout français indique un réfugié en Prusse, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, en l'année 1747, fit, pour ses expériences, usage d'appareils autres que ceux employés par ses prédécesseurs.

M. Collin parcourt ensuite les Etats étrangers où des expériences furent faites, depuis le XVIIIe siècle jusqu'au moment où lui-même se mit à l'œuvre, la Prusse, la Hollande, l'Italie, la Lombardie, l'Angleterre, et enfin il revient en France.

Il cite les villes de France dans lesquelles ces expé-

riences furent, il faut en convenir, plus tentées que suivies avec méthode et persévérance, Nantes, Lille, les bassins de l'Yonne, de la Meuse, de la Meurthe, le département de Lot-et-Garonne et celui de la Gironde.

Il cite les noms de ceux qui s'y sont associés, plus activement et avec un plus vif sentiment scientifique et, en première ligne, le nom de ce religieux qui, sur la terrasse de Saint-Germain et dans sa résidence de Montmorency, s'y livra de l'année 1765 à l'année 1804: Les célèbres physiciens italiens Calandreli et Conti, Franeker en Hollande, Halley en Angleterre, et enfin en France l'illustre agronome Gasparin.

Ici s'arrête l'examen des premiers et principaux ouvrages de M. Collin qui ont marqué son entrée dans la voie qu'il a parcourue avec honneur pendant 43 ans.

Il a paru utile de les faire connaître par nne analyse dont certainement ils sont dignes, reproduisant, sinon dans toute leur étendue, au moins en ce qu'ils ont de substantiel, les recherches, les calculs, les observations et les démonstrations qui composent ces œuvres, dans lesquelles se rencontrent réunies, par un lien indissoluble, la théorie et la pratique.

Cette analyse a été le sujet d'un essai, mais elle a semblée être considérée comme ne pas devoir entrer dans l'économie d'une simple et modeste notice, destinée seulement à rappeler, dans leur ensemble plus que dans leurs différentes parties, l'importance des œuvres de cet infatigable travailleur et son dévouement absolu à la science et à l'utilité publique.

En regrettant qu'il n'en ait pas été ainsi, il faut s'empresser de se livrer à l'examen des œuvres de M. Collin depuis qu'il avait fait de la ville d'Orléans celle de son adoption et qu'il nous a été attaché, au titre de concitoyen et de membre des trois sociétés savantes, qui l'ont accueilli

avec l'empressement qu'inspiraient son mérite et son honorable caractère.

II

On conçoit facilement que l'auteur des travaux qui viennent d'être signalés, habitant, en qualité d'ingénieur en chef, le chef-lieu d'un département, siège de Sociétés savantes, dût être l'objet de leur attention.

Une occasion considérable se présenta, pour la Société archéologique, d'adresser une honorable provocation à ce haut fonctionnaire.

La basilique de Saint-Euverte, l'une des plus anciennes de la Gaule chrétienne, d'abord placée sous le vocable de Notre-Dame du Mont, après de nombreuses transformations architectoniques, fermée à l'époque de la Révolution, et, dans un intervalle qui s'écoula de l'année 1790 à l'année 1838, abandonnée à tous les genres de dégradations, fut à cette dernière époque rendue à sa destination.

Attribuée à l'église de Sainte-Croix, par suite du Concordat de 1801, cette basilique n'avait pu recevoir une restauration qui permît d'y rétablir les cérémonies du culte; cette restauration n'a été terminée qu'en l'année 1857.

Elle avait deux caractères : la réparation matérielle et la réparation artistique; ces deux ordres eurent, en partie, leur satisfaction sous les auspices de Mgr Dupanloup, qui intéressa la Société archéologique à cette importante opération.

Cette Société nomma une Commission à laquelle elle adjoignit quelques personnes qui lui étaient étrangères, plusieurs membres de la *Congrégation de la miséricorde*, à laquelle cette église et l'ancienne maison conventuelle avaient été cédées, par l'église de Sainte-Croix; et aussi M. Collin qu'elle invita à prendre part à la direction de

ces travaux, mission qu'il accepta et qu'il accomplit avec empressement et avec zèle.

Le 13 mars de cette année 1857, M. Collin était élu membre de cette Société et, le 9 mai suivant, il la consultait sur : le *genre de porte qu'il convenait d'adopter pour fermer la grotte de Saint-Mesmin*; *était-ce une grille ou une porte pleine* ?

Cette note rappelle la restauration d'une grotte découverte dans le coteau de la rive droite du fleuve, au-dessus de l'église paroissiale du bourg, qui a reçu le nom de : la *Chapelle-Saint-Mesmin.*

Il est nécessaire de dire ici un mot de la légende du *dragon*, sinon universellement répandue, au moins connue par des noms divers, dans un grand nombre de localités, depuis le *Dragon Boa* de la Dalmatie, jusqu'au dragon appelé la *Tarasque* de Tarascon qui désolait les campagnes et y répandait une odeur pestilentielle, et dont ces localités furent, miraculeusement, délivrées, par le pouvoir de saints qui les habitaient.

La légende du dragon de Saint-Mesmin a laissé des traces profondes dans les souvenirs des populations rurales des environs d'Orléans.

Il en est de même de la légende de Saint-Agilus ou Agilis ou Saint-Ay, mot prononcé par ce diminutif : Saint-*Y* nom d'un bourg situé à 17 kil. ouest de la ville d'Orléans.

Cet Agilus, seigneur de ce territoire, limitrophe de celui de Chaingi, (*Cambiacus*), appartenant à la collégiale de Mici, et dit-on vicomte d'Orléans, avait un esclave qui, pour fuir sa colère, s'était refugié dans la grotte du dragon, détruit par Saint-Mesmin.

Agilus avait envoyé à sa poursuite des gens de son service, mais au moment où ils pénétraient sur les terres de Chaingi, eux et leurs chevaux ayant été frappés d'une

insurmontable immobilité, après la même tentative; et lui, ayant subi le même traitement, il reconnut le signe de l'inviolabilité du droit d'asyle attribué aux lieux consacrés à la religion et, particulièrement à la grotte du dragon où reposait le corps de Saint-Mesmin, il pardonna à son esclave et se réunit à lui dans le monastère de Mici, en prenant l'habit, et tous deux y moururent en odeur de sainteté.

Saint-Mesmin devint le patron de la contrée dont il avait été le bienfaiteur par ses travaux évangéliques et de défrichements, ces derniers causèrent sa mort dans un âge peu avancé ; Agilus devint le patron de la contrée voisine qu'il avait édifiée en reconnaissant l'autorité d'une religion qui ordonne la clémence et le pardon.

La grotte du dragon avait disparu, dans la marche des siècles, il a été donné à un membre de la Société archéologique de la retrouver ; en l'année 1850, M. Pilon, propriétaire d'un domaine situé dans paroisse de *La Chapelle-Saint-Mesmin* se mit à l'œuvre de la recherche, et en l'année 1856, il réussissait dans son entreprise.

L'évêque d'Orléans fut le premier informé de cette découverte et soudain la restauration de la grotte fut décidée ; le Prélat obtint facilement de l'autorité administrative, que les travaux fussent opérés ; M. Collin fut chargé de leur direction en sa qualité d'ingénieur du service de la Loire.

Il fit élever sur la rive gauche, une croix monumentale, dont il donna le modèle à Monseigneur l'évêque, qui eût l'heureuse idée de la faire composer de quelques débris de l'ancien monastère de Mici, trouvés près de l'habitation moderne qui le remplace; de sorte que, par une ligne droite dirigée du monastère à la croix, de la croix à la grotte du dragon, et à l'église, les trois monuments se relient pour rappeler le même souvenir.

Le 13 juin de l'année 1858, par la plus belle journée de cette belle saison, eut lieu l'inauguration de la grotte et la bénédiction de la croix ; le Prélat désira qu'elle fut célébrée avec une grande pompe, et se concertant avec M. Collin, ses désirs furent complètement satisfaits.

On doit attribuer à ce dernier la complète réussite du programme adopté ; il s'était multiplié dans la direction des travaux, il se multiplia dans la direction et dans la marche du brillant cortège composé de toutes les autorités ecclésiastiques, judiciaires, administratives, escortées par un détachement de la garde impériale, alors en garnison à Orléans.

Ce cortège était entouré des habitants de la ville et des campagnes environnantes, encombrant le fleuve dans des barques, la plupart élégamment pavoisées, et dont une foule animée peuplait ses deux rivages.

On ne peut insister, sur cette solennité terminée par un éloquent discours de Monseigneur Dupanloup, prononcé au milieu du grand silence de cette multitude, s'unissant au calme de l'air et permettant à sa voix de s'étendre au loin, dans toutes les directions de l'espace.

M. Collin alternait ses communications, de notre Société d'Agriculture, sciences et arts, à la Société archéologique ; il ne s'en tenait pas à ces centres d'études ; lorsqu'elles intéressaient l'ordre public, il les adressait au Conseil général du département.

Il reste à le suivre dans l'examen de ces divers travaux ; en 1857, il lisait, à la Société archéologique un rapport sur un mémoire ayant pour objet de révéler la découverte d'ouvrages stratégiques représentés par son auteur, M. Boucher de Molandon, comme ayant fait partie du système des bastilles et des boulevards, construits par les Anglais pendant le siège de 1428.

Ce terrain est décrit dans tous ses aspects, étendue en

longueur, largeur, profondeur; l'auteur en donne les mesures métriques et cette description est assez saisissante pour persuader que les dispositions de ces lieux n'ont été qu'un travail de main d'hommes ayant, dans les temps reculés, servi de camp retranché pour l'attaque et la défense.

Ni les historiens, ni le journal du siège, il est vrai, ne signalent dans cette direction, l'existence d'une bastille établie entre Saint-Paterne et Saint-Loup.

Cet espace de 4 kilomètres, sans moyen d'attaque, par l'ennemi, permettant aux assiégés des sorties dangereuses pour les assiégeants et même le ravitaillement de la ville, a semblé difficile à admettre.

Cette question a été traitée par M. Berriat Saint-Prix, professeur à la faculté de droit de Paris, dans un ouvrage remarqué, sur Jeanne d'Arc ; il avait été conduit par de simples déductions logiques et sans preuves matérielles, il est vrai, à exprimer *à priori*, l'opinion que deux bastilles avaient dû être construites dans ce large intervalle.

Il est inutile d'insister sur les autres moyens de conviction contenues dans le mémoire, il ne doit s'agir, ici, que du rapport présenté au nom de la commission par M. Collin, et son œuvre, d'autant plus que cette analyse se placerait en présence d'un rapport dont les conclusions n'en repoussent pas toutes les conséquences, mais néanmoins est loin de les admettre explicitement.

Il est, en effet, évident, que la commission n'a pas accueilli les conclusions du mémoire, mais que, cependant, touchée des considérations sur lesquelles ces conclusions reposent et de l'intérêt attaché à la communication de ce mémoire, à l'examen et à l'étude des lieux et des travaux certainement stratégiques qui étaient signalés à l'attention de la Société qu'elle représentait, elle a provoqué des études nouvelles pour qu'une réponse définitive put être rendue.

Celle de la commission est, en effet conçue en ces termes:
« Sur la deuxième question des documents authentiques,
« *il est permis d'insérer* qu'il existait, au temps du siège,
« dans les environs de Fleury, des ouvrages militaires,
« établis par les anglais, pour compléter le blocus et
« l'investissement du côté nord. Si les ouvrages militaires
« élevés par les anglais, au nord de Fleury n'étaient pas
« ceux dont M. de Molandon à signalé à la Société archéo-
« logique l'existence, la position et la forme, les vérita-
« bles ouvrages anglais devaient avoir avec ceux-ci une
« telle ressemblance qu'il est raisonnable de croire, du
« moins, jusqu'à preuve contraire, à leur identité. »

Le rapport se termine ainsi : « La commission s'est
« pénétrée de l'importance de l'étude qu'elle était chargée
« d'offrir à la Société, et si elle a dû renoncer à placer
« sous les yeux la solution, pour ainsi dire matérielle du
« problème, elle croit n'avoir rien négligé pour dissiper une
« partie des ténèbres et exciter l'attention et les investi-
« gations des érudits. »

Il faut attribuer au sentiment d'une réserve exagérée le langage par lequel le rapporteur a voulu atténuer le caractère négatif de l'opinion adoptée par la Commission.

Il semble impossible de ne pas voir dans les dispositions des lieux visités, des travaux pratiqués à l'occasion d'un siège, et que ce siège ne peut être que celui *des anglais;* les attaques antérieures dirigées contre la ville n'ayant eu lieu que par des bandes errantes, dont les procédés stratégiques se bornaient à l'incendie des portes, à l'escalade et à la démolition des murailles.

C'est sous l'inspiration des détails produits par le mémoire et par le raport lui même, quoi qu'il ne concluât pas à l'insertion, dans les volumes publiés par la Société, que celle ci a ordonné cette insertion.

La part prise aux travaux de la Société archéologique

eut encore pour M. Collin un intérêt historique d'une haute importance. Le 23 décembre 1862, M. Bréan, conducteur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur, pour l'arrondissement de Gien, publia deux brochures sous ces titres : *Notice sur la découverte de ruines Gallo-Romaines à Gien-le-Vieux ; Etudes sur Genabum.*

Bientôt deux autres œuvres, traitant ce sujet, vinrent en aide à M. Bréan, l'une due à M. Petit, membre correspondant de la Société archéologique, l'autre à M. Eugéne de Monvel, membre de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts. Celle de M. Petit, intitulée : Dissertation sur Genabum (Gien), et Vellenaudum (Triguères) ; celle de M. Monvel : *Etude sur les expéditions de Jules César dans les Gaules.*

La Société archéologique, par la spécialité de son programme, ne pouvait rester indifférente, en présence de ces publications ; son premier soin a été d'engager un de ses membres correspondants, M. Marchand, habitant Ouzouer-sur-Trézée, auteur d'un ouvrage considérable sur : *La ville et les seigneurs de Gien*, à étudier cette question, en se mettant en rapport direct avec le promoteur de ce nouveau conflit ; M. Marchand, répondit à l'invitation qui lui avait été faite par un rapport qui témoigne le soin qu'il mit à remplir cette mission.

Enfin, la Société institua une commisssion, composée de neuf membres, dont ferait partie M. Collin, et on voit tout d'abord, que par sa position, par l'influence qu'il devait exercer, il en fut, pour ainsi dire, le directeur et comment il en fut le rapporteur.

Il importe de fixer le véritable et unique siége de la discussion ouverte, il se concentrait sur les lieux occupés par le : *Genabum carnutum des commentaires* démontré par l'existence d'enrochements, de massifs de maçonneries ayant l'apparence de pilles d'un ancien pont considéré,

par les rapporteurs de cette découverte comme étant une *construction gauloise;* et ces maçonneries, comme les vestiges d'un pont, qui a dû relier, en face de Gien-le-Vieil, la rive droite à la rive gauche de la Loire.

Il est à remarquer que ce bourg est distant de la Loire par un espace de 1,000 mètres, cette séparation établit une si grande différence avec le texte de César, constatant l'existence d'un pont sur la Loire, adhérant à la ville qu'il assiégeait : *oppidum Genabum, pons fluminis Ligeris continebat*, que cette séparation et la conséquence qu'on en devait, nécessairement tirer, n'ont point échappé à M. Bréan ; il s'est empressé de faire reculer la Loire, du coteau où se montre le bourg de Gien-le-vieil, jusqu'à cette distance de 1,000 mètres, par suite, dit-il, des endiguements du fleuve; et il ajoute que si on veut trouver des piles de l'ancien pont, *ce n'est pas dans le lit et le cours de la Loire qu'il faut les chercher*, mais dans cet espace de *1,000 mètres où coulait la Loire*, quand César est venu assièger Genabum.

Cet état de choses ainsi établi, il ne s'agit plus que de se livrer, aussi rapidement que possible, à l'analyse du très considérable rapport de M. Collin, qui la divise en trois parties : *exposé du sujet*; *opérations des sondages*; *résultat de l'enquête faite par M. Bréan.*

Ce qui vient d'être dit semble autoriser à considérer la première partie comme suffisamment connue, et la tâche comme accomplie à ce sujet.

Il faut donc suivre, sans retard, le rapporteur dans tous les détails qu'il nous a transmis, des sondages opérés de part et d'autres, dans le cours de ces vérifications contradictoires ; il faut essayer de les résumer, ce qui semble possible, sans diminuer l'importance des travaux et des observations d'un organe aussi compétent que celui qui avait été choisi par la commission.

Tout ceci se passait en 1863; en l'année 1864, M. Bréan publia une nouvelle brochure: *Jules César dans les Gaules*; il fallut recommencer des sondages qui avaient paru suffisants pour mettre enfin un terme à ces débats devenus plus inutiles encore que fastidieux.

Au mois d'août de cette année on dirigea ces opérations sur deux lignes, en éventail et sur une ligne intermédiaire, distante de 7 mètres, de chacune des deux lignes extrêmes, de la rive gauche sur la rive droite de la Loire; et, de 4 mètres en 4 mètres, la tige de sondage fut descendue à 2 mètres, au-dessous du niveau, ou du zéro de l'échelle du pont de Gien.

Le rapporteur de la Commission constate que dans cette opération, à laquelle M. Bréan, comme dans les précédents, s'est *fait représenter*, on *n'a rencontré aucune résistance indiquant la présence de vestiges de maçonnerie, d'enrochements et de pilotis.*

Ce n'était pas fini; en 1865, une nouvelle brochure signée Bréan, apparut sous le titre: *Expédition de Cæsar d'Agendicum à Avaricum*, de Sens à Chartres.

Il est inutile de dire que dans ces deux dernières productions, leur auteur, sans tenir compte des expériences de sondage qui viennent d'être décrites, revenait sans cesse à ces premières propositions.

Cette fois, cependant, il ne s'agit plus de sondages dans le cours du fleuve, pour y trouver les *signes palpables*, comme M. Bréan les qualifiait, de l'existence du *pont gaulois,* il a recours à la ressource des certificats, émanant d'habitants, il est vrai, fort estimables, des deux rives de la Loire, dans le voisinage de Gien le Vieil ou même dans ce bourg.

Le rapporteur de la Commission a dû se livrer à l'appréciation de ces actes, soit de complaisance, soit entachés

d'un grand vague, d'une grande incertitude et toujours peu dignes de confiance.

Ces dernières observations sont autorisées par l'analyse que M. Collin a faite de ces certificats, il les dépouille, assez impitoyablement, en faisant ressortir les contradictions et les erreurs contenues dans le plus grand nombre d'entr'eux.

Il cite, entr'autres exemples, les deux suivants : un grand propriétaire après avoir donné, comme le sachant *personnellement*, l'attestation de la démolition d'une partie des piles du pont qui existait dans la Loire, revient dans un second certificat, sur ce ton affirmatif, en reconnaissant qu'il n'a rien vu, par lui-même, mais que seulement il l'a *entendu dire*.

Il en est, absolument de même du certificat d'un curé d'Ouzouer-sur-Loire qui, ayant dit : avoir *vu* et *reconnu*, dans la direction de Gien le Vieux, deux ou trois piles du pont, déclare qu'il a vu ces piles *qu'on lui a dit être des restes de ce pont*.

Le rapporteur fait remarquer que quelques certificats, tout en affirmant l'existence des vestiges de ce pont, ne sont pas d'accord sur l'emplacement que ces massifs de maçonnerie avaient occupé, les uns les plaçant à la rive droite, les autres à la rive gauche du fleuve (1) ; les uns à une dizaine, les autres à une quinzaine de mètres les uns des autres ; les uns sur la même ligne, les autres en travers du courant, et prétendant que les enrochements ressemblaient à des piliers de pont et présentant leur destruction comme remontant à cinquante années.

Il ne néglige aucune observation judicieuse pour faire ressortir l'insuffisance de ce mode de constatation et celle de ces certificats eux-mêmes, mais il croit devoir, dans un

(1) Voir, entr'autres les certificats de MM. Fortin, curé d'Ouzouer-sur-Loire, p. 279, Charenton et Rousset-Maîtrasse, p. 283.

louable sentiment d'impartialité mentionner deux certificats, obtenus par M. Bréan de deux habitants de ces localités ; l'un constate, de la part de celui qui l'a donné, que : dans sa jeunesse, pêchant à la ligne, il en a vu *apparentes au-dessus des basses eaux*, plusieurs piles du pont sur la rive gauche, au droit du chemin qui monte à Gien le Vieil, et que pour se livrer à ce mode de pêche, il se tenait sur ces maçonneries ; l'autre dit que travaillant aux brèches faites aux levées par l'inondation de 1856 ; sur le massif de la rive gauche, il souleva une roche de ce massif et qu'il aperçut, sur la face du dessous de cette roche, une pièce de monnaie qu'il conserva et qui, aujourd'hui est au musée archéologique d'Orléans.

Cette monnaie porte à sa face ce mot et ce chiffre : Clément VIII et ces abréviations *pont. max.* C'est-à-dire : *pontificus maximus*, accompagnés d'un écusson à deux clés, surmonté d'une tiare, et au revers ces abréviations, *oct. car. aquaviva. legaus* et ce millésime 1594, que M. Collin reproduit dans leur entier, par ceux-ci : *octavius cardinalis aquaviva legatus*.

Il y ajoute cette irréfutable observation : si comme cet ouvrier (qu'il représente comme un très honnête homme), l'affirme, cette médaille n'a pu être laissée que par ceux qui ont construit le massif d'enrochement (adhérent à la levée que l'ouvrier réparait), ce massif n'aurait pas plus de deux à trois siècles.

C'est ainsi que M. Collin recevant des habitants de l'antique cité celtique des descendants des carnutes, dont parle César, un témoignage de l'estime que leur inspirait, son dévouement à la science et au bien public, en retour s'associait à leurs travaux et s'intéressait à la conservation et au respect des anciens souvenirs toujours chers aux générations qui se succèdent au lieu natal.

Et, cependant comme cette notice est autant l'étude du

caractère de celui qui en est l'objet que l'étude de ses actes scientifiques, on peut se permettre de faire remarquer le caractère d'incertitude et d'hésitation qui semble avoir été la règle de son esprit; aprés s'être livré à des épreuves décisives et, absolument, exclusives du doute, dans leurs résultats, c'est avec quelque surprise qu'on le voit en altérer la force et l'énergie par des observations timidement exprimées et ne se rattachant que d'une manière incidente aux faits les plus certainement constatés.

Ce défaut des cœurs bienveillant s'est déjà montré à l'occasion des recherches sur les travaux stratégiques du quartier de Fleury, il s'en renouvelle quelques marques ici, « la Commission n'a pas l'intention de chercher à nier « l'existence de vestiges d'anciens ouvrages de nature « inconnue à Gien le Vieux, les affirmations des témoins « bien que contradictoires, obscures et dénués d'authen- « ticité, ne manquent pas d'un certain intérêt. »

Et plus loin : « La commission demeure convaincue de « la nécessité d'agir comme elle l'a expliqué, c'est-à-dire « de constater l'état des lieux et la nature des faits, qu'ils « soient positifs ou négatifs, laissant à chacun la liberté « entière d'examen, d'appréciation et de sentiment. »

Déjà, et dans les opérations d'examen, confiées à M. Marchand, 1,600 coups de sonde, avaient été donnés dans la direction du cours de la Loire, indiquée par M. Bréan et ceux qui avaient adopté son opinion et voulaient la faire prévaloir, lorsque, par une lettre inséréé dans le *Journal du Loiret*, à la date du 28 août 1863, il annonçait que : par *la dépression des eaux de la Loire*, *une pile du pont qu'il prétendait* avoir existé en cet endroit, *venait d'être mis à jour*.

Ce fut alors et le 28 août que la Commission instituée par la Société archéologique se rendit à Gien où elle s'adjoignit l'ingénieur de la Loire et le conducteur principal de

ce service, MM. Sainjon et Diéval, et que le 3 septembre on procéda à un nouveau sondage, renouvelé 300 fois, de 4 mètres en 4 mètres, en faisant descendre la flèche de deux mètres au-dessous du niveau d'eau, *sans que cette opération ait rien fait découvrir de ce qui avait été affirmé avoir existé en ce lieu.*

Cependant les personnes envoyées par M. Bréan qui n'a jamais paru dans le cours de ces épreuves, tous gens à ce connaissant, se prévalurent d'un plan sur lequel existait une ligne représentant l'axe marqué à ce plan, par les lettres : A. B. partant d'une *culée de ce pont* et se prolongeant de la rive gauche à la rive droite de la Loire.

Le rapporteur, sans nier ce massif d'enrochement, et de pilotis, comme un point fixe de cet axe, l'apprécie ironiquement, en ces termes : libre à chacun de voir dans ces vestiges, les fondations d'une culée ou pile d'un pont Gaulois, Romain, du moyen-âge, ou les vestiges d'un moulin ou d'une usine, d'un estacade, et., et il déclare que la Commission *ne voit pas dans ces vestiges, la forme d'une culée de pont.*

Et comme ce réseau de sondage était compris dans les 1,600 coups de sonde déjà donnés en 1864, ainsi que cela résulte du rapport de M. Marchand, ce qui donne un total de 1,900 coups de sonde dans ce parcours d'un bord à l'autre du fleuve, la Commission se crut autorisée à persister dans la délibération qui vient d'être rapportée et qu'elle exprima par ces mots : *on ne trouve ici aucun vestige de travaux de main d'homme.*

Des actes pareils à ceux invoqués pour l'affirmative des propositions tendant à l'admission de l'existence d'un pont 52 ans avant l'ère Chrétienne, en présence des opérations de sondages multiples, consciencieuses et contradictoires qui ont été rapportées, peuvent-ils un seul instant, paraître dignes de la moindre prise en considération.

Dans une controverse historique aussi importante, on doit à l'auteur d'une œuvre comme celle qui vient d'être analysée, devenue la base la plus fondamentale d'une décision définitive et sans retour, de le relever d'une faiblesse regrettable, à quelque sentiment honorable qu'elle appartienne.

M. Collin ne s'en tint pas à ces premières démonstrations d'alliance avec la cité de son adoption, il publia, bientôt une œuvre d'un intérêt tout à la fois religieux et local, cette œuvre porte ce titre : *La Cathédrale d'Orléans, de 1849, à 1869.*

Dès avant cette époque et depuis longtemps, déjà celui qui, par la touchante notice contenue dans le fascicule des annales religieuses et littéraires du diocèse, publié sous la date du 19 janvier dernier, nous est représenté dans sa jeunesse et dans les premiers temps de son âge d'homme, comme s'étant séparé de la foi de son enfance, y était revenu.

Depuis son séjour à Orléans, il avait eu le bonheur de se lier avec l'illustre évêque qui occupait, alors le siége épiscopal, et leurs fréquentes visites amenèrent le projet qu'ils accomplirent en commun, de faire non seulement quelques ornementations, mais même quelques changements aux dispositions intérieures de la basilique de Sainte-Croix.

M. Collin associé au plan que le prélat avait pris la résolution d'exécuter, prit, de son côté la résolution de le seconder dans l'accomplissement de cette œuvre; et il le fit avec l'ardeur qu'il mettait à tout ce qu'il croyait être conforme aux sentiments dont sa conscience était animée; et quoique, dans sa modestie, il attribue l'ensemble et les détails de la transformation des ailes du transsept de l'église de Sainte Croix, à Monseigneur Dupanloup, il n'en doit pas moins être considéré comme le véritable auteur de cette transformation.

Cet acte d'une grande importance, au point du vue architectural, le seul auquel on doive se placer ici, ne laissait pas que d'inspirer de nombreuses et assez sombres préoccupations, et l'éminent auxiliaire que le prélat s'était choisi, s'est empressé, aussitôt après l'achèvement de ces derniers travaux, de publier une monographie de l'église Sainte Croix, dans laquelle descendant des siècles les plus reculés, il rappelle que lui-même, il a inspiré et dirigé les travaux.

Le récit est abondant et cependant rapide, et n'a certainement d'autre but que de combattre les critiques que son auteur a entendu s'élever et, même, celles qu'il prévoit dans l'avenir.

Parlant de ceux des travaux récents encore mais qui ont précédé cette transformation actuel du transsept et qui, suivant son expression avaient déjà transformé de la manière la plus favorable l'intérieur de la cathédrale, il reconnaît que les avis sont loin d'être unanimes sur le mérite artistique de ces diverses œuvres; il s'en console à la pensée que chacun sent la modification avantageuse de la physionomie de la cathédrale, par la *substitution d'un vaste ensemble de ces sérieux et antérieurs travaux à la nudité séculière de ces murailles.*

S'occupant de la transformation des deux *branches de la croix* en deux chapelles consacrées l'une au sacré cœur de la Vierge, l'autre au sacré cœur de Jésus, dans le IX[e] chap. *Observations sur le principe, l'ensemble et les détails de l'œuvre de la chapelle du Sacré-Cœur*,, il s'exprime en ces termes : Aussi satisfaisante dans ses détails que paraisse, au premier aspect, l'œuvre de la chapelle du Sacré-Cœur, nul ne prétendra qu'elle soit à l'abri et au-dessus de la critique; on n'a pas attendu son achèvement pour en abaisser le mérite et y signaler des défauts; ceci d'ailleurs, n'a rien que d'ordinaire, chaque entreprise humaine n'est-elle pas soumise à cette épreuve inévitable?

Pour porter un jugement impartial sur l'œuvre complète de la chapelle du Sacré-Cœur, il faut *distinguer* ajoute-t-il, *de toute nécessité, la question du principe de la question matérielle et d'exécution.*

Ces derniers mots semblent inviter à s'arrêter dans l'étude de cette dernière œuvre de M. Collin : Ce qui précède suffit à faire connaître la nature du sentiment qui l'a engagé à donner son concours au vénérable auteur de l'édification des deux chapelles, en regard l'une de l'autre, dans le transept de Sainte Croix; la décision à prononcer sur la question de la place qu'elles occupent appartient à tous ceux qui fréquentent ou visitent cette église et à tous ceux qui, poussés par une curiosité artistique, ou pour rendre hommage à l'illustre évêque, visiteront son tombeau.

Ici s'arrêtent les communications faites aux sociétés savantes, dont M. Collin a fait partie; si les séparant des travaux appartenant à sa fonction et des travaux de même nature qu'il a produits depuis l'année 1869, jusqu'à l'année 1875, on établit une comparaison entre ces mémoires du rapport et les œuvres précédemment analysées et celles qui vont l'être, on pourra remarquer une grande différence à l'avantage de ces dernières.

Il reste pour terminer cette tâche longue et laborieuse, à s'occuper non plus des souvenirs du passé, mais à se mettre en présence d'actes intéressants pour le présent et l'avenir, la sécurité des populations répandues sur les rivages d'un grand fleuve, depuis sa source jusqu'à son embouchure; ce fleuve n'est autre que la Loire. Actes qui ont avec quelques autres d'une nature toute exceptionnelle, dignement et noblement couronné la carrière de notre éminent collégue et concitoyen.

Le 17 janvier dernier, M. le Vice-Président de notre Société d'agriculture, lettres, sciences et arts, à l'ouverture de la séance, entretint ses collègues de la perte qu'ils

venaient de faire dans la personne de M. Collin et cette trop courte allocution, énumérait les travaux qui avaient occupé la vie de cet homme aussi distingué par la science que par la puissante activité de son esprit.

Entr'autres services rendus, par le concours de ces deux qualités, il rappelait que c'était pendant l'exercice de sa fonction d'Ingénieur en chef de la Loire, à laquelle il avait été appelé en l'année 1855, que le département du Loiret avait subi les terribles inondations des années 1856 et 1866.

Qu'alors, M. Collin avait fait tout ce, qu'humainement, il avait été possible de faire pour atténuer les conséquences de cet épouvantable fléau ; que c'était à lui, à son initiative, qu'on devait le service hydrométrique qui existe aujourd'hui et qui n'existait alors, en projet ou sans effet pratique, que dans les deux bassins de la Seine et de la Loire.

Il ajoutait que témoin des désastres causés par ces deux inondations, M. Collin s'occupa des moyens de les conjurer pour l'avenir, et, rappelant les paroles prononcées sur sa tombe, par M. Sainjon l'un de ses collègues au triple titre d'Ingénieur en chef de la Loire, de son successeur au fonction d'Inspecteur général des ponts et chaussées, et de membre de notre Société, il disait : « M. Collin a été un de « ces rares privilégiés dont l'œuvre se continue au-delà « des limites de notre frêle existence ; car c'est lui qui a « tracé le programme des travaux qui se poursuivent « encore en ce moment, pour la protection de la ville « d'Orléans. »

Ces expressions de gratitude, sont justifiées par un *rapport sur la marche et les effets de la crue, extraordinaire de septembre et octobre 1866, extrait des procès-verbaux des séances du Conseil général du département du Loiret, en 1867.*

L'examen attentif de ce rapport, nous désignerait son

auteur, quand même il ne se serait pas nommé; c'est bien la même méthode, la même précision, la même abondance de démonstrations et de calculs que celles qui distinguent les œuvres techniques ci-dessus analysées.

Ce rapport est divisé en cinq paragraphes. Le premier est ainsi intitulé: *Histoire de l'inondation de* 1866; dans cette partie de ses observations l'auteur décrit l'élévation progressive des eaux, depuis le 25 septembre, date de la première dépêche fesant connaître la crue de l'Allier, à Moulins: elle était à 3 mètres, bientôt elle s'élevait à 4 mètres, le lendemain, au même affluent, elle s'élevait à 4^{m}60, enfin le même jour on télégraphiait que son maximum avait atteint 4^{m}95.

Passant de l'Allier à la Loire, il suit, avec les dépêches, la surélévation progressive des eaux à Digoin; le 25 elle était de 3^{m}90. Le même jour on annonçait par ces mots: crue probable 5^{m}70, et enfin le 28 on signalait la cote maximum 5^{m}58.

Il constate la crue des eaux de toutes les rivières, affluents de la Loire, dans les départements auxquels elles appartiennent, le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, Maine-et-Loir et la Loire-Inférieure.

Il fait remarquer (et cette lacune par lui signalée a été comblée) l'interruption des communications existant entre les lignes télégraphiques placées sur les rivages du fleuve et sur les affluents, qui eut alors pour conséquence de jeter l'incertitude dans les mesures à prendre pour protéger les basses-terres, de l'envahissement des eaux, et connaître la rupture des levées.

Il décrit tout ce qui s'est passé à ce dernier sujet dans tous les départements riverains de la Loire, jusqu'à Nantes, et son récit inspire la plus vive reconnaissance pour la prodigieuse et courageuse activité déployée par l'administration des ponts et chaussées, dont il nomme

tous les chefs, agissant avec le même zèle, dans chaque département.

Il résulte, implicitement, de ce rapport, que c'est à l'initiative de M. Collin qu'est dû un arrêté du 25 mars 1855, rendu pour régulariser la double attribution des ingénieurs, du service de la Loire et du service ordinaire des *levées-routes*, en temps ordinaire, en ce qui concerne l'entretien, la police, les alignements, la construction des ouvrages intéressant la viabilité ; en temps de crue, pour la défense des levées, dès que les échelles marquent uae hauteur déterminée.

Il retrace avec rapidité les ouvrages considérables de protection qui ont été entrepris pendant la crue de 1866 qui, tous, ont eu pour résultat de préserver les terres basses, les vals, et qui n'ont cédé qu'en amont de Jargeau et qui, partout ailleurs, ont exigé la construction de bourrelets de défense prolongés sur de très longues étendues.

Ce tableau comprend, non pas seulement ce qui s'est passé dans le département du Loiret, mais tout ce qui s'est passé dans tous les départements du parcours de la Loire et ainsi qu'il a été dit, tout ce qui s'est passé dans les principaux de leurs affluents.

Ce rapport est bien légitimement intitulé : *Histoire de l'inondation*, il en est bien en effet l'histoire la plus saisissante et son caractère pratique, dans un grand nombre de passages, s'associe au caractère dramatique de ces événements solennels de la nature, qui transforment les plus belles et les plus gracieuses contrées en un vaste théâtre de désolation, de destruction et de ruines.

M. Collin fait parcourir tous ces rivages, pendant et après le passage de ces ondes torrentielles et furieuses, il constate toutes les hauteurs qu'elles ont atteintes, il place sous nos yeux la distrlbution des secours apportés aux lieux les plus envahis, aux lieux les plus menacés, pour

concourir à l'exécution des travaux des défenses des levées et à leur réparation, même au moment de leur rupture, l'embrigadement des ouvriers de l'administration, celui des militaires et, dans le département d'Indre-et-Loire, des jeunes colons de l'école pénitentiaire de Mettrai, auxquels on a, ainsi, donné l'occasion de se consoler de leurs fautes précoces en leur inspirant un sentiment généreux, et aussi celui de tous les habitants de ces lieux qui tous ont répondu à cet appel, excepté ceux de Montlouis, près Tours, les seuls qui aient opposé un refus inexplicable de concourir à ces travaux.

Quant à notre auteur du rapport, sans cesse en surveillance, il se multipliait dés le début de la croissance des eaux jusqu'à leur abaissement, télégraphiant sans cesse à ses collègues de son département et à ceux de l'aval du fleuve, ce que l'état des eaux supérieures lui fesait prévoir pour la préservation des rivages inférieurs.

Ce texte historique devait, dans le sentiment pratique de M. Collin, avoir un complément; il l'offre dans le deuxième paragraphe intitulé : *Comparaison des crues, celles de 1856 et de 1866*; il tire de cette comparaison les prévoyances les plus utiles pour conjurer les désastres des inondations à venir; quelques mots suffiront pour faire apprécier les considérations auxquelles il se livre et les conséquences qu'il indique devoir en être tirées.

C'est ainsi qu'en premier lieu, se plaçant dans le département du Loiret en amont d'Orléans, au degré d'altitude atteint par les eaux à l'échelle de Gien, il s'exprime ainsi :
« les deux crues accusent la même hauteur : 7m *9*. La con-
« séquence que l'on pouvait tirer, immédiatement, au
« moment où il se réalisait le 27 septembre 1866 à quatre
« heures et demie du soir est que les levées seraient rom-
« pues entre Gien et Tours, à peu près comme en 1856. »

Il poursuit ces observations comparatives des hauteurs

ou de l'infériorité de ces hauteurs des eaux, de celles des levées entre elles dans tous les départements, depuis celui du Loiret jusqu'à celui, inclusivement, de la Loire-Inférieure ; il compare les débits des eaux dans les deux inondations, il en explique les ruptures des levées.

Il se livre à des démonstrations de ces causes et de leurs effets, en parcourant tous les départements ; mais ces détails sont d'un ordre tellement technique et si nombreux qu'ils semblent exclusivement réservés aux praticiens et ne devoir être ici l'objet d'une mention que pour ordre et réunir à toutes les autres cette partie des utiles et savantes préoccupations de leur auteur.

Il en doit être de même de celles qui font l'objet du troisième paragraphe intitulé : *effets observés pendant la crue sur les ouvrages de la Loire en 1866*.

Ces observations portent plus spécialement sur les *dénivellations* qu'ont éprouvé les ponts de la Loire, depuis le département du Loiret jusqu'à celui de la Loire-Inférieure ; il est manifeste que ces recherches qui, d'ailleurs, n'accusent que des résultats relativement d'un mince intérêt, doivent être négligés ici.

Mais il en est une trop considérable pour être passée sous silence ; elle est le sujet du quatrième paragraphe intitulé : *montant des dépenses auxquelles s'élèveront les réparations des dommages causés par l'inondation de 1866*.

Ces dépenses, suivant l'estimation de M. Collin, doivent s'élever à la somme totale de 3,225,233 fr. 94 savoir : Loiret, 1,500,000 fr.; Loir-et-Cher, 476,300 fr.; Indre-et-Loire, 1,100,000 fr.; Maine-et-Loire, 136,233 fr.; Loire-Inférieure, 12,7000 fr.

Enfin, dans le cinquième paragraphe intitulé : *mesures préventives*, M. Collin se pose cette question : Que fera-t-on pour prévenir le renouvellement de ce fléau, ou tout au

moins pour en atténuer l'importance ? Il y répond : *nous n'en savons rien.*

L'ingénieur chargé dans le commencement de son exercice du service hydraulique de l'un des départements le plus en rapport avec les plus grands fleuves et les plus grands cours d'eau : le Rhône, la Saône, la Seine, la Loire et l'Yonne, l'auteur de l'étude de l'*atmidométrie*, et des grands effets des inondations de la Loire devait s'occuper de l'étude appelée l'*hydrométrie*, dans le département le plus soumis par la disposition de son territoire, à ces graves accidents.

Dès l'année 1853, il soumettait à l'administration supérieure le projet d'organisation d'un service public dont la mission serait de prévoir, à l'avance, l'arrivée des crues, leur hauteur, et de l'annoncer aux populations riveraines entre Briare et Nantes. Il proposait de qualifier ce service d'*hydrométrique*.

Cette proposition fut suivie d'un règlement ministériel qui organisa ce service sur le bassin de la Loire. Le 3 février 1854, un autre arrêté ministériel créait un service semblable pour le bassin de la Seine ; mais, cependant, et malgré l'inondation de 1856, ce ne fut qu'en l'année 1858 que le règlement, pour la Loire, dont le siège devait être à Orléans, fut mis en activité.

M. Collin rendait compte de cette institution à notre Société d'agriculture, lettres, sciences et arts, qui l'inséra dans le VIIIe volume de ses mémoires.

Dans cette œuvre, son auteur fait connaître le but principal qu'on peut atteindre par l'institution de l'*hydrométrie*. Cet exercice n'est qu'un moyen, ainsi qu'il vient d'être dit, de prévoir l'arrivée des crues et leur hauteur et de l'annoncer aux populations riveraines, entre Briare et Nantes.

Pour obtenir ce résultat, c'est-à-dire apprécier, à l'a-

vance, les éléments des crues, il fallait installer des observatoires sur des lieux, choisis dans le bassin du fleuve et de ses tributaires, munis d'instruments dont il a été parlé plus haut, appelés *udomètres*, d'une exécution ou forme prescrite par le règlement organique du service de l'hydrométrie.

M. Collin constate, que depuis cinq ans, au moment où il écrivait, les observations des hauteurs d'eau mesurées aux ponts principaux de la Loire et de ses grands affluents, ainsi que celles des tranches de pluie qui tombent sur leurs bassins, sont faites, avec la régularité que présentent les services administratifs, par les ingénieurs de ces localités.

Il ajoute : à la fin de chaque année, on dresse au bureau central d'Orléans, à l'aide des documents transmis à Saint-Etienne, Clermont, Bourges, Châteauroux et Angers et ceux que le bureau central réunit directement, pour le cours du fleuve entre Briare et Nantes : 1° le tableau graphique des hauteurs d'eau de la Loire et de ses affluents, ces hauteurs mesurées sur la Loire, de Digoin à Nantes; 2° à Moulins, sur l'Allier; à Noyers, sur le Cher; sur la Creuse, au Blanc; sur la Vienne, à Chatelrault; sur la Sarthe, à Sablé.

Et aussitôt, M. Collin, selon son habitude, dresse, comme spécimen, *des tableaux* à venir, le tableau des hauteurs de tranches de pluie tombée sur les bassins du fleuve et de ses affluents, mesurées aux 83 observatoires indiqués sur ce tableau, lui-même, composé de trois colonnes; la première porte les noms des bassins, dans l'ordre qui vient d'être indiqué; la seconde, les noms des localités, sièges des observatoires; la troisième, est consacrée aux altitudes métriques de chacun de ces observatoires.

Il joint, à celui-ci, deux autres tableaux, le premier porte cette désignation : *Spécimens des deux tableaux gra-*

phiques; le premier représente les hauteurs métriques de l'eau, mesurées à l'échelle du pont, à Orléans, en 1863.

Il est sur 12 colonnes correspondant aux 12 mois de l'année et porte, pour chaque mois, le métrage, par chacun de ces mois, de la hauteur des eaux; cette hauteur au-dessus du niveau de l'étiage, est indiquée par une ligne transversale, portant le chiffre des diverses surélévations, que l'eau de la Loire a éprouvées, pendant l'année 1863.

Pendant cette année, la plus grande hauteur est indiquée avoir été, en janvier, 2 m. 24; en octobre, 4 m. 60; en avril et en novembre, elle n'avait été, pour le 1er de ces mois, que de 1 m. 60, et, pour le second, de 1 m. 06.

Le second, de ces deux derniers tableaux, a pour objet de représenter les hauteurs d'eau de pluie, tombée dans le bassin de la Loire, entre le bec d'Allier et la mer; l'auteur a pris le soin de désigner par des chiffres inscrits au-dessous des stations, les altitudes où l'*udomètre* a fonctionné, pendant cette année 1863, au-dessus du niveau moyen de la mer, à Saint Nazaire. Ces stations, pourvues d'*udomètres*, étaient alors au nombre de dix: Givry, Saint Satur, Gien, Orléans, Blois, Tours, Bressuire, Pont-de-Cé, Nantes et Saint Nazaire.

Il ne semble pas nécessaire de comparer la quantité d'eau de pluie, à la surélévation métrique, qui vient d'être constatée, des eaux de pluie tombée cette année 1863, où il n'y a pas eu d'inondation, ces tableaux n'étant dressés qu'à titre d'enseignement, et comme spécimens de ceux, qui devaient être dressés dans la suite.

Ces combinaisons mathématiques, dont les résultats devaient être féconds, sinon pour arrêter dans leur marche ces grandes eaux, partiellement diluviennes, au moins préparer les moyens d'en éviter les désastreux effets, devaient être accompagnées d'un moyen accéléré de communication; ce moyen n'était autre que la télégraphie électrique.

Mais, jusqu'en l'année 1853, la télégraphie n'était pas mise, de plein droit, au service des sciences météorologiques; elle n'était pas acceptée, organiquement, comme le mode de communication nécessaire, pour l'annonce des crues même de la Seine; ce mode n'a été adopté officiellement, qu'en l'année 1858, pour le service hydrométrique de la Loire; mais cependant, par l'influence de M. Leverrier, on en faisait usage depuis l'année 1855.

Arrivé au terme de l'analyse de cet important travail de M. Collin, il semble convenable de la clore, en laissant parler son auteur lui-même : l'on voit, dit-il, par ce rapprochement, que c'est seulement 18 mois ou 2 ans, après la proposition d'organisation du service hydrométrique de l'annonce des crues de la Loire, au moyen des stations d'observation réparties sur le territoire et de la télégraphie électrique que l'idée de transmettre l'observation météorologique, par cette voie, fut exposée, publiquement, devant l'Académie des sciences.

« Ces deux dates, 26 février 1853 et 10 mars 1855, pré-
« sentent donc un véritable intérêt historique. C'est à
« Orléans que fut préparé, le 26 février 1853, le premier
« projet administratif, de l'application régulière, en
« France, de la télégraphie électrique au calcul des proba-
« lités et pronostics, tirés des résultats d'observations à
« faire, sur les diverses stations du bassin de la Loire, dans
« le but d'annoncer l'époque et la hauteur des crues, aux
« riverains du fleuve. »

Après cette longue étude, il resterait à examiner trois mémoires, l'un : *Extrait des procès-verbaux du Conseil général du département du Loiret*, intitulé : *Etude des canaux latéraux, de la Loire à Briare*, l'autre, lu à la Sorbonne : *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes*, en l'année 1866, intitulé : *La casemate du pont des Tourelles à Orléans, du côté de la Sologne*, et le

troisième, publié en 1875, intitulé : *Les derniers jours du pont des Tourelles, à Orléans.*

Il est, certainement, inutile de s'occuper, ici, de ces publications ; la première, parce que ce projet de construction de ces canaux, n'a pas eu de suite ; les seconde et troisième, parce qu'elles ont de très grandes analogies entre elles et surtout parce qu'elles seront reproduites dans un ouvrage magistral qui traite : *Des ponts d'Orléans*, comprenant cette voie de communication de l'ère de l'indépendance de la Gaule, en passant à l'ère Gallo-Romaine, à la Gaule franque, enfin à l'ère du Moyen-Age féodal, et gagnant enfin le jour où, au XVIII[e] siècle, le dernier pont de ces temps reculés a été remplacé par le magnifique pont existant aujourd'hui.

L'ouvrage auquel il est fait allusion, en ce moment, s'offre à nos regards sous l'apparence d'un formidable, mais précieux manuscrit se composant de 24 cahiers, chargés de lignes souvent raturées et de notes ; il est confié à une commission de la Société archéologique, dont M. l'abbé Desnoyers, notre révérend collègue doit être le rapporteur.

Il serait contre toute convenance, et d'ailleurs téméraire d'entreprendre une tâche qui sera si bien remplie ; aussi, en arrêtant ici la partie de cette notice, intéressant les travaux professionnels de M. Collin et ceux qu'il a offerts à nos sociétés savantes, on doit se borner à espérer que dans son humilité elle pourra trouver place à côté du compte-rendu, ne la grande œuvre historique par laquelle M. Colin a couronné sa laborieuse, utile et noble existence.

Et maintenant que notre éminent et regretté collègue a été signalé, conquérant par ses travaux la haute position qu'il a occupée dans son administration, l'estime universelle et celle plus particulièrement de ses concitoyens et de tous ceux qui ont été admis dans son intimité, il est

juste de pénétrer dans le calme de son intérieur et de l'y voir commandant aux uns les sentiments d'affection et de respect qu'inspiraient son esprit et les qualités de son cœur aux autres le sentiment de reconnaissance qu'inspirait sa charité allant jusqu'à la bienfaisance.

Les hommes d'étude et de labeur opiniâtres ne peuvent être remarqués que par leurs œuvres et lorsqu'ils ont, dans leur jeunesse, payé le tribu que, trop souvent exige l'effervescence de cet âge, il se font remarquer par le calme le plus absolu.

C'est ce qui est arrivé à M. Collin : on a parlé de la part active qu'il a prise au mouvement révolutionnaire de l'année 1830. On pourrait ajouter qu'à cette époque où se sont manifestés des systêmes économiques et sociaux très exagérées, il n'y est pas resté absolument étranger ; à ce sujet, on a parlé du Saint-Simonisme du Fourrierisme; mais son adhésion ne fut certainement que l'effet d'un entrainement aussi éphémère que le furent ces rêveries, elles mêmes.

Pour ceux qui ne connaissent la vie de M. Collin que depuis 1855, cette vie a été digne, modeste et silencieuse.

Son intérieur, pour ceux qui ont eu l'avantage d'y être admis, avait l'attrait des précieuses qualités qui le distinguaient, et celui que répandait autour d'elle sa respectable compagne par la délicatesse de son esprit, sa douceur et sa gracieuse et inaltérable bienveillance.

L'état de santé de Mme Collin l'éloignait des cercles dont elle aurait été l'ornement et le centre; M. Collin se fit un devoir de partager la retraite qui lui était imposée et de lui consacrer toutes les heures de loisir que ses fonctions lui laissaient.

Cependant, il fit partie des sociétés savantes d'Orléans et, ainsi qu'on l'a vu, il prit part à leurs travaux ; il fut même président de la société archéologique, mais il n'attendit pas l'époque réglementaire à l'expiration de laquelle

sa présidence devait cesser; nommé au mois de janvier, il donnait sa démission au mois de septembre suivant.

Chez lui on rencontrait l'accueil le plus affectueux; jusqu'au jour douloureux où M[me] Collin succomba à ses longues souffrances, on s'y rendait avec empressement.

Depuis le jour, où le salon fut fermé, M. Collin se réfugia dans la continuation de ses travaux, dans les actes de la piété la plus sévère; il se borna à recevoir la visite de quelques amis, à la fréquentation de l'église de sa paroisse, du charmant oratoire qu'il avait disposé lui-même dans sa maison, pour donner entière satisfaction aux désirs de Madame qui ne pouvait assister aux offices, et à la fréquentation du tombeau de celle-ci où il se rendait tous les jours, le matin et le soir.

Il fonda, dans l'église de Saint-Marc, avec une certaine magnificence, une chapelle dédiée à Saint-Pierre son patron et à Saint-Louis, celui de sa compagne, et il concourut au double titre de bienfaiteur et de directeur des travaux, à l'agrandissement, à l'ornementation de l'intérieur de cette église paroissiale, qui, maintenant a pris une place distinguéedans les monuments consacrés au culte religieux.

Il a été aussi le bienfaiteur de la maison des dames de de Saint-Aignan, établie dans le faubourg Bourgogne et dans le faubourg Saint-Marc et dont il a reçu lui-même les plus utiles secours.

Enfin il trouva encore un grand soulagemeut à sa solitude dans la fonction de *postulateur*, pour l'instruction de la procédure de la Béatification de Jeanne d'Arc, à laquelle fonction, par suite de la demande que Monseigneur Dupanloup adressa à M. le Maire d'Orléans, il a été désigné comme représentant la population séculière d'Orléans, le 14 mai 1854, le Prélat ayant, de son côté, désigné en cette qualité de postulateur, M. l'abbé Desnoyers, comme représentant le clergé du diocèse.

Dans cette occasion plus particuliùrement que dans toutes les autres, il déploya le plus grand zèle, attesté par un très grand nombre de notes manuscrites qui ont été remises à sa famille, et reproduites en deux copies envoyées l'une à l'évêché d'Orléans, l'autre à la cour du Saint-Père, et, certainement, elles seront l'un des plus précieux éléments de la décision qui sera prise, sur cette grande proposition.

Mais au milieu de ces soins et de ses travaux sa santé s'affaiblit sensiblement ; il dut à sa fermeté et à son courage de prolonger les alternatives de calme et de souffrances qui tantôt menaçantes, tantôt rassurantes permettaient à ses amis d'espérer de pouvoir le conserver quelques temps encore.

Il avait observé la plus extrême modestie dans les habitudes familières de la vie. Officier de Légion d'honneur et de l'instruction publique, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Rome et de l'ordre royal des Saints Maurice et Lazare, depuis longtemps il avait négligé ces insignes ; il persista dans cette abstention jusqu'au delà de la vie. Sa tombe suivant son intention ne porte que ces mots : *O Crux spes unica.*

Il s'éteignit le cinq du mois de janvier dernier, laissant à ceux qui l'ont connu le souvenir d'une belle vie à respecter à tous un bel exemple à suivre.

LES INCENDIES

DANS LA

FORÊT D'ORLÉANS

Par M. DOMET.

Séance du 19 décembre 1890.

Le feu dans les bois ! Ces mots émeuvent toujours profondément les propriétaires ou les administrateurs de nos forêts ; en ce qui concerne celle d'Orléans, ils présentent un problème que nous n'avons pas la prétention de résoudre, mais que nous vous demandons la permission de poser.

Ce n'est guère qu'au commencement du xive siècle que la nécessité d'encourager les défrichements, dans le but de livrer à la civilisation renaissante des terrains propres à l'agriculture, cessant de se faire sentir, on songea à protéger les bois par des mesures répressives, plus actives et plus efficaces que celles qui défendaient les autres natures de propriété.

La plus ancienne que nous connaissions de ces dispositions, parmi celles destinées à prévenir les incendies, est une ordonnance, de 1318, qui empêchait, à moins de lettres patentes, de faire des cendres dans les forêts ; c'était alors un moyen de tirer parti des bois, encore sans valeur.

En 1453, le fait d'allumer du feu dans la forêt d'Orléans, au pied d'un chêne, était puni d'une amende de 5 sols parisis, si l'arbre était sec, et de 15 sols, quand il était vert.

Les ordonnances de 1518, mai 1520, 9 novembre 1547, 12 février 1566, confirment la première de 1318.

Celle de 1669, dite des eaux et forêts, défend d'allumer du feu dans n'importe quel bois, à peine de punitions corporelles, énoncées dans une déclaration du roi, du 13 novembre 1714. C'étaient : pour la première fois, le fouet; pour la deuxième fois, les galères; celui qui avait agi par malice encourait la peine de mort. Cette déclaration punit, de la même manière, l'action d'allumer du feu dans l'espace d'un quart de lieue des forêts, landes et bruyères.

Dès les premières concessions de pâturage, on en privait les usagers qui n'avaient pas porté secours dans un incendie et n'étaient pas accourus au *cri donné par le maître de la garde*, comme l'on disait. Puis nous trouvons, dans la plupart des titres, l'interdiction absolue de pâturage dans les parties incendiées, depuis un certain temps; un arrêté du Conseil, de 1719, étendit cette défense à un délai de dix ans.

Malgré ces précautions, prises, du reste, à peu près les mêmes pour toutes les anciennes forêts royales, une partie, du moins, de celle d'Orléans paraît avoir été depuis longtemps désolée par les incendies.

Cette forêt était partagée, dès avant saint Louis, en six *Baillies*, un peu plus tard *Gardes*, dont les limites ont légèrement changé à différentes reprises, mais dont les noms sont restés les mêmes jusqu'à aujourd'hui. Ce sont : au sud-est, le *Chaumontois*, qui va à peu près jusqu'à la route départementale actuelle n° 8, d'Orléans à Joigny, en la supposant infléchie vers Vieilles-Maisons ; le *Milieu*, ne dépassant guère le canal d'Orléans ; *Vitry*, dont la limite, en marchant toujours vers le nord-ouest, est une ligne, un

peu sinueuse, partant de Chemault, passant par Ingrannes et Sully-la-Chapelle, pour aboutir vers Fay; *Courcy*, séparée de *Neuville* par une ligne tirée de Chilleurs au village de Bionne, sur la route d'Orléans à Jargeau, entre Saint-Jean-de-Braye et Chécy; enfin *Goumast*, à l'ouest du grand chemin de Paris. Or, nous avons relevé toutes les anciennes appellations des climats, lieux dits, ventes, triages, etc., que nous avons pu trouver dans les divers procès-verbaux de réformation et les vieux plans de la forêt, et nous avons ainsi formé une liste de 1,224 noms forestiers, où, tandis qu'il s'en trouve quatre, pour la garde du Chaumontois, exprimant l'idée de bois brûlé : *le Borlardin, les grands Brulis, les Brulis du Bouleau, la Bruyère des Feux,* on n'en rencontre qu'un seul pour chacune des gardes du Milieu, de Vitry et de Neuville, deux pour celle de Courcy, et pas du tout pour celle de Goumast.

Cette raison, tirée de l'étymologie, peut ne pas paraître absolument concluante, mais voilà qui l'est davantage : au siècle dernier, le *climat* de la Fontenelle, situé au milieu de la garde du Chaumontois, était si souvent réduit en cendres, que Plinguet, qui a fait l'aménagement de cette dernière en 1789, prescrit, à cause de cela et exceptionnellement, l'exploitation de ce canton à vingt ans, ajoutant que les incendies y sont tellement fréquents qu'on doit s'attendre à voir rarement les bois atteindre même l'époque de leur révolution, sans qu'on soit obligé de les réceper.

Puis les archives des deux inspections forestières du Loiret ont gardé mention des années où la forêt a été le plus éprouvée par ce fléau, depuis le milieu du XVIIe siècle. Nous reproduisons ici cette liste :

En 1683. — Incendies nombreux et importants.

En 1685. — Un incendie parcourt 700 arpents dans le Chaumontois.

En 1690, 1691 et 1693. — Nombreux incendies, sans indication des lieux.

En 1707, mai. — Un incendie parcourt 5,000 arpents, à l'extrémité sud-est du Chaumontois, comprenant presque toute la petite forêt de Saint-Benoît.

En 1732, avril. — Divers incendies importants, dans le Milieu et surtout dans le Chaumontois, furent éteints grâce au concours des habitants des Bordes, de Bouzy, de Dampierre et de Lorris à qui il fut accordé 400 livres, à titre de gratification.

En 1750. — Huit incendies, presque tous dans le Chaumontois, parcourent, au total, 621 arpents.

En 1759. — Sept incendies, tous dans le Chaumontois, parcourent, au total, 1,086 arpents.

En 1803. — 255 hectares sont brûlés dans le Chaumontois.

En 1814. — 127 hectares sont brûlés dans le canton de Chaillot, Garde du Milieu.

En 1818. — Sept incendies, dont six dans le Chaumontois, ayant parcouru 272 hectares, et un, insignifiant, dans la Garde de Vitry.

En 1832, au printemps. — De nombreux incendies, causés certainement par la malveillance, éclatent tout à coup dans les environs d'Orléans, mais surtout en forêt. Par un arrêté du 11 avril, le Préfet prescrit aux gardes nationaux des diverses communes atteintes, aux gendarmes, aux chasseurs, alors en garnison dans notre ville, de faire d'incessantes patrouilles, qui furent guidées par les gardes et continuèrent jusqu'à la fin de juillet.

En 1839. — Nombreux incendies, presque tous dans le Chaumontois et le Milieu.

En 1846, le 1er août. — Un incendie parcourt 178 hectares de bruyères, herbes et clairières, sans indication du lieu.

Enfin, le 31 août 1874, au matin, se déclara, toujours dans le Chaumontois, près le carrefour de la Noue-Cabanne, sur cinq points différents, distants seulement de 100 ou 200 mètres les uns des autres, le plus violent incendie qu'on ait vu depuis le commencement du XVIII[e] siècle. Poussé par un fort vent du sud, il prit de suite des proportions effrayantes. Toute la nuit, le tocsin sonna aux Bordes, à Bonnée, à Ouzouer-sur-Loire, à Bray, à Bouzy, à Lorris, jusqu'à Vieilles-Maisons, à Coudroy et à Chatenoy, et de tous côtés les populations accoururent avec le plus louable empressement, il faut le dire, sur le lieu du sinistre. On télégraphia aux villes voisines pour demander des secours ; les pompiers de Gien, 234 hommes des régiments d'artillerie d'Orléans avec le Préfet et le commandant de gendarmerie, un détachement du 89[e] de ligne, en garnison à Montargis, arrivèrent successivement. Malgré tout, ce n'est que le mercredi matin qu'on fut définitivement maître du feu qui, avec des alternatives diverses, avait duré 48 heures, et parcouru 350 hectares de bois domaniaux et 40 de bois appartenant à des particuliers.

Depuis longtemps, des mesures préventives ont été prises, spécialement dans le Chaumontois.

Un signal, élevé au sommet de la butte du Haut-du-Turc, par les officiers d'état-major, chargés de la confection de la carte de France, fut utilisé, jusqu'à ce qu'il tombât de vétusté, en 1845, pour y placer un poste d'observation.

Les routes, maintenant plus nombreuses, sont, comme dans toute la forêt d'ailleurs, fréquemment essartées et entretenues nettes de matières inflammables.

Dans ces dernières années, l'envahissement, toujours croissant, de la forêt, par les pins, ayant apporté un aliment de plus à ces sinistres qui, dans les massifs de résineux purs, prennent un caractère vraiment effrayant, les

précautions redoublèrent encore. On a ouvert, en ligne droite, perpendiculairement à la direction habituelle du vent, à travers les parcelles où le taillis est presque nul et le sol occupé par les bruyères, les ajoncs ou les jeunes pins, des laies, de 5 mètres de large, distantes de 200 mètres, les unes des autres, qu'on a soin de nettoyer fréquemment. Aussitôt que la sécheresse devient persistante, de petites patrouilles, de deux gardes, sont organisées, les dimanches et jours de fête, car on a remarqué que ce sont, le plus souvent, ces jours-là que le feu se déclare.

Mais, si on a réussi, peut-être, à diminuer l'importance des incendies, il ne paraît pas en être de même pour leur fréquence ; voici le nombre de ceux qui, depuis 15 ans, ont éclaté dans la partie nord-ouest du Chaumontois, d'une étendue de 6,000 hectares environ, limitée, à l'est, par le chemin de moyenne communication, n° 19, d'Ouzouer-sur-Loire à Montereau.

En 1872	2
1873	1
1874	9
1875	4
1876	7
1877	0
1878	2
1879	0
1880	5
1881	6
1882	1
1883	3
1884-1889	0
1890	1

On remarquera que la plus ou moins grande sécheresse paraît n'avoir aucune influence sur ces chiffres, car les

années 1884 et 1885, notamment, ont été exceptionnellement sèches et chaudes, dans notre pays, et cependant, elles font partie d'une période durant laquelle on n'a pas eu à constater un seul incendie. Il n'en est pas ainsi pour le reste de la forêt.

Quelles sont les causes des incendies de la forêt d'Orléans ? Dans les cinq sixièmes de celle-ci, où, d'ailleurs, ils sont peu fréquents, on les connaît parfaitement : l'imprudence de quelqu'ouvrier, de quelque pâtre, de quelque vagabond, surtout d'un concessionnaire de menus produits ; l'allumette d'un fumeur ; souvent, depuis quelques années, les charbons enflammés projetés par les locomotives ; rarement, le feu du ciel ou la malveillance. Mais dans les 6,000 hectares dont nous venons de parler, il n'en est plus ainsi, il est bien rare que l'une de ces causes soit constatée et, les conditions de sol, de végétation, de fréquentation étant les mêmes, pour toute la forêt, on ne saurait attribuer à une origine naturelle ou même accidentelle, le nombre, tout à fait extraordinaire, des incendies qui s'y déclarent.

D'ailleurs, dans la plupart des cas, le feu prend au centre de fourrés, difficilement pénétrables ; loin de toute voie de communication, de toute exploitation, de tous travaux ; souvent, presque simultanément, sur plusieurs points différents, quoique rapprochés. En 1870, un incendiaire a été pris sur le fait et condamné ; il habitait Montereau et a déclaré avoir voulu se venger du juge de paix d'Ouzouer-sur-Loire qui l'avait, disait-il, condamné injustement ! ! On a recueilli, dans cette même commune d'Ouzouer, des aveux *in articulo mortis*. Enfin, plusieurs fois, des poupées incendiaires ont été trouvées, à moitié consumées, au milieu des bruyères.

Il n'y a pas de doute à avoir, le feu est, presque toujours, mis exprès. Mais pourquoi ?

Est-ce par des usagers qui espèrent renouveler ainsi les paturages dont ils jouissent? Mais, ils iraient contre le but qu'ils se proposent, l'entrée des massifs brulés étant, inexorablement, interdite aux bestiaux, jusqu'à ce que le nouveau peuplement soit devenu défensable, c'est-à-dire, pendant douze ou quinze ans.

S'agit-il d'une protestation, un peu brutale, contre l'introduction des pins qui menacent de nettoyer, complètement, à bref délai, le sol de toute la forêt? Mais, il n'y a pas vingt ans que ceux-ci ont fait leur apparition, en assez grande quantité pour exciter des craintes de ce genre, et, depuis deux siècles, au moins, le Chaumontois est périodiquement brûlé.

Doit-on voir là une vengeance contre la sévérité d'un garde ou d'un brigadier, contre un règlement particulièrement gênant? Les aveux du condamné de 1870 prouvent que tel a pu être, parfois, le mobile qui a fait agir certains individus; mais, d'une manière générale, cela supposerait un atavisme qui se serait perpétué pendant un espace de temps d'une longueur bien invraisemblable.

Citons, pour ne rien omettre, que le bruit courut, il y a quelques années qu'un braconnier des Bordes se serait vanté d'avoir, douze fois, mis le feu dans des massifs où il avait rembuché des chevreuils, espérant que ces derniers, dérangés par les flammes, iraient se faire prendre à des collets tendus, d'avance, sur leur passage habituel. Nous serions étonnés que ce jeu ait pu tenter beaucoup de personnes et autant de fois la même, car il nous semble beaucoup plus dangereux pour celui qui s'y livre et qui risque, s'il veut en profiter, d'être supris par les premiers accourus à la fumée que pour le gibier qui, brusquement effrayé, doit peu se préoccuper de chercher les refuites habituelles pour s'échapper.

Enfin, on a accusé, non plus les usagers, mais les con-

cessionnaires d'herbes et de jeunes bruyères de vouloir provoquer le retour de celles-ci, à la place des vieilles tiges, trop âgées pour servir, désormais, à autre chose qu'à leur chauffage et, à différentes reprises, des agents forestiers ont demandé que toute concession fut refusée, pendant dix ans, dans les massifs incendiés, sans pouvoir l'obtenir de l'administration supérieure qui craignait d'indisposer les populations voisines de la forêt. La disparition, à peu près complète, des vieilles bruyéres, par suite des autorisations, presque gratuites, données pour leur extraction, depuis le commencement de 1889, va, bientôt, faire voir ce qu'il faut penser de cette dernière hypothèse ; toutefois, nous devons dire qu'on peut lui faire la même objection qu'à toutes les autres : pourquoi les habitants de l'une ou plusieurs des cinq ou six communes qui entourent la *région du feu* se rendent-ils coupables de ces crimes, plutôt que ceux des quarante autres, situées à proximité du reste de la forêt ?

Un seul fait nous paraît différencier les premières : c'est l'installation, dans le *pays de Lorris* et ses environs immédiats, depuis une époque qui semble fort reculée, de la bien modeste industrie de la fabrication des balais. Celle-ci occupe un certain nombre de familles, en général, les plus pauvres, mais pour lesquelles la destruction des bruyères, même vieilles, serait, non seulement inutile, mais calamiteuse. Les plaintes que nous avons recueillies, lors de l'application des nouveaux réglements dont nous venons de parler, le prouve surabondamment.

Nous le répétons donc, il y a là un véritable problème, dont nous laissons, aux forestiers ou aux juges d'instruction de l'avenir, le soin de trouver la juste solution.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. PAULMIER.

Séance du 16 janvier 1891

L'incendie du bois comme celui d'une maison est un de ces événements qui causent toujours la plus vive émotion. On en voit le commencement, on ne sait jamais où s'arrêteront les ravages du feu. C'est ainsi que des hameaux entiers, des quartiers de ville sont devenus la proie des flammes, malgré les efforts de toute une population accourue pour porter secours. Dans les villes, les moyens d'action sont considérables et presque instantanés; mais dans les bois, dans les forêts qui, comme la forêt d'Orléans, ont une grande étendue, un long temps s'écoule avant que les secours soient arrivés, et l'incendie a pu prendre ainsi un grand développement.

L'éloignement des habitations en est la cause.

Les anciens règlements forestiers interdisaient la construction de maisons dans un rayon de moins de deux kilomètres des forêts. Actuellement la prohibition de bâtir est encore de 500 et 1,000 mètres. De là une zône considérable inhabitée.

Avant d'arriver, il faut parcourir cinq, six et même dix kilomètres et les quelques personnes qui sont accourues se trouvent en présence d'un foyer d'incendie qui a déjà

plusieurs hectares de superficie, ce qui au milieu d'un massif de bois paraît immense. Si le vent est, non pas même violent, mais un peu fort, les feuilles, les herbes enflammées portent l'incendie souvent à plus de 20 mètres dans différentes directions; on peut faire ainsi supposer que le feu a été mis à divers endroits.

De quels côtés diriger ses efforts? par où attaquer cet ennemi qui marche rapidement et en peu de temps devient une véritable mer de feu? c'est un admirable spectacle que j'ai pu voir, mais qui n'est pas sans danger pour les travailleurs. Si des résineux se trouvent au milieu de la partie incendiée, les flammes montent en spirale de la base au sommet et, se répandant sur les branches latérales, produisent l'effet d'un feu d'artifice.

Les premiers accourus, peu nombreux, s'arment de branches d'arbres pour battre le sol et arrêter l'incendie. Mais souvent ils sont dominés par les flammes ou des feuilles enflammées poussées par le vent ont propagé le feu derrière eux, et ils n'ont que le temps de se sauver pour ne pas être surpris par l'incendie. Plus d'une fois il a fallu abandonner tout un massif à la destruction en plaçant les travailleurs sur une route ou en y établissant un contrefeu facilement dirigeable. Notre collègue M. Doumet nous fait connaître les nombreux incendies qui, depuis si longtemps, ont détruit des superficies considérables de bois dans la forêt d'Orléans. Une partie, le Chaumontois, a été particulièrement ravagée. Ni la surveillance, ni les mesures préventives n'ont pu empêcher le renouvellement de ces fléaux. Il paraît du reste qu'il en a toujours été ainsi.

Dans les temps les plus reculés, les forêts couvraient la majeure partie du sol. Les pays les plus riches, ceux qui étaient peuplés de millions d'habitants, étaient couverts de forêts. L'Asie-Mineure, la Judée, la Grèce, déboisées aujourd'hui, ne présentent plus que des déserts où l'œil rencontre

le spectacle de la stérilité et de la misère. Où sont dans ces contrées, patrie des demi-dieux et des héros, les antiques forêts chantées par les poètes ?

Dans les âges mythologiques les forêts étaient un lieu du culte et de vénération. Elles furent les premiers temples et les principales essences étaient l'objet d'un culte particulier. Le roi des arbres était consacré au maître des dieux qu'on adorait sous le nom de Jupiter forestier, du nom de la célèbre forêt de chêne qui lui était consacrée en Epire. Le laurier était consacré à Apollon, l'olivier à Minerve, le myrte à Vénus, le figuier à Mars, le pin à Neptune, le peuplier à Hercule. Chaque arbre s'identifiait avec une divinité spéciale, appelée Dryade et Amadryade, chargée de veiller à sa conservation.

Dans les campagnes les populations avaient le culte des grands arbres.

Ce culte des forêts se rencontre jusque chez les peuples les plus éloignés du berceau de la civilisation. Ainsi, au commencement du XVI[e] siècle, les Estoniens consacraient encore à la divinité de grands arbres qu'ils décoraient de pièces d'étoffes suspendues à leurs branches.

Un voyageur du XIX[e] siécle a retrouvé le même usage chez les Artinks, peuple de la Sibérie. Dans la Gaule, l'attachement des populations au culte druidique est trop connu pour qu'il soit besoin d'insister.

Mais dans les temps anciens, comme de nos jours, il y avait des gens qui ne respectaient rien. Les délits forestiers étaient fréquents, les Sylvains, les Faunes, les Satyres, toutes les divinités sylvestres étaient impuissantes pour défendre les bois contre les déprédations. On avait senti le besoin d'établir une surveillance plus effective et de faire garder les forêts.

Au temps d'Artaxercès Longue-main, les forêts de la Judée étaient gardées. On voit en effet dans la Bible que

Nehernias, après avoir obtenu de ce prince la permission de reconstruire Jérusalem se fit donner des lettres pour Asaph, garde des forêts du roi, afin d'obtenir la délivrance des bois qui lui étaient nécessaires. Asaph est, je crois, le premier conservateur des forêts dont le nom soit parvenu jusqu'à nous.

Les Romains avaient des magistrats pour la garde et la conservation des forêts. Cette commission était le plus souvent donnée aux consuls nouvellement créés. Jules César et Bibulus eurent ainsi le gouvernement des forêts. Aussi Virgile dit en parlant de Pallivre :

Si canimus sylvœ, sylvos sint consule dignœ.

En France, la loi salique contient un certain nombre de dispositions relatives aux forêts. Nous y voyons notamment qu'on punit l'incendie des bois d'une amende de 15 sols, mais il n'en coûtait que 200 pour violer une fille ou séduire une femme mariée, et 30 sols seulement pour avoir frappé un homme à la tête et lui avoir fait sortir trois os.

Depuis, jusqu'à l'ordonnance de 1669, les forêts ont été l'objet de nombreuses prescriptions. Des peines sévères, terribles, ont été édictées pour la répression des délits. Mais ces peines ne paraissent pas avoir arrêté les délinquants.

Comme le constate M. Domet, le fait d'allumer du feu dans n'importe quel bois était puni la première fois du fouet, pour la deuxième fois des galères. Celui qui avait agi par malice encourait la peine de mort. Les mêmes peines étaient applicables à celui qui avait allumé du feu sur son propre terrain à un quart de lieue des forêts, landes et bruyères. Non seulement le législateur punissait le fait d'allumer du feu dans les bois, mais il avait édicté des mesures pour assurer des secours en cas d'incendie dans les forêts. Les usagers qui n'avaient pas apporté leur con-

cours ou qui n'étaient pas accourus au cri donné par le maître de la garde étaient privés des droits d'usage qui leur avaient été conférés ; et cependant, malgré toutes ces précautions, les incendies ont bien souvent ravagé la forêt d'Orléans.

Aujourd'hui, aux premières lueurs du feu, les riverains accourent de tous les côtés. Tous rivalisent de zèle et d'ardeur. Leur dévouement est tout à fait désintéressé. Ce n'est plus la crainte d'être privés de leurs droits d'usage, c'est un sentiment généreux qui les pousse, et je suis heureux de leur rendre cet hommage.

Mais ce n'est pas seulement dans la forêt d'Orléans que les incendies éclatent. Les bois des particuliers n'en sont malheureusement pas exempts et pour mon compte personnel, sur une superficie de 350 hectares j'ai aussi mon chaumontois.

Cette partie contient 70 hectares environ. Les habitants la désignent sous le nom des brulis et bien qu'il y ait cinq ventes distinctes ayant chacune son nom, on les appelle toutes « les brulis. »

Ce nom existait avant que nous fussions propriétaires de ces bois, et depuis quatre-vingts ans que nous les possédons, il a été maintenu.

Evidemment pour qu'une telle désignation ait été donnée à une partie du bois c'est que, dans les temps anciens, des incendies ont dû s'y produire. Ce qui est certain, c'est que depuis que nous sommes propriétaires, deux incendies y ont éclaté à 40 ans de distance.

Le dernier a eu lieu à la fin de mars 1874, et en quelques heures a parcouru près de trente hectares de bois, malgré les efforts de plus de deux cents personnes accourues sur les lieux.

La superficie brûlée aurait été probablement bien plus

grande ; mais j'ai eu la bonne fortune d'avoir pour diriger les travailleurs, M. l'Inspecteur des forêts Duchalais.

Celui-ci voyant la marche rapide du feu qui, poussé par le vent, dominait les travailleurs, fit allumer des contre feux qu'on a pu diriger et l'incendie s'éteignit faute d'aliments.

Dans les autres parties du bois, on ne constate que deux incendies de peu d'importance : l'un causé par l'imprudence d'un vagabond qui, au mois de mars, avait allumé au bord d'une allée, du feu pour se chauffer. Le feu avait gagné les herbes. N'ayant pu éteindre ce commencement d'incendie, qui a parcouru un hectare de mauvais bois, il s'était sauvé; quelques hommes accourus ont pu se rendre maîtres du feu.

L'autre dont la cause est inconnue était éteint quand on est arrivé. La superficie était d'un hectare environ.

Dans ces deux parties, la nature du sol était à peu près la même que dans les brulis. Les bois étaient mauvais, envahis par la bruyère et par cette herbe que les paysans appellent vrillon et qui donne une abondante litière. Mais le sol était moins compacte, moins tourbeux que dans les brulis. Comme pour le chaumontois, le même problème semble se poser.

Dans tous les crimes, la difficulté pour la justice est d'en connaître la cause et l'auteur. On arrive presque toujours à découvrir le nom de la victime, mais à trouver l'assassin, le meurtrier, le voleur, c'est un point plus délicat où les efforts de la police échouent souvent.

Pour les incendies, la tâche est bien plus difficile. Celui qui met le feu, même par son imprudence s'en vante bien rarement. Avant que les flammes, gagnant de proche en proche, aient donné l'éveil, il a le temps de se sauver. On ne peut même distinguer l'endroit où le feu a été mis.

Aujourd'hui nous n'en sommes plus au briquet et à l'amadou. Lss allumettes chimiques, même celles de la régie, les

allumettes suédoises, anglaises, les bougies sont dans toutes les poches ; l'usage du tabac, les cigarettes sont universellement répandues dans la campagne. Autant de causes qui peuvent involontairement communiquer le feu. Mais ces causes sont applicables à toute la superficie de la forêt d'Orléans. Or, ce qui ressort du travail de M. Domet, c'est que sur les 40,000 hectares de la forêt d'Orléans, c'est sur une superficie de six à sept mille hectares que l'on constate depuis nombre d'années cette répétition d'incendies qui fait que le public a baptisé certaines parties de la forêt des noms de « brulardin, des grands brulis, des « brulis, des bouleaux, de la bruyère, des feux ; » incendies qui n'ont presque jamais permis dans certains massifs d'arriver à l'âge fixé par l'aménagement.

Or, les populations du chaumontois ont la même origine, les mêmes mœurs, les mêmes habitudes que les autres riverains de la forêt. Les droits d'usage sont semblables. La main-d'œuvre y est aussi élevée que dans les triages de Neuville ou de Chanteau. Les permissions pour le bois mort, pour la litière, pour le pâturage sont pareilles.

L'administration forestière n'est pas plus sévère pour les délinquants du Chaumontois que pour ceux de Cercottes ou de Châteauneuf et elle fait autant travailler dans cette partie que dans les autres. N'y aurait-il pas une cause d'incendie spéciale, une cause inhérente à la nature du sol, à sa composition ?

Si je ne me trompe, les incendies dans le Chaumontois se sont manifestés surtout au printemps, à la fin de mars, au mois d'avril, au moment ou la végétation commençait. La sève n'a-t-elle pas produit dans le sol une fermentation qui, activée par le vent, par le soleil, par les averses, a pu spontanément causer l'incendie.

La majeure partie des bois brûlés n'avait de bois que le nom. Les massifs étaient remplis de bruyères et d'herbes ;

ces herbes, au printemps, sont sur le sol, presque pourries, en couches épaisses. Comme le fumier elles s'échauffent. Mais si le foin rentré humide prend feu, si la laine mélangée de graisse brûle spontanément, ne peut-il en être de même de ces amas d'herbes accumulées.

Le retour périodique des incendies à la même époque dans les mêmes lieux ne vient-il pas démontrer la justesse d'une théorie admise dans un pays voisin où les mêmes faits avaient été observés.

Il y a bientôt quarante ans, en 1852, puisque au début de ma carrière, j'étais procureur de la République à Gien. De nombreux incendies avaient éclaté dans le Chaumontois. C'était vers la fin du mois de mars, le temps était sec, le soleil brillait, la végétation commençait à se produire. En quelques jours, il y eut sept ou huit incendies qui avaient jeté l'alarme dans toute la contrée. Heureusement les routes nombreuses créées dans cette partie de la forêt avaient empêché le feu de s'étendre. La surveillance des gardes était très grande. Nous nous étions transportés sur les lieux et nous n'avions trouvé aucun indice qui nous fit connaître la cause et l'auteur.

La Cour d'Orléans crut devoir évoquer ces affaires et un conseiller enquêteur vint diriger l'instruction sur les lieux. Divers individus avaient été soupçonnés, on ne put établir leur participation. Si l'intérêt est le mobile des actions, l'incendie causait un préjudice considérable aux droits des riverains. Ils n'avaient donc aucun avantage à recueillir du feu; au contraire. Aucune cause, aucune main criminelle n'avait été trouvée. Un agent forestier nous fit connaître une opinion émise en Allemagne et qui, adoptée dans les grandes forêts de ce pays, aurait eu un certain succès.

On avait remarqué, que certaines parties du bois étaient plus souvent incendiés que les autres. On en avait conclu que, comme dans les tourbières où le feu prend spontané-

ment sous certaines influences atmosphériques, il pouvait en être de même dans ces parties et l'on avait pensé qu'il y avait des mesures préventives à prendre, que des travaux exécutés à temps pouvaient conjurer le retour des incendies. Des gardes feux, choisis parmi les agents les plus intelligents, étaient chargés de parcourir les bois; ces gardes feux reconnaissaient les signes précurseurs de l'incendie à diverses causes, à la chaleur de la terre, à certaines lueurs, à certaines odeurs. De suite ils faisaient exécuter des travaux de terrassement écrétant la surface du sol, ces travaux peu importants suffisaient pour le dégagement du gaz et les résultats auraient été d'éviter le retour des incendies.

Ainsi en 1852, on croyait en Allemagne à la combustion spontanée des bois et des mesures étaient prises pour la combattre. Les résultats ont-ils été favorables? Les gardes feux existent-ils toujours? Le microbe du feu a-t-il été détruit comme on tente actuellement par la lymphe du docteur Koch de détruire celui de la tuberculose? Je l'ignore, mais s'il en était ainsi, ce serait une précieuse découverte.

L'incendie spontané peut-il se produire dans le Chaumontois? La composition du sol est-elle différente de celle des autres parties de la forêt? C'est un point que je n'ai pas vérifié et que je livre à l'attention de MM. les forestiers. Mais chez moi, si la superficie paraît semblable au premier abord, si les herbes, les bruyères, y dominent comme dans d'autres parties du bois, il est certain que dans mon Chaumontois le sol n'a plus la même composition. Il est plus compact, presque tourbeux. La couche imperméable est plus rapprochée de la superficie. Le sol résonne quand on marche, les eaux coulent sans pénétrer. Il y a donc une différence notable qui peut expliquer le nom des brûlis. J'ai fait planter après l'incendie de 1871, au moins cent mille pins sylvestres. La plantation a été très difficile, à cause de la dureté du sol. Beaucoup de sujets sont morts.

Il a fallu recommencer en partie ce travail. Aujourd'hui, les pins sont superbes, ils ont plus de trois mètres de hauteur avec des pousses de 60 centimètres et même plus. La bruyère, les herbes commencent à disparaître, les chênes ont une belle végétation et tendent à pousser non pas horizontalement, mais en hauteur. De plus, le sol est notablement assaini, les racines des résineux en pénétrant dans ce terrain compact semblent en avoir modifié la composition.

La disparition des bruyères, du vrillon qui y poussait en quantité, diminuera les chances d'incendie et en atténuera dans tous les cas les ravages.

D'après les résultats que j'ai obtenus, je suis porté à croire que les plantations de résineux dans les parties incessamment ravagées par le feu, ne lui donneront pas un élément nouveau, mais auront au contraire pour résultat de l'empêcher de s'étendre avec autant de rapidité. Dans les massifs bien plantés, les matières éminemment combustibles, herbes et bruyères seront détruites; si par hasard il en restait, la quantité en serait notablemont diminuée et les pins formeraient un écran qui arrêterait, pour un instant, la propagation du feu et donnerait aux secours le temps d'arriver.

En outre, les fossés d'assainissement multipliés et les nombreux chemins qui ont été faits permettront d'atténuer les ravages des incendies.

Pour moi, l'ennemi à combattre dans les bois, ce sont les herbes; là où elles dominent, le bois n'existe pas et rien ne peut arrêter la marche du feu qui dévore en un instant des espaces considérables. Avec les résineux, on détruit les herbes, les bruyéres, on supprime ainsi une des causes d'incendie. De plus, au lieu de rien, on obtient un revenu aussi élevé, je pourrais même dire, plus élevé que dans les meilleurs bois de chêne.

Le pin transformera nos forêts, les aiguilles améliorent

le sol, les racines l'assainissent, le divisent, font circuler l'air dans l'intérieur; les quelques chênes ou arbres forestiers reprennent de la vie, et, si l'on doit admettre la théorie de la combustion spontanée, cette végétation rigoureuse modifiant l'aspect extérieur et intérieur du terrain, conjurera je l'espère cette cause d'incendie pour l'avenir. Dans le cas, où une main criminelle mettrait le feu, j'ai lieu de croire qu'on ne verrait plus des centaines d'hectares dévorés par les flammes.





S. E. Mgr H. VEHABÉDIAN

PATRIARCHE ARMÉNIEN DE JÉRUSALEM

SOUVENIRS D'ORIENT

UNE CHASSE A L'EMAIL

UNE VISITE AU PATRIARCHE ARMÉNIEN DE JÉRUSALEM

NOUVELLE ARCHÉOLOGIQUE

Par M. Léon DUMUYS.

Séance du 6 Mars 1891

Rapport verbal, par M. l'abbé Desnoyers, le 1er Mai 1891

Au mois d'avril 1890, j'étais sur le point de quitter Orléans et de gagner Marseille où je devais m'embarquer à destination de l'Egypte et de la Palestine, quand je reçus coup sur coup deux lettres d'adieu fort aimables, mais accompagnées l'une et l'autre, chose étrange ! de *post-scriptum* à peu près identiques et légèrement intéressés.

J'ai hâte d'ajouter que l'unique demande à laquelle je fais allusion était d'ordre purement scientifique, car mes correspondants sont deux estimables savants qui daignent m'honorer l'un de son habituelle bienveillance, l'autre de sa constante affection.

La première lettre était signée de mon ami Louis Bourdery, un ancien condisciple devenu avec les années licencié en droit pour contenter sa famille, puis élève du peintre Jérôme pour satisfaire ses goûts personnels.

Fixé depuis longtemps déjà à Limoges, il y a fait construire des fours d'émailleur dans sa nouvelle résidence et le voici devenu continuateur de l'œuvre des Limosin, des Pénicaud, des Laudin et des Nouailher. Archéologue consciencieux et convaincu, chercheur intrépide et patient, il amasse entre temps des documents innombrables à l'aide desquels il se propose d'écrire un jour l'histoire de la Pléïade des anciens « maistres-émailleurs », et d'essayer un recensement aussi complet que possible de leurs merveilleuses productions artistiques dispersées aujourd'hui dans le monde entier.

« Je sais, m'écrivait-il, à la veille de mon départ, qu'il existe un bel émail limousin au Saint-Sépulcre à Jérusalem, mais je désespérais d'en obtenir la description ; tu es donc mon sauveur dans la circonstance, aie l'amabilité de l'examiner, de le décrire minutieusement, lui et tous les autres (s'il y en a d'autres.) »

La seconde lettre émanait de Monseigneur Barbier de Montaut, prélat de la maison de Sa Sainteté, archéologue poitevin, doué d'une prodigieuse érudition, d'une étonnante activité, collaborateur habituel de M. Léon Palustre et universellement connu dans le monde savant.

« Je vous félicite du beau voyage que vous allez entreprendre, me disait-il... il faut le rendre profitable à la science ; je vous recommande entre autres choses à étudier un émail limousin, qui doit se trouver au Saint-Sépulcre, peut-être bien chez les Arméniens, car il est *inédit.* »

Je mis mes deux lettres dans mon portefeuille, je bouclai ma valise et quelques jours plus tard je m'embarquais à bord du *Poitou.*

Tel est le point de départ de ma petite nouvelle archéologique, telle fut la cause de « ma chasse à l'émail » que je vais me permettre de vous raconter.

Le fait en lui-même n'offre pas sans doute un intérét palpitant, mais il me fournira l'occasion de consigner quelques souvenirs, de griffonner quelques notes de voyage, et peut être aussi de distraire lecteur en faisant passer rapidement sous ses yeux des esquisses prises à la hâte au lointain pays de David et de Salomon.

II

Le 9 mai, nous arrivâmes à Jérusalem, mes compagnons de voyage et moi. Après quelques jours d'un repos nécessaire à la suite d'une longue et pénible chevauchée à travers les plaines, les ravins et les montagnes de la Galilée, de la Samarie et de la Judée, je me mis en campagne, je veux dire à la recherche de l'émail exilé.

Mes premières investigations furent infructueuses, personne à Jérusalem ne connaissait l'existence en cette ville de l'objet d'art si ardemment convoité.

J'appris bientôt en effet que la basilique du Saint-Sépulcre ne possède pas comme celles d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Monza, de Notre-Dame-de-Paris, un trésor unique ouvert aux visiteurs et cela s'explique aisément.

Les différents cultes se partagent la jouissance du célèbre et vénérable sanctuaire sous la surveillance du Pacha gouverneur de la Cité et représentant officiel de Sa Hautesse le Sultan.

En conséquence, Catholiques, Grecs orthodoxes, Arméniens schismatiques ou unis, Coptes, Abyssins conservent dans leurs couvents distincts, la majeure partie des vases reliquaires, ornements précieux qui leur appartiennent.

J'interrogeai vainement le R. P. Germer-Durand,

archéologue distingué, le R. P. de Chaumonteil, M. le comte de Piélat, M. Ledoulx, notre consul, ces Français résidents et bien informés, ne purent répondre d'une manière satisfaisante à mes questions. Ils tombèrent tous d'accord cependant, pour m'indiquer le richissime couvent des Arméniens schismastiques comme étant le seul de Jérusalem qui renfermât un petit musée.

M. Ledoulx, avec son obligeance habituelle se mit à mon entière disposition pour faciliter mes recherches et me promit de m'accompagner en personne chez le patriarche arménien.

— Vous trouverez, me dit-il, au couvent de St-Jacques, des religieux opulents, possesseurs d'une foule de choses précieuses dont ils ignorent le plus souvent la valeur relative tant ils sont étrangers aux connaissances artistiques proprement dites.

L'archevêque Mgr Vehabédian vous recevra à merveille, car j'entretiens avec lui des relations non seulement courtoises mais encore vraiment cordiales. Je ne doute pas qu'il mette avec empressement à votre disposition tout ce qui lui paraîtra de nature à vous intéresser, puissiez-vous retrouver dans son palais, votre fugitif !

III

A deux reprises différentes, pendant mon séjour à Jérusalem, je tentai inutilement et dans des conditions diverses la visite projetée. Une première fois seul et l'autre fois accompagné du drogman-chef du Consulat, délégué par M. le Consul empêché, je me présentai à l'entrée du Couvent, mais deux fois, le gardien nonchalamment accroupi, fumant son chibouck sur sa natte, me répondit poliment et sans se déranger qu'il lui était impossible de me donner satisfaction. « L'heure propice était passée, les religieux

étaient tous assemblés pour quelque cérémonie longue et solennelle, ils ne seraient pas libres avant le coucher du soleil, etc., etc. »; bref, je ne pourrais être reçu ce jour-là : « Tu pourras d'ailleurs, ajoutait-il, sans s'émouvoir, revenir un autre jour ! »

En Orient toutes les transactions s'effectuent avec une lenteur vraiment désespérante pour l'Européen habitué à une vie active, souvent même fiévreuse, et je me demande comment l'Arménien dont « le temps est de l'argent » parvient à se faire aux coutumes de ces populations assoupies. Cependant, les journées se passaient en excursions plus ou moins lointaines, nous visitions tour à tour l'Haram-es-Chérif, la Mosquée d'Omar, la vallée de Josaphat, les tombeaux des rois, la Piscine de Siloë, Aïn-Karim, Bethphagée, Bethléem, Hébron, le chêne de Mambrée, les bords du Jourdain, la Mer Morte, le couvent de St-Saba, etc. (il y a tant de lieux célèbres à interroger autour de Jérusalem !) et je voyais avec peine arriver l'heure du départ définitif sans avoir pu pénétrer dans le couvent de Saint-Jacques dont j'avais toutefois admiré la somptueuse église.

IV

Le dimanche 25 mai, veille de notre départ, nous nous trouvions tous réunis, mes compagnons et moi à l'effet d'entendre la grand'messe dans la spacieuse chapelle du couvent latin de Saint-Sauveur. M. le Consul assistait selon l'usage à la cérémonie. Revêtu de son costume officiel, entouré de son personnel, il était précédé de ses deux « cawas » en grand uniforme, portant petite veste ouverte, gilet galonné, large pantalon, guêtres de drap, le tout d'un beau bleu de France rehaussé de broderies d'or et d'argent, coiffés du fez rouge, armés de yatagans, ils se

tenaient militairement immobiles, appuyés sur leurs hautes cannes à pommes d'argent.

Quelqu'un vint inopinément me prévenir que M. le Consul demandait à me parler. Je m'empressai de me rendre près de lui.

— « J'ai le regret, me dit-il, de ne pouvoir vous accompagner jusqu'au couvent de Saint-Jacques comme j'avais l'intention de le faire, mais ma présence devient nécessaire à l'hospice Saint-Louis, je vais vous donner un de mes cawas et vous vous rendrez avec lui jusqu'au Patriarcat arménien où vous serez reçu avec tous les honneurs dus à *votre rang* ajouta t-il avec un malin sourire. »

M. Ledoulx appela tout aussitôt un de ses plantons, lui donna ses ordres en langue arabe et nous partîmes immédiatement pour aller faire notre visite, au grand étonnement de mes compagnons très intrigués de me voir traverser leurs rangs sous pareille escorte.

Dans les ruelles tortueuses qui avoisinent Casa-Nova, côtoient l'hôpital grec, le couvent des Grecs catholiques melchites et conduisent à la porte de Jaffa, notre cortège devait produire très brillant effet, j'affirme cependant qu'il eût été plus remarqué sur les grands boulevards de Paris et dans les rues d'Orléans.

Ecoutez-en plutôt la description : A quinze pas devant moi, marchait sans mot dire mon cawa, jeune, bien découplé, à la physionomie impassible, à la tournure martiale : sa main gauche était appuyée sur la poignée recourbée de son yatagan tandis que sa main droite décrivait des courbes élégantes, au sommet de la grande canne dont l'extrémité inférieure se déplaçait en cadence, à chaque pas.

De temps à autre, quand un moukre, un mendiant, un porteur d'eau courbé sous le faix de son outre noire et luisante aux formes animales (1), encombrait le milieu de la

(1) Pour comprendre cette expression, il convient de savoir que ces

ruelle bordée de boutiques et de cafés ouverts à tout venant, mon guide levait flegmatiquement sa canne sans s'arrêter, faisait un geste, émettait un appel de langue, frappait au besoin le gêneur apathique qui se rangeait aussitôt, puis continuait sa route sans même se retourner.

Les gens nous regardaient passer sans paraître autrement étonnés; je dois dire, pour rendre hommage à la vérité, que dans cette procession de deux personnes, le cawa tout chamaré d'or était autrement décoratif que « le personnage important » vêtu d'une jaquette noire, d'un pantalon gris et étroit, et coiffé d'un casque insolaire, venant derrière lui. Il me semblait que nous figurions le triomphe de l'Orient sur l'Occident dans une revue du costume.

V

En quelques minutes nous arrivâmes à la porte de Jaffa, le Bab-el-Khalil des Musulmans, et notre marche se trouva quelque peu retardée, car il nous fallait traverser le carrefour le plus fréquenté de Jérusalem, le confluent des principales artères de la cité-sainte, l'endroit précis où se concentre forcément la plus grande activité de la capitale de la Palestine.

Comment résister au plaisir de donner au lecteur une faible idée du spectacle étrange dont je jouis en cet endroit ?

A quelque distance, se dressait devant mes yeux El-Khala, la vieille citadelle dont la masse large et sombre semblait

outres sont faites de peaux de boucs ou de chèvres, garnies de leur poil, munies des pattes et autres appendices de l'animal, dont la tête seule est absente; les fellahs les portent suspendues sur leur échine à l'aide d'une courroie passée en sautoir ou bien appuyée sur le front. Ces récipients ont un aspect répugnant.

surgir comme une bastille féodale à demi-ruinée, des larges fossés de défense creusés dans le roc par les anciens rois de Judée. Au-dessus des bastions inégaux accolés comme au hasard, se dressait l'antique tour de David, fièrement campée sur ses assises aux proportions salomoniennes, couronnée de créneaux, de machicoulis, percée d'étroites ouvertures solidement grillées qui semblent laisser pénétrer à regret l'air et la lumière à l'intérieur de ses épaisses murailles. Sa silhouette imposante, aux tons de bistre et de terre brûlée, se découpait en arêtes vives sur le bleu intense d'un ciel sans nuages.

Dans ce décor imposant, la toile de fond attirait tout d'abord les regards du spectateur, et cependant les premiers plans étaient bien dignes aussi de captiver son attention.

A droite et à gauche se déroulait une longue enfilade de magasins à peu près alignés et d'aspect quasi-européen, ornés de vitrines bondées de marchandises hétérogènes, encadrés d'annonces, surmontés d'enseignes variées, peintes en caractères de toutes formes, rédigées en langues les plus diverses : française, arabe, russe, espagnole, anglaise, allemande, etc.

Devant moi, tout le long des parapets de pierre des fortifications, apparaissait un amoncellement d'êtres humains aux costumes bariolés, entassés pêle-mêle autour de quelques échopes légères faites de planches, de vieilles nattes et de toiles ; autour des marchands de dattes, de lait chaud, de pâtisserie, d'oranges, de citrons et de nougats, accroupis sur le sol, grouillait une population ignoble, composée d'hommes et d'enfants de toutes colorations. Sur ces visages, ces bras, ces jambes et ces poitrines, un peintre eut retrouvé tous les tons de la gamme des teintes chaudes et sombres, depuis le bronze jusqu'au noir de jais; les uns vêtus de dalmatiques à

larges rayures brunes et blanches, portant le turban, étaient chaussés de larges babouches jaunes, les autres n'avaient pour tout vêtement qu'une mauvaise chemise de toile de teinte terreuse, serrée à la ceinture par une corde, et leur tête était protégée contre les ardeurs du soleil par une toque hémisphérique ou conique faite de poil de chameau feutré dans sa teinte naturelle, leurs pieds étaient nus et poudreux.

Presque tous ces désœuvrés avaient la figure émaciée, les traits tirés, les yeux rouges, chassieux ou à demi-fermés, leur regard paraissait éteint, leur physionomie hébétée.

Ils étaient là debouts, assis, couchés, accroupis, affaissés ou étendus comme des bêtes de somme vautrées dans la poussière du chemin. Ils parlaient peu, ne remuaient guère, les uns égrenaient machinalement leur chapelet d'un air distrait, fumaient, ou bien encore se livraient en silence au dénombrement des hôtes intimes qu'il avait plu à Allah de confier à leurs soins paternels. Tous regardaient impassibles le va-et-vient continuel des entrants et des sortants qui se croisaient, se succédaient, sans interruption comme dans un kaleïdoscope.

Le défilé était d'ailleurs des plus variés. Ici passait un riche commerçant indigène au teint bronzé, au nez aquilin, à la longue barbe noire, monté sur son âne, noblement drapé dans son ample burnous blanc, coiffé du turban vert réservé aux anciens pélerins de la Mecque, précédé de son jeune moukre trottinant comme un saïs et hurlant pour se faire faire place au milieu de la cohue ; là c'était un Russe au nez épaté et retroussé, à la longue chevelure tombant sur ses épaules et retenue par une toque d'astrakan, vêtu d'une blouse noire serrée à la taille et boutonnée sur le côté, chaussé de bottes épaisses dans lesquelles s'engouffrait son large pantalon.

Venaient ensuite des Maronites aux soutanelles unies de couleurs voyantes maintenues sous la veste foncée de coupe européenne, par une large ceinture, coiffés du tarbouch grenat à gland de soie noire, chaussés de bottines ou de babouches rouges et pointues, spéciales aux chrétiens; on les eut reconnus à leur seul costume, si leur visage, militairement rasé, leurs allures plus vives, leur physionomie ouverte et fine n'eussent suffi pour les faire distinguer au premier coup d'œil des hyerosolimites autoctones.

Puis, défilait la série complète des Juifs de tous pays, depuis le Galicien en guenilles, à la houppelande crasseuse et décolorée, coiffé d'une casquette noire, reconnaissable à son teint clair, à ses yeux bleus, à sa barbe blonde hirsute, à ses cheveux roulés en tire-bouchons sur les tempes, jusqu'au dignitaire de la synagogue, à la coiffe et à la pelisse de velours cramoisi ou amarante bordées de fourrures fauves, au visage triste encadré d'une barbe épaisse émaillée d'un nez crochu en bec d'aigle, d'yeux enfoncés sous d'épais sourcils et protégés par une paire de bésicles, etc., etc.

Au milieu de tous ces gens indolents ou affairés, pauvres ou riches, circulaient les chameliers et les âniers conduisant leurs bêtes pesamment chargées.

Ceux-ci arrivaient de Béthléem avec des paniers de fruits, des outres pleines d'huile on de vin, des caisses de nacre et de chapelets en noyaux d'olives; ceux-là arrivaient sans doute en caravane du port de Jaffa, avec toute une cargaison d'énormes ballots cubiques, poussiéreux, à demi-éventrés, qu'ils avaient chargé sous les hangars de la douane, à destination du grand bazar de Jérusalem.

Bêtes et gens s'en allaient en file, dodelinant de la tête, ruminant ou chantonnant à l'unisson, vers la ruelle en pente, pavée, garnie de degrés, voûtée en ogive, qui s'ouvrait là-bas sur la gauche comme un gouffre noir et béant

dans lequel disparaissait à chaque instant de nouveaux arrivants.

Ce n'est pas tout encore, voici venir des prêtres français à la barbe courte portant sur la poitrine la croix rouge des pélerins de la pénitence, des femmes voilées enveloppées comme des pleureuses antiques dans de longs manteaux noirs et bleus, des touristes européens de toutes nations avec leurs casques insolaires ou leurs chapeaux de feutre à la longue écharpe de mousseline, des pères blancs coiffés du tarbouch, des franciscains vêtus de bure, des moines schismatiques au capuchon noir, à la cordelière de cuir, des popes à la soutane flottante, à la longue chevelure couverte d'une haute toque rappelant par sa forme et sa couleur les chapeaux de tôle coniques qui couronnent parfois nos cheminées. Ici, la sœur de Saint-Vincent-de-Paul, à la blanche cornette, croise une bande de soldats turcs à la tenue de brigands ; là ce sont des bédouins vêtus de « l'abbayé » et coiffés du « keffié », qui s'arrêtent brusquement pour marchander la poignée de dattes dont se composera leur repas du soir. Tout ce monde s'agite dans un léger nuage de poussière dorée par les feux du soleil, sans avoir à se préoccuper des voitures dont les derniers roulements se font entendre de l'autre côté de la porte fortifiée qu'il leur est interdit de franchir.

Enfin nous sommes sortis de cette foule compacte et bigarrée, nous passons en hâte devant le pont-levis de la citadelle, les hommes de garde assis sur les parapets et les bornes, salement équipés, mal armés, désœuvrés, fumant le narguilhé ou le chibouck, nous suivent un instant du regard et commentent sans doute entre eux, dans leur incompréhensible jargon, la visite officielle de l'attaché du consulat français qu'ils voient passer pour la première fois.

« Quel est ce nouvel arrivé ? Où va-t-il par là à cette

heure, seul avec son cawa?... A la poste Autrichienne peut-être, ou bien encore à Saint-Jacques, à moins qu'il se dirige vers la porte de Sion pour aller visiter le cénacle ou le cimetière franc... Que leur importe après tout? ils n'ont pas affaire à lui... Ce qu'il y a de sûr c'est qu'il ne fera jamais que « ce qui est écrit... » Dès lors à quoi bon se fatiguer, se torturer la cervelle, pour chercher à pénétrer le secret de ce chien de chrétien ?... »

Pendant que les troupiers de Sa Hautesse échangent leurs idées, si tant est qu'ils en aient dans la tête, ce que je ne saurais affirmer à la simple inspection de leurs visages impassibles, nous arrivons à la grande porte du couvent de Saint-Jacques.

A la vue de mon cawa, celui du patriarche arménien, de planton sous le porche voûté se lève, échange avec son collègue une laconique salutation, puis entre en pourparlers avec lui.

« Il va vous conduire, me dit bientôt mon guide en manière de présentation, suivez-le s'il vous plaît ! » Cette brève instruction donnée, mon homme dépose sa canne dans l'angle du mur et se met sans plus tarder en devoir de rouler une cigarette. Tel le capitaine d'un navire après avoir remis la barre entre les mains du pilote monté à son bord dans le but de lui faire franchir la passe dangereuse, rentre dans sa cabine et s'empresse de mettre à profit les loisirs que lui laisse désormais son irresponsabilité.

A l'appel du cawa patriarcal arrive le drogman du couvent qui doit me servir d'interprète, car si le « suisse » de l'endroit est un fort bel homme, il n'est pas polyglotte, tout au moins ignore-t-il la langue diplomatique. — Qui donc ici-bas peut se vanter d'être complet ? — Son collègue accourt à son aide.

Sans plus tarder nous franchissons tous trois ensemble un escalier de pierre large et rapide, encaissé entre deux

hautes murailles solides comme celles d'une forteresse. Arrivés au sommet, nous trouvons un vestibule spacieux. Là, mon introducteur ouvre une porte vitrée donnant accès dans une grande salle voûtée, aux murs stuckés et marbrés dans laquelle il me prie de vouloir bien attendre un instant. C'est dans cette pièce, paraît-il, que le patriarche daignera m'accorder une audience ; tandis que le cawa descend pour reprendre son poste, le drogman se retire pour aller prévenir son maître ; ils me laissent seul avec mes pensées et ma curiosité.

Pour tout dire, j'aurais bien voulu que Mgr Vehabedian tardât qnelque peu à se présenter, car j'aurais eu le temps de recueillir une foule de renseignements précis et intéressants, qu'il m'est impossible, et pour cause, de fournir aujourd'hui sur l'ameublement de son palais épiscopal.

Ce n'est point que je vinsse chez lui en espion désireux de surprendre ses secrets, de lever un plan, ou de dresser un inventaire, mais c'est qu'il me semble qu'en publiciste favorisé d'un interview, j'aurais du pousser l'indiscrétion jusqu'à ses dernières limites pour remplir complètement mon devoir professionnel.

Bref, Son Eminence me laissa le temps bien juste de jeter un rapide coup d'œil sur l'ensemble de sa grande salle de réception.

Je me souviens cependant qu'elle était très longue, très élevée d'étage, partant très aérée et de plus largement éclairée, surtout à l'extrémité opposée à la porte d'entrée ; des tableaux de toutes dimensions et de valeurs très diverses ornaient les murs ; le sol était dallé avec tant de luxe que la lumière arrivait au devant de moi en se jouant sur le marbre poli, de chaque côté d'un tapis d'aloès étroit et long qui conduisait en droite ligne à un vaste divan.

Je remarquai en entrant, à droite et à gauche de la baie qui venait de se refermer sur mon dos, deux vitrines rem-

plies d'objets les plus variés, au milieu desquels mes yeux étonnés rencontrèrent quelques appareils de physique élémentaire, tels qu'un électrophore, une bouteille de Leyde, une grêle à balles de sureau, une lampe à magnésium, etc.

Le long mur de gauche était percé de vastes portes à deux vantaux moulurées et peintes en couleur claire, donnant vraisemblablement accès dans les appartements privés du patriarche. « Bien sûr me disais-je en moi-même en les regardant, c'est par là que Son Eminence fera son entrée ! »

Là bas, tout au bout de la galerie, derrière le divan une série de fenêtres rapprochées et vitrées à l'européenne, hautes et larges, s'ouvraient sur les vastes jardins du couvent, qui passent pour les plus beaux de Jérusalem. Toutefois, de la place que j'occupais, mes regards glissant par dessus les premiers plans en contre bas, rencontraient tout d'abord les courtines de l'enceinte de la cité, puis ils plongeaient sur l'Ouadi-er-Rebabi, vulgairement appelée vallée de Hinnom, sur le Birket-el-Soultan et portaient au loin sur les sommets des coteaux environnants. J'apercevais le couvent grec de St-Georges, l'hospice juif de Sir Montefiore et l'hôpital des lépreux.

Mais j'avais à peine eu le temps de me tourner en tous sens, quand j'entendis derrière moi le bruit d'une porte qui s'ouvrait.

Pivoter rapidement sur les talons, prendre une attitude respectueuse, pour saluer courtoisement mon hôte, fut pour moi, comme l'on pense, l'affaire d'un instant.

Le patriarche, car c'était bien lui qui faisait son entrée, s'avança avec une grande dignité, il était suivi du drogman et d'un moine jeune et barbu, tout de noir habillé. Je fis quelques pas en avant sur le tapis d'aloès, je m'inclinai profondément, tenant mon couvre-chef à la main. Son Éminence me tint quitte des salamalecks de grande cérémonie

que jeusse été bien en peine d'exécuter et répondit à ma politesse par un sourire plein de douceur; d'un geste lent et noble, elle daigna m'inviter à prendre place sur le divan, tandis qu'elle s'asseyait elle-même sur un siège indépendant disposé près d'une petite table chargée de livres.

Quant au moine et au drogman, ils se tinrent respectueusement entre nous deux et à quelque distance, paraissant très attentifs à mes paroles et aux moindres gestes du patriarche.

Mgr Vehabedian me parut être au moins sexagénaire. Son Éminence est de taille moyenne, et de forte corpulence, sa belle tête est encadrée d'une longue barbe blanche, épaisse qui tombe sur sa poitrine, son nez aquilin présente des lignes pures et harmonieuses, ses yeux noirs ombragés par d'épais sourcils, sont à la fois intelligents, expressifs et doux, mais on devine aux rides de son front que son regard est susceptible de prendre une expression énergique en rapport avec sa mâle physionomie.

Le Patriarche portait un costume fort simple, il était vêtu d'une sorte de manteau noir ample, à larges manches et bordé, me semble-t-il de longues bandes d'étoffe de soie violette qui descendaient de son cou jusqu'à terre.

Je ne remarquai sur toute sa personne d'autre insigne apparent de sa dignité, qu'une chaîne d'or, soutenant sans doute une croix pastorale et une bague ornée d'une grosse pierre précieuse passée au petit doigt de la main droite. Bientôt commença entre Son Éminence et moi, ce que j'appellerai une conversation par ricochet.

Le vénérable Patriarche ne parle ni ne comprend le français, d'autre part l'auteur de ces lignes n'est guère familier avec le turc, l'arabe et l'arménien, aussi pour rendre mutuellement notre pensée, fûmes-nous obligés de recourir à la science du drogman.

En quelques mots je m'efforçai de faire comprendre à

Son Éminence, le but de ma visite, la nature de mes recommandations, et la cause de mon isolement :

« Le monde savant français, connaissait de réputation les trésors remarquables renfermés dans le richissime couvent des religieux arméniens de Jérusalem. On y voyait, disait-on, un émail anciennement fabriqué en notre pays de France, et je désirais vivement, dans l'intérêt de l'art et de science retrouver le fugitif réfugié dans le palais de Son Éminence... . »

J'en étais là de mes explications semi-diplomatiques, quand la porte la plus éloignée s'ouvrit, le Patriarche détourna la tête, je me tus ; tout aussitôt je vis venir à nous un moine coiffé de son capuchon noir et pointu, porteur d'un grand plateau d'argent rehaussé d'ornements d'or guillochés, garni de deux verres remplis d'une eau très limpide, d'une coupe basse garnie de confitures épaisses et jaunâtres coupées en lanières et de deux vases d'or et d'argent d'un style rocaille, prétentieux et tourmenté ; le premier vase était absolument vide, l'autre renfermait un certain nombre de petites cuillères placées debout.

Le moine s'avança vers moi et me présenta son plateau, j'y pris un verre et je m'apprêtais à l'approcher de mes lèvres, lorsque je vis le Patriarche me faire des gestes incompréhensibles accompagnés d'un gracieux sourire.

Son Éminence semblait me dire : « Allons, je vois bien « que vous n'êtes pas au courant des usages orientaux ! — « Comment pouvez-vous supposer que je sois hôte à vous « abreuver d'eau claire ? En pareille occurence, les fils de « Mahomet eux-mêmes vous offrent le café de bienvenue... ; « tenez : faites comme moi..., c'est ainsi qu'il faut s'y « prendre, je vais vous prêcher d'exemple, ce sera plus « simple que de vous faire traduire la méthode classique. »

En effet, sur un geste, le moine s'éloigna de moi pour se rapprocher de son supérieur. Celui-ci prit le second verre

d'eau restant sur le plateau, saisit au hasard une petite cuillère, s'en servit pour soulever quelques lanières de confitures, les porta à sa bouche, remit dans le gobelet vide la cuillère dont il s'était servi, approcha le verre d'eau de ses lèvres, puis le remit en place.

J'imitai en tous points mon hôte qui parut satisfait de mon esprit d'imitation, me félicita d'un geste et d'un sourire.

Je l'avoue à ma honte : j'ignorais à ce point les usages du grand monde oriental et je n'avais pas idée de ce procédé raffiné employé pour faire soi-même son sirop.

« N'a t'on pas raison de dire, pensais-je en moi-même, que le *luxe asiatique* dépasse toutes les bornes imaginables! »

Cette petite aventure, et sans doute aussi mon air étonné parurent amuser prodigieusement les moines et le drogman qui en furent témoins.

La cérémonie de bienvenue étant achevée, notre *conversation par ricochet* reprit lentement son cours en dépit de la bonne volonté aussi réelle qu'évidente des deux interlocuteurs.

Je vis en effet le drogman subitement embarrassé pour rendre ma pensée à son maître, j'avais employé dans mes phrases, à n'en pas douter, une expression peu usitée, destinée à rendre une pensée importante, capitale peut-être et dont le sens lui échappait absolument.

J'appris en effet de notre interprète qu'il ignorait la signification du mot « émail », je lui aurais dit : « lymphe » ou « microbe », qu'il n'eut pas été plus embarrassé; sa science était en défaut et il en paraissait très-vexé.

J'eus beau lui répéter sur tous les tons : « Email, peinture sur émail! englisch : smalt! spanisch : esmalte (1), il ne comprenait pas davantage.

(1) « En anglais : smalt (émail); en espagnol : esmalte. » Je ne pouvais faire mieux, n'ayant que ces deux langues à ma disposition pour rendre ma pensée.

Chose étrange, son embarras m'amusait presque autant qu'il me contrariait.

« Nous voilà bien, me disais-je : impossible de traduire le nom de la chose qui fait l'objet de ma visite ! » d'autre part, il me semblait que je tenais ma revanche : « as-tu assez ri de moi tout à l'heure, pensais-je ? allons mon ami, c'est à chacun son tour de s'avouer vaincu dans ce bas monde ; et si tu venais en France, je t'en ferais voir bien d'autres ! »

Bref, mon homme prit un parti héroïque, il courut chercher un lexique français-arménien, et me le mit en main avec prière de chercher moi-même, à sa page, le mot inconnu.

Je feuilletai, je trouvai et je remis le dictionnaire de sauvetage à mon savant polyglotte.

Celui-ci prit le petit livre, lut, relut attentivement le mot indiqué, le prononça tout bas, tout haut, avec ses synonymes, en regardant alternativement d'un air navré son maître et le moine qui était près de lui ; en fin de compte une discussion lexicologique s'ouvrit entre mes trois interlocuteurs. Ils finirent par se mettre d'accord, grâce sans doute aux connaissances plus étendues de Son Eminence. En effet, le Patriache me fit poser quelques questions et mes réponses semblèrent le fixer entièrement ; sur son ordre, son secrétaire passa dans une pièce voisine. Il en revint au bout de quelques instants avec une série de petits écrins qu'il remit à son supérieur.

L'archevêque ouvrit lui-même avec précaution ces petites boîtes garnies de chagrin noir ou vert foncé, et en sortit de magnifiques décorations qu'il étala devant mes yeux, sur un petit guéridon.

C'étaient de splendides bijoux, formés chacun d'une plaque d'émail ronde ou ovale entourée de floritures d'argent, d'or ou de vermeil découpées à jour, constellées

d'énormes pierres précieuses. Je crus comprendre que ces plaques honorifiques avaient été offertes en cadeau par le Patriache de Constantinople (le *summus pontifex* des Grecs orthodoxes) à celui des arméniens ses co-religionnaires de Jérusalem.

La première plaque représente la scène de la résurrection de N.-S. ; on y voit le Christ vêtu d'une simple écharpe de couleur rose flottante et bien drapée, sortant glorieux du tombeau. Le sauveur du monde s'éleve dans une gloire entourée de nuages, il porte dans la main droite une bannière déployée et le geste de sa main gauche élevée vers le ciel semble destiné à rendre cette pensée : « l'heure est venue de retourner vers mon père ».

Trois guerriers romains revêtus de leurs armures et porteurs de leurs armes gisent renversés autour du sépulcre ouvert.

Au sommet de la plaque, on remarque une petite inscription en lettres rouges, tracée en caractères arméniens et donnant le nom de la scène reproduite : « La Résurrection. »

Cet émail me parut être d'une excessive finesse, d'un excellent dessin, d'un coloris très doux et vraiment artistique. Il peut mesurer 5 centimètres de hauteur sur 3 centimètres de largeur.

Je ne saurais affirmer qu'il soit fait sur cuivre plutôt que sur porcelaine, attendu qu'il est serti et doublé d'argent, mais je fus frappé de la ressemblance qu'il présente avec certaines miniatures très recherchées et sorties des ateliers de la manufacture de Sèvres.

Je suis tenté de croire que cette petite pièce n'appartient pas à l'école Limousine. Je ne la crois pas non plus antérieure au XVIII[e] siècle.

Cet émail est environné de diamants et d'émeraudes.

La seconde plaque est ronde, entourée de diamants et

de rubis; elle représente le Christ, vu de face, à mi-corps tenant le globe du monde dans sa main dextre et bénissant à senestre. Les teintes rouges, bleues et jaunes qu'élle comporte sont harmonieuses, le dessin en est soigné. Je ne saurais me prononcer sur la provenance artistique de cette pièce qui n'est pas signée, et ne porte aucune marque apparente. Un artiste de l'école française pourrait en être l'auteur, je la mets toutefois au second rang, dans la collection que je décris.

Les autres émaux ou pièces émaillées me parurent être de fabrication russe ou turque, elles sont d'une facture plus rude, décorées de tons crus, et plus modernes.

Je me permis d'insister près de Son Eminence pour savoir si elle ne posséderait pas d'autres plaques émaillées, plus grandes, formant tableau à elles seules, représentant quelque scène religieuse, bibliqne ou profane.

Le Patriarche voulut bien m'affirmer qu'il n'en possédait pas de ce genre et qu'il n'en existait pas à sa connaissance tout au moins, dans le petit musée du couvent de Saint-Jacques.

Pour me prouver son excessive bonne volonté Mgr Véhabédian me désigna un petit cadre pouvant mesurer 0 m. 30 cent. de hauteur sur 0 m. 20 cent. de largeur, orné d'une baguette doré et appendu au mur, au dessus du grand divan.

Dans la pensée de l'archevêque ce cadre avait une valeur incontestable et la meilleure preuve que j'en puisse donner c'est qu'il occupait une place honorable dans le grand salon de réception.

Son Eminence insista a son tour pour que j'examinasse de plus près l'œuvre d'art qu'elle me signalait; en dépit de mes excuses réitérées et motivées comme on va-le voir par un rapide examen de l'objet, je dus placer une chaise sur le divan, monter dessus tandis que le Patriache la tenait de

ses propres mains et ainsi juché je décrochai le fameux tableau.

Hélas ! je ne m'en doutais que trop, d'en bas, il ne s'agissait pas d'un émail de Limoges mais bien d'une de ces vulgaires chromolithographies primitives légèrement estampées, telles qu'on en fabriquait il y a trente-cinq ou quarante ans en France, elle devait tout son éclat à la vitre qui la recouvrait.

Le tableau représentait également la scène de la Résurrection, les personnages dans des attitudes quelque peu tourmentées, étaient revêtus de leurs costumes traditionnels agrémentés de paillettes dorées soigneusement collées aux bons endroits. Dans la pensée du fabricant :

« Tout cet or, au tableau, devait donner du lustre; »

je laisse à juger si son but était atteint. Supposons toutefois que l'artiste avait peut-être une spécialité d'exportation et partant, excusons-le généreusement.

Il est aisé de comprendre d'après ces simples détails que cette production commerciale n'avait que des relations fort peu intimes avec le grand art, aussi j'avoue que mon embarras fut excessif quand vint le moment de répondre aux questions pressantes, réitérées et précises qui m'étaient posées par le Patriarche et traduites par son drogman.

— Son Eminence vous demande ce que vous pensez de ce tableau ?

— Tout grand qu'il est par rapport à la petite plaque que je viens d'admirer, et bien qu'il représente la même scène, il m'est difficile d'établir une comparaison entre ces pièces.

— Son Eminence vous demande de préciser la valeur que vous attribuez à ces deux productions artistiques.

— L'une est sans prix attendu qu'elle n'est pas commerciale; sans parler des pierres précieuses qui l'entourent, elle

constitue un joyau; l'autre au contraire se vend un peu partout, en France.

— Alors vous ne pouvez pas fixer le prix approximatif de ces objets.

— Cela me paraît difficile, sinon impossible, mais à coup sûr je donnerais beaucoup de celles-ci tout encadrées pour le seul milieu de celle-là.

— En d'autres termes vous admirez surtout la petite plaque ovale, puis ensuite la ronde, et enfin vous n'êtes pas enthousiaste de ce grand cadre carré?

— Vous l'avez dit.

Le drogman traduisit mes réponses à son maître assez fidèlement, je l'espère et pour couper court à de nouvelles instances je me hâtai de déposer « la Résurrection » de papier estampé, sur le divan, de reprendre mon couvrechef et de présenter mes hommages très respectueux à Son Eminence.

Je dois dire que Mgr Véhabédian me parut satisfait de ma franchise et très convaincu de mon savoir, je dis ceci sans fatuité, pour rendre hommage à la vérité; après tout, pourquoi ne parlerais-je pas nettement? il s'agit ici d'une simple supposition, « et c'est en Arménien que la chose fut dite! » Ce qui me pousse à déclarer que mon hôte voulut bien m'accorder quelque estime, c'est mon désir d'expliquer comment il se ravisa tout à coup et me fit la surprise que voici :

Au moment que je me disposais à prendre congé de Son Eminence, elle m'invita à descendre dans l'église du couvent de Saint-Jacques, dans le but d'y visiter le trésor proprement dit! « Il y avait encore là, en y réfléchissant, quelques émaux dignes de l'attention d'un amateur. »

Je remerciai le Patriarche de sa délicate attention, de son excessive bienveillance à mon endroit et après l'avoir respectueusement salué je sortis, précédé du drogman, suivi du moine au capuchon noir, en prenant soin de ne

marcher que sur le long tapis étroit et sombre que j'avais foulé en entrant.

Après avoir descendu le grand escalier de pierre, nous passâmes dans la petite cour qui précède l'église. Sous la galerie, sorte de cloître ou de narthex établi devant la porte d'entrée, je remarquai une longue planche d'airain toute couverte de caractères indéchiffrables pour moi et de signes religieux analogues à ceux que l'on voit sur les cloches de nos églises; suspendue à cinq pieds du sol environ, par deux fortes chaînes accrochées au plafond, elle pouvait mesurer 0^m 30 cent. de largeur, à 3 ou 4 c. d'épaisseur et environ 1^m 50 ou 2^m de longueur.

Un marteau y était attaché à l'aide d'une chaînette. Je reconnus sans peine cet instrument très primitif qui sert de gong ou de cloche aux moines grecs, car j'en avais déjà remarqué de semblables à Mar-Saba (1).

Nous entrâmes dans la belle église qui abrite les restes de saint Jacques le Majeur.

Je ne saurais faire la description de cet édifice sans sortir du cadre restreint que je me suis tracé, la tâche serait longue et difficile; je me contenterai de dire qu'elle est somptueusement meublée, garnie de tableaux, de dorures, de tentures, de lampes, d'ornementations les plus riches et qu'elle présente plutôt l'aspect d'une mosquée, ou mieux d'un musée, que celui d'un sanctuaire.

Des nattes recouvrent partout le dallage et l'on remarque de loin en loin quelques coussins épais disposés en guise de chaises le long des murs.

Au moine et au drogman qui m'avaient accompagné depuis la salle de réception patriarcale s'étaient joints deux ou trois autres religieux à la physionomie bienveillante, au regard sympathique et doux.

(1) Le couvent de St-Saba est une ancienne laure établie comme un nid d'aigle dans le précipice qui sert de lit au torrent du Cédron entre Jérusalem et Jéricho.

Mes nouveaux hôtes m'invitèrent courtoisement à m'asseoir sur des coussins qu'ils s'empressèrent de m'avancer; quant à eux ils s'accroupirent à la mode turque, sur les nattes, tout autour de moi. Toutefois deux d'entre eux, les sacristains sans doute, ne tardèrent pas à se relever prestement, ils s'éloignèrent, disparurent un instant et revinrent bientôt avec une véritable collection de vases sacrés empruntés au trésor conventuel.

Je remarquai qu'ils avaient eu la délicate attention de me soumettre toutes les pièces ornées d'émaux en leur possession.

Mes regards furent plus particulièrement attirés par une sorte de mitre de forme bulbeuse garnie de velours rouge, très semblable à une couronne royale, surmontée d'une petite croix d'or et toute constellée d'ornements d'or rehaussés de petits émaux.

Un calice et un ciboire d'or massif volumineux et très pesants ornés de cabochons et de plaques d'émail figurant des têtes d'ange et de petites rosaces de dessins variés furent ensuite soumis à mon appréciation.

Le galbe de ces pièces est lourd, sans élégance, le coloris des émaux est rude et leur dessin grossier; au premier coup d'œil il semble qu'on puisse reconnaître leur provenance; ils ne sortent certainement pas des mains d'un artiste français. Ils sont d'ailleurs très modernes et probablement fabriqués par des artisans russes, fournisseurs attitrés des vases sacrés en usage dans l'église de la religion grecque orthodoxe.

Ici encore, les moines qui m'écoutaient sans comprendre mes réflexions et suivaient attentivement le jeu de ma physionomie me parurent désireux avant tout de connaître mon estimation au point de vue de la valeur vénale des objets.

— Qu'est-ce que cela peut valoir? me faisaient-ils sans cesse demander.

— Est-ce plus beau et partant plus cher que les émaux du Patriarche ?

Le reste leur importait peu.

Décidément, M. le consul Ledoulx connaît bien son monde; ces bons moines sont gens aimables, affables, complaisants, mais la fibre artistique est peu sensible dans leur organisme.

Cependant, le temps passait, tandis que je jouais malgré moi, dans le saint-lieu, le rôle de commissaire-priseur.

Pour un rien j'aurais dit à mes hôtes : « Mais, chers moines, vous avez là, à deux pas de vous, entre le mont Sion, sur lequel vous vivez, et le mont Moriah qui couronne l'Haram-esch-chérif, des estimateurs excellents, des marchands d'or et d'argent dont la science est connue, incontestée dans tous les pays ; prenez le premier juif venu et, d'instinct, après avoir soupesé vos vases sacrés, il vous dira au plus juste ce qu'ils valent. Cette race a conservé pour le commerce des métaux précieux, depuis la fabrication du veau d'or, des aptitudes étonnantes ; nous autres Français, nous sommes assez naïfs pour priser sur toute chose l'élégance de la forme, la pureté des lignes, l'harmonie des contours, la finesse du dessin. En matière de trébuchet, je dois vous l'avouer, je ne vaux certainement pas le premier changeur du bazar et dussè-je vous surprendre, je ne suis venu ici que pour chercher un petit compatriote exilé fait de cuivre et revêtu de verre fondu. J'admire vos richesses, mais elles ne m'intéressent que médiocrement, »

Bref, je gardai pour moi ces réflexions qui se pressaient dans ma tête, rendaient si bien mes sentiments intimes et je demandai à retourner vers le Patriarche, pour prendre congé de Son Eminence, lui présenter mes hommages et mes remercîments.

Je fus obéi comme un grand seigneur. A la voix du drogman, tous mes auditeurs se levèrent, je les saluai, ils

répondirent par un sourire gracieux à ma politesse et je remontai rapidement à la grande salle d'audience

A ma vue, Mgr Véhabédian daigna se lever; je m'avançai jusqu'à lui, chapeau bas, en Européen bien élevé, lui adressai toutes mes félicitations et le témoignage de ma vive reconnaissance.

J'allais me retirer, quand le drogman me demanda au nom de Son Eminence ma carte de visite. Je m'empressai de déférer à son désir et en échange de mon bristol, le vénérable Patriarche eut l'extrême gracieuseté de me remettre sa photographie, au bas de laquelle il daigna tracer quelques lignes, puis il y joignit une petite carte rédigée en français, portant ces mots: H. archevêque Véhabédian, patriarche arménien de Jérusalem.

« Dites à Monsieur, ajouta-t-il, que ceci est la traduction de ce que j'ai écrit au-dessous de ce portrait. »

Je m'inclinai; la main de mon hôte se tendit amicalement vers la mienne, je la serrai non sans une certaine émotion et je me retirai fier de me sentir accompagné par le plus gracieux sourire de l'illustre prélat.

Ainsi finit ma chasse à l'émail à travers les couvents et palais de Jérusalem; je m'étais mis en campagne à la recherche d'un Limosin, d'un Laudin, d'un Pierre Raymond, d'un Courtoys, d'un Pénicaud, je ne saurais dire au juste lequel; je revenais avec d'excellents souvenirs et la photographie d'un des plus hauts dignitaires de l'église arménienne. Comme on le voit, si je n'ai pas atteint le but que je me proposais, si j'ai dû laisser au R. P. Germer-Durand le soin de continuer ma tâche, ce qui du moins me console dans mon insuccès, c'est de me dire que je ne suis pas rentré bredouille au logis !



DE L'EMPLOI
DES INJECTIONS SOUS-CUTANÉES
D'HYDRATE DE CHLORAL
dans les maladies convulsives
ET PARTICULIÈREMENT
DANS L'ECLAMPSIE PUERPÉRALE

Par M. le Docteur DESHAYES

Séance du 6 mars 1891.

Introduit dans la thérapeutique il y a seulement vingt ans, l'hydrate de chloral y a très rapidement conquis une place considérable comme calmant du système nerveux, et les guérisons obtenues par son emploi dans les maladies convulsives les plus terribles, le tetanos et l'éclampsie sont innombrables.

Son action bienfaisante dans ces maladies est connue de tous les médecins, et je n'ai pas la prétention de rien ajouter à cette connaissance.

Mon intention est seulement de montrer la possibilité, la facilité, les avantages et la nécessité dans beaucoup de

cas d'administrer l'hydrate de chloral par la méthode hypodermique.

Or, les injections hypodermiques de chloral ont été jusqu'ici considérées par les auteurs, comme dangereuses ou inefficaces, et, en conséquence, peu employées et même redoutées par les praticiens.

Ainsi, quoique leurs publications soient bien postérieures à la vulgarisation du chloral, certains auteurs négligent absolument de parler de ce mode d'administration; tels sont Barnes (*Traité d'obstétrique*), Labadie-Lagrave (article *Urémie* du dictionnaire Jaccoud), Mercklen et Mathieu (articles *Urémie* et *Tétanos* du dictionnaire de Dechambre).

D'autres n'en parlent que pour le condamner, prétendant que l'absorption de ce remède par l'hypoderme, est plus lente que par l'estomac ou le rectum, que les *solutions faibles* sont *sans efficacité* pour l'intensité des symptômes à combattre, que les *solutions fortes* produisent des nodus inflammatoires, des abcès, des escharres, voire même des phelgmons diffus; ainsi parlent Charpentier (*Traité des accouchements*), Poncet (article *Tétanos* du dictionnaire Jaccoud), E. Labbée et X. Delore (dans les articles *Chloral* et *Éclampsie* du dictionnaire de Dechambre).

Il nous est impossible de partager cette manière de voir.

Il y a dix ans nous redoutions, comme les autres, les effets désastreux des injections hypodermiques d'hydrate de chloral, mais un jour contraint de les essayer, par suite de l'impossibilité de l'administrer autrement, nous l'avons osé et n'ayant pas eu à le regretter, nous les avons depuis employées un bon nombre de fois sans aucun inconvénient, et ce sont les résultats de cette expérience personnelle, que je crois pouvoir me permettre d'opposer à l'opinion généralement reçue au sujet de cette méthode.

PREMIÈRE OBSERVATION.

Elle a été recueillie en 1882, à la maternité d'Orléans, sur une fille T..., de 21 ans, domestique, primipare, enceinte d'un peu plus de 8 mois, œdematiée et albuminurique.

Après avoir eu trois attaques éclamptiques dans la salle de médecine, où elle était depuis quelques jours, elle est amenée dans la salle d'accouchements le 31 mars à 1 h. 3/4 du matin.

De cet instant à 9 h. du matin, on compte 13 attaques se succèdant de demi-heure en demi-heure sans aucun retour de la connaissance dans leur intervalle.

Les inhalations de chloroforme se montrant impuissantes, les potions au chloral ne pouvant être administrées, les lavements chloralisés étant immédiatement rejetés, le coma étant profond, la respiration stertoreuse, l'orifice utérin absolument clos, on fait une saignée de 250 gr. à 9 heures du matin. Puis on essaye de nouveau, mais en vain, d'administrer le chloral par le tube digestif, et on continue les inhalations anesthésiques autant que le stertor respiratoire le permet. Rien n'y fait, à 10 h. 10, 10 h. 25, 10 h. 55 nouvelles attaques, enfin à midi et demie une autre encore, c'était la *vingtième* en douze heures environ.

C'est alors que je risquai l'injection hypodermique de 1 gramme d'hydrate de chloral dissous dans 10 grammes d'eau, injection partagée en 3 ou 4 points du dos de la malade, et je cessai tout autre traitement. A partir de ce moment on n'observa plus aucun mouvement convulsif; la malade ne reprit pas connaissance, mais sa respiration devint de plus en plus libre, elle semblait dormir. Malgré cette persistance du coma, pour prévenir de nouvelles convulsions, un second gramme de chloral fut injecté de la

même façon à 10 h. 1/2 du soir, un troisième à 4 h. 1/2 du matin, le 1er avril.

Le même état de sommeil comateux, persista sans interruption le 1er avril, le 2, et le 3 jusqu'après l'accouchement ; pendant tout ce temps la malade ne prit aucune boisson, ne subit aucun traitement.

Le 3 avril, à 2 h. du soir, trois jours pleins par conséquent après la cessation des convulsions, le travail se déclare spontanément, et après avoir marché régulièrement il se termine spontanément aussi à 9. h. du soir.

L'enfant, un garçon pesant 2 kil. 200, long de 0 m. 44, était vivant et il a survécu jusqu'à son passage avec sa mère dans un autre service.

La mère après sa délivrance reprit peu à peu ses sens et elle était en pleine convalescence quand elle nous a quittés le 11 avril. Aucun abcès, aucune escharre ne s'était produite au niveau des injections hypodermiques de chloral. Elles avaient donc été inoffensives ; avaient elles été inutiles, superflues ; avaient elles été inefficaces ? Evidemment non. Les quatre vingts heures qu'a duré le coma après la dernière attaque sont une preuve de la gravité du pronostic quand elles furent employées; l'inutilité des inhalations chloroformiques est une preuve du trouble profond de la respiration qui ne permettait probablement pas au chloroforme d'être porté jusqu'aux vésicules pulmonaires ; le rejet des lavements est un indice de l'état asphyxique du sang amenant l'intolérance du rectum.

De toutes les fonctions la circulation persistait seule ; elle a permis au chloral, convenablement étendu, d'être absorbé par la voie hypodermique assez complètement et assez rapidement pour éteindre l'excitabilité de l'axe nerveux et prévenir toute nouvelle attaque.

Il est impossible de voir entre cette injection hypodermique et la cessation des attaques, une simple coïncidence, et

de ne pas attribuer à l'absortion rapide du chloral par cette voie le salut de la mère et de l'enfant.

DEUXIÈME OBSERVATION.

En 1882, je fus appelé en toute hâte, dans l'après-midi, rue des Quatre-Fils-Aymond, près d'une femme S..., âgée de 30 ans au moins. Elle était accouchée dans la matinée de son second enfant. Bien qu'elle eût eu, pendant sa grossesse, de la bronchite et de l'anasarque persistant encore le travail s'était passé régulièrement; mais elle venait d'être brusquement prise d'attaques éclamptiques subintrantes dont la troisième se déroula sous mes yeux lors de mon arrivée près d'elle.

Pendant que cette malade était encore dans le stertor, je m'empressai de lui injecter sous la peau du dos 0 gr. 60 d'hydrate de chloral.

Immédiatement la respiration cessa d'être râlante; puis peu à peu la malade recouvra, non pas sa connaissance, mais assez de sensibilité et de mouvements coordonnés pour prendre du chloral par la bouche. Enfin après une nuit de sommeil paisible, elle réclamait à manger, et la guérison ne se démentit pas car elle put nourrir son enfant avec succès, et d'autres qu'elle a eus depuis sans accident.

La connaissance que j'ai de la santé ultérieure de cette femme, me permet donc d'affirmer qu'il ne s'agissait pas d'épilepsie mais bien de véritable éclampsie puerpuérale.

TROISIÈME OBSERVATION.

Elle date de 1886. Elle porte sur une femme d'une quarantaine d'années, grosse de huit mois et demi, multipare, atteinte de bronchite chronique ancienne, et aussi de

néphrite, car ses urines rarissimes, brunes, extrêmement albumineuses offraient un sédiment très abondant de globules rouges du sang et de moules fibrineux des reins.

Appelé près d'elle, rue Sainte-Catherine, à sept heures et demie du matin, je la trouve sans connaissance, écumante, râlante. Bientôt une nouvelle attaque éclamptique éclate sous mes yeux, puis d'autres sans aucun retour de la connaissance dans leur intervalle. Des injections hypodermiques de chloral de 0 gr. 50 chacune furent faites au fur et à mesure que les crises se répétaient; celles-ci s'éloignèrent d'abord, puis cessèrent complètement dans l'après-midi. Mais, malgré cette disparition des convulsions, le coma persista et la respiration resta stertoreuse. Aussi, au lieu d'insister sur la médication chloralique, fit-on deux saignées du bras tirant en tout 600 à 700 grammes de sang. Il n'en résulta qu'une amélioration insignifiante de l'état de la poitrine et le coma resta aussi profond qu'auparavant.

Enfin, l'orifice utérin finit par s'ouvrir et, dès qu'il le fût assez, à cinq heures du soir, je m'empressai d'appliquer le forceps, mais je n'amenai qu'un fœtus mort déjà depuis quelque temps.

Quant à la mère, malgré la disparition des convulsions, malgré l'évacuation de l'utérus, malgré la facilité de la délivrance, son état resta aussi grave et elle finit par succomber vers six heures et demie du soir. Une perte utérine assez abondante eut lieu quelques instants avant, mais insuffisante pour tuer, elle était bien plutôt l'effet que la cause de l'agonie. Cette issue fatale trouve facilement son explication dans le très grave état maladif antérieur de cette femme. L'empoisonnement urémique du sang paraît ici avoir joué le rôle principal, indépendamment des convulsions éclamptiques qui avaient cessé, environ cinq heures avant la mort, sous l'influence des injections chlo-

raliques. Cette cessation était tout ce qu'on pouvait leur demander : elles l'ont donné.

QUATRIÈME OBSERVATION.

Le 1er mars 1889, à 4 heures 1/2 du soir, entrait à la Maternité, une jeune femme d'une vingtaine d'années, presque au terme de sa première grossesse, en état de mal éclamptique. Elle avait eu depuis le matin un nombre indéterminé, mais considérable, d'attaques entre lesquelles elle n'avait donné aucun signe de connaissance.

D'autres se produisent encore après son entrée, mais, après l'injection d'emblée d'un gramme de chloral sous la peau, elles cessent définitivement. La malade ne reprend pas ses sens, mais se retourne d'elle-même sur le côté, le visage au mur, et pousse quelques plaintes quand on la dérange, comme une personne accablée de sommeil.

Malgré cet état relativement bon, et rappelant celui de notre première malade de 1882, et permettant d'espérer la même issue favorable, la malade mourut tout d'un coup, à minuit, sans agonie, sans convulsion, sans aucun commencement de travail. Comme les bruits du cœur fœtal semblaient avoir été entendus peu de temps avant la mort de la mère, l'opération césarienne fut faite sur le cadavre, mais trop tard encore pour donner un enfant vivant.

L'autopsie n'ayant pu être pratiquée, nous ignorons les lésions, cérébrales ou pulmonaires, qui ont déterminé cette mort imprévue. Mais cela n'a pas d'intérêt au point de vue qui nous occupe ; le seul gramme d'hydrate de chloral injecté sous la peau de cette malade n'a évidemment joué aucun rôle dans cette issue funeste ; il n'a produit que ce qu'on cherchait en l'administrant ainsi, et il l'a produit très vite, la cessation complète des convulsions pendant les six heures de survie calme qui ont suivi son injection.

CINQUIÈME OBSERVATION.

Elle date de 1889. Il s'agit ici d'une jeune dame A..., de 20 ans, primipare, grosse de sept mois et demi, délicate, devenue enceinte dans la convalescence d'une fièvre typhoïde. Sa grossesse avait marché, paraît-il, passablement jusqu'au 1er décembre où, très probablement, sous l'influence de quelques jours de forte gelée, elle eut quelques vomissements et des maux de tête, après lesquels, le 3 décembre, elle eut une première attaque convulsive à six heures du soir et une deuxième en ma présence, à mon arrivée près d'elle, à six heures un quart. Je lui fis de suite l'injection hypodermique de un demi-gramme de chloral et les attaques cessèrent jusqu'à huit heures. A ce moment, nouvelles crises suivies de nouvelles injections, suivies à leur tour d'un nouveau répit de deux heures, pendant lequel la malade s'assit sur son lit, prononça quelques paroles et put avaler quelques cuillerées de solution chloralique. Néanmoins, à dix heures, après de nouvelles attaques on injecte de nouvelles doses plus fortes de chloral et, pendant le calme qu'elles procurent, on administre le même médicament en lavement. De nouveau la malade s'asseoit sur son lit, parle et boit. J'en profite pour lui administrer par la bouche, non seulement du chloral, mais un mélange de scammonée et de calomel. On fit de nouvelles injections de chloral le 4 décembre à une heure, à trois heures, et à six heures du matin. Dans cet intervalle de temps il y eut encore quelques crises, mais légères en comparaison des attaques subintrantes de la soirée précédente. La malade consomma ainsi en douze heures par diverses voies 16 grammes de chloral, dont le quart environ fut injecté sous la peau.

Enfin les convulsions cessèrent tout à fait, l'orifice utérin commença à s'ouvrir dans la matinée, et vers une heure

après midi, le fœtus mort-né était expulsé spontanément. Les suites de couches furent compliquées par des accidents de pneumonie bâtarde, se rattachant évidemment aux congestions violentes subies par le poumon pendant l'éclampsie, pneumonie dont la résolution fut très lente. En même temps l'albuminurie persista pendant au moins 2 mois, malgré le régime lacté exclusif.

La mort du fœtus et les complications des suites de couches montrent quelle était la gravité de ce cas, et font comprendre l'importance capitale qu'ont eue les injections sous cutanées de chloral dans sa guérison. Dans sa convalescence, la malade eut aux membres inférieurs des ulcérations très lentes à guérir, non pas au niveau des injections chloraliques qu'on avait faites aux cuisses, au ventre, au dos, mais au talon et au creux poplité, points où avaient sans doute porté pendant le coma éclamptique des bouteilles d'eau chaude.

Si le chloral injecté sous la peau n'a pas chez cette malade supprimé tout d'un coup les convulsions, comme dans la première observation, son action n'en est que plus évidente puisqu'elle a pu être constatée à plusieurs reprises dans le cours de la nuit. Pour bien mettre en évidence cette action successive nous résumons les phases de ce cas dans un tableau synoptique.

TABLEAU DE LA CINQUIÈME OBSERVATION.

TEMPS.		ATTAQUES	CHLORAL SOUS LA PEAU.	OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES.
3 Décembre	6 h. soir.	Attaques.	0 gr. 50	
—	7 —	Coma.		
—	8 —	Attaques. Coma.	0 gr. 80	
—	9 —	Réveil incomplet		Chloral par la bouche.
—	10 —	Attaques. Coma.	1 gr. 20	Chloral en lavement.
—	11 —	—		
4 Décembre	minuit	Réveil imparfait.		Chloral par la bouche.
—	1 h. mat.		1 gr. au plus	Purgatif : Scammonée et Calomel.
—	2 —			
—	3 —	Attaques faibles.	1 gr. au plus	Selles diarrhéiques.
—	4 —	Coma.		
—	5 —	—		
—	6 —	—		
—	7 —	—		Commencement de la dilatation.
—	8 —	—		
—	9 —	—		
—	10 —	—		
—	11 —	—		
4 Décembre	Midi.	—		
—	1 h.	—		Expulsion du fœtus et du délivre.

SIXIÈME OBSERVATION.

Celle-ci fut prise une semaine seulement après la précédente, en décembre 1889, sur une femme S., âgée de 23 ans, arrivée au huitième mois de sa première grossesse, légérement œdematiée aux jambes, qu'on amena de la ville à la Maternité en pleine puissance d'éclampsie, absolument sans connaissance, après avoir eu une dizaine d'attaques de 6 heures du matin à 5 heures du soir.

A partir de cet instant où elle fut confiée à nos soins, l'observation fut prise assez exactement pour pouvoir être présentée sous forme de tableau indiquant à première vue les heures où les attaques se succédèrent, les heures et les doses des injections de chloral, et dans une dernière colonne les détails complémentaires :

TABLEAU DE LA SIXIÈME OBSERVATION.

TEMPS.		ATTAQUES.	CHLORAL SOUS LA PEAU.	OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES.
11 décembre	5 h. soir.	11me 12me 13me	0 gr. 10 0 gr. 50	
—	6 —	Coma.		
—	7 —	14me 15me	0 gr. 10	
—	8 —	Coma.	0 gr. 10	
—	9 —	16me 17me	0 gr. 10	
—	10 —		0 gr. 10	Antipyrine 0 gr. sous la peau.
—	11 —	Coma persistant.	0 gr. 10	Application du ballon de Tarnier.
—	Minuit.			
12 décembre	1 h. mat.	Demi réveil.	0 gr. 15	Antipyrine 0 gr. 50 sous la peau. Calomel } Scammonée } àà 0 gr. 50.
—	2 —	18me 19me et dernière. Coma.	1 gr. 90 sous la peau par fraction de 0,10 toutes les heures, jusqu'à 9 heures du soir.	
—	Midi.	—		
—	9 h. soir.	Demi réveil.	2 gr. dans la nuit par la bouche par fraction de 0,30.	
—	Minuit.	—		
13 décembre	6 h. mat.			Début du travail.
—	Midi.			
—	2 h. soir.			Délivrance complète.

Sur ce tableau on voit clairement l'influence du chloral injecté sous la peau. Ainsi aussitôt après l'arrivée de la malade, trois attaques ont lieu dans l'espace d'une demi-heure, mais l'injection de 0 gr. 60 de chloral donne une heure de répit; — l'action de cette dose relativement faible s'épuisant, deux autres attaques éclatent coup sur coup, mais l'injection de 0 gr. 20 seulement de chloral donne presque deux heures de repos; — par suite de l'accoutumance au remède ou de son élimination, deux nouvelles attaques se succèdent à quelques minutes, mais en reprenant les injections, 0 gr. 45 de chloral procurent 5 heures de calme; — néanmoins ces faibles doses ne plongent pas le système nerveux dans une sidération prolongée, ce qui est démontré par un demi réveil de la malade qui s'asseoit sur son lit et peut avaler un purgatif; aussi le chloral n'agissant plus, deux attaques subintrantes se manifestent aussitôt après cette éclaircie, mais elles seront les dernières, car bien fixé sur la nécessité d'injecter le chloral sous la peau malgré le coma persistant, on ne cesse plus d'en donner à raison de 0 gr. 10 toutes les heures; et, quand après 19 heures de calme, au coma éclamptique succcède une simple somnolence on remplace les injections sous cutanées par l'administration du précieux remède par la bouche à raison de 0 gr. 30 par heure, jusqu'au moment où le travail, vainement sollicité depuis 30 heures par l'application du dilatateur de Tarnier, commence à s'effectuer.

Il marcha avec une grande lenteur; la dilatation réclama 13 heures; l'expulsion du fœtus et des annexes eurent lieu naturellement après 15 heures de travail, sans aucune convulsion, le 13 décembre vers 9 heures du soir, 43 heures par conséquent après la cessation complète de l'Eclampsie.

Le fœtus un garçon était macéré, sa mort était donc déjà ancienne, antérieure sans doute à l'entrée de la malade à la Maternité et à l'administration du chloral. Il pesait 2,000 gr. et mesurait 46 centim.

La mère eut après sa délivrance *une soif ardente* mais sans aucune fièvre ; jamais dans la première semaine des couches, la température axillaire ne s'éleva au-dessus de 37° ni le pouls au-dessus de 80. L'albuminurie cessa après la montée laiteuse le 5e jour des couches. Cette malade passa ensuite dans le service de médecine d'où elle sortit le 21 février suivant, sans avoir, que je sache, présenté autre chose qu'un lent rétablissement, sans abcès, sans escharres aux endroits où avaient été pratiquées les 30 piqûres environ qu'elle avait subies, pour recevoir 3 grammes 15 de chloral sous la peau, en 28 heures environ.

Combien est faible cette dose comparativement à celle qu'il aurait fallu injecter dans le rectum, à raison de 4 gr. par chaque lavement pour obtenir des effets semblables, à la condition que les lavements fussent intégralement gardés. En outre, avec cette méthode d'administration rectale on se prive de la possibilité de purger les malades, purgation si utile pourtant de l'avis du plus grand nombre des praticiens pour combattre la cause de l'éclampsie quelle qu'elle soit.

SEPTIÈME OBSERVATION.

Celle-ci toute récente a été recueillie au mois de septembre dernier à la maternité, sur une femme B... âgée de 20 ans, primipare, arrivée à huit mois au moins de grossesse, œdématiée aux jambes.

Après plusieurs jours de céphalalgie, une journée de lit à cause de rachialgie, elle a été prise de convulsions le 27 septembre à 11 heures du matin, et à partir de 5 heures du soir elle n'a plus repris connaissance dans l'intervalle de ses attaques.

C'est dans cet état de coma qu'on l'amène à la maternité à 8 heures du soir ayant déjà eu, nous dit-on, neuf attaques.

La température axiliaire s'élève à près de 39° 1/2 et le pouls bat 128 fois par minute. C'est donc encore là un cas grave, trés grave.

Le museau de tauche est effacé et son orifice a la dimension d'une pièce de cinquante centimes ; mais ses bords sont encore épais.

A partir de cet instant, la précision de l'observation permet de représenter dans un tableau synoptique la marche de la maladie et l'influence qu'elle subit de la part des injections hypodermiques de chloral.

TABLEAU DE LA SEPTIÈME OBSERVATION.

TEMPS.		ATTAQUES.	CHLORAL SOUS LA PEAU.	OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES.
27 septembre	8 h. soir.	10me	0 gr. 10	L'orifice utérin admet à peine la pulpe digitale. TA = 39°3 — P = 128.
		11me	0 gr. 10	
		Coma.		
—	9 —	12me	0 gr. 10	
		Coma.	0 gr. 70	1 gr. 50 antipyrine sous la peau. Pas d'abaissement notable de la température
—	10 —	13me	1 gr.	Dilatation mécanique de l'orifice avec un, deux et trois doigts.
		Coma.		
		14me	1 gr.	Contractions manifestes.
—	11 —	Coma.	0 gr. 20	1 gr. 50 antipyrine sous la peau. Pas d'abaissement notable de la température
28 septembre	Minuit.	15me et 16me faibles.	0 gr. 20	Orifice en bonne voie de dilatation. T A = 39°3 — P = 120.
—	1 h. mat.	Coma.	0 gr. 20	
—	2 —	—	0 gr. 10	Expulsion spontanée du fœtus vivant.
—	3 —	—	0 gr. 10	Délivrance spontanée.
—	4 —	—	0 gr. 10	
		—	0 gr. 10	
—	5 —	—	0 gr. 10	T A = 38°6.
		Sommeil calme.	0 gr. 10	
—	6 —	id.	0 gr. 10	
—	8 —	id.	0 gr. 10	T A = normale.
—	Midi.	Demi réveil.	0 gr. 10	
—	2 h. soir	Sommeil.	0 gr. 10	
29 septembre	matin.	Retour de la connaissance.		

Sur ce tableau on voit l'intervalle des attaques s'allonger de plus en plus sous l'influence du chloral : 10 minutes, 30 minutes, 45 minutes, 50 minutes, 70 minutes, et enfin 3 heures s'écoulent sans attaque jusqu'à la délivrance, et elles ne paraissent plus ensuite.

Ici les attaques sont isolées, une à une, au lieu d'être géminées deux par deux, comme dans le tableau de la sixième observation, cela tient peut être à ce que les injections furent faites ici aussitôt après les attaques, et à plus fortes doses, tandis que dans le cas précédent, craignant à tort d'augmenter le coma, on attendait la preuve de la tendance des attaques à se reproduire pour faire les injections.

L'allongement des intervalles est ici moins rapide que dans la sixième observation, malgré des doses plus fortes, mais il faut tenir compte ici de l'influence excitatrice du travail qui manquait complétement dans l'autre cas.

Notons en passant qne l'antipyrine administrée dans les deux cas dans l'espoir d'abaisser la température a été sans influence appréciable.

Les suites de couches furent normales sauf une fréquence exagérée du pouls (90) persistant jusqu'au neuvième jour bien que la température fut normale dès le premier jour.

Dans ces suites de couches on ne constata ni escharres, ni abcès au niveau des injections faites en plus de 30 points différents. L'enfant a été envoyé en nourrice au bout de la première semaine en bonne santé.

Ce ne sont pas là les seuls cas d'éclampsie puerpuérale que nous ayons traités depuis dix ans, mais seulement ceux où le chloral injecté sous la peau a joué un rôle important

dans le traitement. Dans nos autres cas, généralement moins graves, ou bien le chloral n'a pas été donné du tout, ou il l'a été par une autre voie, ou s'il a été donné en injections hypodermiques il l'a été à faible dose, passagèrement, et n'a été qu'un moyen curatif accessoire, aussi croyons-nous passer ces autres cas sous silence.

Le moment est venu de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les sept observations que nous venons de relater.

Nous croyons d'abord qu'il a suffi dans tous les cas d'une dose initiale de 0 gr. 50 à 1 gramme injectée sous la peau pour obtenir immédiatement une sédation évidente et faire cesser la subintrance des attaques, tandis que la dose qu'on prescrit d'ordinaire d'emblée dans un premier lavement est de 2 et même 4 gr. Nous croyons donc pouvoir dire qu'injecté suffisamment dilué dans le tissu cellulaire sous-cutané le chloral agit au moins quatre fois plus énergiquement que donné dans le rectum, et que son effet thérapeutique est plus rapide.

Nous voyons aussi que dans aucun cas la quantité totale injectée sous la peau, pour maintenir constamment le système nerveux dans l'influence du remède, n'a dépassé 5 grammes; que dans la plupart des cas cette quantité n'a été que de 3 à 4 grammes au plus, et n'atteint par conséquent pas le quart de celle que les auteurs les plus modérés conseillent d'administrer dans le même laps de temps par le tube digestif.

Tantôt cette quantité totale a été donnée (observation première) en 3 fois à 8 ou 10 heures d'intervalle; tantôt (observation sixième) après une forte dose initiale elle a été

administrée à doses fractionnées de 0 gr. 10 ou 0 gr. 20 d'heure enheure en moyenne. De ces deux méthodes, quelle est la meilleure ? Il est bien difficile de le dire et de poser une règle générale absolue applicable à tous les cas. Le mieux sans doute est de se guider d'après le résultat obtenu par la forte dose injectée en débutant.

Ce résultat varie en effet d'une femme à l'autre, en raison peut-être du degré variable de l'empoisonnement urémique, mais certainement aussi en raison de l'état de l'orifice et des contractions de l'utérus, de l'imminence plus ou moins grande du travail et de l'expulsion plus ou moins prochaine du fœtus de ses annexes. A ce dernier point de vue, quand il n'y a encore aucun travail, aucune espérance de prochaine délivrance il vaut probablement mieux, puisqu'on prévoit qu'il faudra continuer longtemps le remède, agir par petites doses rapprochées afin de ne pas trop prolonger ou augmenter le sommeil comateux si l'on veut profiter d'une éclaircie pour administrer un purgatif comme dans les observations 5 et 6.

Quand au contraire il y a un commencement de travail, au début de la période de dilatations de l'orifice principalement, on peut être conduit à donner de plus fortes doses sans les espacer d'avantage comme dans la septième observation.

Mais je le répête, je crois qu'il ne faut pas vouloir suivre une règle générale, et au contraire dans chaque cas s'inspirer de l'état de la malade.

Assez souvent une malade éclamptique après être restée sous l'influence du chloral plusieurs heures, sans convulsion, mais dans le coma, se réveille, s'asseoit sur son lit, prononce quelques mots, boit même volontiers ce qu'on lui présente, et à cette vue son entourage se réjouit. Mais il ne faut pas se fier à ce retour apparent de connaissance. Ce demi réveil n'est d'ordinaire que le prélude de nouvelles attaques. Aussitôt qu'il commence à se produire, on doit

donc s'empresssr, quoiqu'il en coûte, de replonger la malade dans le sommeil chloralique, par l'injection sous-cutanée de quelques décigrammes du médicament, plutôt que d'attendre qu'elle soit assez éveillée pour en prendre quelques grammes par la bouche. Il n'y a lieu de favoriser le réveil des éclamptiques, que si on veut leur administrer des évacuants intestinaux. En dehors de cette indication, qu'on les laisse et qu'on les fasse dormir, et le sommeil artificiel peut être prolongé indéfiniment sans le concours de la déglutition par les injections sous cutanées de chloral, infiniment plus commodes à administrer que des lavements pendant le coma ou les convulsions.

D'un autre côté il y a des cas où l'injection hypodermique de chloral n'a pas sa raison d'être c'est quand la malade reprend ses sens et qu'on peut lui administrer facilement les médicaments aussi bien par la bouche que par le rectum. Mais ce sont là des cas légers, bénins comparativement à ceux consignés ci-dessus.

Il y a aussi des cas où, les convulsions éclamptiques ne se produisant qu'à la fin de la période d'expulsion du fœtus ou même au moment de la délivrance et cessant bientôt spontanément sous l'influence de l'évacuation utérine, le chloral n'est pas nécessaire et ne doit être administrée par aucune voie.

La médication chloralique ne vise donc pas toutes les indications que doit rechercher et remplir le médecin en présence d'une femme éclamptique. Il ne doit perdre de vue ni la cause prédisposante, ni les causes occasionnelles des convulsions, ni les désordres qu'elles amènent à leur suite. C'est pourquoi telle femme doit être purgée, telle autre saignée, telle autre accouchée, etc.

Aussi bien, de même que dans les cas où nos malades ont guéri, ne doit-on pas attribuer au chloral seul et à son mode d'administration sont l'honneur du succès, de même

dans les cas d'insuccès ne peut-on pas l'accuser d'avoir été inefficace.

Bien au contraire, puisque dans ceux-ci la mort n'est survenue que plusieurs heures (quatre heures dans un cas, obser. III), (six heures dans l'autre, obser. IV), après que l'injection hypodermique de chloral avait fait cesser les convulsions aussi complètement et aussi vite que dans ceux qui ont guéri.

S'il est des maladies où les statistiques puissent servir à démontrer la supériorité d'une méthode de traitement, l'éclampsie puerpuérale n'est certainement pas du nombre en raison de la multiplicité des indications qu'elle présente, de la variété des circonstances où elle éclate, de l'impossibilité, pour un médecin judicieux et consciencieux, de les soumettre tous à un traitement identique, exclusif et systématique.

On trouve pourtant dans les livres des statistiques de ce genre, et je sais un auteur qui parle de séries de cas d'éclampsie traités *exclusivement* par le chloral (comme si cet exclusivisme était possible), et qui accuse une mortalité de 4 °/₀ !

Peut être m'objectera-t-on qu'avec les injections sous cutanées j'ai eu une mortalité bien supérieure, 2/7 et voudra-t-on en conclure que l'administration par la bouche et par le rectum est bien préférable; mais ce chiffre de 4 °/₀ indiqué comme mortalité de l'éclampsie perpérale est tellement merveilleux qu'on ne doit l'accepter que sous réserves. Malgré la grande valeur que possède le chloral, comment croire qu'il ait fait tomber la mortalité de l'éclampsie de 45 et 50 °/₀, qui sont les chiffres donnés par les auteurs antérieurs à 1870, à celui de 4 °/₀ en 1880 ?

Mais même si ce chiffre de 4 °/₀ est exact, l'objection ne me touche guère plus, car les sept cas qui sont la base de

ce travail ne sont pas quelconques mais choisis pour ainsi dire parmi les plus graves de tous.

Ainsi les trois malades des observations IV, VI et VII, ne furent amenées à la maternité qu'après 8 ou 10 h, au moins de convulsions, pendant lesquelles elles avaient été vues chez elles par des médecins, et elles n'étaient amenées à l'hôpital qu'en raison de la haute gravité de leur état et de l'insuccès démontré ou probable du traitement qu'on leur avait prescrit à domicile.

D'ailleurs j'ai déjà dit plus haut que j'avais eu l'occasion d'observer et de traiter d'autres cas d'éclampsie qui ont guéri et que je n'ai pas cru utile de faire figurer dans cette étude, parceque dans ces guérisons le chloral n'a joué qu'un rôleaccessoire.

Au contraire dans les sept cas dont il s'agit ici, l'extrême gravité des symptômes, tout en indiquant impérieusement la médication chloralique, rendait impossible ou très difficile et infidèle son administration par les voies digestives, et ne me laissait d'autre moyen d'introduire le médicament dans l'organisme que la peau ou les veines. Or dans tous ces cas la voie hypodermique a suffi à donner des résultats avantageux, à produire tout l'effet physiologique dont le chloral est susceptible quand il est administré par les autres voies.

Il n'y a pas que l'éclampsie puerpuérale où l'on puisse employer les injections sous cutanées de chloral ; on peut naturellement le faire dans les éclampsies d'autre origine : infantile, scarlatineuse, saturmine, etc. Nous les avons appliquées il y a déjà cinq ou six ans dans des cas de ce genre : une fois avec un succès immédiat et complet, chez un enfant d'un an, en proie à des convulsions durant sans interruption depuis plusieurs heures malgré l'emploi de tous les moyens habituellement prescrits, bains, sangsues, bromure de potassium, etc. Une autre fois elles firent également merveille chez un jeune garçon, apprenti peintre,

dont l'urine était albumineuse et qui avait déjà eu plusieurs attaques éclamptiques subintrantes quand je lui injectai le chloral sous la peau. Je puis affirmer qu'il ne s'agissait pas là d'épilepsie car j'ai pu suivre ce jeune homme plusieurs années après ces accidents. Je dois dire qu'une autre fois chez un petit enfant de moins de six mois, elles échouèrent complètement. S'agissait-il dans ce dernier cas de convulsions avec lésion intracraniennes, hémorhagie méningée par exemple? L'absence d'autopsie ne permet pas de l'affirmer mais on peut le supposer.

Le chloral administré par le tube digestif a rendu les services les plus signalés dans le traitement des tétaniques; mais il est des cas où son administration par la bouche devient impossible en raison du spasme pharyngien que son âcreté provoque plus facilement encore que la déglutition de tout autre liquide. D'un autre côté la voie rectale se refuse bien vite à l'absorption des fortes doses de chloral qu'il faut donner pendant longtemps dans le tétanos.

C'est ce qui nous est arrivé dans un cas de cette maladie, et nous avons été ainsi conduits, forcés même de recourir à son administration sous-cutanée; mais sans grand avantage, bien que le chloral produisit ainsi ses effets calmants, parce que ces injections sont trop douloureuses pour ces malades pleins de connaissance et dont la sensibilité est plutôt exaltée qu'émoussée.

Elles le seraient moins si on injectait du même coup de la morphine et du chloral. Grâce à ce mélange nous avons pu faire dormir pendant des mois une névropathique qui ne pouvait prendre aucun médicament par l'estomac, et à qui la morphine seule ne procurait pas de sommeil. Chez cette malade très sensible, l'injection de chloral seul procurait au contraire le sommeil, mais elle provoquait au niveau des piqûres, des douleurs si intolérables, qu'elle préférait rester éveillée que d'avoir à les subir. Les injec-

tions mixtes de chloral et morphine étaient au contraire acceptées, et cette malade a même fini par se les pràtiquer elle-même.

J'ai pu aussi constater sur cette malade très amaigrie et dont la nutrition était problématique que si l'injection était mal faite, trop superficiellement ou trop brusquement, il se produisait des escharres brunâtres, sèches, se détachant sans aucune suppuration, quoique laissant à leur place des cicatrices. Mais ces inconvénients étaient évités quand l'injection était poussée assez lentement pour permettre aux premières gouttes d'être absorbées avant d'en instiller de nouvelles.

Dans tous les autres cas, aussi bien chez les jeunes enfants que chez les parturientes éclamptiques, je n'ai jamais constaté d'accident au niveau des piqûres. Et pourtant chez les éclamptiques, les injections chloraliques furent souvent faites par des élèves sages-femmes peu habituées à la manœuvre de la seringue de Pravaz.

CONCLUSIONS.

I. — Comme un grand nombre d'autres médicaments, l'hydrate de chloral est susceptible d'être injecté sous la peau, et très rapidement absorbé par le tissu cellulaire de façon à exercer son action sur le système nerveux central très vite et très sûrement, aussi bien, si non mieux que par les voies digestives.

II. — Pour que cette injection du chloral soit sans inconvénient et efficace, il est nécessaire de prendre certaines précautions : 1° rejeter complètement les solutions à $\frac{1}{2}$ et à $\frac{1}{5}$ proposées et employees jadis, dont l'action caustique non seulement produirait une vive douleur, mais des escharres et des coagulations nuisibles à l'absoption rapide du remède, et n'employer que la solu-

tion à $\frac{1}{10}$ qui a en outre l'avantage de se prêter à l'appréciation plus simple des doses injectées puisqu'avec elle, chaque seringue pleine répond à un décigramme de substance active.

2° Porter l'aiguille en plein hypoderme et *surtout pousser le piston avec une grande lenteur*, de façon que le liquide arrive peu à peu se mélanger à la lymphe sans la coaguler.

III. — Ces injections de chloral sont surtout applicables dans les cas de convulsions éclamptiques, puerpérales ou non puerpérales où la voie buccostomacale est infranchissable aux médicaments et la voie rectale souvent intolérante, et où l'absence complète de sensibilité permet de les employer sans douleur.

IV. — La vivacité de cette douleur ne permet guère de les employer chez les malades éveillés et sensibles, à moins qu'elle ne soit atténuée par le mélange au chloral de morphine ou peut-être de cocaïne.

V.—Dans le tétanos aigu, à forme dysphagique ou hydrophobique où le médicament ne peut plus être ingéré par la bouche ou par le rectum en quantité suffisante, on devrait peut-être pour ménager l'irritabilité excessive de ces malades, préférer aux injections hypodermiques, l'injection intraveineuse du médicament.

L'énormité du danger couru dans cette forme de tétanos pharyngien justifierait sans doute la hardiesse et les risques de cette méthode condamnable et condamnée dans la plupart des autres cas, et restée jusqu'à ce jour à peu près inusitée bien qu'elle ait été inaugurée presque dès l'apparition du chloral dans la thérapeutique.



RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M le Docteur ARQUÉ.

Séance du 1er mai 1891.

MESSIEURS,

Ancêtres de notre Société dans le siècle qui précéda le nôtre, puis restaurateurs de cette compagnie savante, emportée, comme tant d'autres institutions, par les tempêtes de la Révolution, les médecins et chirurgiens avaient toujours occupé une place d'honneur dans la direction, dans les discussions, dans la vie intime de la Société nouvelle, relevée sur leur initiative et soutenue par leurs travaux.

En feuilletant vos bulletins, vos annales ou vos mémoires, Messieurs, on y rencontre de nombreuses présentations purement médicales et chirurgicales. Toutes les branches des sciences principales ou accessoires de l'art de guérir, leur fournissent d'intéressantes communications. On y voit reparaître souvent des noms bien connus de nos plus anciens, toute une pléïade médicale, active et vivante, puis... tout à coup, le silence se fait et nous n'entendons plus les médecins et les chirurgiens élever la voix qu'à intervalles de plus en plus éloi-

gnés; bientôt même — si je recueille seulement mes propres souvenirs — ce n'est plus qu'à l'histoire de la médecine, à la biographie ou à la statistique, à l'archéologie médicale ou étrangère à notre art, voire même à la littérature, que notre section ose emprunter ses publications.

Aussi, se faisaient-elles de plus en plus rares. A moins d'avoir la chance de fureteur intrépide du docteur Charpignon, on ne rencontre pas tous les jours — j'en cite deux entre mille — la pierre tombale du guérisseur de cancer, l'abbé Gendron, comme marbre ornant son secrétaire, ou bien l'inscription célèbre de Genabum sous une gouttière du faubourg Saint-Vincent.

Les médecins avaient-ils craint, tout-à coup, de ne plus être compris de leurs collègues des autres sections en parlant exclusivement médecine? Avaient-ils trouvé onéreux d'habiller, à l'usage de leur public d'élite, leur pensée médicale? Il est si difficile quand on a le lourd manteau de la science sur les épaules, d'en arranger seulement les plis, d'en disposer les contours aux yeux délicats! Non. Quelle glace était venue arrêter subitement l'ardeur de nos collègues?

Il est sans doute, dans les mondes les plus minuscules, des rivalités d'intérêt ou d'amour-propre que les siècles ont rencontrées, en grand, d'âge en âge: faction bleue et faction verte, querelles de rose rouge et de rose blanche, tempêtes même dans un verre d'eau... Ne se permet-on pas, d'ailleurs, à notre endroit, des insinuations aimablement perfides, en comparant notre dignité chatouilleuse à celle des autres disciples d'Apollon, les poètes: *irritabile genus!*

Quoi qu'on en puisse penser, j'aime mieux n'en rien savoir et ne pas demander aux souvenirs d'antan, aux éphémérides d'alors si la bise avait soufflé dans nos rangs.

Mais il est impossible de ne pas constater ce refroidissement subit. Quelques braves seuls s'aventuraient.

Apparent rari nantes !

A leur tête et toujours sur la brèche, l'infatigable Dr Charpignon, dans la vingtaine de communications faites en vingt ans, est pour plus de moitié : notices historiques, biographiques, archéologiques, rapports sur les mémoires présentés... Ses émules en hasardent deux ou trois seulement, franchement chirurgicaux. Abstention complète de la médecine pure. Tel est le bilan de cette période.

Enfin, en 1887, la glace fut rompue. Un nouvel arrivant voulut offrir, comme don de joyeux avènement, un travail exclusivement médical. Le Dr Geffrier présenta deux cas de complications rares dans les diphtéritiques du service des enfants. Malgré l'issue malheureuse, indépendante de la valeur de la méthode de traitement et de l'habileté de l'opérateur, ils donnèrent au rapporteur le Dr Pilate, l'occasion de nous faire faire une visite pittoresque dans l'intérieur de ce service d'enfants et une excursion de touriste et de médecin dans ce pavillon dû à la munificence du Dr Payen, un de nos anciens présidents; région inexplorée encore par plusieurs et pleine d'intérêt pour tous.

Puis, lui-même ouvrait, l'année dernière, ses notes gynécologiques et nous racontait les péripéties variées de dix ovariotomies, dont huit réussies ; et, il y a quelques mois, même succès dans dix autres cas nouveaux. Ces vingt observations nous seront rappelées bientôt dans un de ces rapports qui sont de vrais mémoires, merveilleux écrins donnant plus de valeur encore aux richesses qu'ils renferment... Sachons attendre.

Entre temps, le Dr Geffrier nous avait fait suivre les pérégrinations des épidémies de diphtérie au travers des

divers quartiers d'Orléans, et le Dr Patay lui avait prêté, pour fixer son travail dans nos annales, son assistance confraternelle.

A l'une de nos dernières séances, c'était le Dr Deshayes, qui traitait, avec sa compétence spéciale, de l'*Emploi de l'Hydrate de Chloral en injections sous-cutanées dans les maladies convulsives et particulièrement dans l'Éclampsie puerpérale.*

Pour moi, Messieurs, je n'essaierai pas de faire un travail à côté du travail de M. le Dr Deshayes. Je me contenterai de vous signaler et de vous *souligner*, dans le sien, les points plus intéressants ou plus nouveaux. Pas plus que notre confrère je n'entreprendrai de passer en revue les nombreux moyens employés contre les affections spasmodiques graves, et, en particulier, contre la terrible éclampsie puerpérale. Ils sont trop variés pour qu'il y en ait un, vraiment sûr ; cette richesse est de l'indigence.

M. Deshayes vient-il ajouter encore à cette abondance un nouveau venu ? Nullement. *Non nova, sed novè.* On avait essayé avant lui de l'hydrate de chloral, *Intus et extrà ;* et l'on n'avait pas été heureux, par la méthode hypodermique, si bien que les auteurs en étaient venus même à la proscrire complétement comme inefficace et dangereuse. M. Deshayes s'inscrit en faux contre cette prétention, et, preuves en main, il montre qu'il a réussi où tant d'autres avaient échoué.

Il a, conduit par la nécessité, alors que les divers moyens lui manquaient, restaient inutiles ou impossibles à employer, il a repris, à nouveau, les injections de chloral sous la peau, mais dans d'autres conditions d'administration ; non plus à doses concentrées comme on l'avait fait jusque là ; d'où les échecs répétés au point de vue des crises ou des accidents subséquents : nodosités, escharres, phlegmons ;

d'où enfin le discrédit dans lequel était tombée la méthode. Il a su rendre la peau tolérante et l'absorption du précieux médicament possible. Et comment ?

En agissant plus doucement, plus lentement, avec plus de prudence dans l'injection pour ne pas, ce que j'appelle, *surprendre* le tissu cellulaire, afin de lui donner le temps d'absorber, non plus un liquide caustique, coagulant, inadmissible et dangereux pour les tissus sousjacents et pour la peau elle-même, inutile, dès lors, pour combattre la maladie spasmodique, mais une solution plus modérée, acceptable par le milieu et susceptible par sa répétition inoffensive d'atteindre enfin le but désiré.

Le procédé est aussi simple que cela. Fallait il enfin le trouver : comme pour l'œuf de Christophe Colomb.

L'hydrate de chloral à $\frac{1}{10}$ gramme permet de doser exactement le médicament employé, d'en continuer ou d'en suspendre l'usage, suivant le besoin, aussi longtemps que les crises reparaissent, et cela, sans aucun des inconvénients signalés et redoutés par nos auteurs.

Nous n'avons pas à rechercher, ici, la pathogénie de l'éclampsie puerpérale ou autre, celle des affections tétaniques, et, par quel procédé thérapeutique le chloral agit sur elles ; s'il calme seulement l'excitabilité du bulbe ou s'il tue le microbe encore inconnu de la maladie elle-même. Non, il nous suffit de suivre notre collègue dans les détails des *sept* observations qu'il a groupées pour développer et appuyer sa thèse ; d'examiner les tableaux, où les phases de la maladie et du traitement sont gravées d'heure en heure ; d'étudier les déductions et les conclusions qu'il en tire, pour être convaincu de la valeur de la méthode.

Je la résume sous forme aphoristique.

— *Dose initiale* de chloral moindre : 0 gr. 50 à 1 gr. au lieu de 2 à 4 grammes, ordinairement employés pour la

première injection rectale, tout en agissant *quatre fois* plus énergiquement et plus rapidement.

— *Quantité totale* en 24 heures, pour maintenir la sédation constante : 5 gr. au plus, souvent seulement 3 ou 4 ; même pas le *quart* des doses conseillées pour l'administration par le tube digestif : bouche ou rectum.

— Cette quantité totale donnée : tantôt en *trois* fois, à 8 ou 10 h. d'intervalle, tantôt à *doses fractionnées*, de 0 gr. 10 à 0 gr. 20, d'heure en heure, en moyenne. Le mode d'administration variant suivant les résultats, suivant les cas et suivant les personnes, selon aussi l'état du travail puerpéral plus ou moins avancé.

— La règle est : de *laisser* ou de *faire* dormir, tant que la personne est en puissance d'attaques. — Exception : seulement pour l'évacuation nécessaire du tube intestinal ou pour la révulsion, jugée utile, par un purgatif.

— Dans les cas graves préférer toujours les injections hypodermiques. Dans les cas légers la voie buccale ou rectale peut être indifféremment acceptée.

— Le chloral est inutile dans les convulsions éclamptiformes qui paraissent au moment de la délivrance et qui cesseront d'elles-mêmes.

— Il ne vise pas toutes les indications ; c'est au praticien de juger si « telle femme doit être purgée, telle autre soignée, telle autre accouchée, etc. » Telle autre enfin seulement chloralisée.

Le docteur Deshayes n'est pas *exclusiviste* comme certains, qui prêtent au chloral des succès de 96 °/₀ en l'année 1890, tandis que la mortalité était encore de 45 à 50 °/₀ en 1870, avant son introduction dans la thérapeutique.

Nous posons les mêmes points d'interrogation devant ces résultats si magnifiques et nous nous contenterions, comme lui, des 2/7mes.

En dehors de la puerpéralité, les injections de chloral ont été avantageusement employées dans les éclampsies d'origine : infantile, scarlatineuse, saturnine, etc. Voire même dans le tétanos, alors que l'âcreté du médicament rendait son administration impossible par la bouche, en raison du spasme pharyngien, et, que l'introduction répétée par la voie rectale ne permettait plus l'absorption ; seulement dans le tétanos, où la sensibilité est plutôt exaltée, la méthode hypodermique était mal tolérée à cause de la grande douleur que provoque le chloral ; l'addition de la morphine ou de la cocaïne le faisait mieux accepter.

Nous pouvons donc accueillir, en les résumant, les conclusions du docteur Deshayes :

I. — *Possibilité* des injections hypodermiques de chloral ; *rapidité* et *sécurité*, autant et sinon mieux que par les voies digestives.

II. — *Précautions* à prendre : 1° rejet des anciennes solutions à 1/2 ou 1/5, à cause de leur causticité et de la non-absorption du médicament ; emploi de la solution 1/10e ; chaque seringue pleine donnant un décigramme de substance active ; 2° portée de l'aiguille en plein hypoderme ; poussée lente, pour que le liquide se mêle à la lymphe, peu à peu, sans la coaguler.

III. — Injections du chloral dans les convulsions éclamptiques, quand la voie buccale est infranchissable et la voie rectale intolérante : l'absence de sensibilité chez ces malades, supprimant la douleur qu'elles occasionnent.

IV. — Les malades éveillés ou sensibles ne tolèrent pas la douleur vive occasionnée par le chloral ; le mélanger à la morphine ou à la cocaïne.

V. — Nous n'oserions aller jusqu'aux injections intraveineuses du chloral pour ménager l'irritabilité des malades tétanisés.

J'ai le regret, en finissant, Messieurs, d'avoir à chercher querelle à mon confrère, *in caudâ venenum*, — pas une querelle d'allemand cependant, — car, tout au rebours de certaine lymphe d'outre-Rhin, sortie trop prématurément et malencontreusement de ses langes, avant d'avoir eu le temps de mûrir assez, pour savoir se dégager de nuages, qui ne sont ni dignes, ni médicaux, le procédé du Dr Deshayes, plus franc et plus Français, à ciel ouvert et sans rien du remède secret, nous arrive, après dix ans d'expérimentation. Pourquoi ne nous l'a-t-il pas confié plus tôt? Tous, — comme nous le lui disions après la lecture de son travail, — tous nous eussions été heureux de l'expérimenter avec lui, et d'en faire profiter plus prématurément nos malades. Nous saisirons la première occasion.

Voilà tout mon procès.

Son mémoire en effet, Messieurs, sérieusement pensé et solidement étayé d'excellentes observations est appelé à convaincre. Il mérite d'être promptement mis en évidence.

Espérons donc qu'il aura bientôt des imitateurs, même parmi les anciens, et, que grâce à tous, la section de médecine retrouvera les beaux jours de son printemps.

Les nouveaux venus dans cette section peuvent voir quel accueil nous faisons aux communications exclusivement scientifiques et médicales. Nous ne sommes jaloux que de la dignité dans la personne et de la vérité dans le travail. Chacun des anciens sera joyeux et fier de mettre en lumière toutes les inventions, toutes les trouvailles des jeunes. Qu'ils saisissent, au passage les faits intéressants, les cas rares, les desiderata comblés de la thérapeutique, les innovations heureuses de leur pratique journalière ; qu'ils les fixent sur le papier comme par une photographie instantanée, en des croquis rapides, afin de les sauver de l'oubli ; que chacun d'eux, bientôt et souvent,

paye sa bienvenue parmi nous par des lectures repétées, qui prouvent, à tous, que la vie dans la section de médecine n'est point éteinte et qu'il y circule encore un sang vif et généreux.

Nous serons enchantés de les recueillir, ces observations, au fur et à mesure, dans nos mémoires, de leur faire prendre rang dans nos archives ; où, plus tard, ils sauront les retrouver et les développer, pour en former un faisceau plus compact et un travail plus étudié.

Et nous, les *vieux*, afin que la graine semée par eux fructifie plus vite, nous ne leur ménagerons, ni la rosée fécondante de l'expérience, ni le rayon de soleil... confraternel.

RAPPORT DE M. Albert PINÇON

SUR LE

PRIX PERROT

Séance du 5 juin 1891

Messieurs,

Vous avez décidé de décerner, en 1890, dans l'arrondissement de Pithiviers, le prix Perrot.

Malgré la publicité donnée à votre décision, nous n'avons reçu qu'une seule demande.

C'était pour notre Commission une grande déception, car l'arrondissement de Pithiviers est la plus belle contrée agricole de notre département, et dans les environs de cette ville se trouvent nombre d'exploitations où les cultivateurs de la Beauce peuvent venir puiser de précieux enseignements.

La culture de la betterave y est faite avec autant de soin que dans les plus riches départements du Nord, les instruments aratoires, les plus perfectionnés, sont utilisés avec intelligence, les engrais chimiques sont largement employés sans hésitation et sans parcimonie.

Dans un centre agricole aussi intelligent, nous espérions voir surgir des candidatures nombreuses, nous n'en avons eu qu'une seule, nous ne savons à quoi l'attribuer; peut-être à l'esprit de camaraderie qui empêche des agriculteurs

voisins d'entrer en lutte les uns contre les autres ; c'est un tort, car devant des juges bienveillants comme vous, Messieurs, la lutte est toujours courtoise, les Rapporteurs s'efforcent de sauvegarder les amours-propres, les mérites des champions les moins heureux sont mis en relief et reçoivent leur juste part d'éloges.

Malgré la rareté des demandes, nous n'hésitons pas à vous proposer de décerner le prix ; les mérites de notre unique candidat, M. Lesage, de Fresne, sont exceptionnels et, s'il triomphe sans combat, il ne triomphe certainement pas sans gloire.

C'est chez M. Lesage qu'ont été faites en grand, pour la première fois, les expériences d'inoculation du vaccin charbonneux sur les moutons. M. Lesage, qui est un esprit résolu, s'est ému du fléau qui dévastait la Beauce, il est allé trouver M. Pasteur et il lui a fait, en quelque sorte, violence pour le décider à venir expérimenter sa découverte sur les troupeaux de Fresne, alors que l'illustre savant hésitait encore à affirmer l'inocuité complète du virus atténué par des cultures.

Votre Commission composée de MM. Paulmier, du Roscoat, de Dreuzy, Pinçon, et aussi de notre si regretté collègue M. Davoust, s'est rendue à Fresne au mois de juillet dernier, la veille de la moisson, pour visiter l'exploitation de M. Lesage. Elle a été frappée, à l'arrivée, du bel aspect de la ferme, de l'admirable état, de l'heureuse disposition des bâtiments, et elle saisit l'occasion d'en féliciter le propriétaire, M. le comte d'Orléans. Il n'a pas reculé devant d'importantes dépenses de construction pour seconder les efforts et faciliter les succès de son fermier.

La famille Lesage occupe de père en fils la ferme de Fresne depuis près d'un siècle, cette longue succession de baux toujours renouvelés dans la même famille fait à la fois honneur aux propriétaires et aux fermiers,

Notre premier soin a été de visiter les cours et les bestiaux de M. Lesage.

Par la nature même de son exploitation, M. Lesage est forcé d'avoir, suivant les saisons, des quantités de bestiaux très inégales.

Il en a peu, en été, parce que toutes les terres sont ensemencées et que la chaleur est défavorable à l'engraissement.

Il en a beaucoup pendant l'automne, l'hiver et le commencement du printemps, parce qu'il a des travaux énormes à exécuter et des quantités de pulpe considérables à faire consommer.

A l'époque de notre visite, les bestiaux étaient rares et les beuveries étaient presque vides.

Nous avons vu à Fresne :

350 brebis.

12 bœufs de travail.

6 chevaux.

6 poulains.

10 porcs.

Tous ces animaux étaient bien choisis, bien nourris et en bon état.

Au mois de septembre et d'octobre les bestiaux d'hiver ont été achetés et un supplément de 44 bœufs de travail et de 450 moutons d'engrais est venu compléter et remplir les étables.

Les luzernes, les pailles et les pulpes forment la base de la nourriture de ce *nombreux bétail.* M. Lesage emploie aussi des quantités considérables de tourteau ; celui auquel il donne la préférence est le tourteau d'Arachide.

Il en fait consommer avec succès même à ses porcs; il prend soin seulement de revenir à la farine d'orge six semaines avant de les livrer à la boucherie, pour que l'aspect habituel de la viande ne soit pas changé.

En dehors de la cour de la ferme, se trouve un immense hangar qui abrite une quantité énorme de récoltes et un matériel considérable d'instruments aratoires.

Nous y voyons successivement :

12 chars à bœufs.

2 moissonneuses.

2 rateaux à cheval.

2 rouleaux Croskill.

2 charrues polysocs pour les déchaumages.

4 puissants brabants doubles de la maison Bajac.

Des semoirs à céréales et à betteraves, des extirpateurs, des jeux nombreux de herses articulées.

Un arrache-betteraves de Quartra.

Des houes à cheval et des razettes.

C'est vous dire que le matériel agricole le plus nouveau et le plus perfectionné est largement employé dans la ferme.

A côté de ces grands hangars se trouvent des immenses silos, en partie couverts, et qui sont destinés à recevoir et à conserver des approvisionnements de pulpe gigantesques.

L'intérieur de la ferme nous révélait déjà une exploitation modèle, la visite des champs ne nous a pas donné moins de satisfaction.

La ferme de Fresne contient 125 hectares ; voici quel est l'assolement ordinaire :

Betterave.............	45	hectares.
Blé....................	45	—
Avoine...............	15	—
Fourrage.............	15	—
	125	hectares.

Le surplus, qui se compose de terres médiocres, reste en dehors de l'assolement,

M. Lesage a très bien compris que ses procédés de culture intensive ne pouvaient s'appliquer dans les mauvaises terres, aussi a-t-il séparé de son exploitation 15 hectares environ de champs en côtes de nature pierreuse et ingrate. Il a planté les plus mauvais en bois, les pierreux exposés en vigne et enfin quelques hectares en pommiers.

Comme tout ce qui se fait à Fresne, cette plantation de pommiers a été faite avec le plus grand soin, les trous de plantation ont été bien défoncés, les variétés bien choisies, tous ces arbres sont encore jeunes mais sont bien pris et vigoureux ; ils promettent un bel avenir.

L'opération est encore trop récente pour qu'on puisse la juger d'une façon définitive, mais elle fait espérer de bons résultats. Nous souhaitons à M. Lesage un plein succès.

Puissions-nous, dans quelques années, retrouver à Fresne, au milieu des plaines trop nues de la Beauce, un petit coin de Normandie.

La production, qui tient le premier rang dans les préoccupations de M. Lesage, est celle de la betterave à sucre.

Pendant tout l'hiver, il consacre à la préparation de ses terres à betteraves tous ses fumiers et tout le travail de ses nombreux attelages.

Les terres sont déchaumées aussitôt la moisson avec des charrues Polysocs. Sous ce labour léger les mauvaises graines germent vite et, dès qu'elles sont levées, on commence à conduire sur les champs une fumure de 35,000 kilog. environ à l'hectare. Ces fumiers sont enfouis par un défoncement de 35 à 40 centimètres de profondeur. Ce défoncement se fait avec de puissantes charrues Brabant attelées de 4 ou 6 bœufs.

Derrière cette charrue, le sol, accidenté par de profonds sillons, offre une large surface aux influences

atmosphériques, les gelées le pénètrent, le divisent et laissent après l'hiver un guéret meuble et parfait.

Il ne reste plus au printemps qu'à le nettoyer, à le réchauffer par des façons superficielles ; ces façons s'exécutent avec les scarificateurs, les herses articulées, les rouleaux de fonte et le champ se trouve dans un état excellent pour recevoir, en avril, les semoirs qui y distribuent la graine de betterave.

Malgré la puissante fumure de l'hiver, M. Lesage répand encore, au printemps, sur chaque hectare :

850 kilog. de superphosphate.

250 kilog. de nitrate.

115 kilog. de clorure de potassium.

Pendant l'été, la récolte est soigneusement sarclée, elle reçoit trois et quatre façons tant à la main qu'à la houe à cheval.

A la seconde façon, ou la jeune plante est dépressée et espacée, on s'arrange pour laisser environ 6 betteraves par mètre superficiel. C'est la plantation que M. Lesage croit la plus convenable pour obtenir un bon rendement en poids et en sucre.

Grâce à tant de soins et, disons-le aussi, à tant de frais, la récolte atteint généralement 35 à 40,000 kilog. en betterave de première qualité, d'une densité de 8 à 9 degrés.

Ces betteraves sont livrées à la sucrerie de Pithiviers, elles étaient payées, en 1889, 23 fr. les 1,000 kilog., à 7 degrés de densité, avec une prime de 70 centimes pour chaque dixième de degré supplémentaire. Les betteraves de M. Lesage arrivaient à 8 degrés et lui rapportaient 30 fr. les 1,000 kilog.; elles donnaient donc un produit variant entre 1,000 et 1,200 fr. l'hectare.

Aussitôt l'enlèvement de la betterave, on donne un léger labour et on sème le blé en ajoutant encore ;

200 kilog. de superphosphate.

100 kilog. de sang desséché.

100 kilog. de nitrate de soude.

Le blé qui trouve une terre admirablement préparée par la culture précédente, pousse avec vigueur, et ceux que nous avons vus en juillet dernier étaient admirables et avaient assez bien résisté à la verse. Ils ont dû donner un beau rendement.

Les avoines n'étaient pas moins belles que les blés, elles avaient cependant plus souffert de la verse.

En résumé, l'exploitation de M. Lesage nous a semblé mériter des éloges sans réserve, et nous vous proposons, sans hésitation, de lui décerner le prix Perrot.

La Commission a emporté de cette visite une impression encourageante.

Elle a pu voir dans cette riche plaine qui s'étend au nord de Pithiviers des fermes admirables qui ont traversé sans défaillance la crise agricole, les fermages y sont élevés et n'ont guère subi de dépréciation.

Ces fermes sont merveilleusement cultivées, ni le capital, ni l'intelligence des exploitants n'y ont fait défaut, elles sont soumises à une culture industrielle des plus intensives, on n'y épargne ni l'engrais ni le travail. On peut dire que la sucrerie de Pithiviers a sauvé cette contrée.

C'est que la betterave ne supporte pas une culture médiocre ; les champs qui la portent doivent être énergiquement défoncés, puissamment fumés et soigneusement nettoyés. Après quelques années de cette belle culture, la plaine est transformée en *un véritable jardin*, et sa production atteint des limites tout à fait imprévues.

N'est-ce pas là la réalisation du rêve de tous les amis de l'agriculture? N'est-ce pas l'état presque idéal où nous voudrions voir arriver le sol de notre chère patrie.

On ne pourrait plus alors reprocher à la France d'avoir,

dans ses récoltes de céréales, un déficit habituel et normal, c'est-à-dire d'être impuissante à nourrir ses enfants.

La culture de la betterave à sucre occupe jusqu'ici, en France, une superficie de 200,000 hectares. Les frais de production sont estimés à 130 millions de francs, sur lesquels 45 à 50 millions servent à rétribuer la main-d'œuvre.

Quelle source de travail et de bien-être pour nos populations agricoles.

Ne devons-nous pas désirer de voir cette culture bienfaisante s'étendre dans notre département, et des fabriques nouvelles se fonder partout où la richesse du sol permet d'assurer leur approvisionnement ?

Ne devons-nous pas, pour atteindre ce but, souhaiter de voir les pouvoirs publics protéger l'industrie sucrière, et la législation spéciale à cette industrie ne devrait-elle pas oublier un peu les intérêts du Trésor au profit des intérêts supérieurs de l'agriculture.



REMISE DU PRIX PERROT

ALLOCUTION

DE M. EUGÈNE BIMBENET, PRÉSIDENT

Séance du 5 juin 1891.

MESSIEURS.

Les fondations d'un intérêt public dont les effets se reproduisent à des époques déterminées, imposent, surtout à ceux qui furent leurs contemporains, l'obligation de rappeler le souvenir des fondateurs et de leur rendre l'hommage de la reconnaissance à laquelle ils ont droit.

Cette tâche devient, ainsi, de plus en plus redoutable; on comprend qu'une longue existence, comme celle, par exemple, dont il s'agit, en ce moment, passée dans l'exercice des fonctions de la magistrature, dans l'étude théorique et pratique de l'agriculture, couronnée par la fondation d'un prix d'encouragement à ses progrès, ait été, sinon autant de fois que ces périodes se sont présentées, au moins à quelques-unes d'elles, le texte d'un examen particulier et respectueux.

Cependant si l'espace parcouru depuis la création d'un acte de cette nature peut expliquer le silence qui serait gardé à cet égard, on ne pourrait, sans se rendre coupable

d'une indifférence approchant de l'ingratitude laisser tomber son auteur dans un entier oubli au moment, même, où l'acte de sa générosité est accompli.

D'autres considérations se réunissent pour autoriser le retour sur un semblable sujet.

La première est que le temps, dans sa marche, renouvelle ceux auxquels ces notices sont exposées; la seconde est que l'espace écoulé entre celles qui se succèdent peut révéler quelques particularités inconnues, jusque-là, intéressant le fondateur et offrant quelque point de vue auquel il est nécessaire de se placer, pour le mieux faire connaître.

Afin de justifier cette proposition, mon premier soin est de résumer une partie considérable de la vie de M, Perrot négligée à ce point, jusqu'ici, qu'elle n'a été mentionnée que transitoirement, avec une grande indifférence; on semble même avoir ignoré qu'il a été membre d'une magistrature de premier ordre; il faut que ce vide soit enfin comblé.

M. Alexandre-Henri-Jean Perrot, née à Margerie, département de la Marne, au cours de l'année 1790, n'est apparu à Orléans qu'au cours de l'année 1814, où le 31 août il a été présenté par M. le premier Président qui était M. Petit La Fosse, et par M. le Procureur-Général, qui était M. Sezeur, au Ministre de la Justice, comme candidat à la fonction de Conseiller auditeur, ayant voix consultative.

Il a, en effet, été nommé à cette fonction le 2 novembre et installé le 20 décembre de cette même année 1814.

Le retour de l'Ile d'Elbe donna lieu à une nouvelle Constitution; M. Perrot lui refusa son adhésion, il se retira de l'ordre judiciaire dans lequel il ne reprit son siège, à la cour d'Orléans, que le 22 février de l'année 1815.

Après avoir été élevé à l'état de Conseiller auditeur, ayant voix délibérative, au cours de l'année 1817, il a été nommé Conseiller et installé en cette qualité les 24 février

et 5 mars 1819; il prêta le serment exigé, par la Constitution de 1830; il donna sa démission le 12 avril de l'année 1848.

Pendant ce long exercice de la magistrature, M. Perrot fut membre de plusieurs commissions à l'occasion d'avis sur des projets de lois, demandés aux Cours d'appel, par le gouvernement, entr'autres, de la Commission, qui a délibéré sur la réforme hypothécaire, et il a été nommé membre de l'ordre de la Légion d'honneur, au cours de l'année 1841.

Il a été souvent appelé à présider les sessions des Cours d'assises des trois départements du ressort de la Cour; et dans l'ordre civil, comme dans l'ordre criminel, il s'est montré à la hauteur de ses honorables fonctions.

Cependant il faut reconnaître que dans les derniers temps de sa vie active, le cultivateur effaçait le magistrat; l'amour des études et des pratiques agricoles avait pris chez lui un tel empire, qu'elles étaient devenues le sujet presqu'exclusif de ses préoccupations.

C'est qu'alors M. Perrot était devenu propriétaire de domaines assez considérables et qu'il commençait la nouvelle vie, à laquelle il se consacrait sans réserve.

Dès l'année 1841, il était membre du Comice agricole que, bientôt, il devait présider; il fonda le Congrès central de l'agriculture, et il entra dans la composition du Jury des Concours régionaux; ce fut alors qu'il devint membre de la section d'agriculture de notre Société.

En cette dernière qualité, il prit part à plusieurs visites de domaines ruraux, notamment en l'année 1864, et en l'année 1870, pour préparer la délivrance du prix fondé par M. de Morogues, de respectable mémoire.

Enfin il devint Président de la Chambre d'agriculture d'Orléans et du Comice agricole de la Sologne.

Chaque année, il prononçait un discours dans le genre

didactique, à toutes les séances des Concours cantonaux.

Tant de zèle, un tel dévouement à un élément social aussi considérable, devaient avoir leur récompense ; en l'année 1841, il fut élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Perrot était d'une haute stature, d'un tempérament sec et nerveux, sa santé, même à l'âge avancé qu'il avait atteint, était restée inébranlable, il est mort subitement ; et, malgré quelques indispositions qui, manifestement, préparaient sa fin, personne de ceux qui l'approchaient n'auraient pu soupçonner qu'elle fut si soudaine et si rapide; cet événement arriva le 5 décembre de l'année 1871, il était âgé de 81 ans.

M. Perrot aimait la solitude et la retraite ; il n'a jamais reçu personne et n'a jamais accepté d'invitations, pas même les invitations officielles; on a raconté, au palais, qu'ayant refusé celle d'un premier Président, à l'insistance que celui-ci lui adressait verbalement et avec quelque hauteur, il avait répondu que: pour lui il n'y avait de premier Président que dans la salle d'audience ou à la Chambre du conseil.

Il se plaisait aux longues marches à pied, et ne montait en voiture que le plus rarement possible ; sa sobriété était telle que pour ses intimes amis et ses collègues la prolongation de sa santé et même de sa vie était presqu'à l'état de problème ; de l'eau et quelques légumes composaient toute son alimentation.

Jamais la vigne n'a été l'objet de l'attention de cet attentif cultivateur ; il considérait cette plante comme inutile et son produit comme dangereux pour la santé et pour les mœurs.

M. Perrot a voulu se survivre à lui-même et, par son testament du 12 janvier 1871, il a fondé le prix que nous

remettons aujourd'hui au cultivateur distingué, désigné par notre section d'agriculture ; et on a dit, déja, que, voulant prolonger ses relations avec ses collègues, au-delà même de la vie, il a prescrit, par cet acte, qu'un jeton de présence, en argent, fut donnné à chacun de ceux d'entr'eux qui assisteraient à ses funérailles.

Et maintenant que notre dette de souvenir est payée à la mémoire de notre digne et, à plus d'un titre, remarquable collègue, il me sera permis de jeter un rapide regard sur cette institution des prix d'encouragement, à décerner par notre association.

La première inspiration de créer cet élément d'émulation remonte à l'année 1765, époque à laquelle l'intendant d'Orléans, mit à la disposition de la Société royale d'agriculture, établie en l'année 1762, une somme de 600 fr. destinée à l'auteur du meilleur mémoire : sur *La liberté du commerce*,

Un second prix ayant la même provenance administrative, fut décernée par cette Société, au cours de l'année 1816, à l'auteur qui aurait le mieux indiqué *les moyens de supprimer la mendicité.*

Il est inutile de s'arrêter à toutes les périodes observées pour la mise à exécution de cet usage protecteur des travaux scientifiques, il suffit de faire remarquer la différence existant entre le caractère des sujets posés à l'étude par ces concours, à cette époque, et le caractère des sujets qui font l'objet des prix d'encouragement, à la nôtre.

Dans la première, les questions à résoudre appartenaient à des études métaphysiques et abstraites ; dans le moment présent nos exigences plus modestes, mais plus positives, se contentent d'une science plus pratique.

Les premières recherches s'égaraient dans les vastes espaces des systèmes, les secondes agissent dans le cercle plus étroit de l'application.

Les premières étaient l'œuvre des penseurs, les secondes sont l'œuvre des travailleurs.

De nos jours, les rapports de la pensée et du travail n'ont lieu qu'a une condition ; celle que de cette union devront naître des fruits actuels qui profiteront, non seulement aux classes savantes, mais aussi et, surtout, à celles qui ne le sont pas.

Cette Société royale d'agriculture marcha parallèlement, avec la société fondée en l'année 1781, sous le titre d'*Académie des sciences, arts et belles-lettres*, et toutes les deux disparurent au cours de l'année 1793, un décret de la Convention ayant supprimé, sans distinction, toutes les Académies de la République.

Avec le calme revint le culte des lettres, des sciences et des arts et de toutes les recherches qui charment, développent et honorent l'esprit humain ; l'agriculture devait entrer dans l'immense programme de cette renaissance ; provisoirement, le Préfet du département, le 18 avril 1809, prenait un arrêté qui instituait une Société des sciences physiques et médicales, à laquelle se joignirent quelques grands propriétaires, protecteurs de l'agriculture.

Mais les guerres de l'Empire, sa chute et les troubles politiques qui en furent la suite, arrêtèrent cet essor, et ce ne fut qu'en l'année 1818, que notre Société fut rétablie sous le titre de *Sciences, belles-lettres et arts*, bientôt converti en celui qu'elle porte aujourd'hui,

Il n'a plus été question, pour elle, de fondation de prix d'encouragement donnés à aucun genre de ses travaux, la section d'agriculture fut la seule, en considération de laquelle la Société reçut une subvention départementale.

Cette concentration de la bienveillance administrative a bientôt inspiré à deux membres de la section d'agriculture, la pensée d'ajouter à la somme accordée, un supplément sous la forme d'un prix d'encouragement et de récom-

pense, et par là, un témoignage de protection et d'intérêt; les trois autres sections jusqu'ici, n'ont pas eu cet avantage.

Mais aujourd'hui nos vœux viennent, à cet égard, d'être accomplis, désormais la section des arts *aura son concours*.

Comme la section d'agriculture, elle n'aura recours qu'à elle-même, pour juger les essais qui lui seront présentés.

Son appréciation sera d'autant plus sûre, qu'elle possède au nombre de ses membres de savants amis des arts, amateurs ou artistes et, particulièrement, notre collègue, l'éminent aquarelliste Chouppe, et l'auteur d'œuvres admises dans les Expositions nationales, et par conséquent, les plus solennelles et les plus sévères.

Bientôt nous placerons à côté du buste de M. de Morogues, le buste d'Emile Davoust; tous les deux sont dus à l'habile ciseau de notre collègue, M. Didier, et, grâce à lui, nous pourrons placer à côté de ce premier ornement de cette salle de nos séances, le fondateur du prix que nous aurons à distribuer en son nom.

Véritable, mais bien triste consolation; le deuil est dans cette enceinte; on y déplore, en présence du bienfait, l'absence du bienfaitenr; et, surtout, au moment où va se faire entendre une autre voix que celle de l'auteur du rapport de la Commission chargée de préparer la modeste solennité que nous accomplissons.

Je m'arrête, une vive émotion navre le cœur de celui qui arrivé à la dernière limite de l'âge, doit accomplir le devoir de rappeler le souvenir de deux hommes distingués, tous les deux dans la force de la seconde jeunesse, pleins de vie et d'ardeur, tous les deux doués des dons de la fortune dont ils faisaient un noble usage, forts par l'éducation et l'étude, animés de l'amour du bien, du beau et de l'utile; tous les deux chers à la famille, à l'amitié, à la cité toute entière, à la science, aux lettres et aux arts, et qui tous

les deux, en même temps, ont disparu pour ne plus vivre que dans la mémoire de ceux qui les ont connus et laissant une longue suite des plus vifs regrets.

M. Le Président, s'adressant à M. Lesage, s'est exprimé en ces termes :

MONSIEUR,

Je ne devais pas devancer la section d'agriculture dans la communication des motifs qui ont déterminé la proposition adoptée à l'unanimité, par toutes les sections, de vous décerner le prix que j'ai l'honneur de vous remettre.

Je ne saurais rien à y ajouter, et je dois me borner à me rendre l'interprète de tous, en vous exprimant les sentiments de haute estime que ce rapport nous a inspiré, en vous félicitant de vos succès et de l'exemple que vous donnez à tous ceux qui comme vous, suivent la carrière que vous parcourez d'une manière aussi fructueuse et aussi honorable.



DAVESIÈS DE PONTÈS

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Par M. DESNOYERS

Séances des 30 janvier et 13 février 1891.

MESSIEURS,

Qui d'entre nous, au moins une fois, n'a pas voyagé dans les pages lumineuses de Pascal, La Bruyère, La Rochefoucault, et vu avec quelle justesse, douloureuse sans doute, mais vraie, ces grands moralistes ont parlé des faiblesses de la nature humaine et montré sans voiles ses plaies multipliées ? Et cependant, Messieurs, ils n'ont pas tout dit : ils n'ont pas dit une de nos plus affligeantes infirmités ; leurs pages ont oublié de la décrire : c'est l'oubli rapide des morts ! Lorsque le sillon qu'ils ont tracé se ferme, le silence arrive, prompt, entier : nom, travaux, gloire même, tout se recouvre par l'indifférence, et bientôt l'oubli jette un impitoyable voile sur la vie disparue. Devons-nous, Messieurs, subir, sans l'interrompre, cette faiblesse de notre incomplète nature, et ne devons-nous pas faire quelques efforts pour échapper à son affligeante rigueur ? Oui, il est bon, il est consolant, ne fût-ce que durant une journée, de réveiller la mémoire de ceux qui nous ont précédés, surtout quand leur existence n'a pas mérité les ombres du silence, et je me sens heureux de pouvoir aujourd'hui faire ce réveil.

Orléans, Messieurs, a donné naissance à une vie qui n'a pas, sans doute, jeté l'éclat des intelligences extraordinaires, mais elle est sortie de la route commune ; et cependant son nom est devenu étranger au monde savant ;

ses concitoyens eux-mêmes l'ont déjà oublié. C'est donc pour rendre un légitime hommage à cette personnalité déjà ensevelie dans l'inattention, la garantir, au moins parmi nous, contre un injurieux oubli, que je veux vous parler d'elle; je veux interrompre le silence immérité qui se fait sur le nom de LUCIEN DAVEZIÈS DE PONTÈS; car c'est de lui, Messieurs, que je vais vous entretenir quelques moments. J'accomplirai plus que le simple devoir de replacer au jour un homme qui n'aurait pas dû être jeté par ses contemporains dans l'obscurité, j'accomplirai le devoir encore plus sacré de venger notre concitoyen contre l'indifférence de la cité qui l'a vu naître, et nous sommes tous, permettez-moi d'oser le dire, coupables de ce déni de justice. Nous la lui rendrons, je l'espère, Messieurs, quand mon travail aura passé sous vos yeux, et éclairé des cœurs qu'il est si facile d'émouvoir, quand on leur parle de patrie et de cité.

Lucien DAVESIÈS DE PONTÈS est né à Orléans, le 9 septembre 1806, dans le cul-de-sac des Barbacanes. Son père était venu dans notre ville pour y remplir les fonctions de Directeur de l'enregistrement et des domaines, et, sacrifiant au préjugé qui abaisse l'éducation provinciale, il envoya Lucien dans un pensionnat de Paris, pour y recevoir une éducation, non pas plus complète, mais plus brillante, croyait-il. Le succès fut, du reste, entier, et son fils devint un remarquable élève de l'Université. Ce n'est pas que chez lui l'intelligence, l'ardeur de l'imagination, fussent dans un degré supérieur; au collège, il pensait plus qu'il ne paraissait; il ne partageait pas les élans de gaîté de ses camarades; il aimait à être solitaire, vivant plus en lui-même que dehors. Cette gravité et cette froide réserve ne faisaient nullement pressentir la carrière qu'il voulut embrasser, celle de la marine militaire, où les émotions, les agitations sont si nombreuses; où il faut agir et parler beaucoup. Mais, sous la réserve et les dehors de la froideur, Lucien renfermait une âme sensible, ardente et généreuse. Or, Messieurs, à l'époque où Lucien terminait ses études, la Grèce, après avoir, durant trois cents ans,

subi le despotisme brutal de la Turquie, s'efforçant tour à tour, par la ruse et la violence, de la faire disparaître du nombre des nations, la Grèce, se redressant dn fond de son tombeau, arma ses mains décharnées du glaive de la vengeance et du combat ; elle fit un appel désespéré à ses enfants et les convia à un dernier effort, pour ne pas mourir à tout jamais dans un ensevelissement sans espoir. Le réveil fut magnifique, et, malgré le massacre des Souliotes et le désastre glorieux de Missolonghi, durant neuf années, la Grèce lutta sans faiblir et ressaisit enfin, à Navarin, une vie nationale.

Il y avait là, Messieurs, de quoi émouvoir une âme généreuse et capable de comprendre les grandes choses ; Lucien avait cette âme, car, sous les dehors de la froide réserve, se cachent souvent l'ardeur du sentiment et la profondeur de la volonté : c'est le feu du Vésuve dans les entrailles de la terre. Les grands souvenirs de Lacédémone et d'Athènes, les gloires de Marathon, des Thermopyles, les charmes du Tégée, les beautés du Parnasse, les fraîcheurs de Tempé, les suavités de l'Hymète, ne pouvaient pas laisser insensible une âme de vingt ans, encore remplie de l'admiration littéraire de la Grèce. Il lui semblait apercevoir Léonidas, entendre Périclès, écouter Démosthène, voir Phidias ; un souffle de pitié pour la Grèce se débattant sous une injuste oppression, parcourait d'ailleurs l'Europe, la cause hellénique agitait et les âmes et les cœurs ; elle devait émouvoir une nature comme celle de Lucien. Il entra donc, sous l'inspiration du dévouement à une noble cause, à l'Ecole navale d'Angoulême, après un brillant examen, et en sortit à la fin de 1826, pour passer, comme aspirant, sur un vaisseau de l'Etat. Il éprouva d'abord un pénible désappointement ; car le vaisseau qu'il montait eut seulement la mission de surveiller la flotte égyptienne, qui se disposait à sortir du port d'Alexandrie, et il n'eut aucune part d'action à la bataille de Navarin, qui, le 6 octobre 1827, anéantit la puissance musulmane et délivra enfin la Grèce. Il reçut une consolation à cette

amère douleur, car un ordre le fit embarquer sur un nouveau vaisseau, *le Conquérant*, dont la mission était de sillonner l'archipel, pour encourager les Grecs, déjà affranchis du joug odieux des Turcs, mais faibles encore et devant recevoir un appui dans leurs débuts de régénération. Davesiès sillonna, de 1828 à 1834, les mers de la Grèce. Il débarquait souvent, et, durant ces six années, il parcourut à loisir cette Grèce qu'il aimait tant, que ses rêves de poète et d'artiste avaient appelée de tous ses vœux; cette Grèce était désormais une réalité ; il la voyait ; il y vivait, le crayon à la main, remplissant ses carnets des notes que le philhellène passionné recueillait chaque jour. Cette vie développa dans Lucien un goût toujours en alliance avec l'histoire, celui de l'archéologie, qui en est l'œil et la main. Devant les ruines des chefs-d'œuvre du génie de l'architecture et de la sculpture, il étudia Pausanias et Diodore de Sicile, et, sans devenir un antiquaire, comme on entend cette expression, il eut les instincts et la saveur de l'archéologie, et notre illustre historien Augustin Thierry lui écrivait un jour: « Vous êtes vraiment doué « du sens archéologique; vous voyez juste; vous peignez « juste, et ce que vous dites de l'architecture grecque et « égyptienne est parfaitement bien dit et rempli d'intérêt. »

Mais il ne parlait pas seulement avec le sens artistique ; sa plume, grâce à d'excellentes études, écrivait avec distinction; la force et la délicatesse littéraires se remarquent dans ses nombreux travaux mis au jour, et, s'ils ne sont pas irréprochables, ils ne sont certainement pas une œuvre vulgaire et condamnée à l'indifférence, comme nous le verrons plus tard.

Davesiès avait passé six années dans la carrière maritime; ses chefs l'estimaient beaucoup, et il mérita le grade d'enseigne; mais ce long service et la vie austère de la marine, qu'il rendait plus austère encore par sa propre austérité, lui devint une fatigue; l'enthousiasme qui l'avait poussé vers la vie de marin se refroidit peu à peu, et en 1834, il donna sa démission et revint en Europe.

J'ai à vous parler maintenant, Messieurs, d'une époque, en apparence fort inexplicable, de la vie de Lucien, celle où il embrassa les doctrines du saint-simonisme, dont les absurdes rêveries et les dangereuses insanités devaient sans doute éloigner les esprits réfléchis; mais, dans toute erreur, vous le savez, Messieurs, il se trouve un fond de vérité que l'ignorance, l'amour de sa personnalité, le culte de son intelligence, des passions non avouées, exploitent trop souvent à leur profit, et, lorsque de pareilles doctrines combattent des abus réels, de vrais désordres, elles peuvent illusionner quelques esprits ne voyant que le côté raisonnable et croyant ainsi accepter la vérité. Tel fut le saint-simonisme, qui prétendait réformer la société, assise sur des bases vicieuses, et la reconstituer avec une meilleure organisation. C'est alors que se fonda à Ménilmontant, près Paris, une société modèle, où, sous le gouvernement d'un nouveau pape, appelé *le Père*, chaque membre recevait et exerçait une fonction suivant son aptitude et sa capacité. On vit alors des ingénieurs brosser et cirer les souliers et les bottes, des avocats faire la cuisine, des littérateurs balayer les cours; on en vit quelques-uns, en habit théâtral de templiers, se promenant sur les boulevards, pour y chanter des chansons en l'honneur du travail, composées par un de nos meilleurs musiciens saint-simonien, Félicien David. Passe encore pour ces folies de ménage et de musique; mais, quand le saint-simonisme de Ménilmontant voulut répandre sa doctrine sur le sensualisme et la femme libre, le gouvernement intervint; la Société fut dissoute, et les sociétaires se répandirent partout pour y chercher une situation moins rêveuse.

Davesiès, avant son retour en France, avait rencontré à Constantinople et à Smyrne des saint-simoniens qui venaient répandre en Orient leurs doctrines humanitaires, et, nouveaux apôtres, y semer les germes de la rénovation sociale, par la destruction de tous les abus, et l'embrassement de tous les hommes dans une religion irréprochable. Il se lia avec les chefs de la société, Enfantin, Toche, Barrault,

Duguet, Fournel, Rigaud, tous, il faut le dire, victimes, sans doute, d'aberrations intellectuelles, mais distingués par l'esprit et le cœur : l'âme généreuse et délicate de notre compatriote se laissa séduire par l'idée d'un progrès dans la situation des peuples, et d'une transformation sociale, il ne sut résister au combat pour refaire l'homme, et surtout émanciper la femme injustement condamnée à un rôle subalterne : tout cela devait plaîre à Davesiès, dont l'âme élevée ne se résignait pas à se traîner dans les routes battues et vulgaires. Voilà, je pense, Messieurs, la seule explication d'un égarement qui, sans elle, rendrait la conduite de Lucien inexcusable.

Il revint donc à Paris, et comme il n'avait pas de fortune, il accepta la société telle qu'elle était, et sans vouloir lutter contre son organisation, quelque défectueuse qu'elle fût à ses yeux, il songea à vivre de son travail. Son talent littéraire avait déjà fait ses preuves dans les revues, et quand son frère, le général Davesiès de Pontès, le présenta à Augustin Thierry qui, lui également, partageait encore les doctrines du saint-simonisme, auxquelles il renonça plus tard, il en obtint un accueil très bienveillant. Augustin Thierry s'engagea à devenir son protecteur dans la carrière des lettres qu'il le pressa d'embrasser, tout en lui promettant d'employer son crédit pour lui obtenir un emploi dans une administration publique. C'est à cette époque que Davesiès entra dans la *Revue universelle*, dans la *Revue française* et *Revue des Deux-Mondes*; il se fit remarquer par des articles d'excellente littérature; il fut même question de l'envoyer comme professeur à Saint-Pétersbourg où l'empereur Nicolas voulait fonder une université sur le modèle de celle de France; le projet ne réussit pas, et M. Villemain, ministre de l'instruction publique, ne lui donna pas une place dans la carrière des lettres où il était tout-puissant. Quelle en fut la cause ? La réponse à cette question ce n'est pas moi qui vous la donnerai, car le ciel me garde d'être irrévériencieux pour le régime parlementaire. La réponse a été donnée par Davesiès lui-même,

dans le salon d'Augustin Thierry, après la nomination administrative obtenue par Villemain : « La sotte chose, dit « notre compatriote à son protecteur et ami, que votre « régime parlementaire ! Un ministre ne peut donner à son « choix une place dépendant de son ministère, il a la main « plus ou moins forcée par les meneurs de la Chambre des « députés ; je connais un gros marchand de farines et un « grand éleveur de bétail, tous deux députés influents, et « il faudrait que ces gens-là fussent mes patrons, à moi « helléniste et littérateur ! »

Remarquez, Messieurs, que cela se passait sous le règne de Louis-Philippe, je tiens à le dire, car pareil désordre de nomination à dû cesser, et faire aujourd'hui place à la justice et à la droite raison.

Mais, en vérité, Messieurs, avouons qu'il y avait là de quoi enraciner, dans l'âme de Davesiès, la doctrine saint-simonienne enseignant que, dans une société bien constituée, tout citoyen doit trouver une situation suivant sa capacité, et qu'il nous faut être un peu indulgent pour les égarements de cette doctrine.

Du littérateur on fit donc un sous-préfet à Argelès, au pied des Pyrénées ! Davesiès courba la tête, mais il fallait vivre ! Et il dit courageusement adieu à la littérature qui fut remplacée par les sèches études du droit administratif.

Son intelligence ne tarda pas à en faire un excellent sous-préfet, la seule chose qui lui fût nuisible fut le trop de zèle dans ses fonctions, qu'il avait prises au sérieux, et par suite, la fréquence des mémoires qu'il envoyait aux bureaux du ministère de l'intérieur ; il écoutait les droits de sa conscience, mais négligeait les calculs de l'habileté ; sa valeur lui créa, en outre. des envieux qui entravèrent son avancement, et, bien que noté parmi les meilleurs sous-préfets, il nè put vaincre la résistance des bureaux que l'on dit être souvent plus puissants que le ministre : tout ce qu'il put obtenir, grâces à M. Villemain et à Augustin Thierry, ce fut d'être transféré à Libourne, département de la Gironde ; il y passa cinq années, et se retira de ce

poste devant la révolution de 1848 qu'il ne voulut pas accepter; mais, en 1850, il consentit à recevoir d'un gouvernement, devenu régulier, la fonction de sous-préfet à Joigny, département de l'Yonne, où comme à Argelès et Libourne, il se distingua par la sagesse, la droiture et l'intelligence de son administration. Il se fit surtout remarquer par sa conduite durant les néfastes semaines qui précédèrent décembre 1852. Elle fut celle d'un homme qui voit la société en péril par une révolte préparée depuis quatre ans, et qui, les armes à la main, veut imposer à la France le bouleversement social. Davesiès parcourt lui-même, à la tête de la force armée, les cantons de Bléneau et de Saint-Fargeau infectés par le socialisme, dissout les sociétés secrètes, et par son énergie comprime l'audacieuse et sanglante jacquerie; j'aime, Messieurs, à citer les expressions d'une lettre écrite à son frère : « C'était, lui dit-il, une inva-
« sion de barbares qui avait traîné sur les grands chemins, la
« corde au cou, plusieurs habitants, égorgé des compatriotes
« inoffensifs, des enfants, des prêtres, des soldats. » Le 9 décembre, il écrivait encore à ce même frère : « Voilà la pre-
« mière fois que je dors dans mon lit depuis huit jours. » Sa conduite fut si noble, que les habitants de Joigny envoyèrent à leur sous-préfet une adresse, où ils le remerciaient de les avoir, par son courage, son dévoûment à l'ordre, préservé des horreurs de l'anarchie et de la guerre civile.

Il est pénible, Messieurs, d'avoir à dire que cette reconnaissance ne fut pas imitée par le gouvernement. Après avoir si noblement rempli son devoir au milieu de difficultés plus qu'ordinaires, et du péril même de sa vie, il méritait un témoignage de confiance de ses chefs; il ne l'obtint pas, et justement blessé dans la légitime dignité d'un homme qui a fièrement acquitté sa dette envers la patrie, il voulut protester contre cette inexcusable injustice, trop commune, sans doute dans chaque carrière, mais que les âmes élevées sentent profondément, et doivent flétrir sans faiblesse. Davesiès, résistant aux prières de ses amis, envoya donc sa démission au ministère de l'intérieur.

Dégoûté et délivré des déceptions et des amertumes de la carrière publique, il se réfugia exclusivement dans les travaux littéraires, car le sous-préfet n'avait jamais étouffé le littérateur; d'ailleurs, grâce à la Providence, il n'avait plus les soucis matériels du lendemain, car un heureux mariage le mettait à l'abri de ses préoccupations : une liberté entière lui était donc accordée pour ses goûts de littérature, d'histoire et même de voyages ; son talent d'écrivain était mûri, avec l'âge, et préparait une riche moisson toute à la fois artistique et savante.

Mais ce qu'il acquit de meilleur encore, ce fut un retour entier aux saines doctrines et aux vraies croyances ; déjà, durant ses cinq années de sous-préfecture à Libourne, il avait cultivé plus sérieusement les études littéraires, morales et religieuses et ses aspirations se faisaient plus fortes vers la religion chrétienne.

Davesiès de Pontès était, Messieurs, du nombre de ces âmes que l'ardeur d'une imagination insuffisamment contenue, des études incomplément sérieuses, les présomptions et l'inexpérience de la jeunesse, avaient entraîné dans les illusions de l'utopie, les écarts de rèves séduisants, mais cependant droites, honnêtes, loyales, et qui, un certain jour délivrées des obtacles dressés contre le rayonnement de la vérité, et la splendeur de ce qui est le seul réel, se tournent vers lui et l'embrassent sincérement. Son ami Augustin Thierry fut de ces hommes ; il avait, lui, également vécu dans les écarts du saint-simonisme mais le malheur, la réflexion et la maturité du jugement l'avaient éclairé et conduit à la religion chrétienne ; it le fit savoir à Davesiès qui, de son côté, après de sincéres recherches, trouva enfin dans la foi au Jésus-Christ Dieu et Sauveur, comme son illustre ami, la douce paix de l'âme.

Cette claire et délicieuse vue de la vérité ne l'empêcha pas de jouir des charmes de la littérature, et d'en cultiver avec succès les travaux ; deux études et deux amours se développèrent de plus en plus dans cette âme si bien faite pour les recevoir, l'amour du beau dans les œuvres de

l'intelligence et celui du Dieu de l'Évangile ; cette alliance se fait toujours sérieuse et indissoluble dans les âmes dont je vous parlais il y a quelques instants, elle persévéra dans la conduite de Davesiès, sans fléchir et chanceler : aux derniers jours de sa tranquille et sérieuse existence, il écrivait ces paroles qui révèlent son âme dans ses profondes convictions : « Pour que les hommes soient heureux, il faut « d'abord qu'ils deviennent meilleurs ; la religion et la phi- « losophie tendent à ce même but. » Le déiste, le disciple de Saint-Simon, on le voit, avait disparu, le chrétien paraissait dans sa radieuse beauté, et lorsque, le 28 décembre 1859, la mort vint le frapper comme la foudre, il était prêt à monter vers son Dieu, le souffle du catholicisme avait balayé de son âme les vapeurs du saint-simonisme, les enseignements de Jésus-Christ avaient éclairé son intelligence et son cœur, comme le témoigne et l'exprime son livre d'études et religieuses ; on sent dans les pages de ce livre, qu'il a trouvé, je cite ses expressions, dans le Verbe incarné par amour, le repos d'une pleine jouissance, il la manifestait par une vie animée par les œuvres de charité ; l'ancien saint-simonien était devenu membre et ouvrier des conférences de Saint-Vincent-de-Paul ; après cette transformation, il pouvait partir rapidement vers la possession de Celui qu'il avait appris à connaître, et dont la gloire lui était devenue plus chère que toutes choses.

Voilà, Messieurs, la vie de Davesiès de Pontès ; elle a traversé trois situations, chacune digne du plus haut intérêt.

La marine, l'administration, la littérature, ont occupé la première phase.

La recherche fatigante de la vérité a tourmenté son âme durant la seconde.

Le repos, par la possession de cette vérité connue, est arrivé dans la troisième.

Peu de vies, Messieurs, sont aussi tourmentées. Le plus grand nombre s'écoule dans la vulgarité et le silence. Le sillon tracé par elle est facile, mais léger ; sans effort mais sans profondeur ; celle de notre compatriote est sortie de

la médiocrité ordinaire, et pour éveiller l'attention il ne lui a manqué quand il vivait, que le coup d'œil d'un observateur et la plume d'un écrivain ; j'ai voulu lui offrir la mienne, quelque pauvre qu'elle puisse être, et placer dans les annales orléanaises, en un rang élevé, un compatriote dont un plus long oubli serait coupable, et quand j'aurai, comme je vais le faire, placé sous vos yeux le tableau de ses écrits avec leur courte analyse, vous pourrez comprendre, Messieurs, que notre ville a le droit de se glorifier d'avoir donné le jour à Davesiès de Pontès, qui fut, et je vais le montrer, publiciste, littérateur, historien, artiste, poète et philosophe.

L'esprit de Davesiès était ouvert aux beautés de la littérature, et il a su en tenir le langage avec un véritable talent. Ses pensées sont hautes, son style noble, coloré, les aperçus vrais, délicats. Dans un discours qu'il devait prononcer à l'ouverture d'une Université projetée à Saint-Pétersbourg, il est très fin et heureux appréciateur de Virgile et d'Homère, de Dante et Milton, il les compare en homme qui en a saisi et goûté les beautés ; dans un autre discours, préparé pour la même Université, il compare les trois poètes d'*Iphigénie en Aulide*, Euripide, Racine et Rotrou, il les compare avec justesse ; ses observations et son jugement sont sûrs et indiquent un littérateur dont la pensée est clairvoyante, la plume exercée, formant toutes deux une heureuse alliance.

A la littérature, Davesiès joignit des travaux historiques où il a fait preuve d'un jugement droit, d'un goût éclairé. Dans son examen de l'histoire de la conquête de l'Angleterre par Augustin Thierry, il apprécie avec justesse le travail de ce célèbre écrivain, analyse avec bonheur les pages de son savant ami qu'il juge néanmoins avec indépendance ; on aime à l'entendre dire que la conception et la forme de l'auteur sont des modèles d'Ecole historique ; la phrase est, dit-il, simple comme la langue de Tite-Live, le style est élégant, coloré, ferme ; Thierry rajeunit notre langue et lui donne la couleur de La Bruyère ; on aime surtout à l'entendre applaudir aux pages de Thierry reformant avec impartialité

les jugements de Hume et de Voltaire sur la conduite de Thomas Beket, luttant contre Henri II : dans ce travail, la plume de Davesiès est facile, animée, elle sent tout à la fois et l'historien réfléchi et le littérateur au goût épuré.

Vous comprendrez, Messieurs, qu'une âme comme celle de Davesiès de Pontès, intelligente, élevée, vive et délicate, devait aimer les beaux-arts ; il en eut le goût poussé jusqu'à la passion, mais sans emportement, et, dans un voyage qu'il fit en Italie, durant les années 1853 et 1855, il put jouir tout à l'aise de toutes les beautés de cet incomparable pays, puis il déposa ses impressions d'artiste dans les huit cents pages de deux volumes. Ces impressions témoignent bien la finesse et l'excellence de son jugement des œuvres des beaux-arts ; il avait étudié à fond la peinture, la sculpture, l'architecture, et, dans le cours de ses deux volumes, il parle en observateur, apprécie en maître, écrit en littérateur : toutes les villes, tous les musées de l'Italie, ont été parcourus par lui ; il analyse leurs monuments, leurs œuvres artistiques, et quand on arrive à la dernière page, on voudrait recommencer le même voyage avec celui qui décrit si heureusement et juge si bien ce qu'il voit. Dans un long séjour à Venise, il a surtout étudié la peinture vénitienne, qui, par les œuvres du Giorgione, du Titien, du Tintoret, de Paul Véronèse, était arrivée à une incomparable perfection ; il en analyse les beautés avec un goût tout à la fois délicat et sûr, un jugement exempt d'enthousiasme, mais sans froideur ; son admiration est raisonnée et persuasive ; on voit que, pour lui, l'école vénitiennc s'élève au-dessus des écoles florentine et espagnole, et, sans vouloir entrer dans cette discussion où de plus habiles que nous hésitent incertains, nous avouerons que le jugement de notre compatriote serait le nôtre.

A la suite de son étude sur la peinture vénitienne se trouve un travail intitulé : *Les Femmes artistes*.

Ici, Messieurs, j'ai à me défendre contre une pensée, oserai-je dire une conviction déjà bien ancienne, oui, me défendre, car elle est tellement agressive pour celles qui

sont nos mères et dont nous avons le bonheur d'être les fils, que si je vous la communique Messieurs, c'est que nous sommes une Société sérieuse où les questions de sensibilité, d'entraînement, d'instincts irréfléchis n'ont pas le droit d'entrer ; ici règnent la science et la raison, la porte de notre sanctuaire est fermée aux utopies et aux rêves.

Voilà pourquoi, Messieurs, en écoutant Davesiès de Pontés parler de la femme artiste, j'ai senti se réveiller en moi les réflexions des anciens jours et accueilli avec grande réserve les pages consacrées à pareille opinion. Je me redisais que les lois providentielles sont dangereuses à franchir, et que cette loi ayant assigné à l'homme et à sa compagne un ministère séparé, il faut, sous peine de périlleux désordre, respecter cette loi et ne pas en troubler la sage harmonie ; je me disais que c'est, de par cette loi, à l'homme de régner par les grandes choses de l'intelligence, du savoir, de la force, il est le roi de la double nature ; à la femme, Dieu, qui a créé la société, a donné un rôle plus modeste, des fonctions limitées par le but de son existence, le foyer, la famille, voilà son empire et il n'est pas sans gloire. C'est là qu'elle doit régner par les vertus tranquilles et tout en n'excluant pas, je l'affirme hautement, le soin de son intelligence, il n'est pas sage de l'élever à un niveau que la loi providentielle n'a pas fait pour elle.

C'est en hésitant, Messieurs, que j'écris ces lignes, car on m'accusera, peut-être, de penser en esprit jaloux, partial et chagrin, mais on me pardonnera cette malice et cette austérité pour nos mères et nos sœurs, par le profond respect des institutions d'un maître plus sage que nous. Les ai-je trop vues ? Au moins vaut-il mieux trop les regarder, que de ne pas assez les voir, car on ne troublera jamais impunément les pensées du roi de l'humanité.

On dit, Messieurs, que les artistes ne sauraient être poètes, parce qu'ils n'aiment pas l'emprisonnement de la pensée dans la rime inexorable, dans les règles infranchissables et l'alignement inflexible du nombre et de la mesure, il leur faut le grand air, la liberté de l'espace et du mou-

vement, l'indépendance du travail et la poésie ne souffre pas ces audaces. Davesiès de Pontès a cependant été poète, la souplesse de son talent a su accepter les impérieuses règles du Parnasse et porter les chaînes des muses. Je ne vous dirai pas qu'il doit être rangé parmi nos grands poètes, ses talents étaient trop diversifiés pour qu'il eût acquis l'ampleur et la beauté du génie poétique, mais il en possédait la facture, l'aisance et souvent la richesse ; il a montré ces qualités dans la traduction du premier chant de l'*Iliade*, et vous me permettrez de placer sous vos yeux le commencement de cette traduction.

Chante, fille des dieux, la colère d'Achille,
De malheurs et de deuils ce germe trop fertile,
Ce fléau qui plongea dans le séjour des morts
Tant d'âmes de héros et de leurs nobles corps
Fit aux chiens, aux vautours une pâture immense.
Ainsi de Jupiter s'accomplit la sentence,
Alors que s'éleva le débat odieux
D'Atride, roi des rois, d'Achille, fils des dieux.
Quel dieu leur mit au cœur cette haine homicide ?
Phœbus dont le courroux allumé par Atride,
Répandant sur les Grecs le trépas et l'effroi,
Vengea Chaysès, son prêtre, insulté par ce roi.

Mais c'est dans la traduction du poème de Childe-Harold par Byron qu'il a surtout laissé voir son talent poétique : sa lutte avec le poète anglais est brillante. Davesiès se mesure avec son rival, sans inégalité ni défaillance, il y parle avec bonheur la langue de la muse française, tantôt suave, tantôt vigoureuse, tantôt simple, tantôt bondissante, et, pour confirmer ce jugement, j'aime à citer le témoignage de l'un de nos meilleurs littérateurs, traducteur lui-même en prose de lord Byron, Amédée Pichot : « Davesiès, dit cet excellent juge, a surpassé tous « ses rivaux et ne sera pas surpassé. » Un pareil éloge sorti de pareille bouche me dispense d'ajouter un seul mot ; je me contenterai de vous faire entendre quelques vers de cette traduction dont voici le commencement :

Toi que la Grèce admit parmi les immortels,
Muse que du poète enfanta le Génie,
Tant de luths discordants ont souillé tes autels
Que je n'ose invoquer ta céleste harmonie !

J'ai parcouru le Pinde et l'antique Éonie,
J'ai vu Delphe et l'autel où nul ne vient prier,
Où murmure et se plaint la source qu'on oublie,
Et je me garderai, Muse, de t'éveiller
Par les humbles accords que je vais essayer.

Écoutez-le parler de Waterloo :

Childe Harold parcourut cette plaine de mort,
Le fatal Waterloo, sépulcre de la France,
. . . .
Là, d'un dernier essor l'Aigle encore s'élance,
Là, déchirant le sol de sa serre en lambeaux,
Percé de mille traits unis pour la vengeance,
Des fers brisés du monde entraînant les morceaux,
Il tombe. . . . .

Voici maintenant Napoléon au rocher de Sainte-Hélène :

Captif des nations conquises par ton glaive,
Ton nom seul les effraie, un nom plus glorieux
Depuis que ta grandeur a passé comme un rêve,
Ah ! tu sers de jouet au sort capricieux
Qui naguères semblait t'élever jusqu'aux cieux,
Et te diviniser dans ta propre pensée,
De ton génie ardent, flatteur officieux,
Quand tu voyais l'Europe à tes pieds abaissée,
Adorer en tremblant ta fortune encensée.

Je pourrais citer encore beaucoup d'autres poésies que vous aimeriez à entendre, mais je dois et je veux respecter les limites du temps, et il nous est d'ailleurs suffisamment acquis, Messieurs, que le jugement d'Amédée Pichot est vrai : Davesiès était vraiment poète, et nous pouvons lui en décerner la couronne.

Du poète au dramaturge il n'y a pas loin, Messieurs, ils sont tous deux fils d'une mère commune, la noble imagination : Davesiès fut donc auteur dramatique. Il composa une pièce complète en trois actes : le *Gonfalonnier de Brescia :* le *Cerbère du théâtre*, *Christophe Colomb*, l'*École des philanthropes*.

Le bibliophile Jacob donne de grands éloges au *Gonfalonnier de Brescia* qu'il appelle remarquable et compare au *Drame de Pinto* par Népomucène Lemercier : nous n'acceptons cependant ce jugement qu'avec réserve, car l'action de la pièce nous a paru trop compliquée, quelques

situations ne sont pas admissibles, les personnages du roi de Bohême et de Macaroni nous paraissent sortir d'une imagination démesurée, et s'il y a dans la pièce du mouvement et de l'intérêt, il s'y trouve encore plus, croyons-nous, de fantaisie et d'invraisemblance : on espérerait plus d'une pièce qui repose sur les querelles si émouvantes des Guelfes et des Gibelins.

Le *Cerbère* et le *Misanthrope* ne sont que des fragments, un travail incomplet où la main de de l'auteur essayait de créer une œuvre définitive,

Christophe Colomb n'est qu'un premier jet où les vers, et quelques-uns sont heureux, dominent la prose qui n'est pas encore transformée en poésie : il ne faut pas être sévère pour cet enfant au berceau, néanmoins on doit regretter que, sacrifiant aux regrettables habitudes du théâtre, Davesiès ait cru devoir faire entrer dans l'âme si haute, si élevée de Christophe Colomb, une intrigue d'amour avec la reine d'Espagne et faire descendre jusqu'à l'abaissement du vulgaire amour le grand conquérant du nouveau monde.

On pourrait penser, Messieurs, que, charmé par la poésie, séduit par les arts, bercé par les rèves dramatiques, Davasiès avait oublié d'établir en lui le sérieux de l'intelligence et de la gravité de la réflexion, il n'en avait rien été ; j'ai dit que la souplesse de son talent se prêtait aux diversités du travail et que ces variétés ne se portaient réciproquement pas préjudice. Vous l'avez vu littérateur, historien, artiste, poète, dramaturge, vous allez le voir publiciste, je vous le montreraii ensuite philosophe et moraliste.

Davasiès fit plusieurs voyages en Angleterre et avec son âme ouverte à l'amour du bien, son dévouement à l'amélioration des classes souffrantes, il fit de curieuses études sur les causes de la misère et des remèdes à lui donner, dans ce pays où le paupérisme le plus hideux côtoie la plus brillante oppulence ; il déposa, en 1858 et 1859, le fruit de ses observations, dans la *Revue des Deux-Mondes* : ce travail excellent fut accueilli avec un vif intérêt par les esprits sérieux, surtout en Angleterre où les

journaux donnèrent de grands éloges aux pages de Davesiès; ils en firent l'analyse, en discutèrent les pensées et les vues, invitant l'auteur à continuer son travail qui révêlait, disaient-ils, un observateur pénétrant et un publiciste éclairé, mais il ne put écouter ce bienveillant appel, la mort avait brisé la plume de Davesiès.

Cette justesse d'observation, publiciste, il la porte dans une autre étude qui nous regarde plus particulièrement ; elle porte le nom de : *Études sur l'histoire de Paris*. Au premier abord, ce travail paraîtrait devoir appartenir à l'histoire pure, mais par le principal sujet qu'il traite, il relève de la science philosophique, car c'est encore plus le publiciste qui raisonne que l'historien qui raconte.

Je dois avouer, Messieurs, que, dans ce travail, Davesiès semble avoir écrit des pages paradoxales : ces pages, au nombre de trois cents, où il montre une connaissance parfaite de l'histoire de France, sont consacrées à prouver que Paris est le fléau de la France, et, comme le dit l'écrivain lui-même, un tyran des plus despotique qui finira par tuer notre patrie. Après avoir lu sa thèse, il faut dire, Messieurs, qu'elle est savamment exposée et habilement défendue ; les faits se déroulent naturellement dans leur sincérité historique et montrent Paris asservissant la France durant cinq cents ans. Je ne m'étonne pas que la presse parisienne, lorsque le travail de Davesiès parut en 1849 et 1850, l'ait attaqué avec violence, car sa conclusion nette et sans phrases, était qu'il fallait déplacer le centre du gouvernement et le transporter dans une autre ville, et éviter ainsi une prépondérance qui condamnait les provinces à une funeste inertie, à l'acceptation déplorable des révolutions sans cesse renaissantes Mon but, vous le comprenez, Messieurs, ne peut être ni de défendre ni d'attaquer la pensée noblement audacieuse de Davesiès, je veux seulement mettre en relief le talent de publiciste de l'écrivain et le patriotisme de sa pensée ; on voit qu'il sait beaucoup, réfléchit profondément, qu'une âme honnête et un cœur français ont inspiré les pages remarquables de

son travail, et qu'il serait peut-être bon et utile de ne pas trop le reléguer parmi les insensées utopies.

Après les ouvrages que j'ai pu analyser, Davesiès compte encore dans sa fortune d'écrivain deux volumes, l'un d'*Études sur l'Orient et l'Égypte*, l'autre de *Mélanges littéraires* : on y trouve comme dans les autres, le littérateur l'historien, l'observateur ; mais l'importance n'est pas la même. Davesiès a seulement jeté sa pensée sur les pages, les a habillées promptement, et on peut facilement voir que son dessin était de compléter ces écrits et de leur donner une étendue et une forme plus dignes de lui et de ses lecteurs.

Me voici parvenu, Messieurs, à la fin du travail que l'amour de notre ville m'a imposé : en pensant que je devais, à la mémoire d'un citoyen injustement oublié, une réparation tardive, par un hommage public, je ne crois pas m'être trompé ; je vous ai montré Davesiès de Pontès, dans les onze volumes qu'il a produits, entrant avec succès dans toutes les régions des connaissances humaines, et j'aime à croire que vous partagerez mon estime réfléchie et profonde pour notre compatriote ; parti très jeune d'Orléans et ayant parcouru sa glorieuse carrière loin de nous qu'il n'a jamais revu, il pouvait sans doute, comme le sillage du vaisseau, être quelque peu oublié par nous, et c'est notre excuse ; mais aujourd'hui le silence serait impardonnable ; nous connaissons maintenant Lucien dans son âme, dans ses talents, dans sa noble vie, et lorsque, dans une des salles du musée historique, nous regarderons la figure de Davesiès si franche, si ouverte, si réfléchie, la mémoire de nos séances des 30 janvier et 19 février se joindra à ce regard et nous pourrons dire : « Lucien Davesiès de Pontès a été un excellent cultivateur « de la science et des arts et un véritable honneur pour « Orléans. »

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. Émile HUET.

Séance du 1er Mai 1891.

Lucien Davesiès de Pontès est né à Orléans le 9 septembre 1806 ; enlevé prématurément par la mort à Passy, le 24 décembre 1859, après une vie longue par le travail, il a laissé un bagage littéraire considérable ; huit ans marin, puis par un singulier retour de fortune, treize ans sous-préfet, aidé par une féconde activité d'esprit, il fut amené par les circonstances à aborder l'étude de toutes les régions des connaissances humaines. Tour à tour littérateur, historien, artiste, poète, publiciste et philosophe, il écrivit beaucoup, et ses œuvres réunies ne forment pas moins de 11 gros volumes.

Pourquoi l'oubli s'est-il fait sur ce nom ? Pourquoi un tel œuvre est-il tombé dans l'ombre? Sept villes, dit-on, se disputent la gloire d'avoir vu naître Homère ; révérence parler et toutes proportions sauves, pourquoi Orléans se souvient il à peine de Davesiès de Pontès qui fut de ses enfants ?

On pourrait chercher la réponse, la trouver peut-être. Etendue sur tant de sujets absolument divers, l'étude doit manquer de sérieux ; inspirée par des sentiments toujours

généreux sans doute, mais quelquefois entachés d'utopie, comme l'utopie elle devait peu durer, voilà ce qu'on pourrait dire pour l'œuvre en général ; pour l'écrivain et son origine orléanaise, on ajouterait avec plus de raison qu'Orléanais il le fut bien peu, car il fit ses études à Paris, et à vingt ans il partait aspirant de vaisseau et ne devait plus revenir à sa ville natale.

Mais on serait injuste et pour l'œuvre et pour l'écrivain, si on voulait généraliser ce jugement. Il est de ces natures d'élite qui, comme le dit M. l'abbé Desnoyers « ne jettent « pas, sans doute, l'éclat des intelligences extraordinaires, « mais sortent de la route commune », et ce n'est pas une façon banale d'en sortir que de prendre à l'envî et l'un après l'autre tous les chemins qui viennent y aboutir et de laisser dans tous une trace que l'on pourra suivre avec fruit.

***

Lucien Davesiès de Pontés avait au plus haut degré une de ces natures sortant du commun ; écoutez plutôt le jugement que M. l'abbé Desnoyers porte sur les œuvres qu'il a laissées : *Littérateur*, ses pensées sont hautes, son style est noble, coloré et plein d'aperçus délicats. Très fin et heureux appréciateur de Virgile et d'Homère, il allait puiser dans son étude aux sources même du bon goût, dans ces grands classiques trop délaissés. Ne serait-ce pas pour cela que ses observations et son jugement sont si sûrs, et indiquent un littérateur à la pensée clairvoyante? Il aima passionnément les *beaux-arts*, qu'il alla étudier sur place en Grèce, en Allemagne, en Italie, la terre classique ; il en parle en observateur et l'on ne peut que constater la finesse et l'excellence de son jugement ; quand il admire, son admiration est raisonnée et persuasive ; du *Poète*, il avait la facture, l'aisance et la richesse, et la langue de

sa muse française est tantôt suave, tantôt vigoureuse, tantôt simple, tantôt bondissante ; il fallait ces qualités pour traduire l'Iliade ou Child-Harold. Il réussit moins comme *dramaturge*, et si le *Gonfalonier de Brescia* a du mouvement et de l'intérêt, il s'y trouve encore plus de fantaisie et d'invraisemblance. Dans ses *travaux historiques* il fait preuve d'un jugement droit et d'un goût éclairé ; il juge Augustin Thierry dont il avait été l'ami et le disciple : pouvait-il être à meilleure école ?

Son passage dans l'administration sous-préfectorale fit de lui, qu'il fût en fonctions ou qu'il les eût résignées, un *publiciste*, et il apporta dans ses nouveaux travaux ses grandes qualités de finesse dans l'observation ; enfin *moraliste*, s'il semble quelque peu paradoxal, il ne faudrait pas se hâter toutefois de ranger certains de ses travaux, — notamment celui qui porte ce titre de : Paris tuera la France, — parmi les utopies insensées.

Tel est, Messieurs, le résumé trop court du mémoire si intéressant dont vous avez entendu la lecture ; je me sens tenté de lui appliquer une grande partie des qualités qu'il relève à l'actif de son héros ; finesse et sureté d'appréciation ; style coloré, hautes pensées, admiration raisonnée et persuasive ; bien persuasive, en effet, car en le lisant vous éprouverez comme moi le désir de lire ces onze volumes où M. l'abbé Desnoyers a lu tant de belles choses. Voilà Davesiès de Pontès bien vengé de l'oubli.

M. l'Abbé me permettra-t-il de lui adresser une critique ? On dit qu'un rapport doit en contenir au moins une : critiquons donc.

Davesiès de Pontès était devenu homme à cette époque où l'on était encore enthousiaste, Schopenhaüer n'était point alors de mode. Les grands parlementaires remuaient de grandes idées, les politiques soulevaient de hautes questions.

On était Philhellène de pensée et d'action, on chantait Missolonghi et on allait se battre aux côtés de Kanaris. Les esprits inquiets recherchaient la rénovation sociale : on était Saint-Simonien, disciple du Père avec Thierry, Félicien David et tant d'autres.

Davesiès de Pontés fut enthousiaste et novateur, et de la façon la plus ardente. Et voilà ma critique : Cette incursion dans le Fouriérisme, le mémoire le dit bien, ce fut un égarement, et la conduite de Lucien est inexcusable ; mais combien à regret, avec quelle finesse d'appréciation, quel cœur. M. Desnoyers lui fait ce reproche ! « L'âme généreuse et délicate de notre compatriote se laissa « séduire par l'idée d'un progrès dans la situation des peu- « ples et d'une transformation sociale ; il ne sut résister au « combat pour refaire l'homme et surtout émanciper la « femme, injustement condamnée à un rôle subalterne ; tout « cela devait plaire à Davesiès, dont l'âme élevée ne se « résignait pas à se traîner dans les routes battues et vul- « gaires. Voilà je pense, Messieurs, la seule explication « d'un égarement qui sans elle rendrait la conduite de « Lucien inexcusable. » La générosité du cœur fut aussi une vertu de Davesiès ; jeune, elle l'entraina aux rêveuses utopies, mais cela dura peu ; plus rassis elle le ramena tout doucement à la vérité chrétienne ; son âme délicate devait en venir là. Mais alors l'excuse du mémoire est donc juste et ma critique mal fondée ? Mettons alors que je n'ai rien dit !

Cependant, le bibliophile Jacob, l'un des proches parents de Davesiès, dans une étude qu'il lui consacra et qui parut en deux articles de la *Revue des Provinces*, vers l'année 1864, relate ce jugement, porté par l'Administration sur le sous-préfet de Libourne de 1840 ; il est regardé par elle comme « un utopiste incurable » l'appréciation doit être quelque peu vraie, car P. Lacroix, constate quelques lignes plus loin avec quelle facilité son parent entre-

prend et délaisse tour à tour une foule de travaux divers; « il passait successivement d'une idée à une autre, d'un « projet à un autre projet. » Cette utopie, passagère je le veux bien, cette versatilité, ne seraient-elles pas l'explication de l'oubli ?

Mais alors, M. l'abbé Desnoyers a pleinement atteint le but qu'il poursuivait, sauver de l'oubli ce qui y était trop injustement jeté et il l'a atteint de la façon la plus heureuse, en mettant en lumière les ouvrages de Davesiès : voilà pour l'œuvre. Un écrivain de race, de sa famille par le sang l'avait déjà précédé en publiant sa biographie ; un écrivain de cœur, de sa famille Orléanaise, la rappelle aux Orléanais : voilà pour le compatriote. C'était justice et justice est faite. Le mémoire le dit excellemment :

Me voici parvenu, Messieurs, à la fin du travail que l'amour de notre ville m'a imposé ; en pensant que je devais, à la mémoire d'un citoyen injustement oublié, une réparation tardive, par un hommage public, je ne crois pas m'être trompé; je vous ai montré Davesiès de Pontès, dans les onze volumes qu'il a produits, entrant avec succès dans toutes les régions des connaissances humaines, et j'aime à croire que vous partagerez mon estime réfléchie et profonde pour notre compatriote; parti très jeune d'Orléans et ayant parcouru sa glorieuse carrière loin de nous qu'il n'a jamais revu, il pouvait, sans doute, comme le sillage du vaisseau, être quelque peu oublié par nous et c'est notre excuse; mais aujourd'hui le silence serait impardonnable ; nous connaissons maintenant Lucien dans son âme, dans ses talents, dans sa noble vie, et lorsque, dans une des salles du Musée historique, nous regarderons la figure de Davesiès si franche, si ouverte, si réfléchie, la mémoire de nos séances des 30 janvier et 19 février se joindra à ce regard et nous pourrons dire : « Lucien Davesiès de « Pontès a été un excellent cultivateur de la science et des arts et un « véritable honneur pour Orléans. »

***

Si Davesiès est né à Orléans et à ce titre doit être des nôtres, il le sera plus encore lorsque nous aurons signalé les bustes qui rappellent ses traits au Musée et à la Biblio-

thèque, ainsi que son tombeau qui conserve ses restes dans notre cimetière.

Le buste de bronze, signé : J. du Seigneur, daté de 1865 et portant cette mention : « d'après un Daguerréotype fait en 1853 », est dans l'une des salles du musée de peinture ; ce n'est pas le seul souvenir matériel de Davesiès que possède la ville d'Orléans; le même buste, le modèle sans doute, en plâtre coloré, est conservé à la bibliothèque. La figure pleine et robuste est agréable. C'est la faute du bronze sans doute, mais les yeux sans lumière répandent sur le visage comme une expression vague, que ne parvient pas à fixer le cou large, serré dans une cravate à deux tours et l'impériale mouchetant le menton. La figure est rêveuse et il m'a semblé y voir quelques traits de ressemblance avec celle de l'empereur Napoléon III.

Une très jolie gravure de Nargeot, mise en tête d'une notice biographique, extraite des articles du bibliophile Jacob, est évidemment inspirée par ce buste.

Mais Orléans possède plus qu'une effigie de Davesiès de Pontès. « Sa veuve, la noble compagne de sa vie, de ses « pensées et de ses études, s'est imposé la tâche de « recueillir elle-même et de faire imprimer les essais en « tous genres qu'il a laissés malheureusement inachevés. » Puis se souvenant de l'origine orléanaise de son mari, sachant que son père était mort à Orléans, ayant laissé le renom le plus honorable et comme homme et comme directeur des Domaines, elle a voulu que la dépouille mortelle du fils vint dormir là l'éternel sommeil aux côtés de celle du père, reconstituant ainsi dans la mesure du possible, la famille à son lieu d'origine. C'est par ses soins qu'ont été élevées les tombes qu'on peut voir aujourd'hui au cimetière St-Vincent.

La plus haute, qui porte en son sommet un médaillon de

bronze creux, où la figure est plus jeune et plus souriante que dans le buste du musée, est gravée de ces mots :

A LUCIEN DAVESIÈS DE PONTÈS
MORT A PASSY, LE 24 DÉCEMBRE 1859
SA VEUVE INCONSOLABLE

La plate tombe mise au bas, ajoute à droite : âgé de 52 ans. — Et plus bas, ce texte : « Heureux ceux qui meu-« rent dans le Seigneur ; dès à présent, dit l'Esprit-Saint, « ils se reposent de leurs travaux car leurs œuvres les « accompagnent et les suivent. »

La partie gauche de la même plate tombe porte : « Et de « Margaret Phillips, veuve de Lucien Davesiès de Pontès, « morte à Paris, le 27 décembre 1867, âgée de 47 ans. — « A voulu reposer auprès de celui qu'elle a tant aimé. »

A gauche, le père et la mère, et plus loin encore son frère, le général Amédée Théodore et à la droite, une sœur, sans doute, portant le nom de Mlle de la Mariouze.

Pieux rendez-vous. L'œuvre de mort accomplie, la famille du sang est venue là se réunir. M. l'abbé Desnoyers a fait œuvre de vie en réveillant le souvenir d'un enfant trop méconnu de la famille orléanaise.

***

La section des lettres, a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'impression du mémoire de M. l'abbé Desnoyers.



STATISTIQUE MÉDICALE

De la Ville d'Orléans

ANNÉES 1887, 1888, 1889, 1890

Par M. le Docteur LEPAGE.

Séance du 3 Juillet 1891.

Depuis de longs mois, l'Académie de médecine, poussée par un patriotique enthousiasme, s'occupe de la dépopulation de la France ; mais il ne suffit point de venir nous montrer que notre population s'accroît avec une lenteur désespérante, alors que les autres pays pullulent à qui mieux mieux; il faut encore, après avoir lutté pendant une année entière contre la maladie, que nous comptions nos morts.

N'est-il point navrant, en effet, de voir, comme en 1890 par exemple, que près d'un tiers, 464 sur 1,628 ont été décimés à la fleur de l'âge ; 231 dans les premiers mois qui ont suivi leur naissance, les 233 autres avant d'avoir atteint leur vingtième année, succombant aux maladies infantiles, aux inflammations intestinales, aux affections contagieuses, ennemies vigilantes sans cesse en éveil aux chevets des berceaux de l'enfance.

1890 a du reste été, avec 1887, l'une des années les plus meurtrières chez l'enfant.

Avant de combattre, sachons donc d'abord le nombre

de nos ennemis, reconnaissons ceux d'entre eux qui sont les plus acharnés contre nous.

« Fixons, comme le disait Guérard à l'Académie, la part qui dans la mortalité générale doit être attribuée à chaque maladie en particulier, aux influences locales, aux saisons, etc., et nous obtiendrons ainsi des documents précieux qui, accumulés d'année en année, vérifiés ou corrigés avec le temps, conduiront à découvrir et à neutraliser bien des causes d'insalubrité, à favoriser l'amélioration physique et morale de l'homme. »

C'est là le but que se propose cette étude, appelée à continuer les travaux abandonnés depuis quelques années par l'un de mes honorables confrères, M. le Dr Patay. Ces travaux du reste me serviront de base, me tiendront lieu de guide. J'aurais voulu reprendre la statistique là où il l'avait laissée mais, faute de temps, j'ai reculé, du moins quant à présent, devant ces 16,000 certificats poussiéreux, entassés depuis de longues années au milieu des archives de la mairie.

Je me suis contenté de remonter moins loin, et de comprendre seulement dans cette statistique les années 1887, 1888, 1889 et 1890, et je m'estimerai très heureux si ce travail peut être de quelque utilité, tant petite soit-elle, et si l'on peut s'appuyer sur lui, pour en tirer quelques conclusions et quelques renseignements au profit de la vie humaine.

La Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publique au ministère de l'Intérieur exige de toutes les grandes villes de France l'envoi d'un bulletin de statistique sanitaire mensuel sur lequel doivent être rangés tous les décès survenus pendant le mois dans la commune.

Il faut que dans cette feuille, l'employé de mairie chargé de ce travail, s'évertue à faire rentrer dans 27 catégories différentes tous les décès selon leurs causes.

Voici la nomenclature de ces causes de décès auxquelles il est tenu de se conformer :

1. Fièvre typhoïde ou muqueuse.
2. Variole.
3. Rougeole.
4. Scarlatine.
5. Coqueluche.
6. Diphtérie, croup, angine couenneuse.
7. Choléra asiatique.
8. Phtisie pulmonaire.
9. Autres tuberculoses.
10. Tumeur.
11. Méningite simple.
12 Congestion et hémorrhagie cérébrales.
13. Paralysie sans cause indiquée.
14. Ramollissement cérébral.
15. Maladies organiques du cœur.
16. Bronchite aigue.
17. Bronchite chronique.
18. Pneumonie, broncho-pneumonie.
19. Diarrhée, gastro-entérite.
20. Fièvre et péritonite puerpérales.
21. Autres affections puerpérales.
22. Débilité congénitale et vice de conformation.
23. Sénilité.
24. Suicides.
25. Autres morts violentes.
26. Autres causes de mort.
27. Causes restées inconnues.

Ranger ainsi tous les décès est un travail toujours difficile, pour qui, n'ayant point fait d'études spéciales, ne saurait connaître toutes les dénominations sous lesquelles on peut, pour ainsi dire, cacher toutes les maladies causes de mort.

Néanmoins ce travail est facilité, car toute maladie qui n'est pas celle indiquée dans les autres catégories, est rangée bien à tort dans la classe n° 26 ainsi intitulée: autres causes de mort ; classe bien vaste et bien élastique ; en effet nous la voyons toujours contenir un grand nombre de décès : 370 sur 1,544 en 1887, 347 sur 1,481 en 1888, 344 sur 1,460 en 1889.

On m'objectera que ce sont décès dont la connaissance importe peu : non certes, car pour l'année 1890, si j'avais suivi de point en point cette nomenclature.

1° J'y aurais fait rentrer 83 affections des voies respiratoires qui ne sauraient trouver place dans les trois paragraphes de cette statistique : n° 16, bronchite aigue ; n° 17, bronchite chronique ; n° 18, pneumonie, broncho-pneumonie ; et cependant il est bien de quelque importance de savoir exactement le nombre de nos morts par affections pulmonaires, nombre si malheureusement accru en 1890, étant donnée l'épidémie d'influenza qui fondit sur nous dès le début de l'année, et fit de si nombreux vides dans les familles.

On devrait donc ajouter à cette nomenclature une classe 18 *bis* que l'on pourrait catégoriser ainsi : Autres affections des voies respiratoires.

2° Au point de vue des affections cérébrales, ne devrait-on pas également, non pas ajouter ici une catégorie, mais remplacer le n° 13 : *Paralysie sans cause indiquée*, dans laquelle on voit toujours peu de décès, par une autre classe ainsi conçue : Autres affections cérébrales, affections nerveuses ; dans cette catégorie, on pourrait faire rentrer les encéphalites, les convulsions si fréquentes chez l'enfant, les méningites tuberculeuses, les paralysies, les embolies cérébrales, etc., classe dans laquelle j'ai rangé en 1890, 126 décès dûs à ces diverses maladies, décès jetés pêle-mêle jusqu'à ce jour au paragraphe 26.

3° L'article 19 : Diarrhée, gastro-entérite, ne renferme pas toutes les maladies de l'appareil digestif, et je proposerai ici d'ajouter une classe qui renfermerait toutes ces autres affections, ainsi que celles des annexes des voies digestives, foie, péritoine, etc., au nombre de 46 pour 1890 et classées jusqu'ici toujours au même n° 26.

4° Deux classes pour les affections puerpérales sont de trop actuellement qu'avec le perfectionnement de l'antisepsie ces maladies tendent à disparaître, et l'on pourrait de cette façon avoir :

Classe 20 : Autres affections des voies digestives et annexes.

Classe 21 : Fièvre puerpérale et autres affections puerpérales.

5° Enfin, ceci soit dit à l'intention de mes confrères, ne devrait-on pas supprimer la dernière classe : Causes restées inconnues, car les moyens sont nombreux, tout en sauvegardant le secret professionnel, de porter à la connaissance de la municipalité (qui du reste peut l'exiger) les vraies causes de mort.

12 certificats seulement portaient cette année comme cause du décès : mort naturelle ; mes confrères ont bien voulu m'indiquer la vraie cause de ces décés, et j'arrive ainsi à réduire à peu près à néant la classe 27 : Causes restées inconnues. J'espère qu'il en sera de même les années suivantes ; je dis à peu près, car pour quatre seulement de ces morts je n'ai pu obtenir des renseignements vraiment suffisants ; ils composeront à eux seuls cette catégorie.

Ces réformes étant admises, j'obtiendrai une nomenclature ainsi établie, qui ne sera pas plus longue que l'ancienne et qui me paraît plus apte à donner toutes satisfactions aux statisticiens :

1. Fièvre typhoïde.
2. Variole.

3. Rougeole.
4. Scarlatine.
5. Coqueluche.
6. Diphtérie, croup, angine couenneuse.
7. Choléra asiatique.
8. Tuberculose pulmonaire.
9. Autres tuberculoses.
10. Tumeur.
11. Méningite simple.
12. Congestion et hémorrhagie cérébrales.
13. Autres affections cérébrales. (Classe nouvelle.)
14. Ramollissement cérébral.
15. Maladies organiques du cœur.
16. Bronchite aigue.
17. Bronchite chronique.
18. Pneumonie, broncho-pneumonie.

18 *bis*. Autres affections des voies respiratoires. (Classe nouvelle.)

19. Diarrhée, gastro-entérite.
20. Autres affections des voies digestives et de leurs annexes. (Classe nouvelle.)
21. Fièvre puerpérale et autres affections puerpérales.
22. Débilité congénitale et vice de conformation.
23. Sénilité.
24. Suicides.
25. Autres morts violentes.
26. Autres causes de mort.
27. Causes restées inconnues.

J'espère que ces légères modifications pourront être appliquées à la statistique ministérielle sans en compliquer les rouages.

C'est l'ordre que je suivrai dans ce travail pour les décès de 1890. J'aurais voulu le faire également pour les causes de morts des trois autres années, mais les recherches

nécessaires étant par trop considérables, je n'ai pu pour ces trois années, établir la statistique sur ces bases et j'ai dû me contenter des bulletins mensuels fournis au ministère.

Des tableaux aussi nombreux que possible sont joints à ce travail, pour le rendre plus précis et attirer davantage l'attention en en concentrant les données.

Deux parties principales composeront cette étude.

Dans la première, je suivrai pas à pas la mortalité à travers les âges, les sexes, dans les hopitaux d'adultes, d'enfants, de vieillards, d'aliénés.

Dans la seconde, j'étudierai la statistique mortuaire ou le relevé des causes de décès.

Celles-ci étant connues, en mourrons-nous moins? Je l'espère, car nous aviserons alors au moyen de les combattre dans la mesure du possible ; et la constatation des maladies causes de mort conduira nécessairement à l'investigation étiologique de ces causes mêmes et par suite à l'application des mesures d'hygiène et d'administration les plus propres à lutter contre elles sur le lieu même d'origine.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA MORTALITÉ.

§ Ier.

Etant donnée la population de la Ville d'Orléans, et le nombre de morts qui éclatent chaque année dans la Ville, combien chaque habitant a-t-il de chances annuelles d'être épargné ? En un mot, combien avons-nous par an de morts pour 1,000 habitants, c'est-là un des premiers points à élucider.

Nous nous baserons pour la recherche de cette inconnue sur le dernier recencement fait en 1886 et qui attribuait à la Ville 60,826 habitants en y comprenant 3,565 hommes de troupes.

En 1887, nons avons un chiffre total de décès égal à 1,544. Si nous le proportionnons à la population totale de 60,826 habitants, nous trouverons 25 décès 38 pour 1,000 habitants.

En 1888, avec 1,481 morts et le même nombre d'habitants, nous obtenons une moyenne de 24, 34 °°/°°.

En 1889, nous n'avons que 1,460 décès, soit 24 °°/°°.

En 1890, le chiffre de décès est le plus considérable de ces quatre années, il s'élève à 1,628, soit 26,76 °°/°°.

Soit pour ces quatre années : 6,113 décès et en établissant la moyenne des moyennes, nous obtenons le chiffre de 25,12 °°/°°.

25 décès pour 1,000 habitants chaque année, par conséquent 975 pour 1,000 d'épargnés, voilà un premier point élucidé par la statistique.

§ II.

Mais une seconde question tout aussi importante se présente aussitôt.

A quel âge meurt-on le plus ? Il va être aussi facile de l'établir chiffres en main.

Pour plus de clarté, nous diviserons l'existence en cinq périodes :

1° Les enfants de moins d'un an ;

2° Ceux de 1 à 19 ans ;

3° Les adultes de 20 à 39 ans ;

4° Ceux de 40 à 59 ans ;

5° De 60 ans et au-delà ;

6° Les morts nés viendront compléter les nombres de décès.

Voici les tableaux ainsi faits pour les quatre années qui nous occupent :

Année 1887

MOIS.	MORTS-NÉS.	MOINS d'un an.	De 1 à 19 ans.	De 20 à 39 ans.	De 40 à 59 ans.	De 60 ans et au-delà.	TOTAUX.
Janvier	3	26	8	19	23	80	159
Février	9	15	3	11	19	54	111
Mars	3	17	18	21	16	81	156
Avril	3	23	50	22	17	59	174
Mai	3	17	27	13	21	59	140
Juin	4	26	24	13	19	37	123
Juillet	4	24	31	19	23	32	133
Août	3	40	15	10	10	40	118
Septembre...	6	22	16	16	19	45	124
Octobre	4	7	8	12	20	42	93
Novembre....	4	17	8	15	20	42	106
Décembre	3	15	11	13	17	48	107
TOTAUX...	49	249	219	184	224	619	1.544

Année 1888

MOIS.	MORTS-NÉS.	MOINS d'un an.	De 1 à 19 ans.	De 20 à 39 ans.	De 40 à 59 ans.	De 60 ans et au-delà.	TOTAUX.
Janvier.......	6	16	15	13	22	45	117
Février.......	4	16	24	15	16	77	152
Mars.........	5	26	23	23	25	78	180
Avril.........	4	19	19	14	17	58	131
Mai......... .	11	14	14	21	27	42	129
Juin.........	4	16	27	16	19	42	124
Juillet	6	19	12	9	14	41	101
Août.........	6	25	5	11	22	27	96
Septembre....	6	33	9	11	15	36	110
Octobre......	6	25	15	9	14	44	113
Novembre....	6	20	15	10	23	45	119
Décembre....	5	10	20	12	13	49	109
TOTAUX...	69	239	198	164	227	584	1.481

Année 1889

MOIS.	MORTS-NÉS.	MOINS d'un an.	De 1 à 19 ans.	De 20 à 39 ans.	De 40 à 59 ans.	De 60 ans et au-delà.	TOTAUX
Janvier.......	4	14	23	16	22	68	147
Février.... ..	7	18	30	15	18	64	152
Mars.........	6	13	25	19	11	53	127
Avril.........	4	11	18	14	17	55	119
Mai..........	5	10	21	32	21	50	139
Juin.........	4	14	17	14	14	37	100
Juillet	11	13	16	9	26	45	120
Août.........	8	18	13	13	14	32	98
Septembre....	3	25	19	8	17	37	109
Octobre......	6	13	3	21	11	39	93
Novembre....	8	7	14	10	9	43	91
Décembre....	7	20	24	21	23	70	165
TOTAUX...	73	176	223	192	203	593	1 460

Année 1890

MOIS.	MORTS-NÉS.	MOINS d'un an.	De 1 à 19 ans.	De 20 à 39 ans.	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au-delà.	TOTAUX.
Janvier.......	4	11	22	44	32	98	211
Février.......	5	22	19	23	26	59	154
Mars.........	6	27	27	17	24	88	189
Avril.........	4	20	26	15	20	47	132
Mai....	4	20	28	14	9	55	130
Juin	7	15	22	21	18	40	123
Juillet	1	16	15	14	17	35	98
Août.........	5	35	24	13	18	34	129
Septembre....	6	27	20	15	21	39	128
Octobre	1	13	11	12	21	42	100
Novembre....	2	8	7	8	29	39	93
Décembre	4	17	12	17	27	64	141
TOTAUX....	49	231	231	213	262	640	1.628

Ces chiffres seront plus convaincants encore en en faisant la récapitulation comme dans le tableau ci-dessous.

ANNÉES.	MORTS-NÉS	MOINS d'un an.	De 1 à 19 ans.	De 20 à 39 ans.	De 40 à 59 ans.	De 60 ans et au-delà.	TOTAUX.
1887.........	49	249	219	184	224	619	1.544
1888.........	69	233	198	164	227	584	1.481
1889..	73	176	223	192	203	593	1.460
1890.........	49	231	233	213	262	640	1.628
TOTAUX...	240	895	873	753	916	2.436	6.113

Chez les enfants de moins d'un an, comme nous le voyons, les décès sont extrêmement nombreux ; sur 6,113 décès, si nous faisons le total de ces quatre années, nous en trouvons 895, soit 14,64 %.

De 1 an à 19 ans, 873 autres, 14,28 % ont succombé ; viennent ensuite 753 décès de 20 à 39 ans soit 12,31 % ; 916 de 40 à 59 ans ou 14,98 % ; enfin, chiffre énorme, 2436,

plus du tiers 39,85 °/ₒ à partir de 60 ans ; on compte en outre 240 morts nés, 3,92 °/ₒ.

En 1889, nous avons perdu beaucoup moins d'enfants que les trois autres années ; en 1890, le chiffre des vieillards est plus considérable.

§ III.

Les mois de juillet, août et septembre sont les plus funestes aux enfants de moins d'un an, mois de diarrhées et d'athrepsie ; il en est de même de ceux de mars, avril, mai, mois de rougeole et de bronchopneumonie.

Ce sont encore ces maladies qui augmentent le nombre des décès dans la seconde catégorie, de 1 à 19 ans, car dans cette classe, la majeure partie des morts atteint les enfants âgés de moins de 10 ans.

Chez les adultes, les mois les plus chargés sont janvier, février, mars, époque d'influenza et d'affections des voies respiratoires.

Chez les vieillards, ce sont encore les premiers mois de l'année où l'on relève le plus de decès, tant par sénitité que par affections cérébrales et pulmonaires, et les morts augmentent à nouveau chez eux avec les mois d'hiver.

Voici du reste par mois, le nombre total des décès de chacune des quatre années dont nous parlons.

MOIS	1887	1888	1889	1890	TOTAUX.
Janvier..........	159	117	147	211	634
Février..........	111	152	152	154	569
Mars............	156	180	127	189	652
Avril............	174	131	119	132	556
Mai..............	140	129	139	130	538
Juin.............	123	124	100	123	470
Juillet..........	133	101	120	98	452
Août.............	118	96	98	129	441
Septembre.......	124	110	109	128	471
Octobre..........	93	113	93	100	399
Novembre.......	106	119	91	93	409
Décembre.......	187	109	165	141	522
TOTAUX...	1.544	1.481	1.460	1.628	6.113

Comme nous le voyons d'après ces chiffres, ce sont les mois d'hiver qui sont les plus chargés de décembre à avril. Le mois de mars est celui qui a le plus de décès, le mois d'octobre est au contraire le mois du minimum.

L'épidémie d'influenza est venue augmenter le nombre des décès dans une assez forte proportion ; ainsi en décembre 1889, début de l'épidémie, nous avons 165 morts au lieu de 119, moyenne des trois autres mois de décembre ; au mois de janvier 1890, 211 décès au lieu de 141 en moyenne.

§ IV.

Les deux sexes sont en moyenne à peu près également frappés ; ainsi, si en 1890 nous défalquions les enfants âgés de moins de 15 ans, nous trouvons chez les adultes 1,142 décès se divisant en 577 hommes et 565 femmes.

Ils sont ainsi diversement répartis pour les différents mois de l'année.

SEXES.	TOTAUX.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre.
Hommes....	577	96	52	74	42	45	40	23	33	41	40	43	48
Femmes....	565	79	60	61	41	35	43	46	33	35	37	32	63

§ V.

Les 1,628 décès enregistrés en 1890, se répartissent ainsi que le montre le tableau suivant tant en ville que dans les divers hopitaux d'adultes, d'enfants, de vieillards et d'aliénés.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décmbre.	TOTAUX
Hôtel-Dieu.......	34	20	39	13	17	18	10	18	17	12	16	21	232
Salles militaires..	5	6	5	3	2	1	1	1	2	1	»	1	28
Hopital général...	16	13	11	9	16	10	8	8	9	7	7	14	128
Aliénés (Asile d')..	6	8	8	1	3	4	6	3	2	1	4	8	54
Petites-Sœurs....	7	3	6	7	3	1	1	3	2	3	4	6	40
Prison...........	3	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	5
TOTAUX...	71	50	69	33	42	34	26	33	32	24	31	51	49[illegible]
Décès en ville....	140	104	120	99	88	[illegible]9	72	96	96	76	62	90	1.135
TOTAUX...	211	154	189	132	130	123	98	129	128	100	93	141	1.628

Nous relevons donc comme total 1,135 décès en ville, 260 à l'Hôtel-Dieu, se subdivisant en 28 pour les salles militaires, 149 dans les salles d'adultes des deux sexes, 9 à la maternité (débilité congénitale chez les enfants), 34 à l'hôpital des enfants; 128 morts à l'Hôpital-Général,

dont 98 chez les vieillards et incurables, 30 aux enfants assistés, à la Crèche.

L'établissement de vieillards dirigé par les Petites Sœurs des Pauvres, donne 46 décès pour les vieillards des deux sexes. L'asile d'aliénés en compte 54; la Prison, 5.

Un chiffre qu'il aurait fallu établir, c'était la mortalité dans les Collèges et pensionnats pour chaque sexe, mais presque toujours les enfants sont rendus à leur famille au moindre signe de maladie sérieuse, tant sur la demande de celle-ci, que par crainte de la contagion si facile à se propager dans les agglomérations infantiles; il m'a été impossible d'être éclairé à ce sujet.

SECONDE PARTIE.

DES CAUSES DE MORT.

Je ne puis mieux faire pour relever les causes de décès des trois premières années qui nous occupent, 1887, 1888, 1889 que de les concentrer en un tableau général en me conformant aux chiffres officiels ; mais que d'inconnus en ce tableau où nous voyons chaque année en moyenne 350 sur 1,500 décès, près d'un sur 4, mal classés et par conséquent sans valeur. Sont-ce des affections cérébrales, pulmonaires, des affections des voies digestives, des péritonites, nous l'ignorons. Espérons qu'à l'avenir nous serons mieux partagés et que feuilletant à temps les certificats de décès, et les classant selon nos désirs, nous arriverons à mieux éclaircir la situation.

On a l'air en effet jusqu'à ce moment de ne point s'occuper d'autres maladies des voies digestives que de la Gastro-entérite, et cependant l'on meurt de Peritonite simple (22 en 1890) de typhlite, d'occlusion intestinale ; on succombe aux affections du foie, dans ce siècle d'alcoolisme (16 décès), sans compter les cas de carcinômes développés dans cet organe si complexe.

On laisse de côté les congestions pulmonaires (52 en 1890) si fréquentes actuellement pendant les hivers rigoureux que nous traversons depuis quelques années, et qui occasionnent bien des morts subites.

On rejette pêle-mêle dans l'inépuisable classe 26, avec toutes ces affections, les encéphalites, les maladies de la moelle épinière, les névroses, l'aliénation mentale, les convulsions de l'enfance, comme autant d'ennemis qu'on ne daigne pas combattre, et à qui on a l'air d'abandonner leurs proies. Il faut lutter, lutter encore, et savoir comme je le

propose, le nombre de ces ennemis qui nous guettent, afin de pouvoir les combattre corps à corps et ouvertement.

C'est donc avec regret et dans l'impossibilité où je suis actuellement d'agir diversement, que je vais indiquer les causes de mort de 1887 à 1889. Il n'en sera pas de même pour 1890, où je suivrai la nomenclature si peu différente que je propose, et dont il sera possible de tirer plus de renseignements.

Pour ces quatre années, les décès que nous savons être au nombre de 6,113 se répartissent de la façon suivante, selon les maladies qui les ont causés.

Causes de décès pour les années 1887, 1888 et 1889.

N°s D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS.	1887	1888	1889
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse......	9	12	20
2	Variole........................	1	1	17
3	Rougeole.......................	22	»	3
4	Scarlatine......................	1	7	22
5	Coqueluche.....................	3	7	3
6	Diphterie, Croup, Angine couenneuse	16	25	52
7	Choléra asiatique................	»	1	»
8	Phtisie pulmonaire...............	153	136	126
9	Autres tuberculoses..............	54	33	48
10	Tumeur.......................	52	79	86
11	Méningite simple................	56	46	27
12	Congestion et Hémorrhagie cérébrales	136	121	111
13	Paralysie sans cause indiquée......	13	5	»
14	Ramollissement cérébral...........	36	26	49
15	Maladies organiques du cœur......	100	100	99
16	Bronchite aigüe..................	42	43	22
17	Bronchite chronique..............	35	26	40
18	Pneumonie, Brocho-pneumonie....	168	162	88
19	Diarrhée, Gastro-entérite..........	91	107	91
20	Fièvre et Péritonite puerpérales....	8	3	6
21	Autres affections puerpérales.......	2	3	1
22	Débilité congénitale et vice de conformation......................	27	38	22
23	Sénilité.........................	76	53	83
24	Suicides........................	11	16	11
25	Autres morts violentes...........	10	13	7
26	Autres causes de mort............	370	347	344
27	Causes restées inconnues..........	»	2	9
	Morts-nés,......................	49	69	73
	TOTAUX........	1.544	1.481	1.460

1890.

Nos D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	TOTAL.
1	Fièvre typhoïde ou muqueuse............	»	1	2	1	»	1	2	1	4	4	1	1	18
2	Variole...............................	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Rougeole..............................	5	1	2	13	10	4	2	4	»	»	»	»	41
4	Scarlatine............................	»	5	2	2	1	1	»	1	»	»	»	»	12
5	Coqueluche............................	»	»	1	»	3	3	»	2	4	1	»	»	14
6	Diphtérie, Croup, Angine couenneuse......	2	4	5	»	1	1	4	3	1	3	3	4	31
7	Choléra asiatique.....................	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Tuberculose pulmonaire................	24	13	14	14	14	16	10	11	14	10	10	8	158
9	Autres tuberculoses...................	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	3	6
10	Tumeur................................	8	11	10	5	10	10	5	8	6	3	6	5	87
11	Méningite simple......................	4	2	2	2	1	6	4	2	3	1	»	3	30
12	Congestion et Hémorrhagie cérébrales......	18	21	13	10	7	11	11	4	5	11	6	15	132
13	Autres affections cérébrales............	9	16	10	9	14	12	10	9	13	7	6	11	126
14	Ramollissement cérébral...............	5	3	9	1	3	4	4	2	2	3	6	6	48
15	Maladies organiques du cœur............	6	7	12	9	8	6	8	11	6	12	15	9	109
16	Bronchite aigüe.......................	10	1	2	4	5	2	1	2	2	1	2	5	37
17	Bronchite chronique...................	7	3	9	5	2	1	»	»	1	4	1	»	33
18	Pneumonie, Broncho-pneumonie..........	51	20	38	18	17	8	6	6	11	6	9	15	205
18bis	Autres affections des voies respiratoires.....	19	8	8	8	4	1	3	6	1	7	2	1[illegible]	83
19	Diarrhée gastro-entérite......	5	3	14	7	4	7	10	35	29	16	7	9	146
20	Autres affections des voies digestives et annexes............................	6	3	5	4	2	3	4	4	4	2	3	6	46
21	Fièvre et autres affections puerpérales	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	4
22	Débilité congénitale et vice de conformation.	1	2	4	2	2	4	»	1	1	»	4	6	27
23	Sénilité..............................	12	12	10	7	8	4	9	7	6	5	4	8	92
24	Suicides..............................	»	2	»	1	4	3	2	»	1	1	2	2	18
25	Autres morts violentes................	2	1	1	»	»	2	»	«	»	»	1	2	9
26	Autres causes de mort.................	10	10	7	6	5	5	1	5	8	1	2	3	63
27	Causes restées inconnues..............	1	»	»	»	»	1	1	»	»	1	»	»	4
	Morts-nés	4	5	6	4	4	7	1	5	6	1	2	4	49
	TOTAUX..	211	154	189	132	130	123	78	129	128	100	93	141	1.628

Prendre ces classes les unes après les autres, les étudier avec quelques détails, voir ce que pour chacune d'elles nous avons perdu ou ce que nous avons gagné dans cette période de quatre années consécutives, sera le but de cette seconde partie.

§ I.

DE LA FIÈVRE TYPHOIDE.

9 cas, en 1887; 12, en 1888; 20, en 1889; 18, en 1890, tel est le bilan de la fièvre typhoïde pour ces quatre dernières années. Ces cas se sont déclarés comme l'indique le tableau ci-dessus dans les différents mois de ces quatre années.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre.	TOTAL
1887.......	1	»	1	2	1	«	»	»	»	1	»	3	9
1888.......	»	»	3	4	»	»	»	»	»	4	1	»	12
1889.......	2	2	1	»	1	1	2	1	1	3	2	4	20
1890.......	»	1	2	1	»	1	2	1	4	4	1	1	18
TOTAUX..	3	3	7	7	2	2	4	2	5	12	4	8	59

Elle semble demeurer chez nous à l'état endémique mais avec une légère tendance à l'augmentation ; le plus grand nombre de décès a lieu en octobre. Elle choisit presque exclusivement ses victimes dans la période de la vie de 1 à 40 ans et surtout de 1 à 20 ans.

En 1890, nous avons deux cas qui ont simultanément éclaté au n° 2, de la rue Parisis, au mi s de septembre ; les deux malades transportés à l'Hôtel-Dieu y ont succombé. Si de ce point nous tirons une ligne allant du nord au sud, nous trouvons tous les autres décès situés à l'ouest de cette ligne, sans aucune exception.

Les quartiers les plus contaminés, sont le faubourg Bannier, rue de la Bourie, rue des Closiers; le quartier des hôpitaux, rue de Limare, rue des Curés, faubourg Madeleine.

Dans les premiers mois de l'année, les cas ont été assez nombreux dans ce quartier, faubourg Madeleine, rue du Baron, quai St-Laurent, quoiqu'on n'ait eu qu'un seul décès à enregistrer.

C'est au contraire à partir du mois de septembre, que la fièvre typhoïde s'est propagée du côté du faubourg Bannier et des rues avoisinantes; les cas y ont été également assez nombreux, surtout du côté des Aydes.

Deux canonniers du 30e régiment d'artillerie sont également venus succomber à l'Hôtel-Dieu, atteints de dothienentérie, ainsi qu'un militaire de passage à Orléans.

Un cas s'est déclaré à l'asile des aliénés, un cas rue des Montées, à St-Marceau.

Voici du reste, la liste des 18 cas de 1890, ayant occasionné la mort.

1	11 février	52 ans	femme	rue Bannier, 100.
2	8 mars	23 »	homme	30e d'artillerie, décédé à l'Hôtel-Dieu
3	30 mars	17 »	femme	faubourg Madeleine, 11.
4	23 avril	18 »	homme	rue des Montées, 23.
5	18 juin	19 »	»	rue de Limare, 19.
6	5 juillet	33 »	»	rue des Curés, 9.
7	12 juillet	18 »	»	30e d'artillerie, décédé à l'Hôtel-Dieu
8	27 août	23 »	»	militrire de passage, »
9	15 septembre	20 »	»	rue Parisis, 2. »
10	16 septembre	5 »	enfant	faubourg Bannier, 133.
11	17 septembre	37 »	homme	rue Parisis, 2, décédé à l'Hôtel-Dieu.
12	27 septembre	64 »	femme	rue de la Bourie Blanche, 1.
13	6 octobre	38 »	homme	à l'Hôtel-Dieu.
14	9 »	71 »	»	rue des Closiers, 6.
15	18 »	22 »	»	rue Louis-Rognet, 20.
16	19 »	40 »	femme	à l'Hôtel-Dieu.
17	28 novembre	54 »	homme	»
18	7 décembre	36 »	»	Asile des aliénés.

13 hommes, 4 femmes et un enfant.

§ II.

VARIOLE.

La variole qui n'avait causé qu'un seul décès en 1887, et un en 1888, a eu une assez vive recrudescence en 1889, dans les six premiers mois de l'année, où nous constatons 17 cas suivis de mort : 3 en janvier, 6 en février, 3 en mars, 2 en avril et mai, 1 en juin, frappant tout aussi bien les adultes que les enfants.

Depuis cette date et pendant toute l'année 1890, on ne note aucun décès par variole. Devons nous cette disparition de la maladie, aux vaccinations et revaccinations qui ont été faites depuis cette époque ? Cela est certain et prouve une fois de plus la nécessité de ces vaccinations et revaccinations successives ; c'est le seul parti que nous ayons à prendre, si nous voulons voir, comme chez nos voisins, le chiffre de la mortalité par variole tomber à zéro et s'y maintenir.

§ III.

ROUGEOLE.

Deux épidémies de rougeole ont sévi sur Orléans, pendant cette période de 4 années, l'une en 1887, avec 22 décès, la seconde en 1890, avec 41 morts.

Voici la répartition exacte :

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre.	Décembre.	TOTAL.
1887......	»	»	2	10	1	7	2	»	»	»	»	»	22
1888.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1889.......	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	3
1890......	5	1	2	13	10	4	2	4	»	»	»	»	41
TOTAUX..	5	1	4	23	11	11	4	5	»	»	»	2	56

En 1887, l'épidémie a éclaté en mars, a eu son maximum en avril, avec 10 décès et finit avec 2 morts en juillet.

En 1888, on ne trouve aucun cas mortel; il y en a trois en 1889, un en août, les deux autres en décembre, venant pour ainsi dire ouvrir la période épidémique qui a continué pendant les huit premiers mois de 1890, avec maximum correspondant à celui de 1887, en avril et mai.

Si, donc aux 41 cas de 1890, nous joignons les deux de décembre 1889 qui s'y rattachent, nous avons le total de l'épidémie égal à 43 décès. Sur ces morts dont je donne ci-dessous la liste, 19 sont notées comme étant dues aux complications pulmonaires, 17 par bronchopneumonie, un par tuberculose, une congestion pulmonaire.

1	1er janvier	4 ans	place du Vieux-Marché.	Broncho-pneumonie.
2	2 »	6 »	rue des Beaumonts.	
3	6 »	4 »	rue du Parc.	id.
4	13 »	8 »	rue de Recouvrance, 8.	id.
5	28 »	13 mois	rue Drufin, 6 *bis*.	id.
6	22 février	2 m. 1/2	rue de Limare, 22.	
7	10 mars	26 mois	rue de la Charpenterie.	
8	28 »	4 ans	rue de la Corroirie.	
9	5 avril	22 »	Hôpital militaire.	id.
10	11 »	2 »	rue du Plat-d'Etain.	id.
11	11 »	8 mois	rue des Bouchers, 5.	
12	13 »	2 ans	rue des Charretiers, 9.	
13	14 »	2 »	rue de la Charpenterie, 38	
14	14 »	15 mois	faubourg Saint-Jean, 106	id.
15	21 »	6 ans 1/2	— 109	id.
16	21 »	4 ans	rue du Puits-Landeau. 7.	id.
17	22 »	8 »	rue des Chats-Ferrés, 10.	id.
18	23 »	1 »	rue de la Corroirie. 16.	id.
19	24 »	10 mois	rue Croix-de-Bois, 10.	id.
20	25 »	8 »	rue de la Corroirie, 20.	
21	29 »	1 an	route Saint-Mesmin, 23.	
22	2 mai	10 mois	rue Tudelle, 64.	
23	2 »	27 »	Hôpital général (crèche).	
24	4 »	9 ans	rue Porte-Madeleine, 52.	Tuberculose.
25	8 »	10 mois	rue Porte-Saint-Jean, 10.	Broncho-pneumonie.
26	13 »	2 ans	Hôpital général (crèche).	
27	14 »	1 an	— —	
28	15 »	11 mois	rue de l'Ange, 1.	
29	19 »	9 ans	faubourg Bannier, 35.	
30	26 »	4 m. 1/2	Hôpital général (crèche).	
31	29 »	7 mois	— —	

32	1er juin	16 »	rue des Bons-Enfants, 4.	
33	4 »	2 ans	place du Châtelet, 27.	id.
34	9 »	17 mois	rue du Chariot' 3.	id.
35	21 »	4 ans	rue Croix-de-Bois, 16.	
36	2 juillet	22 mois	rue Brise-Pain, 8.	id.
37	9 »	1 an 1/2	rue de l'Immobilière, 15.	Congestion pulmon.
38	2 août	14 mois	rue Vieille Monnaie, 9.	Broncho-pneumonie.
39	2 »	15 »	rue des Carmes, 78.	
40	4 »	16 »	rue de l'Immobilière, 15.	
41	24 »	9 »	faubourg St-Vincent, 167	

Ces décès par rougeole semblent être simultanément apparus dans les diverses parties de la ville; cependant ils paraissent plus nombreux dans les bas quartiers, dans les quartiers populeux, où l'agglomération infantile est la plus considérable et pour n'en citer que quelques exemples, prenons au hasard les rues de la Charpenterie (2 décès), de la Corroirie (3 morts), rue Croix-de-Bois (2 cas), rue des Charretiers, rue Tudelle, etc.

Ces cas de rougeole ont atteint exclusivement les enfants de quelques mois à 7 ou 9 ans; un seul cas isolé de bronchopneumonie rubéolique ayant frappé un homme de 22 ans, dans les salles militaires de l'Hôtel-Dieu.

§ IV.

SCARLATINE.

La scarlatine semble s'être enracinée à Orléans. En 1888, sur plus d'un millier de cas, on n'avait constaté que 7 décès, répartis dans les différents mois de l'année, comme le montre le tableau suivant : un en mars, un en mai, un en juin, un en juillet, deux en août et un en novembre.

Dans le début de 1889, la scène change et les décès augmentent; nous en relevons deux en janvier, six en février, huit en mars, un en avril, deux en mai, deux en octobre, un en novembre, soit un total de 22 cas mortels pour l'année entière.

Dans les premiers mois de 1890, une légère recrudescence se fait sentir et nous notons 5 décès en février, 2 en mars, 2 en avril, 1 en mai, 1 en juin, 1 en août, soit 12 pour l'année; dans les quatre derniers mois, beaucoup moins de cas et plus du tout de décès. Sur ces 12 cas de l'année 1890, comme nous le montrera la liste donnée plus loin, nous avons quatre décès à l'Hôtel-Dieu, avec complication de croup.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	TOTAL.
1887.......	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
1888.......	»	»	1	»	1	1	1	2	»	»	1	»	7
1889.......	2	6	8	1	2	»	»	»	»	2	1	»	22
1890.......	»	5	2	2	1	1	»	1	»	»	»	»	12
TOTAUX..	2	11	11	3	4	3	1	3	»	2	2	»	42

Février et mars sont les mois les plus contaminés.

Voici la liste des 12 cas suivis de mort, qui ont eu lieu à Orléans en 1890.

1	6 février	22 ans	homme	76e régt d'infanterie	décédé aux salles militaires
2	12 »	22 »	»	30e régt d'artillerie	id.
3	21 »	23 »	»	30e — —	id.
4	22 »	5 »	enfant	rue Chaude-Tuile, 20 (avec croup.)	décédé à l'Hôtel-Dieu.
5	24 »	2 »	»	faub. Bannier, 270	
6	28 mars	21 »	homme	76e régt d'infanterie	décédé aux salles militaires
7	28 »	3 »	enfant	rue des Carmes, 11 (avec croup.)	décédé à l'Hôtel-Dieu.
8	9 avril	4 »	»	Olivet (avec croup.)	id.
9	23 »	23 »	homme	militaire de passage (venant de la Charente.)	décédé aux salles militaires
10	2 mai	22 »	»	30e régt d'artillerie	id.
11	30 juin	26 »	femme	Couv. de la Visitation	
12	10 août	3 »	enfant	Saint-Ay (avec croup.)	décédé à l'Hôtel-Dieu.

Sur ces douze cas, deux sont étrangers à Orléans,

(Saint-Ay et Olivet) et compliqués de croup ; deux viennent du 76e de ligne (caserne Bannier) et deux du faubourg Bannier (la contagion ne vient-elle pas du voisinage de la caserne ?) Trois autres frappent des militaires du 30e d'artillerie, un, un militaire de passage venant de la Charente. Les deux derniers meurent à l'Hôpital des enfants, atteints simultanément de croup et de scarlatine.

Au total, sur 12, 6 hommes (militaires), 1 femme et 5 enfants, tel est le choix que la scarlatine a fait de ses victimes.

§ V.

COQUELUCHE

La coqueluche par elle-même, occasionne généralement peu de morts, mais ses complications, la bronchopneumonie entre autres sont terribles.

On ne relate que trois décès en 1887, sept en 1888, trois en 1889. La statistique de 1890 est un peu plus chargée et comporte 14 cas ; 1 en mars, 3 en mai, 3 en juin, 2 en août, 4 en septembre, 1 en octobre.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre.	TOTAL.
1887.......	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	3
1888.......	»	»	»	»	1	1	2	1	1	1	»	»	7
1889.......	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	3
1890.......	»	»	1	»	3	3	»	2	4	1	»	»	14
TOTAUX..	2	»	1	2	4	4	3	3	5	2	1	»	27

Comme le montre la liste ci-dessous, les décès semblent se répartir à peu près dans les différents quartiers de la ville ; le canton Nord-Est semble cependant le plus atteint (6 cas sur 14), un rue de Château-Gaillard, un rue la Barrière-Saint-Marc, un rue Chaude-Tuile, un au bout de

la rue Verte et deux dans une même maison de la rue de la Gare.

1	21 mars	13 mois	rue de la barrière-Saint-Marc, 44.
2	2 mai	14 »	rue de la Chaude Tuile, 24.
3	16 »	10 »	rue du Grenier-à-Sel.
4	23 »	16 »	rue de la Charpenterie, 46.
5	10 juin	4 ans	rue de la Charpenterie, 53.
6	12 »	15 mois	rue d'Escures.
7	24 »	18 »	rue de Château-Gaillard, 20.
8	25 août	15 «	rue de la Gare, 23.
9	31 »	1 an	»
10	4 septembre	3 ans 1/2	rue de la Gare, 23.
11	7 »	1 mois	rue Verte, 52.
12	8 »	4 »	rue Tudelle, 39.
13	28 »	14 »	rue Agathe, 5.
14	31 octobre	4 ans 1/2	rue des Carmes.

Tous ces cas ont éclaté chez des enfants de quelques mois à quatre ans.

§ VI.

DIPHTERIE

La diphtérie, qui pour les 3 premières années qui nous occupent, semblait avoir tendance à s'accroître dans des proportions assez rapides a heureusement diminué de fréquence en 1890.

Les mois les plus meurtriers sont février et mars comme le montre le tableau suivant :

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre.	TOTAL.
1887.......	»	2	3	2	2	»	2	2	1	»	2	»	16
1888.......	1	1	2	2	»	2	2	2	»	6	3	4	25
1889.......	9	10	6	4	4	3	2	3	1	1	2	7	52
1890.......	2	5	6	1	1	1	4	4	1	3	3	4	35
Totaux..	12	18	17	9	7	6	10	11	3	10	10	15	128

Nous relevons donc 16 morts, en 1887, 25 en 1888,

52 en 1889 et 35 seulement en 1890, si nous comprenons les 4 cas classés en même temps avec la scarlatine.

Et encore, sur ces 35 décès de 1890, faut-il en enlever 7 qui ont atteint des enfants venant des différents points du département succomber à l'Hôtel-Dieu, (un même était venu de Seine-et-Oise.) Nous n'avons donc plus que vingt-huit cas vraiment nôtres en 1890.

Sur ces vingt-huit cas, deux sont dûs au 30e régiment d'artillerie, deux ont frappé l'un une femme de 40 ans, l'autre une femme de 31 ans ; les 24 décès restant pour la ville ont atteint des enfants ayant de quelques mois à 5 ans 1/2; les enfants venus du dehors ne sont pas plus âgés.

On ne note pas de décès au-dessus de 5 ans 1/2 comme nous le montre la liste ci-dessous.

1	3 janvier	1 an	enfant	rue des Charretiers, 16	décédé à l'Hôtel-Dieu
2	7 »	17 mois	»	rue de l'Etelon, 29	id.
3	7 février	21 ans	homme	30e régt d'artillerie	id.
4	7 »	40 »	femme	faubour Bannier, 208	id.
5	8 »	3 »	enfant	r de la Bourie-Blanche,27	id.
6	15 »	3 »	»	rue de la Hallebarde, 15	id.
7	2 mars	21 »	homme	30e régt d'artillerie	id.
8	5 »	2 »	enfant	rue du Cheval-Rouge, 17	id.
9	8 »	18 mois	»	Artenay (Loiret)	id.
10	12 »	2 ans	»	Pussay (Seine-et-Oise)	id.
11	23 »	17 mois	»	faubourg Bannier, 113	id.
12	2 mai	5 ans	»	rue des Curés, 7 *bis*	
13	2 juin	11 mois	»	rue Ste Catherine, 42	
14	8 juillet	3 ans	»	Menestreau-en-Villette	id.
15	14 »	6 mois	»	rue d'Illiers, 120	
16	27 »	13 »	»	Fleury-aux-Choux, Loiret	id.
17	31 »	4 ans 1/2	»	cloître de la Cathédrale, 2	id.
18	4 août	3 ans	»	Fleury-aux-Choux, Loiret	id.
19	6 »	4 »	»	rue Bannier, 22	
20	26 »	3 »	»	rue Bannier, 23	
21	22 septem.	20 mois	»	rue Parisis, 6	
22	13 octobre	17 »	»	venelle de la Poterne, 4	
23	23 »	4 ans	»	rue Sainte-Anne	
24	30 »	14 mois	»	rue des Charretiers, 17	
25	4 novem.	4 ans	»	rue des Bouchers, 11	id.
26	5 »	5 ans 1/2	»	rue du Héron, 18	
27	23 »	4 ans	»	rue de la Lionne, 1	
28	4 décem.	5 »	»	quai Saint-Laurent, 40	id.
29	7 »	31 »	femme	rue de la Concorde 13	
30	14 »	4 »	enfant	r. du Commandt-Arago	id.
31	21 »	3 »	»	rue du Bourdon-Blanc	id.

Il faut y ajouter les 4 cas suivants qui se sont compliqués de scarlatine.

32	22 février	5 ans	enfant	r. de la Chaude-Tuile, 20	décédé à l'Hôtel-Dieu
33	23 mars	3 »	»	rue des Carmes.	id.
34	9 avril	4 »	»	Olivet (Loiret)	id.
35	10 août	3 »	»	Saint-Ay (Loiret)	id.

Comme on le voit, il n'y a pas un seul décès dans le quartier Saint-Marceau qui est réputé comme le néfaste théâtre de cette terrible affection. On en trouve au contraire à peu près dans presque tous les quartiers de la ville.

§ VII.

CHOLERA

Le choléra nous laisse une statistique absolument nette en 1887, 1889 et 1890 ; un seul cas est noté en 1888, au mois de juillet ; je n'ai pu me procurer de renseignements à ce sujet.

Par les mesures sanitaires prises à la frontière d'Espagne, au moment de l'épidémie qui a sévi dans ce pays voisin en 1890, nous avons été préservés de toute invasion, quoique beaucoup de voyageurs venant d'Espagne se soient arrêtés à cette époque à Orléans où, comme partout ailleurs, ils ont été examinés et surveillés.

§ VIII.

PHTISIE PULMONAIRE

La tuberculose pulmonaire à côté du choléra, quel contraste ! Ici point de décès, là, une des causes de mort les plus fréquentes. 153 décès en 1887, 136 en 1888, 126 en 1889, 158 en 1890, ce qui fait un total de 573 pour ces quatre années, avec un chiffre de décès de tout genre égal à 6,113, soit 94 °°/₀₀ de décès, presque 1 sur 10.

Etant donnée la population orléanaise de 60,826 habitants, nous avons en chiffres ronds, 52 décès par tuberculose pulmonaire sur dix mille habitants chaque année, chiffre qui n'a été dépassé que par celui de la pneumonie et de la broncho-pneumonie en 1887, 1888 et 1890 et que nul n'a atteint en 1889.

Voici le tableau de la marche de la tuberculose pendant ces quatre années :

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	TOTAL.
1887.......	11	7	14	11	16	16	15	9	12	12	14	16	153
1888.......	9	13	14	9	15	12	8	10	14	11	9	12	136
1889.......	10	10	8	12	14	10	11	11	7	10	8	15	126
1890.......	24	13	14	14	14	16	10	11	14	10	10	8	158
TOTAUX..	54	43	50	46	59	54	44	41	47	43	41	51	573

En 1887, 1888, la répartition de la tuberculose s'est faite à peu près également pour tous les mois, avec son maximum en mai (16 décès en 1887, 15 en 1888).

En 1889, maximum également en mai, (14 cas), et en décembre (15), minimum en septembre (7).

Aux 15 décès de 1889, viennent bientôt s'adjoindre les 24 de janvier 1890, chiffre le plus fort qui ait jamais été atteint ; puis la défervescence a lieu peu à peu, et l'on ne relève plus que 13 décès en février, 14 en mars, avril, mai, 16 en juin, 10 en juillet, 11 en août, 14 en septembre, 10 en octobre, novembre, 8 en décembre.

Cette augmentation assez vive en décembre 1889 et dans les premiers mois de 1890, coïncident avec l'épidémie d'influenza, qui sévit sur nous à cette époque et vint frapper avec son cortège de mort, aussi bien au palais du riche qu'à l'humble masure du pauvre.

Nous verrons du reste cette même augmentation dans

les premiers mois de cette année 1890, se manifester également pour les autres affections pulmonaires, la pneumonie entre autres, qui a atteint en janvier le chiffre énorme de 51 décès au lieu de 15 en 1887, 14 en 1888, 16 en 1889.

Chaque année, la tuberculose choisit comme victimes préférées, les individus de 20 à 40 ans ; ainsi, en 1890, elle en a frappé à cet âge 76 sur 158, près de la moitié ; ce même chiffre de 76 avait été atteint en 1889, mais c'était plus de la moitié, car cette année là on n'avait compté que 126 décès par tuberculose pulmonaire. En 1890, les autres morts se répartissent ainsi suivant l'âge : 16 ont été fauchés avant leur vingtième année, 40 ont succombé de 40 à 60 ans ; les 26 autres avaient dépassé de peu la soixantaine.

§ IV.

AUTRES TUBERCULOSES.

Cette classe est moins chargée en 1890 que les années précédentes ; elle ne comprend que six morts, entre autres, une tuberculose abdominale, une tuberculose osseuse.

J'en ai extrait les méningites tuberculeuses, au nombre de 25, pour les ranger à la classe 13 : autres affections cérébrales. Sans cette soustraction, nous aurions avec les 6 tuberculoses ci-dessus, un total de 31 cas, bien peu inférieur à ceux des années précédentes.

En 1887, on note en effet 54 autres tuberculoses ; on en relève 33 en 1888, et 48 en 1889.

§ X.

TUMEURS.

Tumeurs : classe bien large dans laquelle viennent se ranger côte à côte des tumeurs d'un genre bien différent.

On en trouve 52 en 1887, 79 en 1888, 86 en 1889 ; nous en avons également 87 en 1890. Pour cette dernière année, elles se divisent ainsi :

36 carcinômes de l'estomac ; 5 cancers du foie, 4 de la vessie ; 6 tumeurs du sein ; 8 tumeurs diverses de l'utérus 12 tumeurs abdominales ; 3 de l'intestin, une du rein, une de la rate, 1 épithélioma du cou, 1 de la face ; et 9 autres tumeurs diverses.

§ XI.

MÉNINGITE SIMPLE.

56 en 1887, 46 en 1888, 27 en 1889, 30 en 1890, tel est, comme l'indique le tableau suivant le tribut payé à la méningite simple pour chacune de ces 4 années :

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre.	TOTAL.
1887.......	5	4	4	8	7	5	3	3	11	2	3	1	56
1888.......	7	4	6	2	4	9	3	1	3	2	4	1	46
1889.......	3	1	3	2	4	2	4	1	2	1	1	3	27
1890.......	4	2	2	2	1	6	4	2	3	1	»	3	30
Totaux..	19	11	15	14	16	22	14	7	19	6	8	8	159

Le maximum pour 1890 est en juin, le minimum en novembre. En 1889, maximum en mai et juillet ; en 1888, maximum en juin et minimum en décembre ; en 1887, maximum en mai (8) et surtout en septembre (11), minimum en décembre.

Au total, le nombre des décès paraît vouloir augmenter pendant les premiers mois de chaleur, mai, juin, juillet et diminue avec les mois d'hiver.

C'est de 1 à 19 ans que semble se payer le tribut le plus élevé : 15 sur 30 meurent à cet âge en 1890 ; 17 sur 27 en 1889 ; 25 sur 46 en 1888 ; 34 sur 56 en 1887.

§ XII.

CONGESTION ET HÉMORRHAGIE CÉRÉBRALES.

Ici, ce sont les sexagénaires et leurs aînés qui presque seuls, élèvent le nombre de morts par congestion et hémorrhagie cérébrales. On en compte 109 de cet âge, sur 132 décès en 1890. Neuf fois la mort subite a été notée.

Voici le tableau comparatif des quatre années.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre	TOTAL.
1887.......	17	12	7	19	12	4	11	6	13	11	13	14	139
1888.......	11	11	9	8	15	15	11	5	6	12	7	11	121
1889.......	13	6	11	6	15	8	6	7	10	5	8	16	111
1890.......	18	21	13	10	7	11	11	4	5	11	6	15	132
TOTAUX..	59	50	40	43	49	38	39	22	34	39	34	56	503

Leur fréquence est plus considérable en hiver, nous en notons le plus grand nombre en décembre, janvier et février, le minimum a lieu en août. En 1890, 132 cas maximum en février, 21 ; minimum en août, 4. En 1889, 111 décès maximum, en décembre, 16; minimum en octobre, 5. En 1888, 121 morts, minimum août, 5; maximum mai, 15. En 1887, 139 cas, minimum juin, 4; maximum 17, atteint en janvier et 19 en avril.

§ XIII.

AUTRES AFFECTIONS CÉRÉBRALES. — AFFECTIONS NERVEUSES.

Classe nouvelle et dont le chiffre de décès, 126, prouve qu'elle n'est pas à dédaigner ; ces morts étant rangés à la classe 26, pour les années 1887, 1888, 1889, il est impossible de savoir ce qu'elles nous auraient donné, et d'établir la comparaison.

Pour 1890, les 126 décès se divisent ainsi :

37 convulsions chez les enfants de quelques mois pour la plupart.

25 méningites tuberculeuses, frappant également l'enfance.

5 myelites, aigues ou chroniques.

3 encéphalites.

5 embolies et une anémie cérébrales.

2 tumeurs cérébrales.

1 atrophie musculaire progressive.

1 paralysie sans cause indiquée.

1 névrose chronique.

3 cas de tétanos, 2 en mai, 1 en novembre, dont 2 à la suite de blessures par armes à feu.

18 paralysies générales progressives et 24 aliénations mentales.

Les autres décès de l'asile d'aliénés au nombre de 30, ont eu lieu par suite de paralysie générale, ramollissement, hémorrhagie cérébrale, et sont compris avec ces affections; 11 sont morts d'affections cardiaques, pulmonaires et autres.

§ XIV.

RAMOLLISSEMENT CÉRÉBRAL.

Le ramolissement cérébral est également l'apanage de la vieillesse, mais il est beaucoup moins fréquent que la congestion et l'hémorrhagie cérébrales; 48 cas seulement en 1890, à côté de 132 congestions.

Il est à peu près également réparti dans tous les mois de l'année, comme le montre le tableau suivant.

On note 36 décès en 1887, 26 en 1888, 49 en 1889.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre	TOTAL.
1887........	2	3	»	3	5	5	3	4	3	1	3	4	36
1888........	3	6	2	1	2	1	1	2	3	1	»	4	26
1889........	5	4	6	4	7	4	4	»	3	5	4	3	49
1890........	5	3	9	1	3	4	4	2	2	3	6	6	48
Totaux..	15	16	17	9	17	14	12	8	11	10	13	17	159

§ XV.

MALADIES ORGANIQUES DU CŒUR.

Les maladies du cœur ont occasionné 109 décès en 1890. Elles se maintiennent tous les ans à peu près à cette moyenne. On en relève en effet 100 en 1887, 100 également en 1888 et 99 en 1889.

Elles donnent lieu à la plupart des morts subites.

En voici le tableau pour ces quatre années.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre.	TOTAL.
1887.......	16	6	11	10	11	6	4	7	6	2	11	10	100
1888.......	6	10	12	13	9	9	7	6	6	6	9	7	100
1889.......	8	9	9	11	9	8	9	5	5	10	7	9	99
1890.......	6	7	12	9	8	6	8	11	6	12	15	9	109
Totaux..	36	32	44	43	37	29	28	29	23	30	42	35	408

Elles semblent se répartir presque également sur tous les mois de l'année, avec une légère diminution aux mois d'été.

Elles frappent surtout les individus âgés de plus de 60 ans ; on en compte en effet 70 °/₀ à cet âge, en 1887 et 1888; 65 sur 99, en 1889; et 51 sur 109, en 1890.

§ XVI.

BRONCHITE AIGUE.

La bronchite aigue fait à peu près chaque année un même nombre de victimes. 42 en 1887, 43 en 1888, 22 en 1889, 37 en 1890.

ANNÉES	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre.	TOTAL.
1887.......	6	6	13	7	4	»	3	»	»	1	2	»	42
1888.......	7	12	3	1	1	2	4	1	»	3	7	2	43
1889.......	3	1	2	4	2	2	3	2	»	1	»	2	22
1890.......	10	1	2	4	5	2	1	2	2	1	2	5	37
Totaux...	26	20	20	16	12	6	11	5	2	6	11	9	144

Les mois de janvier, février, mars et avril, sont les plus chargés, minimum en août et septembre.

Elle frappe de préférence les deux âges extrêmes de la vie, les enfants de moins d'un an, et à partir de 60 ans.

§ XVII.

BRONCHITE CHRONIQUE.

La bronchite chronique atteint à peu près les mêmes chiffres, 35, 26, 42, 33; tel est son bilan pour ces quatre années. Elle se fait également plutôt sentir dans les mois d'hiver, de décembre à avril.

Elle est encore la triste compagne de la vieillesse; sur 33 morts en 1890, elle a emporté 28 sexagénaires et au-delà.

§ XVIII.

PNEUMONIE, BRONCHOPNEUMONIE.

La pneumonie sous toutes ses formes, la bronchopneumonie, la pleuropneumonie, la pneumonie infectieuse comportent chaque année le chiffre le plus élevé des décès : 168 en 1887, 162 en 1888, 88 seulement en 1889, mais 205 en 1890, sans compter 17 cas, où la bronchopneumonie est venue compliquer la rougeole et les quelquefois où elle s'est associée à la coqueluche, pour emporter plus sûrement ses victimes. En voici le tableau mois par mois pour ces quatre années.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre	Décembre.	TOTAL
1887.......	15	12	25	28	16	15	12	13	5	10	9	8	168
1888.......	14	23	51	26	11	10	2	3	3	8	6	5	162
1889.......	16	15	5	4	4	5	3	6	9	3	6	12	88
1890.......	51	20	38	18	17	8	6	6	11	6	9	15	205
Totaux...	96	70	119	76	48	38	23	28	28	27	30	40	623

Inutile de chercher longtemps à quoi est dûe l'augmentation considérable que nous constatons pendant cette dernière année, dans la mortalité que cette affection a entraînée. Car si à côté de la moyenne de chacun des cinq premiers mois des trois autres années, 15, 17, 27, 19, 10, nous plaçons la mortalité de chacun des mois correspondants de 1890, 51, 20, 38, 18, 17, nous voyons de suite que c'est surtout à cette période qu'il faut faire remonter cette augmentation. Or, au début de cette année, nous étions bousculés par l'épidémie d'influenza, au moins pendant les trois premiers mois, et malmenés comme nous l'avons vu par une épidémie de rougeole avec ses complications pulmonaires pendant les deux autres.

Le minimum a lieu tous les ans, en juillet et août; en 1890, il en a été de même. Mais pour les derniers mois de l'année, la moyenne de décès a été plus forte en 1890, nous avons eu un léger accroissement en septembre (11 cas), puis nous sommes retombés à 6 en octobre, pour remonter à 9 en novembre et 15 en décembre; ce dernier chiffre est plus élevé que la moyenne des trois autres années qui est de 9, pour ce même mois.

Ici encore ce sont les deux périodes extrêmes de la vie qui sont le plus vivement atteintes; sur les 623 décès par pneumonie de ces quatre années, on en relève 129 avant un an, 126 de 1 à 19 ans, 30 de 20 à 39 ans, 69 de 40 à 59 ans et 251 au-delà de 60 ans.

§ XVIII *bis*.

AUTRES AFFECTIONS DES VOIES RESPIRATOIRES.

Les mêmes mois de 1890 ont causé également une augmentation dans les décès dûs aux autres affections des voies respiratoires. Nous trouvons le maximum en janvier 19, et décembre 16, le minimum en juin et septembre 1.

Elles frappent de préférence les mêmes âges que la bronchite et la pneumonie; sur les 83 cas qui forment cette classe, on note 52 congestions pulmonaires, 8 affections du larynx, 3 pleurésies, une grippe, 3 influenzas, 2 hémoptysies, 4 emphysèmes, 3 embolies pulmonaires, 1 adénopathie bronchique, 1 œdème pulmonaire, une gangrène du poumon, 1 asthme chronique, 1 engouement pulmonaire, 1 catarrhe, 1 coryza chez un nouveau né.

§ XIX.

DIARRHÉE, GASTRO-ENTÉRITE.

La gastro-entérite est une des causes de mort les plus fréquentes dans le tout jeune âge; à peu près également

réparti sur les premiers mois de l'année, et en petit nombre à cette époque, on voit tout à coup le chiffre de ses morts augmenter aux mois de chaleur, en juillet, août et septembre, puis baisser en octobre, et décroître presque complètement en hiver. 146 en 1890, 91 en 1889, 107 en 1888, 91 en 1887, telle est la somme de ses victimes.

En voici le tableau récapitulatif mois par mois.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre.	Décembre	TOTAL.
1887... ...	»	»	2	4	8	11	19	18	17	5	6	1	91
1888.......	4	3	3	7	4	7	3	15	31	17	7	4	107
1889.......	5	4	4	6	6	5	8	15	19	6	6	7	91
1890.......	5	3	14	7	4	7	10	35	29	16	7	9	146
Totaux...	14	10	23	24	22	30	42	83	96	44	26	21	435

435 décès sur ces quatre années et sur ces 435, 265 se sont produits de juillet à octobre, 42 dans les 4 mois de juillet, 83 aux mois d'août, 96 pendant les mois de septembre, 44 aux mois d'octobre.

Sur ces 435 morts, 307 avaient moins d'un an, la plupart des autres ne faisaient qu'entrer dans la vie, ce qui justifie bien le nom donné à l'athrepsie et à l'entérite de fléaux de l'enfance.

Cette affection étant due en partie à la mauvaise alimentation, je crois qu'il serait utile que nous divisions cette catégorie en deux classes, comme cela se fait dans la statistique établie pour Paris : enfants élevés au sein, ou nourris au biberon ; mais nous n'avons aucun renseignement à ce sujet, et pour cela il faudrait que les certificats médicaux portent à l'avenir cette mention : sein ou biberon.

Recommandé tout spécialement à mes confrères et surtout aux Inspecteurs des enfants du premier âge et des enfants assistés.

§ XX.

AUTRES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES ET DE LEURS ANNEXES

A côté des affections des voies digestives, qui même ne peuvent toutes rentrer dans la classe précédente, il y a encore une catégorie importante de causes de mort, dues aux affections des annexes de ces voies digestives et dont la connaissance semble être de quelque utilité.

Les tirer de l'oubli, c'est le but que se propose cette nouvelle classe, créée spécialement pour elles.

En 1890, nous y faisons rentrer 46 cas, chiffre qui a bien quelque importance et nous le répartissons ainsi :

Deux étranglements internes, 2 occlusions intestinales, 1 hernie étranglée, 1 typhlite, 2 ascites, 22 péritonites aigües, 16 affections du foie.

§ XXI.

FIÈVRES ET AUTRES AFFECTIONS PUERPÉRALES

Trois fièvres puerpérales en 1890, toutes trois à la maternité de l'Hôtel-Dieu, deux en janvier, l'autre en mars ; une hémorrhagie puerpérale en mars ; 4 cas et c'est tout.

En 1889, nous en relevons 7, dont 6 décès par fièvre et péritonite puerpérales.

En 1888, 3 fièvres et 3 autres affections.

En 1887, 10 cas dont 8 fièvres et péritonites.

Cette affection tend de plus en plus à disparaître, c'est là un des bienfaits de l'antisepsie rigoureuse.

§ XXII.

DÉBILITÉ CONGÉNITALE ET VICE DE CONFORMATION

La faiblesse congénitale nous a donné en 1890, la

moyenne de décès correspondante à celle des autres années ; 27 en 1887, 38 en 1888, 22 en 1889 et 27 en 1890.

Tous ces enfants ont été enlevés dans les quelques heures ou quelques jours qui ont suivi leur naissance ; quelques-uns étaient nés avant terme.

§ XXIII.

SÉNILITÉ

La sénilité présente en 1890 une somme de décès un peu plus considérable que les années précédentes.

On en compte en effet 92, comme on le voit dans le tableau ci-dessous, alors qu'en 1887, on n'en relevait que 76, 53 en 1888 et 83 en 1889.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre.	Décembre.	TOTAL.
1887.......	19	4	9	4	7	5	6	6	9	1	4	2	76
1888.......	4	8	7	5	2	4	»	2	5	4	6	6	53
1889.......	11	9	10	8	4	6	7	2	3	7	8	8	83
1890.......	12	12	10	7	8	4	9	7	6	5	4	8	92
TOTAUX...	46	33	36	24	21	19	22	17	23	17	22	24	304

Le maximum est tous les ans atteint aux mois de janvier, févrior, mars, le minimum en août et octobre. C'est en janvier 1887 qu'on note le plus fort chiffre de décès (19).

§ XXIV.

SUICIDES

Les suicides tendent à augmenter de nos jours ; 11 individus se sont donné la mort en 1887, 16 en 1888, 11 en 1889 et 18 en 1890.

Ces derniers se répartissent ainsi : 8 asphyxiés par le charbon, 7 pendaisons, 3 par armes à feu.

Ces 66 suicides sont notés une fois chez une femme de 19 ans, 18 fois de 20 à 39 ans, 19 de 40 à 59 ans, 18 de 60 et au-delà.

On se suicide à tout âge à peu près dans la même proportion. Nous en verrons de plus jeunes en 1891.

§ XXV.

AUTRES MORTS VIOLENTES

Je n'ai point fait rentrer dans cette classe les morts subites, dues aux affections cardiaques, cérébrales ou pulmonaires, qui quoique subites sont des morts naturelles et non violentes.

On en a déclaré 27 en 1890, dont 13 par suite d'affections cérébrales, 8 par affections cardiaques, les 6 autres dans le Cours d'affections diverses.

Ces morts atteignent leur maximum pendant les mois d'hiver, nous en relevons en effet, 3 en janvier, 7 en octobre, 4 en novembre, 7 en décembre et 6 dans le cours des six autres mois, un pour chacun d'eux.

Les morts violentes au nombre de 10 en 1887, 13 en 1888 et 7 en 1889 ont été notées neuf fois en 1890 ; deux par assassinat ; 4 par brûlures étendues, 1 par submersion accidentelle ; 1 par fracture de la colonne vertébrale dans une chute d'un lieu élevé, 1 par traumatisme violent.

§ XXVI.

AUTRES CAUSES DE MORT

Nous arrivons avec un total de 63 décès que nous n'avons pas pu ranger dans les classes précédentes.

Sur ces 63 morts nous en trouvons 24 par suite d'affec-

tions des voies urinaires. Si l'on ne craignait point trop de diviser, ne pourrait-on pas catégoriser à part ces affections?

Les 39 autres se subdivisent ainsi :

13 érysipeles ou phlegmons diffus ; 5 septicémies ou infections purulentes : 4 gangrènes ; 5 cas de diabète ; un d'alcoolisme ; trois décès par suite de rhumatisme ; 2 cas de syphilis infantile ; 1 cachexie, une anémie pernicieuse ; 1 purpura hémorrhagica ; 1 cas de melanose généralisée ; une rupture de l'uterus ; une métrorrhagie.

Il m'est impossible ici de comparer ces chiffres avec ceux des trois autres années qui contiennent pêle-mêle des affections cérébrales, pulmonaires, des voies digestives et urinaires pour donner des totaux de 370, 347, 344 décès.

§ XXVII.

CAUSES RESTÉES INCONNUES

Rien à dire à ce sujet, nous n'avons qu'à émettre le souhait que le nombre de ces causes restées inconnues diminue d'année en année.

§ XXVIII.

MORTS-NÉS

Le nombre des morts-nés, 49 en 1890, est un peu moins élevé que celui des statistiques précédentes 73 en 1889, 69 en 1888 et égal au chiffre de 1887.

Les morts nés se divisent pour ces quatre années en :

199 enfants légitimes dont :

112 du sexe masculin,

87 du sexe féminin,

41 enfants illégitimes dont :

20 du sexe masculin,

18

2] du sexe féminin.

Le nombre de décès l'emporte comme toujours pour le sexe masculin : 135 contre 108.

CONCLUSIONS.

Voilà le tribut que nous payons à chacune des maladies que nous avons successivement passées en revue ; en tirerons-nous des conclusions bien fermes.

Je crois que ce serait trop présumer ; en effet, quoique les décès de ces quatre années soient au nombre de plus de six mille, ce chiffre n'est pas encore assez imposant pour nous servir de base solide.

Mais nous le prendrons comme point de départ ; les relevés des autres années viendront se joindre à lui et le grossir, ce qui nous permettra d'être plus hardis à l'avenir dans nos conclusions.

Néanmoins, nous voyons tout d'abord d'après ces quelques chiffres que nous ne saurions prendre trop de précautions contre les maladies contagieuses qui dorment à nos côtés et ne demandent par instant qu'à se réveiller et à faire des victimes. Luttons sans cesse contre la variole par les vaccinations et les revaccinations multipliées ; luttons contre la scarlatine, la rougeole, la coqueluche, la diphtérie par l'hygiène préventive, l'hygiène de nos écoles, on ne saurait trop le répéter, et dans les cas de maladie déclarée, luttons contre sa propagation par l'isolement et la désinfection plutôt exagérés.

Combattons par l'assainissement et l'hygiène et de sages mesures administratives, la fièvre typhoïde qui semble vouloir s'acclimater au milieu de nous.

Veillons à l'alimentation des enfants pour écarter d'eux leur ennemi le plus redoutable, l'athrepsie.

Les affections respiratoires donnent lieu chaque année à plus d'un tiers de décès, les affections cérébrales à plus d'un cinquième ; ce sont les deux causes de mort les plus fréquentes.

Il serait bon à ce sujet de connaître la proportion des décès des autres grandes villes de France, pour savoir si nous devons ce taux assez élevé aux conditions climateriques dans lesquelles nous vivons.

En résumé, voici la proportion selon laquelle chacune des causes de mort dont nous nous sommes occupés a contribué à la mortalité générale de ces quatre années.

1.	Fièvre typhoïde	0.96 °/₀
2.	Variole	0.31
3.	Rougeole	1.08
4.	Scarlatine	0.70
5.	Coqueluche	0.45
6.	Diphtérie. Croup. Angine couenneuse	2.09
7.	Choléra asiatique	1 décès
8.	Tuberculose pulmonaire	9.40
9.	Autres tuberculoses	2.30
10.	Tumeurs	4.97
11.	Méningite simple	2.60
12.	Congestion et Hémorrhagie cérébrales	8.22
13.	Paralysie sans cause indiquée pour les 3 premières années	0.30
»	Autres affections cérébrales pour 1890	2.05
14.	Ramollissement cérébral	2.60
15.	Maladies organiques du cœur	6.67
16.	Bronchite aigue	2.35
17.	Bronchite chronique	2.19
18.	Pneumonie. — Bronchopneumonie	10.19
18 *bis*.	Autres affections pulmonaires connues pour 1890 seulement	1.36

19. Diarrhée. Gastro-entérite.............. 7.11 %
20. Autres affections des voies digestives connues pour 1890 seulement........... 0.78
21. Fièvre et autres affections puerpérales... 0.45
22. Débilité congénitale et vice de conformation 1.53
23. Sénilité 4.97
24. Suicides.......................... 0.91
25. Autres morts violentes.................. 0.62
26. Autres causes de mort........... ..... 18.39

Classe surtout chargée comme nous l'avons vu pour les trois premières années. En 1890, elle ne donne que 1,05 %.

27. Causes restées inconnues............... 0.24
28. Morts nés 3.92

Ce qui nous donne au total :

Pour les maladies contagieuses (1, 2, 3, 4).. 3.05 %

Pour les affections des voies respiratoires nos 5, 6, 8, 16, 17, 18, 18 *bis*........... 28.03

Pour les affections cérébrales, nos 11, 12, 13, 14.............................. 15.77

Pour les affections des voies digestives nos 19 et 20.............................. 7.89

Pour les affections du cœur n° 15......... 6.67

Le reste soit 38,59 % se répartit, comme nous venons de le voir entre toutes les autres catégories.

Souhaitons en terminant que cette étude jointe à beaucoup d'autres soit de quelque utilité et qu'elle aille grossir le nombre de ces archives suprêmes, comme les nomme Bertillon, « dont l'accumulation successive accroîtra la valeur et les fruits et dans lesquelles trouvent de précieux documents, les sciences qui s'occupent de l'étude de l'homme et les arts qui veillent à l'amélioration de son sort. »

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRECÈDE

Par M. le Docteur PATAY.

Séance du 16 Juillet 1891.

MESSIEURS,

Complimentons tout d'abord notre jeune confrère d'avoir repris une œuvre utile que nos occupations ne nous avaient pas permis de continuer et souhaitons lui la persévérance.

Nous lui ferons d'abord une observation, qui nous paraît assez importante :

« La direction de l'assistance et de l'hygiène publique
« au Ministère de l'intérieur exige, nous dit-il, mainte-
« nant de toutes les grandes villes, l'envoi d'un bulletin
« statistique sanitaire, mensuel, sur lequel doivent être
« notés tous les décès survenus pendant le mois. »

Avec M. le Dr Le Page, nous pensons que ce tableau est mal conçu et nous le regrettons ; c'est sans doute l'œuvre des bureaucrates.

Mais, quelque mauvais qu'il soit, nous n'approuvons pas notre confrère de vouloir le modifier. Il est le même pour toute la France, tandis que les changements adoptés par M. Le Page lui resteront personnels, et si d'autres l'imitent, la classification variera à l'infini, d'où le chaos.

Nous lui conseillerions de suivre l'ordre adopté, puis, dans les classes pouvant prêter à la confusion, de faire une série de paragraphes. Nous aurons ainsi des renseignements complets sans sortir de la classification ministérielle. Au moment où je m'occupais de statistique, il n'y avait rien d'organisé au ministère, il m'avait donc fallu créer une classification.

Notre confrère termine son préambule en disant : « Les « causes de mort étant connues, en mourrons-nous moins? « Je l'espère, car nous aviserons alors au moyen de les « combattre dans la mesure du possible, et la constatation « des maladies, causes de la mort, nous conduira néces- « sairement à l'investigation étiologique de ces causes « mêmes et par suite à l'application des mesures d'hygiène « et d'administration les plus propres à lutter contre elles « sur le lieu d'origine. »

Nous pensions ainsi, il y a 25 ans, aujourd'hui, il n'en est plus de même. Les conseils de l'hygiène, nous ne les suivons pas quand ils nous gênent ; quant aux mesures administratives, ces mots seuls, qui nous paraissent une entrave à la liberté individuelle, nous mettent hors de nous et bien des médecins sont des adversaires résolus, des renseignements qu'on peut nous demander pour la connaissance des maladies épidémiques.

La première partie compte quatre tableaux donnant par mois, le nombre des décès dans les diverses catégories établies par auteur, nous critiquerons l'étendue donnée à la seconde classe, qui comprend les enfants de 1 à 19 ans.

Nous voyons que le nombre des morts ne varie pas beaucoup. 1,460 minimum en 1889, et 1,628 maximum en 1890, qui est pour la mortalité une année exceptionnelle, ne donne qu'un écart de 168 décès.

En somme, la mortalité suit toujours à peu prés la même marche, tout en ayant diminué avec l'augmentation de la

population. La moyenne générale des années 1887, 88, 89 et 90, nous donne 25,12 pour 1,000, la population étant de 60,826 habitants, tandis que pour les années 1878, 79, 80 nous arrivons à plus de 27,6 pour 1,000, la population n'étant alors que 52,157 habitants.

Examinons maintenant et comparons la mortalité dans les affections épidémiques et la phtisie.

La diphtérie nous a donné :

1878	45 décès,	3 années, 71.
1879	20 —	
1880	6 —	
1887	16 décès,	Total : 3 années, 93.
1888	25 —	
1889	52 —	
1890	31 —	

Cette augmentation n'a pas été en somme, ce que l'on pourrait craindre au premier abord, étant donné la différence de population d'une part et la présence de personnes étrangères à la ville, soignées à l'hôpital.

Pour la fièvre typhoïde, nous trouvons :

1878	25 décès,	1887	9 décès,
1879	59 —	1888	12 —
1889	29 —	1889	20 —
		1890	18 —

ainsi, nous prouvons à M. Le Page, qu'au lieu d'augmentation, il y a diminution sensible, de même pour la variole :

1878	52 décès,	1887	1 décès,
1879	36 —	1888	1 —
1880	10 —	1889	17 —
		1890	»

ce qui nous montre, que dans ces quatre années, il n'y a pas eu d'épidémies sérieuses et que les revaccinations deviennent peut-être plus nombreuses.

La moyenne de la rougeole a été dépassée en 1890, l'influenza a peut-être contribué à cette augmentation :

1878	7 décès,	1887	22 décès,
1879	11 —	1888	»
1880	22 —	1889	3 —
		1890	41 —

La mortalité de la scarlatine est en progrès réel.

La lethalité, due à la phtisie étant toujours fréquente, n'augmente pas non plus :

1878	146 décès,	1887	153 décès,
1879	158 —	1888	136 —
1880	150 —	1889	126 —
		1890	158 —

Les quelques comparaisons que nous venons d'établir vous prouvent surabondamment que la mortalité n'est pas en croissance à Orléans.

Pour les trois années 1878 à 1880, nous trouvons 4,398 décès, soit 27,6 pour 1,000.

Pour 1887 à 1889, en laissant la quatrième année 1890 dont la mortalité a été exceptionnelle, nous arrivons à 4,485 décès, soit 24,57 pour 1,000, en tenant compte, bien entendu, de l'augmentation de la population.

Cette diminution dans la mortalité doit nous encourager à augmenter les précautions hygiéniques, dont nous sentirons de plus en plus les bons effets.

Nous vous proposons, Messieurs, l'insertion du travail de M. Le Page dans nos mémoires.



NOTE

SUR

UNE PIERRE NÉPHRÉTIQUE

Par M. le Docteur PATAY.

Séance du 16 Juillet 1891.

MESSIEURS,

A la séance du 2 mai 1890, notre regretté secrétaire, M. Davoust, dans son intéressante notice sur M. de Bizemont, vous signalait la formule d'un collyre bizarre dont cet artiste se servait avec succès et qu'il recommandait chaudement. Je viens vous signaler une autre croyance ridicule à laquelle un Orléanais également célèbre, Desfriches, avait entièrement foi, comme la plupart de ses contemporains du reste. Je veux parler du jade ou pierre néphrétique.

Le jade est une substance minérale, amorphe, verdâtre, composée de silice, de chaux, de soude, de potasse et d'oxyde de fer, qui n'est plus d'aucun usage en médecine.

Le bel échantillon possédé par Desfriches, était dans la collection de mon père. C'est un parallélogramme de $0^{m}054^{mill}$. sur $0^{m}038$. Il est entouré d'un encadrement en argent, muni de deux anneaux. On pouvait ainsi le porter suspendu.

Il était enveloppé dans un papier, portant des inscriptions sur les deux faces.

Face extérieure

Pierre néphrétique, morceau très prétieux, prêtée à M. Lenormant du Coudray, le 27 juillet 1769.

Cette pierre néphrétique que j'avais prêtée à M. Ducoudray, vient de m'estre rendue ce 12 février 1789, par Mlle Lenormant son heritierre, il l'a portée sur lui depuis le 27 juillet 1769, le domestique de Mlle Lenormant l'a trouvée dans son linge salle dans sa chambre, elle a couru risque d'être perdue.

J'ai eu cette pierre de M. l'abbé Desfriches, chanoine de Notre-Dame, mon cousin, elle luy avoit cousté fort cher, il m'en avoit souvent parlé de son vivant. Cecy pour notte à Orléans, ce 12 février 1789.

DESFRICHES.

Face intérieure.

Le 27 juillet 1769, j'ay fait voir ma pierre néphrétique à M. Bertrand, chirurgien, qui m'a asseuré n'en avoir jamais vu de si grande, il m'a dit que M. Philippe en avoit achepté une trente louis qui estoit d'un tiers plus petitte, que un particulier de cette ville, attaqué de la pierre en avoit fait chercher une à Paris et partout le Royaume, que enfin après beaucoup de temps écouslé il en avoit découvert une à La Rochelle, mais que le propriétaire en faisoit tant de cas qu'il avoit esté obligé de mettre cinquante louis, que M. Vilbouré en avoit par hazard acquis une très petite 200l, que plus ces pierres sont grandes, plus elles ont de vertu. J'ay fait cette notte affin que l'on fasse de ce morceau le cas qu'il méritte.

DESFRICHES.

A Orléans, ce 27 juillet 1769.



M. EUGÈNE BIMBENET

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Par M. PAULMIER, Vice-Président.

Séance du 2 octobre 1891.

MESSIEURS,

A notre dernière séance de juillet, M. Bimbenet, en nous souhaitant de bonnes vacances, nous disait au revoir au mois d'octobre.

Vous l'aviez vu plein de jeunesse, tant il portait gaillardement ses quatre vingt-dix ans. Rien ne vous faisait prévoir qu'il occupait ce fauteuil pour la dernière fois.

Notre honorable président a été enlevé en quelques heures.

Il est mort le samedi 19 septembre en pleine connaissance ayant eu la joie de recevoir les derniers sacrements. Aujourd'hui, de cette place, où vous étiez accoutumés à le voir, je viens vous parler de lui, des regrets qu'il nous laisse, vous rappeler cette existence laborieuse, ses nombreux travaux et vous dire le concours qu'il a donné à notre Société pendant plus de trente-quatre ans.

C'est une tâche douloureuse que j'ai à remplir. Pour moi, M. Bimbenet n'était pas seulement le collègue aimable

que vous avez connu, le causeur charmant plein de verve ayant toujours une anecdote, un souvenir à vous raconter. Il était presque un parent étant devenu le grand père d'un de mes fils. J'avais pénétré dans l'intérieur de la maison, je l'avais vu entouré de ses enfants, de ses petits-enfants, de ses douze arrière petits-enfants. J'avais souvent été témoin de la joie et du bonheur du chef de famille et j'avais vu quels trésors d'affection il y avait dans son cœur.

M. Bimbenet est né à Orléans, le 21 avril 1801, dans une maison de la rue des Grands-Ciseaux, qui appartient encore à son petit–neveu.

Son père était procureur à Orléans et a laissé une réputation de probité et d'honorabilité.

M. Bimbenet a fait ses études dans l'institution de Mosard, institution à la mode où il avait pour condisciples MM. Dupuis, Rousseau, etc., qui sont devenus ses amis.

Il fit son droit à Paris et revint à Orléans avec le titre d'avocat.

En 1830 il succéda à M. de Plasman comme avoué à la cour. Il céda son étude en 1839, et, en 1840, il est nommé greffier en chef de la Cour d'Orléans, fonctions qu'il a conservées jusqu'en 1866. C'est à lui qu'on doit le rangement et le classement des archives de la Cour. C'était un travail considérable qu'il a su mettre à bonne fin.

Libre de son temps, M. Bimbenet s'absorba dans les études auxquelles il n'a pas cessé de se livrer jusqu'au dernier jour de sa vie. Il connaissait à fond les richesses de la bibliothèque d'Orléans. Il en usait plus et mieux que personne et je ne crois pas me tromper en disant que chaque jour il s'y rendait avec un double but, voir notre savant Secrétaire général et prendre des notes dans les archives qui n'avaient pas de secrets pour lui, heureux quand il pouvait découvrir quelque vieux manuscrit, quelque document intéressant l'histoire de la ville d'Orléans.

M. Bimbenet fut élu membre de notre Société en 1857. Il a été pendant longtemps vice-président et depuis 1887 il était notre président.

A peine nommé membre de notre Société, le 15 mars 1857, M. Bimbenet donne une étude très complète sur M. John Watzon, bibliothécaire de la ville d'Orléans. C'est le premier travail publié dans nos annales.

Nommé rapporteur du mémoire de M. Baguenault de Viéville, Orléans et ses panégyristes au XVI[e] siècle, M. Bimbenet, avec son cœur Orléanais, en profite pour aborder la question de savoir si l'on peut considérer Orléans comme l'antique *Genabum*. Pour lui, ceci ne fait pas de doute. Il invoque les opinions de tous les annalistes anciens et modernes. Il rappelle l'étymologie de *Genabum* qui viendrait de *Genius* et de *Bund*, ce qui voudrait dire fondement du génie, à moins que la ville ne fut une fondation de Noë appelé *Genius*, où à moins qu'elle ne vint de *Gignens omne bonum* engendrant toute espèce de *biens*. Mais M. Bimbenet n'admet pas ces étymologies. *Genabum* se compose de deux mots, l'un celtique, l'autre persan, le premier *Gen* pointé tête, le second *ab* cours d'eau. *Gen-ab* veut donc dire tout simplement ville dominant un grand cours d'eau.

Cette question de *Genabum*, d'Orléans est une des plus chères au cœur de notre Président, aussi y revient-il souvent.

En 1858 et 1863 il nous donne deux mémoires sur l'origine et le sens du mot Orléans. Pour lui Orléans doit son nom à l'empereur Aurélien. Mais la question de *Genabum* Orléans était toujours controversée. En 1866, M. Bimbenet lit à la Société archéologique d'Orléans, un travail remarquable pour répondre aux objections soulevées et pour défendre la cause de sa ville natale.

On conteste ses conclusions; travailleur infatigable, sans

peur et sans relâche, il reprend la plume et le 4 mars 1867 il nous lisait ses recherches philologiques sur le sens de la double dénomination de *Gen-ab* et d'aurelia donnée dans l'antiquité celtique à la ville d'Orléans et sur la dénomination de *Gienius* ou *Giennum* donnée à la ville de Gien à la même époque.

Les archives de l'ancienne Université d'Orléans furent une mine précieuse pour M. Bimbenet. Il y trouva des documents qui lui permirent de faire une série d'articles intéressants.

Son premier travail est de 1850, il parut dans une revue d'Amiens. C'était un mémoire sur les écoliers de la nation Picarde à l'Université d'Orléans. En 1886, il traite encore des écoliers de la nation Picarde et de la Champagne à l'Université d'Orléans.

Le 5 janvier 1872, il nous donne un travail sur la bataille de Saint-Quentin, livrée le 10 avril 1557 et racontée en 1559 par un écolier Allemand, étudiant à l'Université d'Orléans.

M. Bimbenet nous montre la haine profonde que l'Allemagne avait déjà conçue et qu'elle a depuis constamment entretenue contre la France, et dans la chaleur de son patriotisme, il nous rappelle que l'armée Française est entrée à Berlin autrement que les armées Allemandes à Paris.

La même année, il publiait une chronique historique extraite des registres des écoliers Allemands étudiant à l'Université d'Orléans.

En 1876, l'histoire de la fuite de l'Université d'Orléans à Nevers ; son retour.

La même année, les maîtres grammairiens de l'Université d'Orléans tenant tutelle, docteurs en médecine, écoliers et suppots de l'Université.

En 1850, l'histoire de l'Université de lois d'Orléans.

En 1885, restitution de la librairie de l'Université d'Orléans ou Salle des Thèses. Quelle variété de sujets M. Bimbenet n'a-t-il pas abordée. En 1872, un rapport sur les Juges de Paix, ce qu'ils sont, ce qu'ils pourraient être.

En 1870, recherches sur l'origine de la Bibliothèque d'Orléans.

En 1873, recherches sur l'origine et l'évolution de l'enseignement et de la pratique de la médecine en France.

Examens de deux registres concernant le collège de médecine d'Orléans.

En 1874, examen critique de la Charte octroyée par le roi Louis VII aux habitants d'Orléans, en l'année 1137.

Un travail sur la surveillance de la police.

Et un essai sur la jeunesse de Molière et sur les mémoires de Charles Perrault.

Un rapport sur une notice biographique de Nicolas Beauvais, de Préau, médecin à Orléans.

Recherches sur l'origine et la fondation définitive de la Bibliothèque publique d'Orléans.

En 1882, une étude sur Montaigne et Montesquieu.

En 1886, une étude sur le véritable auteur de l'imitation de Jésus-Christ.

Un essai sur le culte du lundi de chaque semaine. Enfin cette année, son parallèle entre Brunehaut et Marie-Antoinette.

De plus les nombreuses notices nécrologiques sur les collègues que nous avons eu la douleur de perdre, notamment celles sur MM. Lemolt-Phalary, Boutet de Monvel, Petau, Baguenault de Viéville, Collin, véritables monuments destinés à conserver la mémoire de ces hommes de bien.

Ces travaux si nombreux, qui ont été lus à notre Société ne constituent qu'une partie de l'œuvre de M. Bimbenet. Il faut en ajouter bien d'autres publiés soit dans les Mé-

moires de la Société archéologique, soit dans la Revue de Législation, soit autrement. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir les analyser, mais tous valent la peine d'être cités.

Le plus ancien et peut être un des meilleurs est la relation fidèle de la fuite de Louis XVI et de sa famille à Varennes, extraite des pièces judiciaires et administratives, produites devant la Haute Cour Nationale établie à Orléans et déposées au Greffe de la Cour, 2 éditions 1844-1868.

Les essais de Montaigne dans leurs rapports avec la législation moderne, extrait de la Revue critique de législation, travail très sérieux, bien étudié et d'un très bon style.

La Monographie sur l'Hôtel-de-Ville d'Orléans qui a eu deux éditions, 1855.

L'Episcopat de Saint-Euverte et de Saint-Aignan.

Recherches sur l'état de la femme, l'institution du mariage et le régime nuptial, 1855.

Les Conciles d'Orléans considérés comme source du droit coutumier, 1864.

De l'esprit des Conciles d'Orléans.

Le Régime municipal dans la Gaule, depuis la dénomination Romaine jusqu'à l'établissement de la Monarchie, 1491.

Les Justices temporelles des Chapitres d'Orléans.

Histoire de la ville d'Orléans, 5 volumes, 1884.

Si longue que soit cette nomenclature, je ne suis pas sûr d'avoir tout cité. Je sais que dans ses cartons il y a de nombreuses notes sur une foule de sujets. Sa mort en a empêché la publication.

Quelle variété dans les travaux de M. Bimbenet, quelle œuvre considérable, prodigieuse !

M. Bimbenet était un travailleur infatigable, mais il était heureusement doué. Il avait une mémoire excellente

et n'oubliait rien de ce qu'il avait vu ou lu. De plus il écrivait très vite et n'apportait aucune modification à sa pensée, une fois qu'il l'avait formulée.

M. Bimbenet était membre de la Société des Antiquaires de Picardie depuis 1844.

En 1874, il est nommé officier de l'Académie de Pise.

En 1877, officier d'Académie de France, et en 1880, chevalier de la Légion d'honneur.

J'ai parlé du savant. Permettez-moi quelques mots sur l'homme du monde : son visage aimable, son regard bienveillant, son fin sourire reflétaient sa souveraine bonté. M. Bimbenet était un causeur merveilleux, avec ses souvenirs intéressants, ses réflexions judicieuses, ses anecdotes piquantes. Il exerçait une véritable séduction sur ceux qui l'écoutaient.

Du père de famille, que dire ?

Il adorait tous les siens, et comme M. Tranchau, je dirai que son égalité d'humeur, sa douce gaîté, sa simplicité familière, son indulgente bonhomie en faisaient une idole pour toute la famille. Tel est l'excellent homme, le brave citoyen, le bon collègue que nous avons eu la douleur de perdre et dont le souvenir restera gravé dans nos cœurs.



POMPONIUS LÆTUS

ET

L'ACADEMIE ROMAINE

Par M. L. GUERRIER.

Séance du 16 *Octobre* 1891.

L'Academia di Pomponio Leto e le sue memorie scritte sulle pareti delle catacombe di Roma (1) : tel est le titre d'un intéressant mémoire publié par M. de Rossi, dans la dernière livraison de son *Bulletin d'archéologie chrétienne* (2). Ma première intention fut d'en rendre compte à la société, dans un court et rapide entretien; mais l'intérêt du sujet, les recherches auxquelles je me laissai naturellement entraîner, et les résultats qu'elles ont fournis, m'ont engagé à modifier le plan et à élargir la cadre que je m'étais tracés d'abord. Des notes, mises au bas des pages, indiqueront les sources où j'ai puisé.

I

Il est permis de se demander ce que fut Pomponius Lætus; car sa renommée ne semble pas avoir jamais eu un grand retentissement de ce côté-ci des Alpes. C'est au point

(1) *L'cAadémie de Pomponius Lœtus et ses inscriptions tracées sur les parois des Catacombes.*

(2) *Bullettino di archeologia cristiana*, Série V^{e}, anno 1890, min., n°s 2, 3.

que Pierre Pithou et Juste Lipse l'ont pris pour un grammairien du moyen-âge ; et que le numismate Vaillant a vu en lui un auteur de l'antiquité. Ce fut un des savants les plus distingués de la renaisssance italienne, au XVᵉ siècle. Sur son vrai nom, sa famille, le lieu de sa naissance, on n'est pas d'accord ; il n'entretenait aucun rapport avec sa famille, et jamais on ne l'entendit en parler. Un étranger se hasardait-il à l'interroger sur ce point : « Suis-je donc un ours, répondait-il avec brusquerie, pour que l'on m'examine de si près ? »

Il était selon l'opinion la plus probable, bâtard d'un prince de la maison des Sansovini ; et naquit à Armendolara, petite ville de la Haute-Calabre, en 1425 (1). Pomponius Lætus est un nom qu'il se donna lui-même dans la suite : l'histoire le lui a conservé (2).

De bonne heure il vint à Rome, pour étudier les lettres antiques ; et il y fit de rapides progrès. Le temps, en effet, était proprice. Pleine de monuments et de grands souvenirs, remuée jusqu'aux entrailles par les chants enflammés d'un poète de génie, l'Italie avait secoué son sommeil ; laissant l'Europe dormir, près de deux siècles encore ; et la France épuiser dans les vicissitudes, presque toujours douloureuses, d'une guerre interminable, tout ce qu'elle avait d'ardeur, de sang et de génie. Dès le début du XVᵉ siècle, sa langue littéraire était faite, et des chœfs-d'œuvre l'avaient consacrée ; les plus grands écrivains, pour se surpasser eux-mêmes, comprirent qu'il fallait aller jusqu'aux sources de l'éloquence et de la poésie ; qu'il fallait étudier les Romains et les Grecs. De là cette ardeur à rechercher les manuscrits ; cet enthousisme, quand on les

(1) Paul Jove le fait naître dans le marche d'Ancone ; d'autres, à Salerne.

(2) Il est quelquefois appelé Pierre de Calabre.

a trouvés; ces sacrifices pour les posséder; ces soins pieux et jaloux pour les conserver, les étudier, s'en pénétrer et s'en nourrir. Tel vend une métairie, pour avoir un Tite-Live ; un autre emporte, au milieu des armes, les Commentaires de César; Boccace, s'en va le cœur plein d'espérance, secouer la poussière des vieux livres, dans les greniers du Mont-Cassin ; et c'est sur un manuscrit de Virgile, que Pétraque rend le dernier soupir. On copie, on explique, on imite, on traduit; une même et noble passion, jusqu'alors inconnue, agite les cités et les princes, l'enthousiasme est général ; et pour répandre, au milieu de la jeunesse, l'amour des lettres antiques ; et en assurer les bienfaits aux générations à venir; des écoles, bientôt célèbres, sont établies d'un bout à l'autre de l'Italie : à Bologne, à Milan, à Pavie, à Florence, à Rome, à Naples, partout.

Pomponius venu à Rome, se mit d'abord sous la discipline de Pierre de Monopolis, grammairien célèbre à cette époque ; ensuite sous celle de Laurent Valla, esprit ardent, hardi jusqu'à l'audace ; mais en même temps habile et savant latiniste, l'émule de Georges de Trébizonde, qui professait dans le même temps l'éloquence. Valla expliquait les historiens et les poètes et le faisait avec tant de succès et d'éclat, que sa renommée s'était répandue dans toute l'Italie :

Orator tota clarus in Italia (1).

Quand il mourut, Pomponius, alors âgé de vingt-sept ans, fut appelé à lui succéder (1457).

On se pressa à ses leçons; et comme il enseignait de

(1) *Antonii Astisani, de ejus vita et varietate fortunæ ap.* Muratori, *Rerum Italic Scriptores. Mediolani 1729*, t. xiv, p. 1,013.
Les chap. iii et iv de ce poème contiennent des détails intéressants sur l'état des études en Italie, dans le premier tiers du xve siècle.

grand matin, on voyait, dès le milieu de la nuit, ses élèves accourir pour occuper leurs places. Lui-même, quelque temps qu'il fit, sortait de sa maison avant le jour, une lumière à la main, et se rendait à son école, où il expliquait les auteurs latins, aux applaudissements de cette jeunesse avide et passionnée, dont une grande partie était réduite à se tenir debout, et dehors (1).

Que les temps sont changés ! Vie austère et dure, privations, veilles et longs travaux, on acceptait tout, on endurait tout, avec le contentement au cœur et le sourire aux lèvres (2) ; les esprits, comme les corps se développaient et se trempaient dans le travail. C'est aux époques où l'on travaille le moins, que l'on se sentira faible, et qu'on se plaindra d'être surmené.

Cette faveur qui s'attachait à sa parole, Pomponius en était digne. Il savait beaucoup et enseignait avec amour. S'il était un peu traînant, dans la conversation ordinaire, et un peu bègue ; on ne s'en apercevait plus, dès qu'il parlait en public. Sa manière rappelait celle de Georges de Trébizonde ; et il y joignait la pureté, l'élégance de langage qu'il avait héritées de Valla. Erasme voit en lui le type accompli de la latinité moderne. Aussi est-ce à l'étude des plus grands écrivains de Rome qu'il se plaisait par dessus tout, et qu'il aimait à revenir. Son plus vif regret était de n'avoir pas vécu au temps de Cicéron ou de Virgile ; et pour s'y transporter, autant qu'il était possible, par la pensée, il donnait des éditions, écrivait des commentaires, recherchait avec passion les manuscrits, les inscriptions et les médailles, tous les souvenirs de l'antiquité. Même, pour en avoir davantage, on prétend qu'il en fabriquait.

(1) Tiraboschi, *Storia dello litteratura italiania*, t. vi, 2e part. p. 12.

(2) Il en était de même en France au siècle suivant. V. *Fragments des Mémoires de Henry de Mesmes* dans *Variétés historiques et littéraires*. Paris 1863, t. x.

Rabelais s'y laissa prendre : il fit imprimer à Lyon, chez Griphins, en 1532, et tirer à deux mille exemplaires, un testament de Lucius Cuspidius, qu'il avait pris pour un antique, et qui n'était autre chose qu'un postiche de Pomponius (1). A moins, comme Tiraboschi le remarque (2), que le savant professeur de Rome n'ait été lui-même dupe de quelque faussaire; ainsi qu'il est arrivé à tant d'autres, avant lui, et après (3).

La réputation de Pomponius et l'autorité qu'il s'était acquise, le mirent en état de réunir autour de lui un certain nombre d'amis des lettres, jeunes pour la plupart; et de fonder une académie. Elle est connue dans l'histoire sous le nom d'Académie de Pomponius Lætus ou d'Académie romaine.

Il s'était déjà formé en Italie plusieurs associations savantes : celle des Augustins du couvent du Saint-Esprit, à Florence ; celle du cardinal Bessarion, à Rome ; surtout celle des Médicis, qui jetait alors un si vif éclat avec Marsile Ficin, Léon-Baptiste Alberti et Pic de la Mirandole. Elle se donna le nom d'Académie, en mémoire de Platon ; et ce nom, devenu deux fois célèbre, fut pris dans la suite, par les sociétés qui se formèrent avec les mêmes goûts et le même esprit. Florence s'occupait surtout de philosophie ; on s'entretenait, chez le cardinal Bessarion du droit, des lettres grecques et des beaux-arts ; l'Académie de Pomponius s'attachait principalement à la littérature et aux antiquités de Rome. Tant de fois dévastée,

(1) *Jam quod ad Cuspidii pseudotestamentum attinet, libens id illis concedo qui sibi fucum fieri æquo animo patiuntur.*

(*Barnab. Brissonii, De Formuliis*, lib. VIII.

(2) *Storia della litteratura ital.*, t. VI, 1ᵉ part. p. 163.

(3) TIRABOSCHI, t. II, p. 558, cite une épitaphe en l'honneur du poète Claudien, que Mazzocchi et beaucoup d'autres ont publiée comme une découverte de Pomponius, et qui n'était probablement qu'un fruit de son imagination.

Rome possédait cependant alors de nombreux et précieux monuments, qui ne devaient pas tarder à disparaître. On pouvait admirer au Forum la basilique de César; le temple de Cerès se dressait encore sur la Voie Sacrée, et l'on ne pouvait point gagner, par le Corso, la voie Flaminia, sans passer sous l'arc triomphal de Marc-Aurèle. Les tuiles de bronze du Panthéon d'Agrippa n'avaient point été arrachées pour faire des canons; ni les colonnes du forum de Nerva, pour décorer la fontaine monumentale de Janicule. Le sol restait jonché de débris : architraves, frises, chapiteaux, bases et futs de colonnes, marbres précieux, revêtements, fragments de mosaïques, qui permettaient de marquer la place des grandes architectures disparues, et de les reconstruire par la pensée. Raphaël aura la douleur, au début du siècle suivant, de voir jeter au four à chaux, près du temple de Castor, les fragments de statues, les belles frises et les incriptions du Forum : « Cette nouvelle Rome, écrivait-il à Léon X (1), que nous voyons dans sa grandeur et sa beauté, avec ses palais et ses églises, a été bâtie avec de la chaux faite de marbre antique. » Il avait fallu des architectes, pour détruire l'antiquité jusque dans ses ruines, et faire ce que n'avaient pas fait les barbares.

Mais au xve siècle, Pomponius et ses amis avaient sous les yeux de nombreux objets d'étude. Ce n'est pas au point de vue de l'art qu'on envisageait alors les monuments : le moment n'était pas venu encore (2). Ce qu'on leur demandait, c'étaient des indications précises pour l'explication des textes,

(1) Rapport de Raphaël à Léon X, en 1519.

(2) Pour les lettrés, du moins, et les savants; peut-être aussi pour les artistes de Rome. Mais nous voyons, dès les premières années du siècle, deux amis, deux grands maîtres, Brunelleschi et Donatello, venir de Florence à Rome, en dessiner les monuments, en fouiller les ruines et en admirer la beauté, avec un enthousiasme qui ne fut jamais dépassé.

des renseignements pour mieux comprendre les poètes, les historiens, les orateurs. La littérature de son côté, jetait sa lumière sur les ruines; l'étude des manuscrits et celle des monuments se complétaient ainsi l'une par l'autre; et constituaient par leur union, la science intégrale de l'antiquité, comprenant l'histoire, la religion, les institutions, les lettres, les cérémonies et les mœurs.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que les grammaires, les vocabulaires, les éditions savantes, tous les instruments, toutes les facilités du travail manquaient aux académiciens de Rome; ils n'avaient sous la main que des textes, plus ou moins corrects à déchiffrer et à comprendre ; et, autour d'eux, des arcs-de-triomphe, des temples, des portiques, des basiliques, des amphithéâtres et des palais, dont personne n'avait encore parlé, depuis la chute de l'empire. Voilà dans quelles conditions ils ont jeté les bases de l'érudition moderne. D'autres viendront après eux, dont les savants ouvrages feront oublier les travaux des premiers jours ; mais il ne serait pas juste, fussions-nous arrivés au faîte, de dédaigner les degrés qui nous y ont fait parvenir. Il fallut aux travailleurs du xvᵉ siècle, pour surmonter les obstacles qui se dressaient partout sous leurs pas, une volonté, une activité, une persévérance, une force d'âme incroyable. Ils s'encourageaient, s'animaient les uns les autres; un air fortifiant semblait souffler sur eux; la difficulté même avait ses attraits; et le succès venait presque toujours, à la fin, couronner leurs efforts et les encourager à de nouvelles espérances. C'est ainsi qu'ils ont tant moissonné, partout où ils ont passé, dans le vaste champ de l'histoire et des lettres. Qu'il leur soit arrivé d'éprouver, avec la joie si vive des premières découvertes, un enthousiasme, une sorte d'ivresse, dont les manifestations font sourire; il faut savoir le leur pardonner : nous risquons d'être trop sévères, pour des choses que nous ne comprenons plus.

Il paraît que les académiciens de Rome, passionnés comme ils l'étaient pour l'antiquité, avaient le tort de l'admirer trop dans ses institutions, ses grandes actions et ses grands hommes ; et qu'il ne leur restait plus assez de goût pour les hommes, les usages, la police et les idées de leur temps.

On dit aussi que Pomponius avait dans sa maison, et qu'il entourait de soins pieux, un petit autel consacré au fondateur de Rome. Et comme il avait pris pour lui-même un nom antique, il donna des noms antiques à ses amis. Nous trouvons parmi eux Minutius, Glaucus, Pantagathus, Callimachus, Papirius, Parthenius, Gallus, Asclépiades : il y en a d'autres encore (1). Ce fut un exemple, que l'on imita dans la suite, et qui était renouvelé lui-même de ce qui s'était fait, à l'école du palais, au temps de Charlemagne. Le prince alors et son entourage n'hésitaient point à se parer des plus grands noms : ils s'appelaient Horace, Pindare, Homère et David. L'académie de Rome y mit plus de modestie.

II.

Pomponius Lætus et ses amis vécurent en paix pendant plusieurs années, sous un pape ami des lettres, et qui occupait lui-même une grande place dans le monde savant : Pie II, Æneas Sylvius Piccolomini, qui fut à la fois poète, historien, théologien et diplomate.

Ces beaux jours ne devaient pas durer. Une réunion de gens d'esprit, jeunes, ardents et libres, est trop exposée, par sa nature même, à porter ombrage ; l'envie ordinairement et la malveillance y aident ; mais le danger devient

(1) De Rossi : *Roma sotterranea*, tome II. pages 89-92. Il y a des inscriptions relatives à ces académiciens, que M. de Rossi n'a pas publiées encore. *Bullet. di Archeol. crist.*, 1890, p. 23, note.

inévitable, si l'association renferme dans son sein quelque personnalité importante, dont le pouvoir pense avoir à se défier.

Pie II avait réuni autour de lui un certain nombre de lettrés, dont la fonction consistait à rédiger, dans un langage correct et clair, les brefs pontificaux. On les nommait les abréviateurs. Parmi eux se trouvait un des membres les plus actifs et des plus distingués de l'Académie romaine; il s'appelait Barthélemy Sacchi et était né à Platina, près de Crémone : ce qui fait qu'il est désigné, dans l'histoire, sous le nom de Platina. C'est par lui que l'Académie fut compromise.

Soit économie, soit défiance des lettres et des lettrés, soit qu'il trouvât, comme il arrive, quelque plaisir à défaire ce que son prédécesseur avait fait; Paul II, dès le début de son pontificat, supprima le collège des abréviateurs. Ainsi dépouillés d'un emploi qu'ils avaient payé et qui les faisait vivre, les abréviateurs réclamèrent; on ne les écouta pas. C'est alors que Platina, se laissant entraîner à la fougue de sa nature, osa écrire au pape une lettre où il le menaçait de provoquer la réunion d'un concile, de le forcer à y rendre compte de sa conduite, et de faire rétablir le collège des abréviateurs (1). Vaines paroles et regrettables, échappées à la plume d'un homme irrité, mais dont l'effet n'était guère à craindre. Paul II en aurait pu sourire, car il était naturellement bon, et tellement porté à l'indulgence qu'on l'avait surnommé Notre-Dame-de-Pitié (2). Mais, cette fois, il crut qu'il fallait sévir; il fit mettre Platina en prison, et l'y retint quatre mois, pour lui apprendre à se taire. La leçon fut dure et longue, encore ne finit-elle qu'à la prière du cardinal de Gonzague.

(1) PLATINA. *In vita Pauli II.*

(2) *Quam maxime delectatus est indulgere, injuriarum que oblivisci.* (CANISIUS, *Vita Pauli II. Ap. Muratori*, tom. III, 2e p., p. 999.

Remis en liberté et rendu sage, Platina se tint en silence; mais il lui resta au cœur l'amer souvenir de ce qu'il avait souffert,

Environ trois ans plus tard, pendant le carnaval de 1468 (1) au milieu des fêtes que Paul II donnait au peuple, le bruit se répandit d'une conspiration contre le souverain pontife. Le chef était, disait-on, Callimachus. Or, Callimachus était membre de l'Académie romaine. Platina, son collègue, depuis longtemps suspect, fut aisément soupçonné d'être du complot. Il fut donc immédiatement arrêté, dans la maison même du cardinal de Gonzague, où il dinait en ce moment; et jeté au château Saint-Ange. Une perquisition faite à son domicile amena la saisie d'une lettre de Pomponius Lætus.

Pomponius l'y traitait de Très-Saint-Père, *Santissimo Padre*. Ce fut comme un trait de lumière; on crut tenir le fil de la conspiration et son but : il s'agissait, c'était clair, de se défaire du Pape; et d'élever Platina au Saint-Siège. Les conjurés se trouvaient indiqués : c'étaient les membres de l'Académie romaine. Pomponius, qui était alors à Venise, fut donc arrêté, chargé de chaînes, amené publiquement à Rome et mis en prison, avec tous ceux de ses amis qu'il fut possible de surprendre. Il y en eut une vingtaine ; les autres réussirent à s'échapper.

C'est uniquement par le récit de Platina (2), que nous savons ce qui se passa dans la suite. Platina a tout su, il a tout vu : son témoignage est du plus grand prix. Mais il a aussi tout souffert ; le calme en écrivant, et l'impartialité auront pu lui être difficiles : son récit, pour cette raison

(1) Non en 1470, comme l'a écrit Muratori (*Ann. d'Ital. ad hunc annum*). Il résulte, en effet, du récit de Platina, que l'événement eut lieu avant l'arrivée de l'empereur Frédéric III à Rome ; or, l'empereur entra à Rome le 24 décembre 1468. Il y resta jusqu'au 9 janvier de l'année suivante. Infessura. *Diario della città di Roma.*

(2) Platina. *Vita Pauli II.*

demande à être discuté. Comme les détails échappent, par leur nature même, au contrôle, nous avons cru devoir les négliger, malgré l'intérêt qu'ils présentent.

Les enquêtes, les interrogatoires furent longs et inutiles. Le Pape attachait tant d'importance à l'affaire qu'il crut devoir, après le départ de l'empereur, se transporter au château Saint-Ange, et jusqu'à trois fois, pour interroger lui-même les prisonniers. Il ne put rien obtenir. On eut alors recours à la question, qui fut appliquée avec une rigueur extrême : il ne fut fait aucun aveu. Nous ne pouvions rien avouer, dit Platina : il n'y avait rien.

Ainsi, point d'aveu, point de preuves ; il semblait que le complot fut une fable, et c'est l'opinion qu'on s'en est généralement faite. Ce point, du reste vient d'être mis hors de discussion par M. Pastor, dans son importante histoire des Papes. Il a publié une lettre de l'ambassadeur de Milan où il est dit : « Quant au complot contre la personne du Pape, on n'a rien trouvé, malgré le zèle qu'on y à mis, que de vaines et imprudentes paroles (1). »

Il n'y avait donc plus qu'à mettre les prisonniers en liberté. Mais Rome était encore sous le coup de l'alarme qu'on avait donnée et de l'éclat qui s'était fait. Le Pape, c'est ici Platina qui parle, le Pape eut peur, s'il ouvrait la prison, de passer pour un homme pusillanime et léger ; et de voir diminuer son prestige. Les prisonniers furent donc retenus ; et on leur suscita d'autres affaires, afin de traîner les choses en longueur. On incrimina leur enthousiasme pour l'antiquité profane ; on leur reprocha de trop aimer Platon, de discuter l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ; et de remplacer les noms de leur baptême par des noms païens. Ils répondirent que ces choses se faisaient journel-

(1) *Circa li tractati contro la persona del Papa... fatta ogni diligencia e inquisicione, non s'è trovato fin a qui altro che parole paze e vane.* — PASTOR, *Geschichte der Päpste, etc.* tome II. liv. II c. 2.

lement, et depuis longtemps, dans les écoles ; qu'on y mettait les plus grandes vérités en discussion, pour les mieux démontrer ; qu'on peut aimer Platon, à la suite des Saints-Pères ; et l'antiquité profane, à l'imitation du Pape lui-même, que l'on voyait ramasser de tous côtés, des statues antiques, pour en décorer le palais qu'il faisait alors élever au pied du Capitole. Ils protestèrent, d'une manière générale, qu'ils étaient fidèles à la discipline de l'église; soumis à ses enseignements ; et qu'il n'y avait rien à leur reprocher qui sentit l'impiété ni l'hérésie.

Tel est, dans ses traits essentiels, le récit de Platina. Les événements qui suivirent, et qui sont de notoriété publique, viennent le confirmer.

Les prisonniers furent gardés un an au château Saint-Ange. Quand l'oubli sembla s'être fait sur cette affaire, on les relâcha.

Le temps n'avait point manqué, ni la volonté, ni les moyens pour les examiner, les presser, les convaincre. Cependant, ils ne furent point condamnés, point jugés; et c'est sans conditions qu'il fallut, à la fin, leur rendre la liberté.

Pomponius continua de se consacrer, pendant près de trente ans encore, à l'éducation de la jeunesse ; et son académie dispersée put se retrouver et se rétablir. Quant à Platina, il vécut en paix, pendant les dix années que dura encore le pontificat de Paul II ; puis, comme si une réparation était due à ses longues et douloureuses épreuves, il fut comblé de bienfaits par son successeur.

En faut-il davantage pour démontrer que l'Académie romaine n'avait point été convaincue d'hérésie, ni de paganisme; et que ses membres n'étaient point des conspirateurs.

Platina, quand il écrivit la vie de Paul II, devait se tenir dans son rôle d'historien et oublier ce que ce pape lui avait fait souffrir. Il ne sut pas être généreux ; et n'ayant pu

s'attaquer au Pontife vivant, il se vengea sur sa mémoire (1). Tel est le sort des hommes puissants. Bien des princes, pour avoir cultivé l'amitié des gens d'esprit, auront eu plus d'éloges qu'ils n'en méritaient ; Paul II, par une raison contraire, faillit passer aux yeux de la postérité pour un esprit vulgaire, étroit et faible ; pour un ennemi des lettres et des arts. Il faut être juste. S'il n'eut pas un goût prononcé pour les lettres et les lettrés, ce noble vénitien, élevé, depuis son enfance, au milieu de tant de belles choses, n'en fut pas moins, pour tout le reste, un vrai pape de la Renaissance, digne d'avoir sa place dans cette longue suite de pontifes éclairés, artistes ou savants, qui occupe tout un siècle, depuis Martin V jusqu'à Léon X.

C'est lui qui fit restaurer les colosses du Monte Cavallo; et au Forum les arcs de Titus et de Septime-Sévère. Il aimait à bâtir; et nous lui devons un des plus curieux monuments du XV[e] siècle : ce palais Saint-Marc, que l'on peut voir encore, et qui fut donné plus tard à la république de Venise. C'est là qu'il se plaisait à réunir les trésors d'une collection incomparable, où les tapisseries, les broderies, les riches étoffes se mêlaient aux marbres, aux bronzes, aux mosaïques, aux peintures, aux camées, aux médailles et aux manuscrits précieux. Loin d'avoir été l'ennemi de la Renaissance, il eut peut-être le tort, fort excusable alors, de trop partager, jusque dans ses excès, l'enthousiasme de ses contemporains.

Un jour que les Romains voulurent, en reconnaissance de ses bienfaits, célébrer en son honneur la pompe d'un triomphe antique, il leur donna 400 écus d'or, pour les y aider. On voyait d'abord s'avancer des géants; puis venait l'amour avec son carquois et ses ailes ; Diane, à cheval,

(1) Platina, *Vita Pauli II.* C'est dans les éditions du xv[e] et du xvi[e] siècle qu'il faut la lire : dans la suite, on y a fait des retranchements. Cf. Canesius, *Vita Pauli II ap. Muratori*, t. iii, 2[e] part.

accompagnée d'une troupe de nymphes; cent soixante jeunes gens; à leur suite, les rois et les chefs des états vaincus, parmi eux Cléopâtre; derrière eux, Mars, Bacchûs, les Faunes et une foule de divinités ; puis les plébiscites et les sénatus consultes, écrits sur des étoffes de soie ; les étendards et les autres signes militaires des romains ; les consuls, le sénat, et tous les magistrats autour d'eux. Quatre grands chars, admirablement décorés, fermaient la marche ; et des chœurs, portés sur ces chars, chantaient les louanges du pontife, du véritable père de la patrie, du fondateur de la paix, de celui dont la main libérale répandait de si abondantes largesses. Le pape, caché dans l'embrasure d'une fenêtre, en compagnie de plusieurs cardinaux, suivait, sans en rien perdre, tous les détails de la fête ; et il y prenait un grand plaisir (1).

Ce n'est point de Platina que nous tenons cette histoire; mais il en a raconté d'autres, qui l'ont amené à faire une remarque où il entre, semble-t-il, plus de malignité que d'injustice : c'est que le pape, après cela, n'était guère autorisé à reprocher aux chrétiens leur amour de l'antiquité profane ; et que lui-même ne laissait pas que de s'égarer un peu, dans des sentiers que n'avait pas tracés Saint-Pierre.

Le cardinal de Pavie y apporta plus de sévérité ; car il osa représenter au pape que ces jeux sentaient le paganisme, et qu'ils déshonoraient le pontife romain (2). Nous voyons se manifester ici les préoccupations diverses qui agitaient les esprits, même au Vatican, à l'époque de la Renaissance.

(1) *Ludos aspexit assidue ac festive, ex abdita fenestræ, parte, nonnullis sacri senatus patribus una commorantibus.* — CANESIUS, *in Vita Pauli II.*

(2) FLEURY, *hist. eccl. ad ann.* 1467. Jacques, cardinal de Pavie, avait été secrétaire de Pie II ; il jouit plus tard de la faveur de Sixte IV.

III

Avec Sixte IV, successeur immédiat de Paul II, semblaient renaître les temps, heureux pour les lettres, de Pie II et de Nicolas V. Aussi l'Académie romaine ne tarda-t-elle guère à devenir plus nombreuse et plus florissante que jamais. Elle avait perdu un de ses fondateurs, Callimaque, celui qui avait passé pour le chef du complot, sous le dernier pontificat. Son véritable nom était Filippo Buonacorsi. Il était de ceux qui avaient pu, au moment des emprisonnements, s'enfuir de Rome. Il ne voulut pas y entrer. On le voit parcourir la Grèce, l'Egypte, les iles de l'Archipel, la Thrace, la Macédoine; et se réfugier en Pologne, où il devint secrétaire du roi Casimir et précepteur de son fils. Il publia des travaux d'histoire très estimés de son temps (1).

D'autres esprits fort distingués, quelques-uns même d'une haute valeur, restaient à l'Académie, ou y entrèrent. Citons seulement ici André Fulvio, qui nous a laissé une description, en vers héroïques, des monuments de Rome (2); Conrad Peutinger, dont le nom reste attaché à une carte fameuse du monde romain, dont il était possesseur; et qui avait été dressée, croit-on, du temps de l'empereur Théodore. Venu de l'Allemagne, il y retourna, après avoir passé par l'école de Pomponius; et contribua puissamment à répandre dans sa patrie l'étude de la langue latine.

Giovanni Antonio Campano devint évêque de Fermo, et présida aux premières productions de l'imprimerie à Rome. Professeur à Bologne dans sa jeunesse, il y avait prononcé, à l'ouverture de son cours, devant un auditoire de plus de trois mille personnes, une éloquente harangue, qui dura

(1) Tiraboschi, *Steria della litt. ital.* t. vi, I p. p. 81.
(2) Imp. à Rome en 1513, in-4°.

trois heures au moins. Est-ce l'orateur, ou l'auditoire qu'il faut ici le plus admirer !

Mais le plus illustre des membres de l'Académie romaine, et l'un des plus jeunes, ce fut Alexandre Farnèse. Jamais il n'oublia les leçons de son vieux maître, ni les antiquités, ni la poésie, ni les arts Devenu cardinal, il restait en correspondance avec Erasme et Sadolet ; et faisait bâtir ce palais Farnèse, un des plus beaux monuments de l'architecture moderne en Italie. Plus tard, quand il fut pape, sous le nom de Paul III, nous le voyons porter ses regards sur le Palatin, abandonné depuis la chute de l'empire ; et se construire un petit palais et des jardins, dans cet endroit, le plus célèbre et le plus beau de Rome ; sur l'emplacement même des maisons de Cicéron et de César. C'est lui encore qui, le premier, fit pratiquer des fouilles au forum ; dessiner par Michel-Ange la place et l'escalier du Capitole ; et dresser, à l'endroit où elle est aujourd'hui, la statue équestre de Marc-Aurèle.

Les arts lui rendirent un suprême hommage dans ce magnifique tombeau, qui se voit au sanctuaire même de Saint-Pierre, à gauche de l'autel ; et dans lequel on a cru reconnaître les inspirations de Michel-Ange. La statue du pape est un des plus beaux bronzes de la Renaissance ; et celle de la Justice, en marbre blanc, sur un des côtés du tombeau, attachait tellement les regards, que l'on finit par s'en émouvoir et par la trouver trop belle : Bernin fut chargé de jeter sur ce beau marbre une draperie de bronze peinte en blanc (1).

Pomponius ne devait pas être témoin des belles actions et de la gloire de son disciple; mais il vécut assez longtemps pour rendre les derniers devoirs à un autre de ses amis, Platina, qui tient une si grande place dans l'histoire de

(1) Sur ce tombeau, œuvre de Guillaume della Porta V. CICOGNARA, *Storia della Scultura*, et l'atlas pl. 80.

l'Académie Romaine, est aussi l'un de ceux qui lui ont fait le plus d'honneur. C'est lui qui introduisit le critique dans l'histoire ; il fut un des premiers écrivains de son temps, et nous lui devons entre autres ouvrages, la *Vie des papes.* Il était entré fort avant dans la faveur de Sixte IV, qui le nomma conservateur de la bibliothèque vaticane. On voit encore au Vatican une fresque de Melozzo de Forli, où il est représenté devant le pape, qui lui donne audience, entouré de ses neveux, dont l'un devait, sous le nom de Jules II, jeter tant d'éclat sous le trône pontifical (1).

Platina mourut de la peste, le 21 septembre 1481, laissant par testament à Pomponius Lætus sa petite maison, qu'il avait fait bâtir sur le Quirinal. Pomponius en indique l'emplacement, d'une manière suffisante, dans un passage qui ne semble pas avoir été remarqué. Elle était située au bas du Quirinal, au midi de la place où sont, dit-il, les chevaux et les statues de marbre ; c'est-à-dire au midi du monte Cavallo (2). M. de Rossi, sur des indications différentes, est arrivé à plus de précision : la maison de Pomponius était contiguë à l'église du Sauveur ; et cette église était située en face de l'entrée actuelle de la ville Colonna. Cette recherche, on va le voir, n'était pas sans intérêt.

La maison de Platina était entourée d'un bosquet, où l'on allait cueillir les lauriers nécessaires aux solennités de l'Académie. Quand elle appartint à Pomponius, les académiciens y tinrent leurs séances ; et comme elle était dans un endroit où les limites du Quirinal et de l'Esquilin sont assez incertaines, il en résulta que l'association fut souvent désignée sous le nom d'*Académie de l'Esquilin* Paul

(1) Cette fresque est gravée dans la *Storia della pitt. ital.* de Rosini, pl. 48. On peut y remarquer l'énergie des traits de Platina.

(2) *Exeundo a domo Pomponii, per dorsum montis Quirinalis, versus septentrionem, sunt equi cum statuis marmoreis* (*Pomponii Læti de antiquitatibus urbis Romæ Libellus.*)

Manuce, un siècle après, put encore lire sur la maison de Pomponius l'inscription suivante :

POMPONI LÆTI ET SOCIE
TATIS ESCULINAI (1)

L'Académie avait ses fêtes. Elle célébra le jeudi 18 avril 1482 l'anniversaire de la mort de Platina. Tiraboschi ne s'explique pas cette date du 18 avril, puisque Platina était mort le 21 septembre : nous pourrons peut-être en donner la raison. Le récit de la fête nous a été laissé par Volaterrano, dans son journal (2). La cérémonie eut lieu dans l'église de Sainte-Marie-Majeure ; presque tous les lettrés de Rome y assistèrent; parmi eux, plusieurs prélats. L'évêque de Vintimille dit la messe ; et quand elle fut terminée, Pomponius Lætus monta en chaire, et prononça l'éloge du défunt. Après lui, ce fut un poète, Astreo de Pérouse, qui récita une élégie. Les vers furent trouvés élégants; mais on n'en fut pas moins blessé, même en Italie, et à cette époque, de voir un séculier monter en chaire, pour y réciter des vers profanes, aussitôt après la messe, dans l'église de la mère de Dieu. Le discours de Pomponius, grave et religieux, n'avait pas été critiqué,

De l'église, on passa au banquet, préparé dans la maison même de Platina, pour tous ceux qui avaient assisté à la cérémonie. On y lut, à la louange du défunt, plusieurs pièces de vers, qui furent ensuite réunies en volume, et qui se trouvent communément à la suite des œuvres de Platina. Elles sont signées du nom de douze auteurs, tous membres de l'Académie de Rome.

L'année suivante, la fête eut lieu sur l'Esquilin, près de la maison de Pomponius. On y célébra, cette fois, le diman-

(1) *Bullettino di archeologia cristiana* 1890 nos 1, 2, p. 87.
(2) *Jacobi Volaterrani diarium romanum ap. Muratori*, t. XXIII, p. 171.

che 20 avril, l'anniversaire de la fondation de Rome, *Romanæ urbis natale*. Une messe solennelle fut dite dans la chapelle du Sauveur, par Demitrius de Lucques, l'élève de Platina, et son succeseur à la bibliothèque vaticane (1); Paul Marso, chanoine de Saint-Laurent in Damaso (2), prononça un discours; puis un élégant festin fut servi par l'Académie romaine, auquel prirent part six évêques, avec un grand nombre de savants et de jeunes nobles. Des pièces de vers furent récitées de mémoire, et on lut à table le privilège accordé à l'Académie par l'Empereur Frédéric. Ce privilége, le nombre, la qualité des assistants montrent la faveur dont jouissait à cette époque l'Académie de Pomponius. En même temps, la présence du bibliothécaire du Vatican et de six évêques atteste suffisamment que sa religion n'était pas suspectée. Enfin le récit de la fête nous apprend que la Société décernait des couronnes : *Actum etiam de laurea danda Fausto Foroliviensi, quæ non tam ei negata est, quam in aliud tempus dilata cerimonia* (3).

Pomponius Lætus resta jusqu'à sa mort le chef et l'âme de l'association qu'il avait fondée. Il y apportait sa vaste érudition, sa bonté, son ardeur ; et aussi sa gaieté, chose si désirable et si précieuse, dans une société de savants. Il était, en même temps, d'une simplicité extrême, et très modeste; parlant peu de lui-même, et ne laissant jamais passer l'occasion de faire valoir ses amis. Sa vie était sobre, ses vêtements grossiers ; car il tenait à n'avoir pas besoin d'être riche : c'est dans le travail qu'il mettait son bonheur. Il avait renfermé ses études dans le cercle de la

(1) Müntz et Fabre. *La Bibliothèque vaticane au XVe siècle*, p. 299.

(2) On lui doit *Comment. in Ovidii fastos Venetiis* 1520 — Rossi, Bullet. 1890.

(3) *Jacobi Volaterrani Diarium romanum, ab anno* 1472, *ad* 1484.

République romaine et de l'Empire. Tout ce qui était en dehors, Ecriture, Pères de l'Eglise, écrivains de la décadence, lui était étranger. On dit même qu'il ne voulut jamais apprendre le grec, crainte de faire tort à son latin (1).

Ce qui l'attacha plus que tout le reste, fut l'étude attentive et approfondie des monuments de Rome, et en particulier des inscriptions. On jugera de son habileté et de son savoir, si l'on songe que c'est de son école que sortirent Sabellicus (2), André Fulvius et Pentinger, sans nommer les autres. Mais au jugement de ses contemporains, il les surpassait tous (3). On n'aurait pu citer, dans aucun coin de Rome, aucun reste d'antiquité qu'il ne connut et ne fut en état d'expliquer. Ses études topographiques et épigraphiques ont été plusieurs fois signalées par M. de Rossi et par les éditeurs du *Corpus*. On le voyait souvent errer seul à travers les ruines; et si quelque chose de nouveau venait à frapper ses regards, il s'arrêtait, restait là comme en extase, quelquefois tellement ému que les larmes lui venaient aux yeux (4). Sa petite maison du Quirinal était toute remplie de manuscrits, d'inscriptions, de marbres, de bronzes, de monnaies : C'était sa richesse. Et non seulement il recueillait pour lui-même les objets antiques ; mais il aimait à en envoyer à ceux qui partageaient ses gouts, notamment à Laurent de Médicis.

M. de Nolhac, dans une publication récente, nous a donné d'intéressants détails sur la bibliothèque de Pomponius et sur les ouvrages manuscrits qu'il a laissés.

(1) Niceron Mém. pour servir à l'hist. des hom. ill. de la rep. des lettres, t. vii.

(2) C'est un nom qu'il se donna, à l'exemple de Pomponius. Il s'appelait Marcus Antonius Coceius. Le Sénat de Venise lui confia en 1486 la bibliothèque de Saint-Marc. On lui doit une *Histoire universelle* et une *Histoire de la République de Venise.*

(3) Tiraboschi, *Storia della lett. ital*, t. vi p. 182.

(4) Tiraboschi, *Storia* etc., *Napoli* 1781, t. vi, 2e p. p. 13.

Les journées d'un tel homme se ressemblent, et c'est à peine si l'on trouve dans sa vie quelque incident à signaler. Il était pourtant réservé à une douloureuse épreuve. Dans une sédition qui eut lieu sous le pontificat de Sixte IV, (1484) toutes les maisons du Monte Cavallo furent pillées, dévastées ; ainsi que l'église du Sauveur, qui perdit ses missels, ses ornements d'autel, ses reliques. Pomponius ne fut pas épargné : on lui enleva tous ses livres, tout ce qu'il avait, jusqu'à ses vêtements. On le vit, le lendemain, s'en aller dans les rues de Rome morne, à peine vêtu, un bâton à la main (1). Mais il était tant aimé que ses disciples et ses amis lui envoyèrent ou lui portèrent à l'envi tout ce qui pouvait lui manquer : il trouva bientôt dans sa maison une abondance qu'il n'avait pas encore connue.

Les ouvrages de Pomponius imprimés ou inédits sont assez nombreux. Ils ont généralement pour objet l'histoire de Rome, de ses monuments, de ses lois, de ses magistratures, de ses sacerdoces. C'est par lui que furent revues et comparées aux manuscrits les premières éditions de Salluste ; il donna les mêmes soins aux œuvres de Térence et de Columelle ; et commenta Virgile et Quintilien (2).

On lui doit encore le rétablissement des représentations théâtrales, dont Rome avait, depuis si longtemps, perdu le souvenir.

C'est dans le palais des plus illustres prélats qu'il fit jouer, pour la première fois, les comédies de Plante et de Térence, avec quelques pièces modernes. Le cardinal Riario, neveu de Sixte IV, en particulier, goûtait beaucoup ces divertissements ; et il fit donner des représentations

(1) *Diario della citta di Roma da Stefano Infessura ap.* MURATORI t. III, 2e p. p. 1163.

(2) Les œuvres de Pomponius Lætus ont été recueillies dans un volume devenu très rare : *Opera Pomponii Læti varia Moguntiæ* 1821 in-8°.

par les membres de l'Académie romaine, tantôt au château Saint-Ange, d'autres fois au milieu du Forum, ou bien dans sa propre maison. Vers le même temps, au carnaval de 1684, un drame, dont le sujet était emprunté à la vie de Constantin, fut joué au Vatican, en présence des cardinaux et du Souverain Pontife, qui s'y divertit beaucoup.

Après une existence ainsi remplie, Pomponius Lætus mourut à l'âge de 73 ans, le 9 juin 1498, laissant pour tout héritage un petit domaine et quelques livres. Ses funérailles furent célébrées avec magnificence, et la douleur publique l'accompagna jusqu'à son tombeau. Deux jours après, Michel Ferno publiait son éloge (1). Sa vie fut écrite un peu plus tard, par un autre de ses disciples, Sabellicus (2).

IV

Quelques jours avant Pomponius, le 23 mai 1498, mourait à Florence l'adversaire déclaré des tendances de l'Académie romaine, Jérôme Savonarole.

Ce fut sans doute un incomparable bienfait que de révéler à un monde qui ne les connaissait plus, Cicéron, Virgile, Démosthène, Homère et Platon : la poésie, la philosophie et l'éloquence ; avec les monuments de Rome, en attendant ceux de la Grèce ; et d'étaler les beaux marbres du jardin des Médicis à des regards éblouis, qui n'avaient pas vu ceux d'Athènes.

Pourquoi faut-il que tout soit mélangé, dans le monde moral, comme dans la nature, et que les meilleures choses semblent condamnées à laisser toujours quelques regrets après elles ? Avec sa sève abondante et généreuse, son éclat,

(1) *Ap.* Fabricium, *Bibliot. mediæ et infim. latinitatis, ed. Mansi*, t. vi. Append.

(2) Sabellicus, *Vita Pomponii Læti.* Strasbourg, 1510.

ses parfums, tant d'enchantements et d'espérances; ce beau printemps apportait aussi sur ses ailes, des nuées épaisses, des frimas, et des insectes dévorants, qui allaient flétrir sa couronne et ravager nos espérances.

C'est que tout n'était pas également bienfaisant et pur dans les traditions de la Grèce et de Rome : il eut fallu distinguer et choisir. En même temps, il fallait se dire que l'antiquité n'avait pu ni tout savoir, ni tout sentir, ni par conséquent tout exprimer dans son admirable langage; que l'on avait marché; qu'un grand mouvement d'idées s'était fait, depuis les temps de Périclès et ceux d'Auguste; et que le Christianisme, par ses croyances et ses vertus, avait régénéré le monde. En recueillant avec amour le riche héritage des arts et des lettres antiques, il eut été sage de ne rien laisser perdre de tant de trésors, que les âges suivants avaient amassés : ce sera la gloire de notre grand siècle littéraire, de Corneille et de Racine, et de Bossuet. Mais, à l'époque de la Renaissance italienne, les esprits, dans leur enthousiasme, passant indifféremment à travers tout le reste, coururent droit à l'antiquité et s'y renfermèrent : c'est à se reporter à quinze siècles en arrière que l'on fit consister le progrès. Aristote et Platon remplacèrent ainsi l'Evangile : on en vint à tourner en dérision ce que l'on ne comprenait plus.

En même temps, l'étude des théories variées et contradictoires de la philosophie grecque conduisait au scepticisme; le culte exclusif de la forme amenait le naturalisme dans l'art; la poésie de son côté, avec ses fictions enchanteresses et ses chants d'amour; d'autres productions, autrement malsaines, faisaient pénétrer, dans les esprits et dans les mœurs, cet épicurisme délicat ou ce sensualisme grossier, qui tiennent une si grande place dans la vie du xv[e] et du xvi[e] siècle, en Italie.

Tel est, dans ses traits les plus généraux, ce paganisme

de la Renaissance, dont furent atteints, dans des proportions variées, la plupart des esprits éclairés de cette brillante époque; et contre lequel s'élevait, dans la cathédrale de Florence, avec tant de force et d'éclat, l'éloquence de Savonarole.

A Rome, avec les papes, le mal fut assurément moins grand qu'il ne fut à Florence sous les Médicis. On l'y rencontre cependant; et cette circonstance nous amène à rechercher si l'Académie romaine fut entachée de paganisme; et jusqu'à quel point. La question, on l'a déjà vu, n'est pas nouvelle; mais elle vient d'être, tout récemment, reprise et rajeunie : ce qui fait qu'il n'est pas sans intérêt de la soumettre à un nouvel examen. Les détails dans lesquels nous sommes précédemment entrés permettront, peut-être, de répandre quelque lumière sur la discussion.

Il est certain d'abord que Pomponius et ses amis furent soupçonnés de paganisme; c'est pour cette raison, en effet, qu'ils furent si longtemps retenus au château Saint-Ange, sous le pontificat de Paul II.

Il n'est pas moins certain, qu'il fut impossible de les convaincre: ni le temps cependant n'avait manqué, ni la volonté, ni les moyens; mais faute d'aveux, faute de preuves, il fallut à la fin les mettre en liberté.

N'avoir pas été condamné, cela peut être une présomption, mais n'est pas toujours une démonstration d'innocence. Que de fois la justice de l'histoire, permanente, indépendante et incorruptible, n'a-t-elle pas eu à poursuivre et à flétrir ceux que la justice ordinaire n'avait pas atteints, n'ayant pas su, pas pu, ou pas voulu les atteindre!

La première question à poser ici est donc celle de savoir, quelle fut, en matière de paganisme, le jugement des contemporains, sur Pomponius et ses amis. Je crois pouvoir affirmer que l'opinion publique ne leur fut jamais défavorable. Les preuves, les voici :

Si l'académie romaine eut été, au jugement des contemporains, convaincue de paganisme, comment les évêques et les prélats auraient-ils pu assister, comme ils l'ont fait, et présider à ses fêtes? Comment eût-il été permis à Platina, le bibliothécaire du Vatican, de rester, jusqu'à sa mort, membre de cette académie, et l'intime ami de Pomponius? Comment surtout, après la mort de Platina, le pape aurait-il pu même avoir la pensée de choisir, pour le remplacer, un autre membre de l'Académie romaine ?

Peut-être objectera-t-on ce petit autel de Romulus, que Pomponius avait dans sa maison; et cette fête de la fondation de Rome que célébrait, tous les ans, l'Académie. Ces choses en restant matériellement les mêmes, peuvent complètement changer de nature, suivant la pensée qui s'y attache. Il peut y avoir là des actes positifs de paganisme; ou bien simplement des souvenirs historiques, des jeux d'imagination, des reproductions savantes du passé, auxquelles l'esprit du temps et l'habitude avaient fait perdre leur signification primitive, et enlevé tout caractère véritablement religieux. Que de fois, et avec quelle innocence, ne nous est-il pas arrivé d'invoquer Apollon et les Muses, quand nous faisions des vers latins ! Ces fêtes, enfin, n'étaient point secrètes : des jeunes gens de nobles familles, des savants, des évêques y assistaient, Volaterrano les consignait dans son journal, le public en avait connaissance; et jamais on ne vit là des fêtes véritablement païennes ; jamais, depuis Paul II, l'autorité religieuse ne crut avoir à intervenir.

Allons jusqu'au bout, car il est possible d'insister encore et de dire : Il est vrai que tout semble correct au dehors; mais n'était-ce pas l'effet d'une grande habileté chez les Pomponiens, qui cachaient avec soin leur pensée intime, et donnaient ainsi le change au public ? Peut-on dire, en un mot, quels furent, en réalité, les sentiments religieux de l'académie romaine ?

Ainsi présentée, la question devient aussi délicate qu'elle est intéressante. Il faudrait, pour y répondre, des documents intimes, indiscutables et précis : nous ne les avons pas. Seulement Sabellicus, disciple de Pomponius et son biographe, dit de lui qu'il méprisait la religion, et qu'il ne s'en rapprocha que dans sa vieillesse : *Fuit comtemptor religionis, sed ingravescente œtate cœpit res ipsa, ut mihi dicitur, curœ esse.* Très-insuffisant, quant à la question du paganisme, ce témoignage ne laisse pas que d'être assez compromettant ; mais en voici un autre, qui a tout au moins la même valeur, et qui dit absolument le contraire. Ferno, autre disciple de Pomponius, et de plus son confident intime, assure qu'il ne mérita jamais les reproches qu'on lui fit, et qu'après avoir pieusement vécu, il mourut dans les sentiments d'une dévotion singulière (1).

Voilà donc où nous en sommes par rapport au chef de l'Académie ; sur ses amis, nous n'avons rien. Mais arriva-t-on à connaître, pour quelques-uns d'entre eux, quelle fut, dans un sens ou dans l'autre, leur pensée intime, que l'on n'en pourrait rien conclure, relativement aux doctrines religieuses de l'Académie prise en corps. Unis par des goûts communs et par l'objet déterminé de leurs études, les membres des associations savantes ont toujours entendu conserver, quant au reste, leur entière liberté.

C'est ainsi que les sentiments de Pomponius et de ses amis, semblaient enveloppés dans une sorte de mystère, qu'on désespérait de pénétrer, quand, au bout de quatre siècles, une découverte inattendue sembla tout à coup déchirer les voiles.

(1) *Assicura che ei fu sempre lungi da tal delitto, e che dopo aver piamente vissuto, mori ancora con sentimenti di singolar divozione.* — Tiraboschi.

V

Rome avait, depuis longtemps, oublié ses catacombes. Elles furent, pour ainsi dire, fortuitement découvertes, le 31 mai 1578, par des ouvriers qui tiraient du sable sur la voie Salaria. On accourut aussitôt de tous côtés, pour visiter à la lueur des torches, ces longues galeries, étroites et noires, qui s'étendaient, s'infléchissaient, se croisaient dans tous les sens, avec leurs peintures, leurs inscriptions grecques et latines, leurs autels et leurs tombeaux. Bozio devait commencer, cinquante ans plus tard, la description de cette ville souterraine (1); et M. de Rossi y consacrer, de nos jours, la meilleure part de son travail et de sa vie.

Mais on avait déjà, dès le xve siècle, reconnu des souterrains, à une autre extrémité de la ville; et cette partie des catacombes était visitée par des pèlerins et des curieux. Ils écrivaient leurs noms sur les murs, et y joignaient quelquefois leurs titres et qualités, avec la date de leur visite. C'est ce que firent à Saint-Calixte, à Saint-Priscille et dans le cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne, Pomponius et ses amis. Leurs noms y sont accompagnés parfois de cette mention : *unanimes antiquitatis amatores et perscrutatores*. C'est M. de Rossi qui, le premier, lut ces inscriptions, il y a une quarantaine d'années; il les publia en 1864, dans le premier volume de sa *Rome souterraine* (2). Cette révélation fit grand bruit dans le monde savant, à raison de la vive lumière qu'elle paraissait jeter sur l'Académie romaine.

Pomponius en effet, est qualifié, dans une de ces inscriptions, du titre de souverain pontife : *Pontifex maximus*; ailleurs, la visite, qui est datée de 1475, est rattachée à son

(1) Bozio, *Roma sotterranea*, 2 vol. in-folio, Rome, 1639.
(2) *Roma sotterranea*, t. I. p. 3, 8; t. III p. 254 et 255.

pontificat: *Regnante Pomponio, pontifice maximo.* Dans un autre endroit, un prêtre est associé au pontife : *Pantagathus, sacerdos academiæ romanæ.* Enfin, a-t-on dit, la lumière est faite. Voilà bien cette secte antichrétienne, dont on avait parlé, avec son sacerdoce païen et sa hiérarchie païenne ; voilà un prétendu pontife, qui s'oppose au pontife romain, avec l'intention, sans doute, de le remplacer ; n'est-ce pas, mise en évidence, cette fameuse conspiration du temps de Paul II, à laquelle on avait fini par ne plus croire (1).

C'était aller vite et loin. Il n'est pas impossible, en effet, que les inscriptions aient véritablement le sens qu'on leur donne ici ; mais n'est-il pas possible aussi de n'y voir autre chose que des métaphores et des jeux d'esprit ? Cette observation, M. de Rossi l'avait faite au début, au moment même où il publiait sa découverte. Une autre remarque, que je ne crois pas avoir été faite, c'est que l'on aurait tort de croire que l'on se trouvât mis tout à coup en possession de quelque document secret. Les inscriptions récemment découvertes, n'avaient pas toujours été enterrées et soustraites à tous les regards. Au temps même où les académiciens visitaient les catacombes et traçaient au charbon à la lueur des torches, des *graffiti* sur les murs ; d'autres venaient visiter, et écrire ; et lire, s'il leur plaisait, les inscriptions tracées avant eux.

Comment supposer, alors, que Pomponius et ses amis soient allés ainsi se perdre de gaîté de cœur, en révélant par écrit des choses qu'ils avaient refusé d'avouer au milieu des tortures, et que personne n'avait pu découvrir ?

Evidemment, cette qualification de souverain pontife ne peut point être prise, ici, dans sa signification naturelle, rigoureuse et compromettante. Ce n'était qu'un titre

(1) Lumbrozo, *Nell'Arch., Archivio della societ. rom di storia patria*

emphatique, donné à leur chef par les membres de l'Académie romaine. C'était du reste dans les usages du temps. Pomponius est appelé *Dictateur perpétuel* et *Empereur*, dans une lettre qui lui est écrite ; et ne l'avons-nous pas vu donner lui-même à Platina le titre de *Très Saint-Père*, dans cette lettre intime qui fut saisie, au temps de l'affaire du complot, sous Paul II ?

Si quelque doute pouvait rester encore, il disparaîtrait à la lecture d'un texte publié par M. Pierre de Nolhac, en 1886, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'école française de Rome* (1). Antoine Parthenius, de Vérone, publia à Brescia, en 1486, un commentaire de Catulle ; il le dédia à Pomponius Lætus ; et dans sa dédicace, il appelle Pomponius *Bonarum artium oraculum, singularis camœnarum antistes, et Pontifex maximus*. Ce n'est plus dans les ténèbres des catacombes, c'est en plein jour, ici, et en public, que Pomponius est appelé *souverain pontife*. Il fallait, c'est de toute évidence, que ce titre fut bien inoffensif dans l'esprit de ceux qui le donnaient, de celui qui l'acceptait, et de tout le monde autour d'eux.

C'est ainsi que le problème agité depuis quatre cents ans, ne se trouvait aucunement résolu par les inscriptions des catacombes : il restait toujours à savoir quelles étaient les idées et les pratiques religieuses de l'Académie de Pomponius.

M. de Rossi, toujours en éveil, se livra donc à de nouvelles recherches : il vient de les publier (2). Un vieux livre, très rare, imprimé à Rome en 1490, et dont un exemplaire se trouve au Vatican, lui apprit que l'Académie romaine s'était mise, au temps de Sixte IV, sous le patronage de saint Victor et de ses compagnons. Même, à partir

(1) *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1886, p. 141.

(2) *Bulletino diarchiologie christiana 1890*, *n° 2-3*, *p. 6415.*

de cette époque, on la trouve quelquefois désignée sous le nom de Société des gens de lettres de saint Victor : *Societas literatorum s. Victoris in Esquiliis* (1). La fête des martyrs fut d'abord célébrée dans la petite église du Sauveur, près de la maison de Pomponius ; mais la cérémonie devenant plus solennelle, et l'assistance se faisant plus nombreuse et plus belle, on fit choix de l'église d'Ara-Cœli, au Capitole. On voit en 1501 un évêque y chanter la messe ; un banquet eut lieu à la suite, dans le palais même des conservateurs ; où l'on ne but pas, paraît-il, de bon vin, *sine bono vino*, est-il dit dans le journal de Burcard (2). En tout cela, il n'y a pas trace de paganisme.

Voici où les doutes et l'obscurité commencent :

La fête de saint Victor tombe le 21 juillet ; on la célébrait le 20 avril. J'ai déjà remarqué que par une singularité du même genre, que Tiraboschi ne s'explique pas, c'est le 18 avril que l'on avait fait, en 1483, l'anniversaire de Platina, mort le 21 septembre 1482.

En voici, je crois, la raison. L'Académie avait dès lors, et probablement depuis son origine, une autre fête qui lui était chère, et dont nous avons parlé, celle de la fondation de Rome. Cette fête avait lieu le 11 des calendes de mai, le 20 avril, conformément à la tradition romaine (3). Quand les académiciens se mirent dans la suite sous le patronage de saint Victor, ils auront voulu, pour les célébrer avec plus de solennité, réunir les deux fêtes ; et dans le choix du

(1) Inscription lue en 1568 dans la maison de Pomponius Lætus.

(2) Burcardi *diarium ap.* P. Casimiro, *Mem. della Chiesa d'Ara-Cœli.*

(3) On l'appelait *Palilia*, la fête de Palès. Palès était la déesse des troupeaux et des pâturages. Les bergers, depuis la plus haute antiquité, lui offraient des sacrifices, le 11 des calendes de mai. Comme c'est le 11 des calendes de mai que furent jetés, croyait-on, les fondements de Rome, on célébra, dans la suite, le même jour et sous le même nom, l'anniversaire de la fondation de la ville *Natale Urbis*, et la fête de Palès.

jour, comme la fête de la fondation de Rome avait depuis longtemps sa place dans les traditions de l'Académie, il sembla naturel de sacrifier saint Victor.

C'est pour le même motif, selon toute apparence, que fut antidaté, en 1483, l'anniversaire de Platina.

Autre détail, et remarquable. Les compagnons de saint Victor sont, dans le martyrologe, au nombre de trois: Alexandre, Félicien et Longin. L'Académie n'en prend que deux; elle les baptise *Fortunatus* et *Genesius*, formant ainsi un triumvirat de martyrs, que l'on ne trouve nulle part dans l'histoire. M. de Rossi soupçonne que ces noms de fantaisie ne furent point pris et associés au hasard ; mais qu'ils couvrent quelque symbole : Genesius représenterait la naissance (*Genesis*) de la ville ; Fortunatus et Victor, la Fortune et la Victoire : les deux divinités tutélaires de Rome. C'est une opinion que l'on peut soutenir.

Mais voici des renseignements qui paraissent au premier abord, autrement clairs et décisifs. On lit, dans un manuscrit du Vatican, des discours en prose et en vers faits par Tamira, noble romain, à l'occasion de la saint Victor, et des couronnes poétiques que l'on y décernait à plusieurs membres de l'Académie. Quel était ce Tamira ? Quel était son vrai nom ? On ne sait. Ce qui importe, c'est ce qu'il dit. Il invite, dans ses vers, le Pontife, à répandre sur les assistants l'eau lustrale ; et les académiciens à sauter, comme on faisait à Rome, sur des feux de paille et d'étoupe ; et à offrir à Palès des gâteaux de mil, de froment et de lait. Il termine en exprimant l'espérance de voir renaître les beaux jours de la ville éternelle, et engage le plus jeune des lauréats à écrire des poésies amoureuses, à l'exemple des anciens (1).

(1) Appel superflu : on a remarqué chez les disciples de Pomponius un goût particulier pour les élégiaques latins. (V. Tiraboschi, t. VI, I p., p. 81.

Ne dirait-on pas que nous voici en plein paganisme ? Défions-nous des apparences. Et d'abord il ne faut pas voir dans les vers de Tamira une description des fêtes de l'Académie : c'est tout simplement une pièce de circonstance, composée pour une séance littéraire, et remplie, selon l'usage, des inspirations et des souvenirs de l'antiquité. Nous ne savons pas, jusqu'ici, de quelle manière l'Académie de Pomponius célébrait la fête de la fondation de Rome. Fut-il prouvé qu'elle y introduisit des rites païens et des divinités païennes, qu'il ne faudrait point se hâter de crier au paganisme ; car il resterait à savoir s'il y avait là un véritable culte ; ou simplement un jeu d'esprit, une page d'histoire en action, pour ainsi dire ; une représentation plus ou moins savante, plus ou moins fidèle des pratiques religieuses de l'antiquité. Le pape Paul II ne fut pas un païen, pour avoir fait figurer dans ses fêtes Diane et ses nymphes, et Bacchus, et l'Amour.

Mais pourquoi cette fête religieuse de saint Victor, ajoutée à la solennité profane, et célébrée le même jour ? Faut-il y voir uniquement un acte désintéressé de foi religieuse ; ou bien une mesure de prudence, imaginée par l'Académie, pour écarter les soupçons, et n'être plus exposée à se voir emprisonner au château Saint-Ange ; ou bien encore un acte d'hypocrisie, une sorte de vernis religieux répandu, pour donner le change, sur des sentiments qui ne l'étaient pas ?

Il faudrait, pour répondre à ces questions, savoir, ce que les faits ne nous ont pas jusqu'ici fait connaître, quelles étaient, en réalité, les croyances religieuses des amis de Pomponius. Dans quelque voie que la discussion s'engage, c'est à ce point qu'elle aboutit toujours.

Il est vrai que M. Passor n'hésite pas : les tendances antichrétiennes de Pomponius Lætus et de son école lui semblent manifestes ; et les témoignages contemporains, unanimes.

J'ignore où le savant historien a pu rencontrer cette unanimité des témoignages et ces tendances manifestement antichrétiennes. Je crois m'être suffisamment étendu sur ce point ; et n'ai pas à y revenir. Pendant plus de quatre cents ans, la question est restée douteuse ; on l'a de nouveau soulevée de nos jours, sans arriver à l'éclaircir. Aussi, M. de Rossi, qui réunit en lui, à une science si étendue et si profonde, tant de netteté, de réserve et de probité historique, avoue-t-il modestement qu'il nose pas se prononcer sur la véritable pensée et les tendances religieuses de l'école de Pomponius (1).

Sera-ce le dernier mot ; et valait-il le travail qu'il a coûté ? Sans doute. Toutes les fois qu'une question s'agite, il est utile d'en suivre la discussion, de constater les résultats obtenus, et d'appeler sur les points obscurs l'attention de ceux qui travaillent.

Ce qui n'est pas connu aujourd'hui le sera demain peut-être. Dut, après tout, la découverte se dérober ou se faire attendre, qu'il ne faudrait pas s'en émouvoir. Ne rien savoir au début, et peu de chose à la fin, n'est-ce pas trop souvent, et dans toutes les branches des connaissances humaines, le sort commun des travailleurs ? Rendons hommage à la sincérité de ceux qui en conviennent ; mais ne les plaignons pas. Car, quels que soient les résultats, la recherche de la vérité, par elle-même, a son prix. N'est-elle pas le plus généreux emploi du temps et le plus noble exercice de la pensée ? Et n'est-il pas vrai qu'elle ne manque jamais d'apporter à ceux qui s'y livrent avec les joies austères du travail, mille plaisirs délicats, et les encouragements toujours renaissants de l'espérance ? On se promène dans l'histoire, à travers les évènements et les idées, comme on le fait dans la nature. Le but risque-

(1) *Bullettino*, p. 93.

t-il de n'être pas atteint ; qu'importe ? Est-ce qu'il n'y aura pas eu les agréments du voyage, de l'ombre sur la route et des fontaines, des effets de lumière au ciel et sur les eaux, des échappées de vue sur de beaux horizons, des monuments, des fleurs, des chants, des parfums et des sourires; des émotions inattendues et des jouissances, qui valent mieux, bien souvent, que ce que l'on avait cherché ?



RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. l'abbé DESNOYERS.

Séance du 4 décembre 1891

Messieurs,

Je dois vous avouer de suite, que notre président de la section des Belles-Lettres, en me donnant le manuscrit de M. Guerrier, pour faire le rapport sur un littérateur de l'époque de la Renaissance, me fit éprouver un certain frisson, et que j'ai dû faire appel à mon respect pour le titre présidentiel et mon estime pour l'auteur du travail, afin d'accepter la mission de rapporteur. Ce n'est pas, Messieurs, le jugement sur le travail de l'auteur qui me troublait, car je dis de suite qu'il est très bon et digne des Annales, mais il y a longtemps que l'époque de la Renaissance m'inspire fort peu d'attrait, et que parmi les salles de notre musée historique, celle qui porte le nom de *Renaissance*, est dans mon jugement, placé, malgré ses élégantes richesses, après toutes les autres, j'ai donc éprouvé la crainte d'être un juge intéressé et partial, par conséquent, aveugle : mais encore une fois, Messieurs, j'ai recueilli toutes mes forces et je serai, je l'espère, éclairé et loyal dans ce rapport.

Vous me demanderez, peut-être, Messieurs pourquoi j'aime si peu cette Renaissance? n'est elle pas l'époque du goût épuré, de l'élégance dans toutes les branches de l'art? ses littérateurs, ses architectes, ses artistes, ne sont-ils pas des maîtres sans pareils et quand il faudra chercher des modèles de délicate simplicité, de richesse sans luxe, ne faut-il pas recourir à eux et se rappeler les noms impérissables de Ducerceau, Philibert, Delorme, Palissy, Cellini, Briot et autres célèbres artistes? Cela est vrai, Messieurs, très vrai, je me joins sincèrement à ce concert de louanges méritées; mais ce que je reproche à la Renaissance, c'est d'avoir affecté le mépris pour les siècles qui l'ont précédé, condamné à un silence volontaire les remarquables architectes de nos merveilleuses églises, de nos fiers châteaux, de notre puissante et délicate sculpture, c'est d'y avoir substitué avec une audacieuse réflexion et un ingrat dédain pour un glorieux passé, la sèche beauté des lignes grecques et romaines, l'élégance énervée à la force majestueuse, si majestueuse que les monuments et les restes eux-mêmes de cette puissante architecture nous saisissent et contraignent les admirateurs de la Renaissance à leur rendre respect.

Ce que je reproche à cette Renaissance, c'est d'avoir dans son orgueilleux mépris, inventé contre mille ans de science et de force, le mot de *Gothique*, pour ensevelir sous le ridicule les grands siècles qui offusquaient sa jalouse ambition : c'est d'avoir voulu placer sous les pieds de la Grèce et de Rome les mille années que nos ancêtres avaient traversé en couvrant l'Europe entière des robustes œuvres de leur génie.

Est-ce tout, Messieurs, ce que j'ai à reprocher à la Renaissance? Non! et puisque la Renaissance a trouvé un mot pour abaisser le Moyen-Age, je lui reproche celui qu'il s'est audacieusement donné, le nom de *Renaissance*,

il est menteur, parce qu'il est faux. Est-ce que la vie ne circule pas avec abondance dans ces églises des XIIe, XIIIe et XIVe siècle, dont les unes expriment la force de l'intelligence, et l'élancement de l'âme vers Dieu, les autres rappellent les charmes de la végétation et les délicatesses de la dentelle ? Quand on travaille de cette façon, la mort n'est pas dans le cerveau et dans la main : les temples de la Grèce et de l'Italie ont de la dignité, mais les basiliques du XVIe siècle, Saint-Pierre de Rome, Saint-Paul de Londres, Sainte-Geniève de Paris, ces chefs d'œuvre de l'école moderne avec leur grandiose et leur somptuosité sont loin de rivaliser avec les églises de Chartres, Rouen, Amiens et autres, et ne produiront jamais par la beauté sèche et froide de leur construction, cette indéfinissable émotion qui saisit l'âme quand elle contemple l'intérieur de nos vieilles basiliques : un mystérieux sentiment s'empare du visiteur, il sent que c'est la maison de la prière, la maison de Dieu et de l'homme tout à la fois, ce qu'il n'éprouve pas dans les autres temples, où la lumière, par son abondance fatigue son attention, où son regard se promène avec trop de liberté, où rien n'entraîne sa prière et ne le jette dans les bras de Dieu.

Ce n'est pas tout encore. Que dirai-je dumépris si visible de la Renaissance pour la philosophie du Moyen-Age ? j'entends ici les accusations de nos modernes docteurs tomber sans pitié sur les anciens maîtres, les frapper du reproche de despotisme intellectuel, de tyrannie de la liberté de l'âme : la dialectique, s'écrient-ils, emprissonnait l'esprit humain, ses lourdes formules lui ôtaient cette allure souple et ferme qui seule permet de penser et de dire facilement : je ne prétends pas, Messieurs, que la scolastique n'emploie pas des formes embarrassantes, des pesanteurs d'argumentation, je ne nie même pas qu'on peut trouver dans l'école philosophique du Moyen-Age une certaine

pédagogie lourde, sèche, hautaine ; il faut être loyal et je le suis hautement, mais il sera toujours vrai de dire que la scolastique, et c'est un honneur pour elle, est comme science de raisonnement, le moyen tout puissant et peut être unique de saisir l'erreur malgré ses replis, d'éclairer ses pièges et de la forcer, en la faisant venir au grand jour, de disparaître devant la simple vérité : Mais voici un reproche beaucoup plus sérieux, le XVI[e] siècle devait, après avoir renversé les habitudes de l'art ancien, vouloir également détruire celles de l'esprit humain tel que de longs siècles l'avaient formé avec tant de soin et conduit avec tant de sagesse et il l'a fait : il avait audacieusement brisé les ciseaux des artistes, il fut conduit à briser les lois du raisonnement. Albert le Grand, Thomas d'Aquin, ces grands génies, ces illustres penseurs, qui avaient éclairé tant de générations ne furent plus que de médiocres docteurs bons à jeter dans l'oubli. Ce fut alors que le XVI[e] siècle après avoir fait ces ruines, ouvrit dans les âmes de la Société l'entrée aux sophistes, aux rhéteurs, à ceux qu'un homme qui fut un grand capitaine et quelquefois un exact penseur appelait avec mépris des *idéologues* : l'expression de Napoléon était juste, car après avoir lu Labéotie, Montaigne, Charon, Bodin, Duvair, ces chefs de la philosophie nouvelle, on aperçoit malgré les incontestables qualités de ces écrivains, que l'âme humaine est laissée à sa dangereuse souveraineté, elle marche à la suite de ces maîtres insuffisants, dans la voie glissante d'une fausse liberté que ne contiennent plus les froids mais vigoureux raisonnements de la logique et les lumineuses discussions de l'ancienne école.

Mais là ne se bornent pas encore les déréglements de la renaissance : après avoir voulu étouffer le moyen âge sous le ridicule, elle tomba et c'était juste châtiment, sous la même dérision. Les maîtres de la nouvelle école ne virent

rien de plus beau que de renoncer à leur nom de naissance et de patrie, pour eux la Grèce et Rome étaient les seuls pays qui eussent le droit de nommer les hommes : se dire Français, Italiens, fi donc ! S'appeler Laramée, Dupont, Dupuis, Pierre, quel gout détestable ! Quand on vaut quelque chose, il faut puiser à la seule bonne source, il faut porter le nom de *Ramus*, *Pomponius*, *Pontanus*, *Puteanus*, *Minucius*, *Glaucus*, *Papirus*, *Callimachus*, *Parthenius*, *Gallus*, *Asclepiades*, est-ce assez de ridicule Messieurs et ce pédantisme le fut tellement, qu'il a été flétri par le bon sens d'un proverbe vengeur, nous disons encore de certains savants, ce personnage et ridicule est un savant en *us* ! Le coup de fouet restera, car il est vigoureusement cinglé.

Mais il y a plus encore Messieurs ces maîtres de science tout gonflés de grec et de latin, ont voulu et c'est le dernier, mais amer reproche que je leur adresse. Faire revivre le paganisme. Aveuglés par un amour idolâtrique pour les sociétés antiques, ils en ont professé le culte, ainsi que M. Guerrier vous l'apprend dans son curieux travail. Pomponius lœtus avait dressé dans sa maison un autel en l'honneur de Romulus, fondateur de Rome et l'Académie romaine que Pomponius avait établie et qu'il présidait, célébrait, tous les ans avec pompe les grands événements de la Rome antique : la conséquence de ces honneurs rendus à la Rome des consuls et des tribuns fut inévitable, un atmosphère de paganisme et d'indépendance se glissa dans ces académiciens, ils furent accusés de conspiration contre la royauté pontificale, l'un deux, Platina fut emprisonné et ne dut son élargissement qu'à l'absence de preuves certaines de sa culpabilité, mais il conserva toujours ses goûts d'indépendance et quand il mourut, l'Académie fondée par Pomponius entoura sa mémoire des honneurs pareils à ceux des illustres personnages de la vieille Rome : Le culte

de la forme qui était le fond de la religion payenne, sortit de ses ruines et disputa la place à celui de la pensée, établi par le christianisme, le paganisme renaissant avec sa turbulente indépendance envers le pouvoir, livra la guerre à la religion chrétienne si respectueuse envers l'autorité, tout fut soumis à la liberté sans mesure de la raison, et remis en examen et les choses devaient arriver ainsi, comme le remarque judicieusement M. Guerrier qui, malgré ses recherches, n'a pu laver Pomponius du soupçon de renoncement secret à la foi chrétienne, le doute reste encore, et sera toujours une ombre déshonorante sur la mémoire, malgré sa haute science, de Pomponius : Voilà pourquoi, Messieurs en ne voulant pas jetter le XVIe siècle aux gémonies, je proteste contre son usurpation dans le royaume des arts et de la philosophie, je veux bien lui donner quelques lauriers, mais je lui conteste la royauté qu'on lui accorde et la restitue à ses devanciers.

Maintenant, Messieurs, ce n'est plus le juge sévère qui va parler, c'est le collègue, très heureux d'avoir examiné le travail de son confrère : j'en avais entendu la lecture avec plaisir, j'en ai lu les pages avec un avide intérêt, le récit piquant et sérieux, nourri de citations irréfutables, l'historien et le littérateur y méritent tous nos éloges.

Il me pardonnera donc d'être entré plus longuement que lui dans le champ de la critique de la fausse Renaissance, car il m'a donné l'occasion de protester contre ce que je vois trop fréquemment se passer dans le musée historique, le vôtre, Messieurs : lorsque les visiteurs parcourent la salle des Antiques et du Moyen-Age, le parcours est rapide, et la parole muette, mais quand ils pénètrent dans la salle dite de la Renaissance, un long cri d'admiration s'échappe des lèvres et on ne veut plus sortir : je sais bien que cet enthousiasme est jeté surtout par les visiteurs que la politesse m'ordonne d'appeler dans une langue qui brave tout,

gens muliebris, mais hélas ! Cette *gens* n'est pas le seul admirateur et je vois la *Virorum* partager et le mutisme et l'émerveillement de sa compagne...

Je remercie donc de nouveau M. Guerrier de m'avoir, par son excellent travail, fourni le moyen de rendre à chacun ce qui lui appartient :

Au Moyen-Age la puissance, le génie, la connaissance de ce qu'il y a de plus élevé, Dieu et l'homme :

A la Renaissance, le charme de l'élégance, la beauté de la forme, mais sans regard vers le Ciel et avec le culte seul de la forme.

Donnons au premier notre préférence, il est admirable : c'est un géant.

Donnons à la seconde notre sourire, c'est une charmeuse.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Année 1890.

Séance du 3 *janvier* 1890.

Présidence de M. Paulmier, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Dr Patay, en l'absence du Secrétaire général, donne connaissance à la Société des ouvrages reçus dans la dernière quinzaine.

Le nombre des membres présents étant insuffisant, la séance administrative annoncée ne peut être tenue.

M. le Vice-Président donne lecture d'une lettre de M. Bimbenet, Président, donnant sa démission motivée par son grand âge.

La décision à prendre est remise à quinzaine.

M. le Vice-Président donne lecture d'une lettre de M. Loiseleur, Secrétaire général, recommandant à la Société une lettre de la Société scientifique Flammarion de Marseille.

Cette lettre demande à la Société d'émettre un vœu, afin que l'usage d'une heure nationale soit adopté pour toute la France, et pour que toutes les horloges publiques soient réglées sur le temps moyen de Paris.

Cette communication est renvoyée à la section des Sciences.

M. Loiseleur, dans sa lettre, fait une autre communication relative à la nomination de notre collègue, M. Bailly, comme membre correspondant de l'Institut, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. le Président propose à la Société, en présence de l'honneur qui lui est fait en la personne d'un de ses membres les plus distingués, d'écrire en son nom à notre collègue M. Bailly, pour lui adresser toutes nos félicitations.

Cette proposition est adoptée.

Bien que la Société ne soit pas en séance administrative, M. le Président donne connaissance des lettres suivantes relatives à des candidatures posées pour les vacances ouvertes :

1° Lettre de M. le Dr Fauchon, candidat à la place vacante dans la section de Médecine ;

2° Une lettre de M. Anselmier, ancien agriculteur, ancien directeur des fermes écoles de Montberneaume et de Chambeaudoin, candidat à la place vacante dans la section d'Agriculture ;

3° Une lettre de M. Denizet, candidat à la place vacante dans la section d'Agriculture.

M. l'abbé Cochard continue la lecture de son travail sur *la Juiverie d'Orléans*. Il commence le chapitre II.

La séance est levée à neuf heures un quart

Étaient présents : 17 membres.

Séance du 17 *janvier* 1890

Présidence de M. Paulmier, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bailly exprime à la Société les sentiments de reconnaissance que lui inspirent les témoignages d'estime et de sympathie dont il a été l'objet, de la part de M. le Président de la Société et de M. le Secrétaire général, au nom de la Société tout entière, à la suite de son élection, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme correspondant de l'Institut.

M. Sainjon se fait l'interprète de la Société, en félicitant de vive voix, au nom de tous ses collègues, M. Bailly.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus et de la correspondance de la quinzaine.

Parmi ces envois, il convient de signaler :

1° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la quatorzième réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, en 1890.

M. le Vice-Président lit deux notices nécrologiques. La première,

sur M. Colin, inspecteur général des ponts et chaussées, membre de la section des Sciences ; la seconde, sur M. le docteur Lorraine, membre de la section de Médecine, décédés depuis la dernière séance.

Ces deux communications seront insérées dans les *Mémoires*.

M. le Vice-Président annonce à la Société que notre collègue, M. le Dr Deshaies, vient d'être élevé à la dignité d'officier d'Académie.

La Société adresse ses félicitations à M. le Dr Deshaies.

SÉANCE ADMINISTRATIVE

M. le Vice-Président donne lecture des lettres suivantes : 1° de M. Bimbenet, Président de la Société, donnant sa démission de Président de la Société en raison de son grand âge ;

2° De M. Anselmier, ancien agriculteur, posant sa candidature à la place vacante dans la section d'Agriculture ;

3° Une lettre de M. Denizet, Secrétaire général du Syndicat des agriculteurs du Loiret, ayant le même objet ;

4° Une lettre de M. le Dr Fauchon, posant sa candidature à la place vacante dans la section de médecine.

M. le Président propose à la Société, suivant les termes du règlement, de dresser la liste des candidats au scrutin secret.

1° Section d'Agriculture. — MM. Anselmier et Denizet sont inscrits sur la liste ;

2° Section de Médecine. — M. Fauchon est inscrit sur la liste.

Ces candidatures, approuvées par la Société, sont renvoyées aux sections.

ÉLECTIONS

Renouvellement du bureau :

MM. Bimbenet est réélu Président.
Paulmier est réélu Vice-Président.
Loiseleur est réélu Secrétaire général.
Jullien est réélu Bibliothécaire.

La séance est levée à dix heures moins un quart.

Etaient présents : 30 membres.

Séance du 7 février 1890.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus dans la quinzaine et de la correspondance.

Il convient de signaler :

1° *Le Loir-et-Cher*, journal hebdomadaire, historique, archéologique, etc., accompagné d'une invitation à souscrire à l'abonnement.

Renvoyé à la section des Lettres, pour avoir son avis.

2° Une lettre de M. Loiseleur, Secrétaire général, remerciant la Société de l'avoir réélu comme Secrétaire général.

M. le Président remercie la Société de l'avoir maintenu dans ses fonctions de Président, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« La sagesse des temps passés fixe à l'âge de soixante ans la dernière limite de la participation de l'homme aux actes de la vie sociale, elle l'invite à ne plus s'occuper, alors, que de ce qui l'intéresse personnellement.

« *Quod humanœ vitœ spatium, si quis excesserit, ab omni officio vacuus, suum fundendo habebit usum.*

« Cette maxime, empruntée au *Digestum sapientiœ*, est conforme à celle de l'Ecriture-Sainte, qui la reproduit dans plusieurs de ses textes : *Dispone domui tuœ quia morieris*.

« L'illustre Guillaume Prousteau l'a placée en tête du grand et dernier acte de sa vie, celui par lequel il fondait notre bibliothèque publique.

« La sagesse de ce conseil est justifiée par l'expérience de chaque jour.

« Aussi, suis-je d'autant plus disposé à le suivre, que j'ai dépassé dans une grande proportion cette époque de la vieillesse.

« Et cependant, après l'expression du vif désir de me retirer dans le silence de mon âge, je me retrouve encore à ce siège, où votre bienveillance m'a fait asseoir.

« J'ai cédé, par une double considération, à l'invitation que vous avez bien voulu renouveler.

« L'un de nos collègues, qui à de nombreux et considérables succés dans la carrière des lettres, réunit de nombreux et importants services, qu'il rend depuis longtemps et chaque jour à notre Société, avait l'intention de m'accompagner dans ma retraite ; je n'ai pas voulu vous priver de son concours ; il devait se retirer avec moi, je n'ai pas hésité à rester au milieu de vous, avec lui.

» J'aurais commis un acte d'ingratitude si j'avais répondu à votre persistante bonté par un refus de m'y conformer ; je m'en remets à votre indulgence pour l'accomplissement de la tâche que vous me continuez, cette indulgence me sera nécessaire, mais elle me rappelle ces mots d'une poésie populaire que j'entendais dans ma jeunesse :

« Soutenez le vieillard fatigué du chemin.

« Et, d'ailleurs, ce service me sera rendu, comme il l'a été jusqu'ici, par la dignité et le calme qui n'ont jamais manqué à la tenue de nos séances, fruit de la mutuelle estime qui unit les membres de chacune de nos sections entre eux, et ces sections entre elles.

« Je trouverai aussi ce soutien vivifiant dans le sentiment de reconnaissance que votre dernière élection m'inspire.

« Je vous en dois l'hommage, je vous l'offre du fond du cœur, je le conserverai inaltérable et comme une précieuse couronne que vous déposez, par avance, sur ma tombe. »

SÉANCE ADMINISTRATIVE

M. le Dr Patay, trésorier, soumet à l'approbation de la Société les comptes de l'exercice 1889.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

Des remerciements sont votés à M. le Trésorier.

M. le Président fait observer, à la suite de cette lecture, que les arrérages échus du legs Perrot, sont supérieurs de 600 fr. Il propose, en conséquence, d'ouvrir un concours, en 1890, dans l'arrondissement de Pithiviers, suivant l'ordre du roulement établi.

Cette proposition est adoptée.

ÉLECTIONS

Il est passé à l'élection d'un membre à la section d'Agriculture.

M. Denizet et M. Anselmier, candidats, n'ayant obtenu, ni l'un ni

l'autre, après trois tours de scrutin, la majorité fixée par le règlement, l'élection est ajournée et remise à deux mois.

La section de médecine s'est réunie. M. le Dr Arqué a été nommé président en remplacement de M. le Dr Lorraine, décédé, et M Rocher, secrétaire.

La section de médecine propose, en outre, la candidature de M. le le Dr Fauchon.

M. le Dr Fauchon est élu membre de la Société dans la section de Médecine.

SÉANCE ORDINAIRE

La section des Sciences et Arts s'est réunie.

M. Sainjon, président, au nom de cette section, propose à la Société d'émettre un vœu favorable au projet d'unification de l'heure nationale en France et en Algérie, s'associant aux termes de la circulaire de la Société Flammarion, de Marseille, et de transmettre ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Cette proposition est adoptée.

De plus, la section des Sciences a entendu le rapport sur les articles de M. de Quatrefages, demandé par la Société et présenté par M. Sainjon.

M. le Dr Brechemier lit une notice nécrologique sur M. le Dr Lorraine, décédé membre de la Société.

Cette notice sera insérée dans les *Mémoires* de la Société.

M. Emile Davoust lit le premier chapitre d'un mémoire intitulé : *le comte de Bizemont, graveur Orléanais, sa vie, ses procédés, son œuvre.*

La séance est levée à 10 heures.

Etaient présents : 35 membres.

Séance du 21 *février* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procés-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

Parmi la correspondance, il convient de signaler :

1° Une circulaire de l'Association nationale de la meunerie française ;

2° Notice sur M. Boussion, par M. Basseville, extrait du *Bulletin du Comité central de la Sologne* (hommage de l'auteur) ;

Des remerciements sont votés à M. Basseville.

3° *Journal de Fontainebleau*, par M. Domet (hommage de l'auteur).

Des remerciements sont votés à M. Domet, et le volume est renvoyé à la section des Lettres.

4° *Histoire de Marie-Antoinette*, par M. Max. de la Rocheterie, 2 vol. in-8° (hommage de l'auteur).

Des remerciements sont votés à M. de la Rocheterie.

L'ouvrage est renvoyé à la section des Lettres pour faire l'objet d'un rapport.

M. le Président fait connaître à la Société que des publications seront faites dans les journaux à l'occasion du concours pour le prix Perrot, en 1890.

La section des Lettres s'est réunie pour statuer sur deux prospectus qui lui ont été envoyés :

1° *La vraie Jeanne d'Arc*, documents nouveaux, par le P. Ayrolles, prospectus accompagné d'une demande de souscription.

La section propose l'ajournement jusqu'à la publication de l'ouvrage. Cette proposition est adoptée.

2° *Le Loir-et-Cher*, archéologique, historique.

La section propose l'abonnement pour un an, à titre d'essai. Cette proposition est repoussée.

La section des Sciences s'est réunie, et a autorisé M. Davoust à lire, à la prochaine séance générale des trois Sociétés, son mémoire intitulé : *Le comte de Bizemont, graveur Orléanais*, notice bibliographique.

M. l'abbé Desnoyers lit un mémoire intitulé : *Le tableau de Sainte-Cécile, au Musée d'Orléans.*

Le travail de M. l'abbé Desnoyers, destiné à être communiqué à la séance générale des trois Sociétés, est renvoyé à la section des Sciences et Arts.

M. Sainjon, au nom de la section des Sciences et Arts, lit un rapport sur les articles de M. de Quatrefages, dans le *Journal du Savant.*

L'impression de ce rapport, mise aux voix, est votée par la Société.

La séance est levée à dix heures.

Etaient présents : 19 membres.

Séance du 7 mars 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Fauchon, membre nouvellement élu de la section de Médecine.

M. le Président fait lecture à la Société d'une lettre de M. Loiseleur, Secrétaire général, relative à la date de la première séance d'avril, qui devrait, régulièrement, tomber le Vendredi-Saint, à la date des élections, et à la date de la réunion des trois Sociétés d'Orléans.

La Société décide :

1° Que la réunion des trois Sociétés, dans la salle des séances de la Société d'agriculture, et sur l'invitation de son Président, aura lieu le 21 mars ;

2° Que la première séance d'avril, à cause du Vendredi-Saint, serait avancée au mardi 1er avril ;

3° Que la séance des élections aurait lieu le vendredi 18 avril.

La section des Sciences et Arts s'est réunie.

M. Emile Davoust, rapporteur, lit un rapport sur le mémoire de M. l'abbé Desnoyers, intitulé : *le Tableau de Sainte-Cécile, au Musée d'Orléans*, par M. de Richemont. Il conclut à l'impression du travail de M. Desnoyers dans les Annales.

La section propose également l'impression du rapport.

Ces deux propositions, successivement mises aux voix, sont adoptées.

M. l'abbé Cochard continue la lecture de son mémoire intitulé : *la Juiverie d'Orléans.*

M. l'abbé Desnoyers, directeur du Musée historique, annonce à la Société les découvertes faites à la Cathédrale, au cours des fouilles exécutées pour l'établissement d'un calorifère, au mois de décembre 1889 :

I. — Une tombe en pierre, avec couvercle, contenant les restes de Guillaume de Bussy, évêque d'Orléans, sacré en 1238, mort en 1258,

conseiller de saint Louis. qu'il accompagna dans sa croisade en Terre-Sainte.

Elle renfermait, avec les ossements de l'évêque :

1° La volute de sa crosse, en cuivre doré et émaillé, d'un travail riche et délicat, avec la partie supérieure et le pied de la tige en bois ;

2° Une bague en or, dont le chaton est formé d'un gros saphir ;

3° Un calice en plomb, détérioré ;

4° Une patène en plomb, légèrement détériorée ;

5° Une grande quantité de détritus de vêtement épiscopal, en soie, brochée d'or, galonnée en or ;

6° Des restes de chaussures en cuir, et les galons d'or qui les bordaient ;

7° Une plaque carrée en plomb, portant le nom de Guillaume de Bussy, son titre, l'année et le jour de sa mort ;

8° Une boucle en cuivre.

II. — Un tombeau en pierre, sans couvercle, et, à côté, les ossements de Ferric de Lorraine, évêque d'Orléans, sacré en 1296, mort en 1299, et de plus :

1° Une plaque carrée en plomb, percée de trois trous, et portant les nom et titre de l'évêque, avec l'année et le jour de sa mort ;

2° Une grande boucle de fer ;

3° Le sommet et le bas de la tige d'une crosse, en bois, avec les deux goupilles qui attachaient le métal de la crosse et la monture ;

4° Des détritus de vêtement épiscopal, en soie brochée et galonnée d'or ;

5° Le nœud d'un calice en plomb ;

6° Un gros clou en fer et des fragments de plusieurs autres.

III. — Une cuve en pierre ornée de personnages sculptés.

IV. — Une mosaïque, par fragments, portant des figures d'anges, et une inscription incomplète, qui n'a point encore été déchiffrée.

V. — Des fragments d'architecture des différentes époques de la cathédrale, depuis l'âge gallo-romain.

Il informe alors la Société que tous ces objets ont été déposés au Musée historique.

M. l'abbé Desnoyers donne ensuite l'énumération des 20 évêques d'Orléans, sur 117, qui ont reçu la sépulture dans la Cathédrale :

1° Philippe de Jouy, XIIIe siècle ;

2° Guillaume de Bussy, XIIIe siècle ;

3° Berthold de Saint-Denis, XIIIe siècle ;

4° Ferric de Lorraine, XIIIe siècle ;

5° Foulques de Chenac, XIVe siècle ;
6° Guy de Prunelé, XIVe siècle ;
7° Mathurin de la Saussaie, XVIe siècle ;
8° Jean de Laubespine, XVIe siècle ;
9° Nicolas de Netz, XVIe siècle ;
10° Alphonse Delbenne, XVIIe siècle :
11° Cardinal de Coislin, XVIIe siècle ;
12° Louis-Gaston Fleuriau, XVIIe siècle ;
13° Nicolas-Joseph de Paris, XVIIIe siècle ;
14° Louis-Sextius de Jarente, XVIIIe siècle ;
15° Bernier, XIXe siècle ;
16° Rousseau, XIXe siècle ;
17° De Varicourt, XIXe siècle ;
18° De Beauregard, XIXe siècle ;
19° Fayet, XIXe siècle ;
20° Dupanloup, XIXe siècle.

La Société se joint à M. Desnoyers pour offrir ses remerciem toutes les personnes qui ont contribué à ce résultat, dû au con dévoué de MM. les Sénateurs et Députés du Loiret, de M. le P de M. le Maire d'Orléans et de M. l'Architecte diocésain.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Etaient présents : 24 membres.

Séance solennelle du 21 *mars* 1890

Réunion des trois Sociétés savantes d'Orléans

Présidence de M. Bimbenet, Président.

M. le Président fait asseoir à sa droite M. de la Taille, présid l'Académie de Sainte-Croix, et à sa gauche, M. Basseville, pré de la Société archéologique.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenu membres de la Société archéologique et de l'Académie de S Croix qui ont répondu à l'adresse qui leur a été adressée.

Il s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« Avant de donner la parole à ceux de nos collègues que vous devez entendre, permettez-moi de vous exprimer le sentiment que m'inspire cette réunion.

« Plus nous avançons dans le temps, depuis l'adoption et la mise en pratique de cette bienveillante pensée, plus nous sommes heureux d'en apprécier les résultats.

« Au rapprochement des personnes, à ces rapports trop passagers, mais intimes et confraternels, vient se réunir la concentration de forces qui, pour agir séparément, n'en constitue pas moins l'unité dans tous ses effets, et la communication réciproque d'un sentiment de mutualité qui, pour être inconscient et insaisissable, n'en est pas moins réel.

« On s'aperçoit que les travaux auxquels chacune de nos associations se livre ont un but unique, malgré les diverses parties qui les distinguent.

« Alors, ces études, ces travaux perdent leur caractère individuel, ils s'accordent entre eux pour concourir plus spécialement, et avec plus d'énergie, non plus seulement à un succès, à une satisfaction personnels, ou intéressant une seule association, mais de concourir à l'obtention d'avantages d'un ordre plus élevé.

« Le but, en effet, que nous devons nous proposer, est de maintenir l'existence des centres d'études fondés par nos prédécesseurs, ou que nous avons fondés nous-mêmes, tels que la Société archéologique et l'Académie de Sainte-Croix, d'y entretenir le foyer qui chauffe l'âme, d'y tenir toujours allumé le flambeau qui éclaire et lui permet de porter le regard dans les profondeurs les plus mystérieuses de la création, et ainsi que les progrès de la science nous l'apprennent, d'en pénétrer les plus invisibles éléments, et de leur faire produire des effets d'une telle puissance, qu'ils en viendront à opérer la transformation des conditions de la vie humaine.

« Dans un ordre d'idées plus modestes, ces associations, surtout dans les villes de province, attirent l'attention sur la contrée dans laquelle elles ont leur siège.

« A ce point de vue, quelle contrée, quelle ville sont plus riches en souvenirs historiques que la province apanagère de l'Orléanais, que l'antique *Genabum*, *Carnutum*, l'*Ombilicus Ligeris*, l'*Aurelia* des Romains, l'Orléans de la Monarchie.

« Quelle contrée, quelle ville plus riches en souvenirs et en monuments laissés par le passage de l'administration, ou plutôt par l'autorité romaine, dont on retrouve les voies stratégiques de communication, les établissements balnéaires, les théâtres, les basiliques, les monnaies et même les armes.

« En souvenirs et en monuments que nous a laissés le Moyen âge et la Renaissance, le premier entourant l'enceinte des villes de puissantes murailles flanquées de tours, les formant de portes accompagnées de forteresses et de bastilles ; la seconde, répandant çà et là ses regrettables et gracieuses fantaisies.

« Quelle ville fut plus célèbre par l'antiquité et l'éclat de son épiscopat, de ses nombreuses et savantes collégiales, ses établissements consacrés, dès le commencement de la Monarchie, à l'étude des lettres, où elles étaient florissantes dès les VIIe et VIIIe siècles ; par sa législation, la coutume d'Orléans étant, avec celle de Paris, la régulatrice de toutes les autres, ce qu'elle dut à l'abondance de ses dispositions, à leur prévoyance, lui permettant de suppléer à leur obscurité et à leur insuffisance par sa glorieuse Université, dont l'opiniâtreté dans l'enseignement du droit romain, par la plume de son plus illustre interprète, a inspiré les plus sages dispositions de notre droit civil.

« Aussi est-elle celle qui offre la liste la plus nombreuse de savants et célèbres jurisconsultes, liste close par les Prevost de la Janès, les Guillaume Prousteau, Joseph-Robert Pothier, Robert de Massy, son successeur dans la chaire de droit français, Guyot de Grand-Maison, l'éditeur digne de l'auteur des œuvres posthumes de Pothier.

« Enfin, nos associations savantes doivent entretenir le sentiment littéraire dont la culture est le délassement, la douce récréation, le charme de l'esprit et du cœur, trop souvent fatigués et troublés par les luttes et les préoccupations de la vie sociale.

« Je ne puis examiner, en ce moment, les travaux de chacune de nos Sociétés, qui se trouvent si dignement représentés dans cette séance, mais il me sera facile de signaler, en général, les justifications de leurs travaux et de leurs succès.

« Si on me permet de parler, en premier lieu, comme étant l'aînée de toutes les autres, de celle qui a l'honneur de les recevoir, je rappellerai les immenses services, résumés dans un remarquable mémoire dû à la plume exercée de notre collègue M. Loiseleur, qu'elle a rendus à l'agriculture, par de persévérants travaux théoriques et pratiques, en traitant de savantes questions économiques, par l'étude expérimentale encore, alors peu avancée de la chimie ; enfin, dans tous les

temps, par des travaux appartenant à ces divers sujets, à la science du médecin, aux progrès de l'art du chirurgien, et dans tous les temps par de nombreux et intéressants essais littéraires et archéologiques.

« Cette Société a eu ses bienfaiteurs, MM. le baron de Morogues et Perrault, qui ont fondé des prix accordés à la meilleure tenue des fermes et la meilleure exploitation des terres, et l'un de nos collègues, M. Didier, a payé son tribut, à notre section des Arts, par l'hommage du buste de M. le baron de Morogues, aussitôt après qu'il lui fut rendu par la Commission de l'exposition des Beaux-Arts, où il avait été admis, et la Société, en reconnaissance de cet acte de générosité qui honore et son auteur et la Société elle-même, a placé cet objet, qui perpétue le souvenir de celui qui fut un de ses membres les plus éminents.

« Vient ensuite, dans l'ordre de l'appréciation de ces travaux, la Société archéologique, qui ne compte plus que deux de ses fondateurs, le vénérable abbé Desnoyers, et celui qui a l'insigne honneur de présider cette séance, l'un encore dans l'ardeur de ses premiers travaux, l'autre accomplissant une œuvre de profonde gratitude envers ses collègues, qui ont honoré ses derniers jours en le maintenant au fauteuil qu'il occupe en ce moment.

« Il est inutile de parler du dévouement à la science qui anime les membres de la savante Société, et qui lui a fait conquérir une place des plus distinguées parmi les Sociétés savantes des départements, et qui lui ont valu, à plusieurs reprises, l'association, à ses travaux, d'illustres membres de l'Intitut : Egger, dont la remarquable nécrologie a été l'occasion de l'institution, en exécution de laquelle nous sommes réunis, et bientôt celle de M. Léopold Delille qui, à l'imitation de son regretté collègue présidera, le 8 mai, la séance de la distribution d'un prix fondé pour son honorable membre, M. Boucher de Molandon.

« Enfin, si j'exprime les sentiments que doivent inspirer les travaux de l'Académie de Sainte-Croix, je m'empresserai de rappeler un souvenir récent.

« La dernière réunion générale a eu lieu au palais épiscopal, la séance a été présidée par Mgr l'Évêque, Président d'honneur, auprès duquel était le Président titulaire, M. de la Taille.

« Deux mémoires ont été lus : l'un par son auteur, M. Baguenault de Puchesse, traitant de la biographie de deux anciens poètes orléanais, Jean et Jacques de la Taille ; l'autre étant une notice d'un

Voyage à Jérusalem, lu par M. le Dr Arqué, en l'absence de M. le Dr Pilate. son auteur.

« Enfin, M. de la Taille a adressé une trop courte allocution à l'assemblée.

« Tous ceux qui ont assisté à cette séance en ont certes gardé le profond souvenir, provoqué et entretenu par le goût littéraire le plus délicat, et par le sentiment religieux et humanitaire exprimé dans le style le plus pur et le plus touchant.

« Ces observations, suggérées par des relations nouvelles, n'ont été jusqu'ici que des espérances, mais ce qui s'est passé jusqu'ici nous autorise à penser qu'elles sont déjà devenues une réalité.

« Le temps les fortifiera, et l'accord, les communications entre toutes nos Sociétés porteront les heureux fruits qu'on en attendait. »

Sur l'invitation de M. le Président, M. l'abbé Cochard donne lecture d'un extrait de son mémoire intitulé : *la Juiverie d'Orléans*.

M. Emile Davoust fait ensuite la lecture d'une notice biographique sur M. le comte André-Gaspard-Parfait de Bizemont, graveur orléanais.

Enfin, M. l'abbé Desnoyers communique une étude sur le *Tableau de Sainte-Cécile*, par M. de Richemont, au Musée d'Orléans.

M. le Président remercie les membres des autres Sociétés qui ont assisté à la séance.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Etaient présents : 45 membres ou invités.

Séance du 1er *avril* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Les procès-verbaux des séances du 7 et du 21 mars sont lus et adoptés.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus durant le mois qui vient de s'écouler.

Parmi les envois, il convient de signaler :

1° *Histoire de Louis XVI*, par Lenormand des Varannes (hommage de l'auteur) ;

2° Lettre du Ministre de l'Agriculture, relative à la nomination d'un délégué pour assister au concours régional agricole ;

3° Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative à la quatorzième réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, en 1890 ;

4° Lettre de M. Le Roy de Méricourt, président de la section médicale au Congrès des Sociétés savantes, insistant près des médecins, membres des Sociétés savantes des départements, pour les engager à communiquer leurs observations sur l'épidémie qui a sévi au cours de l'hiver dernier.

M. le Président donne lecture à la Société de la lettre d'invitation adressée au nom de la Municipalité d'Orléans, pour assister aux obsèques publiques de M. G. Colas des Francs, décédé maire d'Orléans le 31 mars 1890

M. Louis Jarry lit le chapitre Ier d'un travail de M. Loiseleur, Secrétaire général, absent et excusé, intitulé : *Etude théorique sur l'Histoire de la formation des bibliothèques.*

La séance est levée à neuf heures et demie.

Etaient présents : 12 membres.

Séance administrative du 18 *avril* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des envois de la quinzaine.

Parmi ces ouvrages, il convient de signaler :

La Cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, par M. l'abbé Cochard, hommage de l'auteur.

Des remerciements sont votés à M. l'abbé Cochard.

M. le Président annonce à la Société que l'*Histoire de Marie-Antoinette*, par M. Max. de la Rocheterie, notre collègue, a été couronné par l'Académie française.

La Société accueille cette communication par des applaudissements unanimes.

M. de la Rocheterie remercie la Société du témoignage de sympathie qu'elle vient de lui témoigner.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Boucher de Molandon, auteur d'une proposition de la Société archéologique, ayant pour but de faire nommer, au sein des Sociétés dont M. Collin faisait partie, une Commission de patronage, à l'effet de veiller à la bonne exécution du portrait projeté de M. Collin, de donner ses soins à la rédaction de la légende, et chargée en même temps de recueillir les cotisations qui devront concourir à former la petite somme nécessaire à la réalisation de ce projet.

Sont nommés membres de cette Commission : MM. Bimbenet et Sainjon.

M. Boucher de Molandon fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Pierre du Lys.*

Des remerciements sont votés à M. de Molandon.

ÉLECTIONS

Il est passé au scrutin pour l'élection à la place vacante dans la section d'Agriculture.

Après trois tours de scrutin, à la suite desquels MM. Anselmier et Denizet n'ont obtenu ni l'un ni l'autre la majorité fixée par le règlement, l'élection est une deuxième fois remise à deux mois.

SÉANCE ORDINAIRE

La section des Lettres s'est réunie.

M. Louis Jarry lit un rapport sur le travail offert à la Société par M. Domet, intitulé : *Journal de Fontainebleau*, 1789-94.

Il s'exprime en ces termes :

« A notre Société,

« M. Paul Domet s'est fait recevoir dans la section d'Agriculture, mais la place qu'il occupe d'ordinaire est si voisine de la section des Lettres, que toutes les deux peuvent espérer profiter de ses communications. L'offre de la deuxième partie du *Journal de Fontainebleau* nous permet du moins d'en exprimer le vœu.

« La lecture des procès verbaux d'un club établi dans cette ville pendant la Révolution est le point de départ de la publication de notre collègue. Une fois sa curiosité excitée, il a recherché, pour la satisfaire, des documents analogues ou complémentaires dans les archives

municipales et départementales. C'est l'étude comparative des actes des diverses autorités qui se partagèrent le pouvoir, à Fontainebleau, de 1789 à 1799, qu'il nous présente dans ses deux opuscules.

« Par exemple, nous ne savons pourquoi l'auteur se défend si vivement d'avoir fait acte d'historien. « Les rapprochements, dit-il, les « vues d'ensemble, les considérations générales, le style même que « l'histoire exige, auraient excédé mes forces, et je ne serais parvenu « qu'à être banal et ennuyeux. » Nous pourrions peut-être chicaner sur ce point ; mais puisque nous avons affaire à un simple chroniqueur, disons-lui bien vite que sa chronique n'est ni banale ni ennuyeuse.

« Le récit de petits faits qui se passèrent à Fontainebleau pendant cette période agitée est, au contraire, très attachant ; l'emploi des documents originaux en garantit la sincérité, et la manière dont ils sont reliés entre eux et commentés, en augmente singulièrement l'intérêt.

« Qui empêcherait M. Domet d'entreprendre une pareille tâche pour Orléans, devenu son pays d'adoption ? Il retrouvera, dans notre ville, des rivalités, des discordes, des dénonciations, des infâmies comme à Fontainebleau, et, comme là aussi, des actes de courageuse protestation et de dévouement.

« Sans doute, il n'y aura plus rien à dire sur la *Fuite à Varennes* et sur la *Haute-Cour*, habilement traités par nos collègues, MM. Bimbenet et Cochard, mais les sujets ne manqueront pas ; car, dans nos archives départementales et municipales, c'est peut-être la série révolutionnaire qui se trouve encore la plus riche en documents, et en documents inédits. Souhaitons que M. Domet y fasse une abondante moisson et de curieuses découvertes. »

PRIX PERROT

Sur la proposition de M. Paulmier, des insertions seront faites à nouveau dans les journaux de l'arrondissement de Pithiviers, pour annoncer l'ouverture du concours pour ce prix, parmi les agriculteurs de cet arrondissement, en 1890.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Etaient présents : 42 membres.

Séance du 2 *mai* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procés-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. Emile Davoust communique des notes complémentaires relatives au chapitre Ier de son mémoire intitulé : *le comte de Bizemont, graveur Orléanais.*

M. l'abbé Cochard continue la lecture de son travail sur *la Juiverie d'Orléans.*

La séance est levée à neuf heures.

Etaient présents : 18 membres.

Séance du 16 *mai* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. Guerrier, au nom de M. Loiseleur, absent et excusé, continue la lecture de son mémoire intitulé : *Étude théorique sur l'histoire de la formation des Bibliothèques.*

PRIX PERROT

M. le Président de la Commission du prix Perrot fait connaître à la Société qu'un seul candidat s'est présenté pour le concours. Le délai étant expiré du 15 mai dernier, la date de clôture des inscriptions est prorogée jusqu'au 15 juin, et de nouvelles insertions seront faites

dans les journaux d'Orléans et dans ceux de l'arrondissement de Pithiviers.

La séance est levée à neuf heures.

Etaient présents : 20 membres.

Séance du 6 *juin* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

Pour la correspondance, il convient de signaler :

1° Une lettre de M. le Président de l'Association française pour l'avancement des sciences, priant la Société de se faire représenter au Congrès qui sera tenu à Limoges du 7 au 14 août 1890 ;

2° *Catalogue des plantes vasculaires du département du Loiret*, par M. Jullien-Crosnier, hommage de l'auteur.

Des remerciements sont votés à M. Jullien-Crosnier.

M. le Président, au nom de la Société, adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. l'abbé Desnoyers, récemment promu chevalier de la Légion d'honneur. Des applaudissements unanimes accueillent les paroles de M. Bimbenet.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Dumuys, à l'occasion de son heureux retour du voyage qu'il vient d'entreprendre en Terre-Sainte.

M. le Dr Patay communique une note sur une pierre néphrétique ayant appartenu à Desfriches.

M. l'abbé Cochard continue la lecture de son mémoire intitulé : *la Juiverie d'Orléans.*

M. Guerrier, au nom de M. Loiseleur, continue la lecture du mémoire intitulé : *Etude théorique sur l'histoire de la formation des Bibliothèques.*

Etaient présents : 20 membres.

Séance du 20 *juin* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus :

SÉANCE ADMINISTRATIVE

Élections. — M. Denizet, candidat lors des précédents scrutins à la place vacante dans la section d'Agriculture, écrit à M. le Président une lettre par laquelle il retire sa candidature.

M. Anselmier reste ainsi seul candidat.

Il est alors passé au scrutin.

M. Anselmier est élu membre de la Société pour la section d'Agriculture.

SÉANCE ORDINAIRE

La section des lettres s'est réunie. Elle a entendu la lecture d'un rapport par M. Guillon, sur l'*Histoire de Marie-Antoinette*, par M. de la Rocheterie.

M. Guillon donne lecture de ce rapport à la Société.

La section des Lettres propose l'impression de ce rapport dans les *Annales*.

L'impression est votée.

M. Jarry, au nom de M. Loiseleur, absent, continue et termine la lecture de son mémoire intitulé : *Histoire de la formation des Bibliothèques.*

Ce mémoire est renvoyé à la section des Lettres.

M. Davoust termine la communication des notes supplémentaires relatives à son mémoire intitulé : *Le comte de Bizemont, graveur Orléanais.*

Ce mémoire est renvoyé à la section des Arts.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Etaient présents : 29 membres.

Séance du 4 juillet 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Anselmier, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres titulaires dans la section d'Agriculture.

La section des Arts s'est réunie.

M. Léon Dumuys, rapporteur, communique un rapport verbal, au nom de la section des Arts, sur un mémoire intitulé : *André-Gaspard-Parfait de Bizemont, graveur Orléanais*, par M. E. Davoust.

L'honorable rapporteur signale quelques longueurs au sujet du récit des fêtes de la Fédération, et engage l'auteur à revoir ce chapitre. Il conclut en proposant l'impression du mémoire de M. Davoust dans les *Annales*.

M. Davoust répond au rapporteur qu'il se conformera aux observations de la section.

Il est alors passé au scrutin.

Le mémoire de M. Davoust sera imprimé dans les *Annales*.

M. l'abbé Cochard continue la lecture de son mémoire intitulé : *la Juiverie d'Orléans*.

M. Jarry, au nom de M. Loiseleur, absent, communique deux documents relatifs à son mémoire intitulé : *Formation des bibliothèques*.

Ces documents sont renvoyés à la section des Lettres.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Etaient présents : 16 membres.

Séance du 18 *juillet* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

Parmi ces envois, il convient de signaler :

1° Une brochure intitulée : *Jeanne d'Arc à Nancy et la Chronique lorraine,* par M. Mougenot, hommage de l'auteur.

Des remerciements sont votés à M. Léon Mougenot.

Sur la proposition de M. Sainjon, la Société décide de ne pas renvoyer devant la section des Sciences les derniers articles de M. de Quatrefages, publiés dans le *Journal des Savants.*

M. le Président, à l'occasion de l'inauguration des nouvelles salles du Musée historique, s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Vous savez tous que, depuis notre dernière séance, le Musée historique a été inauguré dans les nouvelles distributions qu'il a reçues.

« Je ne rappelle ce souvenir récent que par mesure d'ordre; le plus grand nombre d'entre nous a eu le bonheur d'assister à cette solennité, et tous, nous sommes encore sous l'impression des sentiments qu'elle nous a inspirés.

« L'éloquence a été à la hauteur de la magnificence offerte à tous les regards, par l'abondance, la diversité, la richesse des pièces dont cette collection est composée.

« Ce remarquable monument, inspiré par la science, l'amour de l'art, du pays natal, œuvre d'un long travail poursuivi sans relâche et du plus noble désintéressement, accueilli avec la plus vive reconnaissance par les contemporains, perpétuera ce sentiment et le nom vénéré de son auteur dans les générations à venir.

« Veuillez me permettre d'en déposer, en votre nom, l'expression dans le procès-verbal de cette séance. »

M. Paulmier, Président de la Commission du prix Perrot, fait connaître à la Société que la Commission s'est réunie pour visiter l'ex-

ploitation de M. Lesage, à la ferme de Presne, près Pithiviers. Elle a nommé M. Pinçon rapporteur.

Sur la proposition de M. Basseville, la Société s'inscrit pour 60 fr. sur la lettre de souscription ouverte par la Société archéologique pour le portrait de M. Collin.

M. Charoy, rapporteur, donne lecture de son rapport sur le mémoire intitulé : *Histoire de la formation des Bibliothèques*, par M. Loiseleur.

Ce rapport conclut à l'impression du mémoire de M. Loiseleur.

Le Président de la section propose l'impression du rapport.

Ces deux propositions, successivement mises aux voix, sont adoptées.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Etaient présents : 21 membres.

Séance du 3 *octobre* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« M. Anselmier m'a fait l'honneur de me venir visiter pour poser sa candidature à la place vacante dans la section d'Agriculture, il m'offrit avec modestie de rappeler à la Société les lettres par lesquelles il croyait pouvoir justifier cette demande. Je m'empressai de lui dire que son nom seul suffirait.

« Je suis heureux de lui renouveler ce que je lui disais alors : ce nom ajoutera à ceux qui, dans le passé et dans le présent, ont honoré et honorent le plus cette section, et en saluant sa première entrée parmi nous, je l'invite à nous donner son précieux concours. »

Depuis notre séparation, M. l'abbé Cochard a été élevé à la dignité de chanoine titulaire de la Cathédrale, et appelé au remplacement du regretté M. l'abbé Gelot, à la direction des *Annales religieuses et littéraires du diocèse d'Orléans*.

M. l'abbé Cochard doit ces distinctions à son amour de l'étude, à ses travaux d'érudition, et je crois devoir à cette première séance de

notre Société, et quoiqu'il soit absent, lui adresser nos félicitations, et les reporter même au Chapitre et à la rédaction des *Annales diocésaines*.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des nombreux ouvrages reçus pendant les vacances. Il communique une lettre, jointe par M. le Secrétaire général à la dernière livraison de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques.*

Cette lettre est ainsi conçue :

« On trouvera dans cette livraison, pages 136 à 158, les titres de tous les Mémoires publiés par les trois Sociétés savantes d'Orléans, depuis leur fondation jusqu'en 1885.

« Un pareil travail ne manque pas d'utilité, mais comme il comprend toutes les Sociétés savantes de France, les recherches n'y sont pas faciles.

« Pour qu'il portât ses fruits, il y faudrait joindre une table méthodique générale, pareille à celle qui accompagne le catalogue d'Otto Lorenz. Ce serait un travail aussi long que le premier, mais plus difficile, et surtout plus utile. Je doute qu'on le fasse.

« Mais chaque Société pourrait s'y livrer pour ce qui la concerne, si un de ses membres voulait s'y donner. Celui qui s'occuperait d'Orléans, par exemple, pourrait faire la table méthodique des divers sujets traités soit par la Société des sciences et arts seule, soit par les trois Sociétés orléanaises.

« Ainsi, sous les mots *églises*, *université*, *fouilles*, on trouverait tout de suite ce qui a été publié chez nous, les églises de l'Orléanais, l'Université d'Orléans, les fouilles faites dans notre département, etc.

« Cela serait plus utile que la table qui se fait en ce moment, et à laquelle ne préside aucune idée de synthèse. »

Parmi les communications parvenues pendant les vacances, M. le Secrétaire général signale une lettre de M. Baudrillart, accompagnée d'un questionnaire sur la question économique de notre contrée, au point de vue agricole. L'honorable savant demande à être mis en rapport direct avec plusieurs membres de la Société, afin de recueillir les renseignements nécessaires pour l'important ouvrage qu'il prépare sur les *Populations agricoles de la France.*

Sur la proposition de MM. Arqué et Pinçon, la Société décide le renvoi de la demande de M. Baudrillart à la section d'Agriculture. M. le Secrétaire général devait, d'accord avec M. le Président de cette section, correspondre avec M. Baudrillart, et s'entendre avec lui sur la date de son voyage projeté à Orléans.

La séance est levée à neuf heures.
Etaient présents : 15 membres.

Séance du 17 octobre 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. le Président lit ensuite la première partie d'une *Notice* sur notre regretté collègue, M. Collin.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Etaient présents : 14 membres.

Séance du 7 novembre 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus :

M. le Président prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« Aujourd'hui, nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de M. Eudoxe Marcille.

« Depuis quelque temps, il est vrai, sa santé semblait affaiblie, sans que, cependant, son zèle dans l'accomplissement des devoirs qu'il s'était imposés en fût ralenti, et que la douce bienveillance de son langage se montrât altérée.

« Mercredi soir, avec le sentiment affectueux qu'il portait particulièrement à cette utile, gracieuse et féconde institution qu'il avait créée, il a présidé la séance de la Société des Amis des arts.

« Hier encore, au milieu de quelques membres de sa famille, et jusqu'au moment de se retirer dans sa chambre, il avait montré la même gaieté qui lui était familière.

« Ce matin, en allant, comme à l'ordinaire, lui donner les premiers soins au réveil, on l'a trouvé dormant le dernier sommeil.

« Cette perte sera vivement sentie dans le monde des arts, dont un des organes les plus autorisés, il y a quelques jours seulement, traçait de cette famille d'artistes, de savants et passionnés collectionneurs, et particulièrement de notre cher concitoyen, un tableau aussi intéressant que fidèle, et qui, après avoir semblé l'annonce d'une entrée universellement applaudie à l'Institut, s'est si malheureusement transformé en une oraison funèbre.

« Cette perte sera vivement sentie encore dans cette ville de sa naissance, à laquelle il est constamment resté fidèle, lui consacrant són cœur d'artiste comme il lui avait consacré son cœur filial.

« J'arrête ici ce cri de tristesse, il n'est qu'un faible écho de l'expression du sentiment unanime répandu dans toutes les classes de la cité, où son souvenir se perpétuera entouré d'un affectueux respect et d'une profonde reconnaissance. »

La réunion s'associe unanimement aux sentiments si bien exprimés par M. le Président, et vote l'insertion de ses paroles au procès-verbal.

M. le Président donne ensuite à la Société communication de différentes lettres qu'il a reçues : de M. le Préfet, invitant les membres de la Société à la distribution des récompenses de viticulture et vinification, qui auront lieu à la Pépinière départementale le 15 novembre ; de M. Loiseleur, relative à l'enquête que poursuit actuellement M. Baudrillart, sur la situation des classes agricoles en France. M. Baudrillart propose d'instituer, pour le Loiret, une Commission spéciale, pour laquelle on lui a déjà indiqué les noms de MM. Maxime de la Rocheterie et Anselmier ; il demande à la Société de désigner quelques-uns de ses membres qu'on pourrait lui adjoindre, la Société désigne, à l'unanimité, MM. Pinçon, Jullien et Paulmier.

M. le Dr Deshayes, au nom de M. le Dr Pilate, absent, donne lecture de son mémoire sur *Dix cas nouveaux d'Oratiotomie* observés dans son service à Orléans.

Le Mémoire est renvoyé à la section de Médecine.

M. le Président continue la lecture de la seconde partie d'une *Notice* sur notre regretté collègue M. Collin.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Etaient présents : 18 membres.

Séance du 21 *novembre* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture à la Société d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative au programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, pour 1891.

La lettre et le programme y annexés seront déposés sur le bureau de la Société, à la disposition des membres qui voudront les consulter.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. le Président termine la dernière partie de sa *Notice* sur notre regretté collègue M. Collin.

Sur la proposition de M. Paulmier, la Société vote, à l'unanimité, l'impression de cette notice dans les *Annales*.

La séance est levée à huit heures et demie.

Étaient présents : 16 membres.

Séance du 5 *décembre* 1890

Présidence de M. Paulmier, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

La séance est levée à huit heures et demie.

Étaient présents : 14 membres.

Séance du 19 *décembre* 1890

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. le Président lit une lettre adressée à la Société pour lui annoncer le décès de M. Davoust, arrivé le 13 décembre, puis, prenant la parole, il s'exprime en ces termes :

« Depuis notre dernière séance, la Société a perdu un de ses membres.

« Il n'est rien qui puisse être ajouté à l'expression des sentiments douloureux causés par cette mort prématurée.

« Cependant, il en est un qui a dominé tous les autres, en s'élevant jusqu'au dévouement le plus affectueux et le plus absolu.

« Dès les premiers jours d'une longue et cruelle agonie, Émile Davoust a été entouré de ses plus anciens et de ses plus chers amis.

« Tous, dans le courant de la journée lui prodiguaient les plus délicates distractions, et tous, chacun à son tour, et quelquefois s'entr'aidant, abandonnaient, dans cette saison rigoureuse, la paix de la famille et de la demeure, et veillant jusqu'au lendemain, lui rendaient tous les soins que sa faiblesse exigeait.

« L'un d'eux, venu d'une contrée lointaine. qui, après avoir accompli ce pieux devoir prononça sur sa tombe un dernier adieu avec une émotion partagée jusqu'aux larmes par la nombreuse assistance dont il était entouré, lui avait donné une marque d'affection allant jusqu'à l'oubli de soi même.

« Les effets de ces actes ne s'arrêteront pas en même temps que sa vie ; ils prolongeront leur influence jusque dans l'avenir, comme un témoignage des précieuses qualités qui recommandaient notre collègue à l'estime de tous, et le rendaient digne de si nobles et si touchantes amitiés. »

La réunion s'associe unanimement aux sentiments si bien exprimés par M. le Président, et vote l'insertion de ses paroles au procès-verbal.

M. le Président communique à la Société une lettre qui lui est adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; cette lettre s'occupe de la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, qui aura lieu en 1891, à la Sorbonne, au moment de la réunion des Sociétés savantes. La lettre de M. le Ministre est déposée sur le bureau, à la disposition des membres de la Société qui désireront la consulter.

M. l'abbé Desnoyers lit ensuite une *Notice* sur notre regretté collègue M. Eudoxe Marcille ; il termine sa lecture en disant en quelques mots la perte cruelle que la Société a faite en la personne de M. Emile Davoust, son secrétaire particulier.

La Société vote, à l'unanimité, l'impression de cette notice dans les *Annales*.

M. Domet lit un mémoire sur *les Incendies dans la Forêt d'Orléans et leurs causes probables*.

Le mémoire est renvoyé à la section d'Agriculture.

M. le Président fait observer que la date réglementaire de la prochaine réunion de la Société tombe le vendredi 2 janvier ; cette date si rapprochée du jour de l'An et des réunions que les vacances scolaires provoquent à cette occasion, pourraient rendre difficile la présence de bien des membres de la Société à une réunion fixée à un pareil jour. En conséquence, il est décidé que les convocations de janvier seront faites pour les troisième et cinquième vendredis de janvier, au lieu des premier et troisième.

La séance est levée à neuf heures.

Etaient présents : 19 membres.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Année 1891

Séance du 16 *janvier* 1891.

Présidence de M. BIMBENET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance à la Société, des ouvrages reçus.

M. le Président communique une lettre de Me Gillet, notaire. Me Gillet écrit à M. le Président, que dans son testament reçu par Mes Desbois et Paillat, notaires, M. Davoust lègue à la Société une somme de cinq mille francs dont les intérêts seront accumulés pour servir à la fondation d'un prix qui sera distribué tous les cinq ans par la Société, pour un objet d'art pur ou artistique.

La Société accepte le legs, et charge son Président d'exprimer à Mme Davoust tous ses remerciements. Le souvenir de notre bon et regretté collégue vivra dans la mémoire de nous tous qui avons connu sa bienveillance et son mérite, et nous sommes heureux de penser que son legs perpétuera, après nous, ce nom si cher, dans les annales de notre Société.

M. le Président propose de décider l'établissement dans la salle de nos séances, d'une plaque commémorative sur laquelle seront inscrits les noms des bienfaiteurs de la Société ; les noms de MM. Perrot et Davoust seront les premiers inscrits sur cette plaque. Celle de M. de Morogues qui existe déjà sera conservée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président communique une lettre de M. Loiseleur, demandant à l'Assemblée de fixer la date d'une séance administrative pour recevoir les comptes du Trésorier et arrêter le nombre des places vocantes dans les différentes sections.

Cette séance administrative est fixée au 30 janvier.

La section d'agriculture demande à la Société d'entendre le rapport de M. Pinçon pour décerner le prix Perrot ; la Société estime que ses membres ne sont pas en nombre suffisant ponr décerner le prix et propose d'ajourner à une autre réunion la lecture du rapport.

M. Paulmier lit son rapport sur le mémoire de M. Domet : *Les Incendies dans la forêt d'Orléans.* La Société vote à l'unanimité l'impression du Mémoire de M. Domet et du rapport de M. Paulmier.

Le Dr Geffrier fait à la Société une communication verbale de l'observation quil a faite sur le Glou-glou stomacal produit par la construction du Corset. Certaines personnes produisent à chaque mouvement de leur respiration un bruit qui a manifestement son siège dans l'estomac, bruit analogue aux borborygmes intestinaux, du au conflit des gaz et des liquides contenus dans la cavité stomacale. On peut même s'assurer par une observation attentive, que le bruit qui accompagne l'inspiration a son siège plus à gauche que celui qui se produit pendant l'expiration.

N'ayant observé que chez la femme ce bruit de glou-glou isochrône à la respiration, et ayant constaté que celles chez lesquelles ils se produisaient étaient toutes passablement serrées dans leur corset, j'ai recherché en quoi le corset pourrait être incriminé et par quel mécanisme se produisait le bruit en question.

L'estomac peut être grossièrement comparé à un sac qui serait suspendu par ses deux extrémités, la partie intermédiaire de son bord supérieur étant soutenue plus lâchement. Si par une cause quelconque l'extrémité gauche ou cardiaque, se rapproche de l'extrémité droite ou pylorique, la partie moyenne comprise entre ces deux extrémités s'abaissera et pourra venir se mettre en contact avec la surface du liquide stomacal, interceptant ainsi la communication entre deux cavités contenant de l'air plus ou moins mélangé à des gaz résultant de la fermentation stomacale. Ces gaz devenant plus absorbants quand il y a dyspepsie, et dans ce cas l'estomac étant souvent flasque et dilaté, les conditions nécessaires pour la production du bruit de glou-glou sont donc favorisées par la dyspepsie atonique.

Mais pourquoi le synchronisme entre le bruit et les mouvements respiratoires ? C'est que le diaphragme qui repose sur la face supérieure de l'estomac a son centre qui appuie sur l'extrémité droite ou pylorique, à peu près fixe, tandis que ces parties latérales s'abaissent pendant l'inspiration ; la moitié gauche du diaphragme vient donc pendant l'inspiration comprimer l'extrémité gauche cardiaque de

l'estomac, le gaz contenu dans cette extrémité tendra à passer dans l'extrémité pylorique non comprimée, il ne pourra le faire qu'en refoulant le liquide dans lequel trempe comme nous l'avons vu la paroi supérieure sous l'influence de la contraction exagérée de la taille qui rapproche l'une de l'autre les deux extrémités de l'estomac. Pendant l'expiration, la région gauche de l'estomac cessant d'être comprimée, par suite de l'élasticité des parois de l'estomac et de l'abdomen, le gaz déplacé revient prendre la place qu'il occupait précédemment, ce va et vient de gaz produit à chaque fois un bruit qui s'entend à distance.

La constatation de ce fait est donc encore un nouveau motif, plus tangible en quelque sorte que les autres de déconseiller aux femmes de comprimer d'une façon exagérée leur taille dans un corset trop serré.

La séance est levée à neuf heures.

Etaient présents 14 membres.

Séance du 30 *janvier* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. le Président fait aussitôt remarquer que les membres présents ne sont pas en nombre suffisant pour permettre de tenir une séance administrative ainsi que le comportait l'ordre du jour.

Les sections successivement interrogées font cependant connaître le nombre des vacances existantes dans leur sein.

La section de médecine compte deux places libres, celle des sciences et arts a perdu trois de ses membres ; toutefois, M. Sainjon, président demande à la Société « de rendre hommage à la mémoire de MM. Marcille et Davoust très récemment décédés, en remettant à une date ultérieure la question de leur remplacement. » Cette proposition est acceptée à l'unanimité. La parole est ensuite accordée à M. Pinçon pour donner lecture de son rapport sur le *Prix Perrot*.

Après avoir exposé les travaux de la section d'agriculture, et ensuite les conclusions émises par les commissaires-examinateurs, notre honorable collègue propose de décerner le prix dont il s'agit à M. Lesage, cultivateur à Fresne, fermier de M. le vicomte d'Orléans.

La Compagnie entière accepte cette conclusion de M. le Rapporteur et décide en même temps l'impression de son mémoire.

M. l'abbé Desnoyers demande à son tour la parole et commence la lecture d'une biographie de M. Lucien Davesiès de Pontès, ancien officier de marine, ancien sous-préfet, etc., né et mort à Orléans dans le courant de ce siècle.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Etaient présents 19 membres.

Séance du 6 *février* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. le Dr Patay soumet à la réunion les comptes de l'année 1890.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité ; des remerciements sont votés à M. le Dr Patay.

Election d'un Secrétaire particulier. — Il y a lieu de combler la vacance que la mort de notre regretté collègue M. Davoust à si inopinément ouverte.

M. le Dr Patay fait observer que M. Davoust représentait au Bureau la section des sciences et arts ; qu'il sera conforme aux convenances et aux traditions de la Société de le remplacer par un membre de la même section.

Il est procédé au vote au bulletin secret.

M. Léon Dumuys est élu Secrétaire particulier.

Fixation du nombre de places vacantes dont on disposera. — Les registres de la Société révèlent les vacances suivantes : Dans la section de médecine, deux vacances ; dans la section des sciences

et arts, quatre ; mais l'une d'elles revient de droit à la section de médecine.

M. Sainjon, président de la section des sciences et arts, fait observer que les souvenirs de MM. Marcille et Davoust sont trop précieux, et leur départ trop récent pour qu'on puisse les remplacer aussi tôt, il propose de n'ouvrir cette année qu'une seule vacance dans la section des sciences.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. le Dr Arqué, président de la section de médecine, déclare accepter le chiffre de trois vacances pour la section ; par suite du retour que lui fait la vacance déclarée par la section des arts, ce nombre se trouve porté à trois.

La Société arrête à ces chiffres le nombre des places vacantes dont on disposera.

Fixation du jour ou sera dressée la liste des candidats.

La date de la prochaine séance est adoptée.

Il n'y a point de lecture à l'ordre du jour.

La séance est levée à neuf heures.

Etaient présents 24 membres.

Séance du 20 *février* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance à la Société des ouvrages reçus.

M. le Président donne lecture des lettres de demande adressées à la Société par MM. les Drs Lepage, Vacher et Cœur, et M. Bissauge, vétérinaire à Orléans, candidats de la section de médecine.

M. l'abbé Maillard, professeur de sciences au petit séminaire de Sainte-Croix d'Orléans se présente seul pour occuper la place vacante à la section des sciences et arts.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre adressée à la Société par M. le Bibliothécaire du Grand Séminaire sollicitant de la Compagnie les bulletins nécessaires pour compléter la collection de

nos publications appartenant à cet établissement. La Compagnie autorise M. l'Archiviste à fournir gratuitement et dans les limites qu'il jugera utile les livres demandés.

La liste des candidats aux prochaines élections est ensuite arrêtée conformément à l'article 22 du règlement, c'est-à-dire : au scrutin secret.

Cette liste comprend les cinq noms qui ont été énoncés plus haut. Les sections sont invités à porter leur attention sur les candidats de manière à faire leur présentation dans une prochaine séance.

Le Bureau fait connaître par l'organe de son Président qu'il a étudié la question « du legs Davoust. »

Il est décidé que la Société prélèvera sur le capital légué par notre regretté collègue la somme nécessaire pour payer les droits réclamés par le fisc. C'est ainsi que la Société a procédé à l'occasion « du legs Perrot. »

M. Bimbenet demande ensuite à ses collègues s'ils agréeraient la pensée de perpétuer le souvenir du généreux donateur en faisant exécuter son portrait. Il demande également à quel mode d'exécution la Société entendrait avoir recours dans le cas ou sa réponse serait affirmative.

Tous les membres présents déclarent que le portrait de M. Davoust doit être exécuté ; considérant en outre qu'il existe un buste en bronze du défunt modelé par notre collègue M. Didier, auteur du portrait de M. le baron de Morogues, ils demandent qu'une reproduction en soit faite sous la surveillance de l'artiste et placée dans notre salle de réunion.

Cette proposition rallie bientôt l'unanimité des suffrages. M. Louis Jarry fait d'ailleurs observer aux membres qui manifestent quelques regrets de ne pouvoir conserver ainsi un souvenir personnel de notre sympathique secrétaire disparu, que Mme Davoust se propose de faire graver un portrait de son mari, d'après les très insuffisants documents qu'elle possède.

M. le Président procède à l'interrogation des sections, aucune n'ayant eu de réunion, la parole est donnée à M. Desnoyers pour continuer la lecture de sa biographie de M. Lucien Davesiès de Pontès.

Ce mémoire est renvoyé à la section des lettres pour être examiné.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Étaient présents 28 membres.

Séance du 6 *mars* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance des lettres et des ouvrages reçus.

Il lit une lettre de M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts du département d'Indre-et-Loire, demandant à la Société de répondre à un questionnaire relatif aux résultats obtenus jusqu'à ce jour en vue de la reconstitution des vignobles phylloxérés.

M. Pons, chimiste, adresse à la Société une brochure sur le traitement de la chlorose des plantes.

Ces deux mémoires sont renvoyés à la section d'agriculture.

La Commission d'initiative et d'organisation du Congrès géologique international de Washington (Etats-Unis) adresse une invitation aux membres de la Société les engageant à prendre part aux travaux du Congrès, soit en se rendant en Amérique pour assister à ses séances, soit en souscrivant au volume de mémoires qu'elle compte publier.

M. Bimbenet donne lecture d'une note relative au legs de M. Davoust. La Société décide qu'elle sera transcrite au procès-verbal mais qu'elle ne sera pas imprimée dans le bulletin.

M. le Président procède ensuite à l'interrogation des diverses sections. Les sections des sciences et de médecine ont eu leur réunion pour se prononcer sur la présentation de leurs candidats.

La section de médecine déclare qu'elle présente aux trois places vacantes les quatre candidats suivants, dans l'ordre que voici : MM. les docteurs Vacher, Cœur, Lepage et M. Bissauge, vétérinaire.

La section des sciences et arts met en avant le nom de M. l'abbé Maillard pour l'élection qui va avoir lieu.

La Société procède ensuite aux élections.

M. le Président proclame MM. les docteurs Vacher, Cœur et Lepage élus membres de la Société et attachés à la section de médecine.

M. l'abbé Maillard est également proclamé membre de la Société et attaché à la section des sciences et arts.

La parole est ensuite donnée à M. le Dr Deshayes.

Notre honorable collègue donne lecture d'un savant mémoire intitulé : *De l'emploi de l'hydrate de chloral en injections sous-cutanées dans les maladies convulsives, et particulièrement dans l'Eclampsie puerpérale.*

Ce travail est renvoyé à l'examen de la section de médecine.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Etaient présents 40 membres.

Séance du 20 *mars* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne lecture des lettres de remerciement adressées à la Société par MM. Cœur, Vacher, Lepage et Maillard, récemment élus.

M. Guerrier donne ensuite communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative au prochain Congrès de la Sorbonne, qui aura lieu le 15 mai 1891.

La Société émet le vœu que l'énumération des voix obtenues au cours des élections par les candidats ne soit plus faite désormais dans les bulletins imprimés chaque trimestre.

M. le Président annonce qu'il a rempli toutes les formalités exigées pour être autorisé à accepter le legs Davoust, auprès des autorités départementale et municipale.

M. Dumuys donne lecture d'une nouvelle archéologique intitulée : *Souvenir d'Orient ; Une chasse à l'émail.* Ce mémoire est renvoyé à la section des Lettres.

M. Emile Huet annonce qu'il prépare une *Bibliographie musicale de Jeanne d'Arc.*

Notre collègue donne de très curieux détails sur une cantate originale qu'il a découverte à la Bibliothèque d'Orléans. Cette composition est l'œuvre de Me Chaligny de Plesse, chanoine de Verdun ; elle date

du commencement du siècle, comporte plusieurs petits poèmes et un hymne en vers latins, de seize couplets.

« Un des poèmes, dit l'auteur, doit être chanté sur l'air de : *Je suis Lindor*, du Barbier de Séville. »

M. Huet demande si quelqu'un de ses collègues pourrait le renseigner sur le point de savoir à qui doit être attribué l'air en question.

Aucun des membres présents ne se sent en état de répondre séance tenante à cette question d'une manière positive, mais l'opinion générale semble être conforme à celle émise par M. Huet, à savoir que Beaumarchais serait l'auteur de la musique appliquée sur ses paroles.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Etaient présents : 16 membres.

Séance du 3 *avril* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-général donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture, relative aux concours régionaux agricoles de 1891.

M. Guerrier communique ensuite à la Société le règlement du Congrès international d'agriculture qui se tiendra à La Haye en 1891. Les membres de la Société sont invités, par les organisateurs, à prêter leur concours à cette réunion.

M. A. Bouvier, zoologiste, fait hommage à la Société d'un volume dont il est l'auteur, consacré à l'étude des mammifères en France.

Des remerciements sont adressés au donateur.

M. Loiseleur signale, dans une lettre qu'il adresse à ses collègues, des articles de M. de Quatrefages, insérés dans le *Journal des savants*, sur *les Théories transformistes*.

Cette étude, signalée à l'attention des spécialistes, est renvoyée à M. Sainjon, président de la section des Sciences et Arts.

M. le Président souhaite en ces termes la bienvenue à nos nouveaux collègues, élus dans une séance précédente :

« Je m'empresse de saluer nos nouveaux collègues à leur première entrée parmi nous.

« Chez eux, comme chez leurs prédécesseurs dans cette enceinte, et chez ceux auxquels ils s'y réunissent, la science n'a d'autre rival que l'ardent désir de s'appliquer au soulagement des souffrances de l'humanité. Comme eux, ils se présentent avec des titres théoriques et pratiques qui les recommandent à la confiance publique, comme ils leur ont assuré l'unanimité des suffrages.

« Celui-ci, entre autres parties de l'art de médecin et de l'opérateur, cultive avec la plus rare habileté le précieux et grand art de rendre la vue à qui en est privé, et nous en avons ici même un éclatant témoignage, que tous nous avons accueilli avec reconnaissance.

« Ses succès sont persévérants à ce point, qu'il lui est permis d'adopter pour devise ce texte du Livre saint : *Fiat lux et facta est lux !*

« Ceux-là par de fortes études résumées dans de savantes thèses ont préparé l'estime dont ils jouissent déjà, l'un d'eux représentera dignement, à la place qu'il occupera, un père et un aïeul, qui ont laissé dans l'exercice de leur profession et dans nos Annales, un très honorable souvenir.

« Plus que jamais, notre section de Médecine qui, dans tous les temps a compté parmi ses membres des hommes considérables par la science et le sentiment du devoir, offre une réunion dont notre Société tout entière a le droit de se glorifier.

« La section des Sciences et Arts reçoit en ce moment son nouvel élu, jeune professeur dans une importante institution dépendante de l'Evêché.

« Ce sera avec un vif intérêt que nous l'entendrons nous faire part du fruit de ses études, et nous devons considérer comme le plus heureux augure la coïncidence de son entrée au milieu de nous, avec l'accentuation du mouvement scientifique et littéraire qui se manifeste dans les rangs du clergé, auquel il appartient. En effet, ces productions savantes sont aussi remarquables par les fortes études dont elles sont le témoignage, que par le goût et la valeur oratoire qui les distingue. »

La séance est levée à huit heures trente-cinq minutes.

Etaient présents : 21 membres.

Séance du 10 *avril* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-général donne connaissance des ouvrages reçus.

M. Bimbenet donne lecture d'une lettre de M le Président de la Société archéologique, invitant les membres de la Société à assister à la séance générale des trois Sociétés, fixée à la date du 24 avril 1891.

M. le Président donne ensuite lecture des lignes qui suivent :

« Un douloureux devoir m'est encore imposé, celui de rappeler la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Albert Pinçon.

« Il a suivi de bien près notre jeune et regretté collègue, Emile Davoust.

« Comme lui, il était à cette époque de la vie où le cœur et l'intelligence peuvent jeter un regard sur un heureux passé, jouir d'un heureux présent, et croire à un long et heureux avenir.

« La force de l'âge, les douceurs de la famille, la fortune, mieux encore, les travaux les plus utiles couronnés par le suffrage et la reconnaissance publics, tous ces éléments de bonheur réunis ont disparu, laissant la famille dans l'abattement, l'amitié dans l'affliction, et les relations scientifiques en présence d'un vide inquiétant et pénible, tant il semble difficile à combler.

« Ce n'est pas le moment d'entrer dans l'examen et l'analyse d'une existence si bien remplie, quoique si soudainement et si prématurément éteinte. Cette tâche exige une étendue digne de son importance. Je dois me réduire à signaler la modestie de notre collègue, la précision de son langage, révélant la précision de son intelligence et de son jugement

« Les services précieux, par l'observation, qu'il a rendus à la science théorique, et par ses nombreux essais à la science pratique de l'agriculture, les communications qu'il nous a faites dans un style tout à la fois rapide, saisissant et châtié, attestent un esprit profondément méditatif et la persévérance des études auxquelles il s'est consacré.

« La tristesse que l'événement de sa mort a causée à ceux qui vivaient dans ses rapports journaliers en termes touchants, par les nombreux employés et ouvriers attachés à la double industrie qu'il concourait à diriger, attestent la bienveillance dont il était animé et le calme qui réglait les actes de sa vie laborieuse.

« Pour nous, Messieurs, nous garderons et honorerons sa mémoire, que ses travaux transmettront à la haute estime des économistes à venir, à tous ceux qui suivront le bel exemple qu'il leur a laissé avec tant de zèle et de succès. »

La Société décide que ces paroles seront insérées au procès-verbal.

La remise du prix Perrot est fixée au 15 mai prochain.

M. Emile Huet donne lecture de la fin du travail de M. l'abbé Cochard sur *les Juifs d'Orléans*.

L'auteur laissant entrevoir en fin de son mémoire qu'il a l'intention d'écrire une deuxième partie, la Société décide qu'il y a lieu de surseoir au rapport, jusqu'au moment où l'auteur aura fait connaître ses désirs à cet égard.

La séance est levée à neuf heures.

Etaient présents : 24 membres.

Séance du 1er *mai* 1891.

Présidence de M. BIMBENET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-général donne connaissance des ouvrages reçus.

M. Denizet fait hommage à la Société de son *Histoire des dernières journées de l'armée de l'Est, le 73e mobile (Loiret-Isère), campagne de 1870.*

Le *Bulletin de la Société Dunoise* renferme un travail de Mlle de Villaret, notre compatriote, intitulé : *A propos de deux Chartes inédites des lépreux de Bonneval.*

M. le Président donne connaissance d'une invitation de M. le Préfet du Loiret, adressée à la Société, en vue d'assister à l'entrée à Orléans, de M. Carnot, Président de la République, le 7 mai prochain.

La Société décide que M. le Président, les membres du bureau disponibles et les chefs des diverses sections iront présenter les hommages de la Société au Chef de l'Etat.

Attendu que plusieurs de ces Messieurs appartiennent déjà à divers groupes, en raison d'autres fonctions, l'Administration municipale a décidé que toutes les Sociétés savantes seraient réunies pour la visite qui sera faite à M. Carnot.

La section de Médecine ayant confié à M. Arqué, son président, le soin de faire un rapport sur le mémoire de M. Deshayes, M. le rapporteur donne lecture de son travail, et conclut à l'impression des observations et conclusions de son collègue.

La Société sanctionne cette décision par son vote et se prononce également en faveur de l'impression du rapport de M. Arqué.

M. l'abbé Desnoyers fait un rapport verbal sur une nouvelle archéologique présentée par M. Dumuys et renvoyée à l'appréciation de la section des Lettres.

L'impression de la nouvelle présentée par M. Dumuys est votée par la Société.

M. Emile Huet présente un rapport, au nom de la section des Lettres, sur *Davesiès de Pontès*.

La Société décide que le mémoire et le rapport seront tous deux insérés dans son *Bulletin*.

M. le Président de la section des Lettres annonce à M. le Président de la Société que ses collègues réunis, ont procédé à la réélection de leur bureau particulier. Les mêmes dignitaires ont été acclamés.

M. le Président fait observer que les autres sections devront, avant peu, songer à la réélection de leurs présidents et secrétaires, conformément au règlement.

M. Dumuys, au nom du Vte Charles de Gastines, fait hommage à la Société de l'*ex-libris* armorié de son ancien secrétaire particulier et perpétuel : M. Huet de Froberville.

Le cuivre de cette petite planche est entre les mains de M. Ch de Gastines.

Des remerciements sont votés au donateur.

La séance est levée à huit heures vingt minutes.

Etaient présents : 30 membres.

Séance du 15 *mai* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

M. le Secrétaire général donne avis du changement signalé par M. le Ministre dans la date de l'ouverture de la session du 29e Congrès des Sociétés savantes. Les réunions des délégués commenceront le 22 mai prochain à la Sorbonne.

M. le Président déclare qu'il lui a été impossible d'organiser à la date d'aujourd'hui la séance solennelle au cours de laquelle M. Lesage, lauréat du prix Perrot, devait recevoir la récompense qui lui était accordée, le rapport de M. Pinçon, décédé, semblait tout d'abord introuvable; la famille vient cependant de le faire tenir à la Société.

En conséquence, les membres appelés à statuer sur la date prochaine de la réunion, décident qu'elle sera fixée au premier vendredi de juin.

Sur la proposition de M. Anselmier, la Société décide que M. le Sous-Préfet de Pithiviers, ami personnel de M. Lesage, pourra être invité à cette réunion.

Les présidents d'honneur seront conviés à cette solennité, conformément au règlement.

M. Bimbenet donne lecture d'un mémoire intitulé : *Les deux Reines*. Il s'agit d'une étude historique sur la reine Brunehault et la reine Marie-Antoinette.

La suite de la lecture est remise à une prochaine réunion.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Etaient présents : 22 membres.

Séance du 5 *juin* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, Président.

M. Lesage, titulaire du prix Perrot, assiste à la séance

M. le Président ouvre la réunion par le discours suivant :

« Les fondations d'un intérêt public, dont les effets se reproduisent à des époques déterminées, imposent surtout à ceux qui furent leurs contemporains, l'obligation de rappeler le souvenir des fondateurs et de leur rendre l'hommage de la reconnaissance à laquelle ils ont droit.

« Cette tâche devient ainsi de plus en plus redoutable, on comprend qu'une longue existence comme celle, par exemple, dont il s'agit en ce moment, passée dans l'exercice des fonctions de la magistrature, dans l'étude théorique et pratique de l'agriculture, couronnée par la fondation d'un prix d'encouragement à ses progrès ait été, sinon autant de fois que ces périodes se sont présentées, au moins à quelques-unes d'elles, le texte d'un examen particulier et respectueux.

« Cependant, si l'espace parcouru depuis la création d'un acte de cette nature peut expliquer le silence qui serait gardé à cet égard, on ne pourrait, sans se rendre coupable d'une indifférence approchant de l'ingratitude, laisser tomber son auteur dans un entier oubli au moment même où l'acte de sa générosité est accompli.

« D'autres considérations se réunissent pour autoriser le retour sur un semblable sujet.

« Le premier est que le temps, dans sa marche, renouvelle ceux auxquels ces notices sont exposées, la seconde est que l'espace écoulé entre celles qui se succèdent, peut révéler quelques particularités inconnues jusque-là, intéressant le fondateur et offrant quelque point de vue auquel il est nécessaire de se placer pour le mieux faire connaître.

« Afin de justifier cette proposition, mon premier soin est de résumer une partie considérable de la vie de M. Perrot, négligée à ce point jusqu'ici, qu'elle n'a été mentionnée que transitoirement avec une grande indifférence. On semble même avoir ignoré qu'il a été membre d'une magistrature de premier ordre ; il faut enfin que ce vide soit comblé.

« M. Alexandre-Henri-Jean Perrot, né à Margerie, département de la Marne, au cours de l'année 1790, n'est apparu à Orléans qu'au cours de l'année 1814, où, le 31 août, il a été présenté par M. le Président, qui était M. Sezeur, au Ministre de la Justice, comme candidat à la fonction de Conseiller auditeur, ayant voix consultative.

« Il a, en effet, été nommé à cette fonction le 2 novembre, et installé le 20 décembre de cette même année 1814.

« Le retour de l'île d'Elbe donna lieu à une nouvelle Constitution, M. Perrot lui refusa son adhésion ; il se retira de l'ordre judiciaire,

dans lequel il ne reprit son siège, à la Cour d'Orléans, que le 22 février de l'année 1816.

« Après avoir été élevé à l'état de Conseiller auditeur, ayant voix délibérative, au cours de l'année 1817, il fut nommé Conseiller, et installé en cette qualité le 24 février et le 5 mars 1819, il prêta le serment exigé par la Constitution de 1830, et donna sa démission le 12 avril de l'année 1848.

« Pendant ce long exercice de la magistrature, M. Perrot fut membre de plusieurs Commissions, à l'occasion d'avis sur des projets de lois demandés aux Cours d'appel par le Gouvernement, entre autres, de la Commission qui a délibéré sur la réforme hypothécaire, et il a été nommé membre de l'ordre de la Légion d'honneur au cours de l'année 1841.

« Il a été souvent appelé à présider les sessions des Cours d'assises des trois départements du ressort de la Cour, et dans l'ordre civil, comme dans l'ordre criminel, il s'est montré à la hauteur de ses honorables fonctions.

« Cependant, il faut reconnaître que dans les derniers temps de sa vie active, le cultivateur effaçait le magistrat ; l'amour des études et des pratiques agricoles avaient pris chez lui un tel empire, qu'elles étaient devenues le sujet presque exclusif de ses préoccupations.

« C'est qu'alors M. Perrot était devenu propriétaire de domaines assez considérables, et qu'il commençait la nouvelle vie à laquelle il se consacrait sans réserve.

« Dès l'année 1841, il était membre du Comice agricole, que bientôt il devait présider, il fonda le Congrès central de l'Agriculture, et il entra dans la composition du Jury des concours régionaux, ce fut alors qu'il devint membre de la section d'Agriculture de notre Société.

« En cette dernière qualité, il prit part à plusieurs visites de domaines ruraux, notamment en l'année 1865 et 1870, pour préparer la délivrance du prix fondé par M. de Morogues, de respectable mémoire.

« Enfin, il devint Président de la Chambre d'agriculture d'Orléans et du Comice agricole de la Sologne.

« Chaque année, il prononçait un discours dans le genre didactique, à toutes les séances des concours cantonaux.

« Tant de zèle, un tel dévouement à un élément social aussi considérable devaient avoir leur récompense. En l'année 1841, il fut élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur.

« M. Perrot était d'une haute stature, d'un tempérament sec et nerveux, sa santé, même à l'âge avancé qu'il avait atteint, était restée inébranlable, il est mort subitement, et malgré quelques indispositions qui manifestement préparaient sa fin, personne de ceux qui l'approchaient n'aurait pu soupçonner qu'elle fût si soudaine. Cet événement arriva le 5 décembre 1871, il était âgé de 81 ans.

« M. Perrot aimait la solitude et la retraite, il n'a jamais reçu personne et n'a jamais accepté d'invitation, pas même les invitations officielles; on m'a raconté, au Palais, qu'ayant refusé celle d'un premier président, à l'insistance que celui-ci adressait verbalement et avec quelque hauteur, il avait répondu que : « Pour lui, il n'y « avait de premier président que dans la salle d'audience ou à la « Chambre du Conseil. »

« Il se plaisait aux longues marches à pied, et ne montait en voiture que le plus rarement possible; sa sobriété était telle, que pour ses plus intimes amis et ses collègues, la prolongation de sa santé et même de sa vie, était presque à l'état de problème, de l'eau et quelques légumes composaient toute son alimentation.

« Jamais la vigne n'a été l'objet de l'attention de cet attentif cultivateur; il considérait cette plante comme inutile, et son produit comme dangereux pour la santé et les mœurs.

« M. Perrot a voulu se survivre à lui-même, et par son testament du 12 janvier 1871, il a fondé le prix que nous remettons aujourd'hui au cultivateur distingué désigné par notre section d'Agriculture, et on a dit déjà que, voulant prolonger ses relations avec ses collègues au delà même de la vie, il a prescrit, par cet acte, qu'un jeton de présence fût donné à chacun de ceux d'entre eux qui assisteraient à ses funérailles.

« Et maintenant que notre dette de souvenir est payée à la mémoire de notre digne et à plus d'un titre remarquable collègue, il me sera permis de jeter un rapide regard sur cette institution des prix d'encouragement à décerner par notre association.

« La première inspiration de créer cet élément d'émulation remonte à l'année 1765, époque à laquelle l'Intendant d'Orléans mit à la disposition de la Société royale d'agriculture, établie en l'année 1762, une somme de 600 livres destinée à l'auteur du meilleur mémoire sur *La liberté entière du commerce*.

« Un second prix, ayant la même provenance administrative, fut décerné par cette Société au cours de l'année 1816 à l'auteur qui aurait le mieux indiqué les moyens de supprimer la mendicité.

« Il est inutile de s'arrêter à toutes les périodes observées pour la

mise à exécution de cet usage protecteur des travaux scientifiques, il suffit de faire remarquer la différence existante entre le caractère des sujets qui font l'objet des prix d'encouragement à la nôtre.

« Dans la première, les questions à résoudre appartenaient à des études métaphysiques et abstraites, dans le moment présent, nos exigences, plus modestes, mais plus positives, se contentent d'une science pratique.

« Les premières étaient l'œuvre des penseurs, les secondes sont l'œuvre des travailleurs.

« De nos jours, les rapports de la pensée et du travail n'ont lieu qu'à une condition, celle que de cette union devront naitre des fruits actuels, qui profiteront non seulement aux classes savantes, mais aussi et surtout à celles qui ne le sont pas.

« Cette Société royale d'agriculture marcha parallèlement avec celle fondée en l'année 1781 sous le titre d'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et toutes les deux disparurent au cours de l'année 1793, un décret de la Convention ayant supprimé, sans distinction, toutes les Académies de la République.

« Avec le calme revint le culte des lettres, des sciences et des arts, et de toutes les recherches qui charment, développent et honorent l'esprit humain, l'agriculture devait entrer dans l'immense programme de cette renaissance ; provisoirement, le Préfet du département, le 18 avril 1809, prenait un arrêté qui instituait une Société des sciences physiques et médicales, à laquelle se joignirent quelques grands propriétaires, grands protecteurs de l'agriculture.

« Mais les guerres de l'Empire, sa chute et les troubles politiques qui en furent la suite, arrêtèrent cet essor, et ce ne fut qu'en 1818 que notre Société fut rétablie sous le titre des Sciences, Belles-Lettres et Arts, bientôt converti en celui qu'elle porte aujourd'hui.

« Il n'a plus été question pour elle de fondation de prix d'encouragement donnés à aucun genre de ses travaux, la section d'Agriculture fut la seule en considération de laquelle la Société reçut une subvention départementale.

Cette concentration de la bienveillance administrative a bientôt inspiré à deux membres de la section d'Agriculture la pensée d'ajouter à la somme accordée un supplément dans la forme d'un prix d'encouragement et de récompense, et par là un témoignage de protection et d'intérêt ; les trois autres sections, jusqu'ici, n'ont pas eu cet avantage. Mais, aujourd'hui, nos vœux viennent, à cet égard, d'être accomplis ; désormais, la section des arts aura son concours, comme

la section d'Agriculture, elle n'aura recours qu'à elle-même pour juger les essais qui lui seront présentés.

« Son appréciation sera d'autant plus sûre, qu'elle possède au nombre de ses membres de savants amis des arts, amateurs ou artistes et particulièrement notre collègue, l'éminent aquarelliste Chouppe et l'auteur d'œuvres admises dans les expositions nationales, et par conséquent les plus solennelles et les plus sévères.

« Bientôt, nous placerons à côté du buste de M. de Morogues le buste d'Emile Davoust, tous les deux sont dus à l'habile ciseau de notre collègue M. Didier, et bientôt, grâce à lui, nous pourrons placer à côté de ce premier ornement de cette salle de nos séances, le fondateur du prix que nous aurons à distribuer en son nom.

« Véritable, mais bien triste consolation; le deuil est dans cette enceinte, on y déplore, en présence du bienfait, l'absence du bienfaiteur, et surtout au moment où va se faire entendre une autre voix que celle de l'auteur du rapport de la Commission chargée de préparer la modeste solennité que nous accomplissons.

« Je m'arrête, une vraie émotion navre le cœur de celui qui, arrivé à la dernière limite de l'âge, doit accomplir son devoir de rappeler le souvenir de deux hommes distingués, tous les deux dans la force de la seconde jeunesse, pleins de vie et d'ardeur, tous deux doués des dons de la fortune, dont ils faisaient un si noble usage, faits par l'éducation et l'étude, animés de l'amour du bien, du beau et de l'utile ; tous les deux chers à la famille, à l'amitié, à la cité, à la science, aux lettres et aux arts, et qui tous les deux, en même temps, ont disparu pour ne plus vivre que dans la mémoire de ceux qui les ont connus, et laissant une longue suite des plus vifs regrets. »

« Après avoir achevé son discours, M. le Président donne connaissance d'une lettre par laquelle M. le Sous-Préfet de Pithiviers s'excuse de n'avoir pu répondre à l'appel de la Société qui l'avait invité à prendre part à cette réunion conformément au désir exprimé par M. Lesage.

La Société décide que le discours de M. Bimbenet sera copié sur le registre des procès-verbaux et imprimé dans le *Bulletin*.

M. le Vice-Président Paulmier donne lecture du mémoire présenté à la Société par notre honorable regretté collègue, M. Pinçon, rapporteur de la Commission dite du Prix Perrot.

Le Prix est ensuite remis à M. Lesage par M. le Président qui prononce ces paroles :

« Je ne devais pas devancer la section d'Agriculture dans la

communication des motifs qui ont déterminé sa proposition adoptée à l'unanimité par toutes les questions de vous décerner le prix que j'ai l'honneur de vous remettre.

« Je ne saurais rien y ajouter et je dois me borner à me rendre l'interprète de tous en vous exprimant les sentiments de haute estime que ce rapport nous a inspirés, en vous félicitant de vos succès et de l'exemple que vous avez donné à tous ceux qui comme vous suivent la carrière que vous parcourez d'une manière aussi fructueuse et aussi honorable. »

M. Lesage adresse en quelques mots ses remerciements à la Société tout entière et à M. le Président.

M. le Secrétaire-Général donne lecture d'une lettre adressée par l'Association Française pour l'avancement des sciences.

Cette Société invite les membres de la Société à prendre part au Congrès de Marseille qui s'ouvrira le 17 septembre prochain et sera clos le 24 du même mois.

La Société des Agriculteurs de France adresse à la Société d'Orléans un questionnaire relatif à la culture industrielle de la pomme de terre, et du blé, ainsi qu'au prix de revient desdites cultures.

Ce questionnaire est renvoyé à la section d'Agriculture.

M. le Secrétaire-Général signale au nombre des ouvrages reçus : 1° une brochure de M. Fournier, jeune, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, architecte à Orléans ; 2° un nouveau fascicule des promenades pittoresques dans le Loiret, de notre collègue M. Emile Huet ; 3° un ouvrage de M. L. Jarry sur le Bâtard d'Orléans ; 4° enfin deux brochures de M. Dumuys l'une intitulée : *Document sur la Fête du 8 Mai 1891 à Orléans* et l'autre intitulée : *Le Drame de la rue des Murlins*, nouvelle Orléanaise, cette dernière est signée du pseudonyme Noël Guépin.

Des remerciments sont adressés aux donateurs.

M. Loiseleur signale à l'attention de ses collègues : 1° dans les mémoires des antiquaires du Centre un travail intitulé : *Les Monnaies de Bourges aux IXe et Xe siècles ;* de l'immobilisation des monnaies ; 2° dans les mémoires de l'Académie Royale des Lyncei une autre dissertation sur les levées établis le long des fleuves chez les Romains.

Ce travail est renvoyé à M. Guillon, qui se charge de le résumer et de l'apprécier.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Etaient présents 22 membres.



Séance du 19 *juin* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, président.

M. le directeur du Musée Guymet adresse à la société un ouvrage intitulé : *Les symboles, les emblèmes, les accessoires du culte chez les Annamites*, par G. Dumoutier.

Le portrait gravé de M. Collin notre regretté collègue est déposé sur le bureau.

M. Bimbenet continue la lecture de son mémoire intitulé : *Brunehault et Marie Antoinette*. (Les deux reines).

Le mémoire est renvoyé à la section des lettres.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Etaient présents : 15 membres.

Séance du 3 *juillet* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, président.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance des ouvrages. Il lit une lettre adressée par le Bureau de la société des Agriculteurs de France relative à la fondation d'un hôtel de la Société, rue d'Athènes, à Paris.

M. le Dr Lepage donne lecture d'un mémoire intitulé ; *Statistique médicale d'Orléans au cours des années* 1887, 1888, 1889, 1890.

Ce travail est renvoyé à la section de Médecine.

M. le Président donne connaissance de l'envoi d'un volume de M. Ch. Ploix intitulé : *Le surnaturel dans les contes populaires*.

Il lit une lettre de M. Lesage, titulaire du prix Perrot, réclamant le diplôme auquel il croit avoir droit. La société n'ayant pas l'habitude de délivrer de semblables pièces, se trouve dans l'impossibilité de donner satisfaction au désir de M. Lesage.

Des portraits de M. Collin (petit format) sont donnés aux membres présents de la société.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Etaient présents : 15 membres.

Séance du 17 *juillet* 1891.

Présidence de M. Bimbenet, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Il signale dans l'Académie des Lyncei de Rome des travaux faits en vue de dresser la carte archéologique de l'Italie.

Le Ministre invite l'Académie à publier au plutôt cette carte.

L'Académie des Lyncei mentionne la découverte de 14 nouveaux fragments d'un plan gigantesque de la ville de Rome dressé et gravé sur marbre sous le règne de Septime-Sévère.

Deux cents fragments de ce même plan avaient été entièrement recueillis.

La section de médecine s'est réunie pour examiner le travail de M. le Dr Lepage intitulé : Statistique médicale de la ville d'Orléans pour les années 1887, 1888, 1889, 1890; M. le Dr Patay lit un rapport sur le mémoire de son collègue.

M. le Dr Arqué, président de la section, demande à la société de voter l'impression de la statistique conformément aux conclusions du rapporteur.

La société se prononce en faveur de l'impresion du travail de M. le Dr Lepage et de celle du rapport du Dr Patay.

M. le Président, à l'occasion de la dernière séance de l'année adresse les quelques mots suivants dont l'insertion au procès-verbal est votée.

« L'année réglementaire est terminée, elle recommencera le 2 octobre prochain. Dans l'espace qui s'ouvre devant nous, je prends donc la liberté de souhaiter à tous de doux loisirs, une heureuse santé et au retour, des communications scientifiques et littéraires aussi intéressantes et aussi importantes que celles qui ont signalé l'année qui vient de s'écouler. »

La séance est levée à huit heures trois quarts.

Etaient présents : 23 membres.

Séance du 2 octobre 1891.

Présidence de M. Paulmier, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau la carte de visite que Mgr. l'évêque d'Orléans vient d'adresser à la société à l'occasion de la mort de M. Bimbenet, son président.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance des nombreux ouvrages reçus pendant les vacances de la société.

Nous devons noter : une lettre du secrétaire-général de la société des sciences naturelles de l'ouest de la France exprimant le désir de compter notre société au nombre des correspondantes de la sienne et d'obtenir l'échange de nos publications.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

A signaler : le programme du congrés des sociétés savantes à la Sorbonne en 1892, envoyé par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Paulmier lit une notice nécrologique sur le regretté M. Bimbenet. Cette lecture écoutée dans un religieux silence provoque d'unanimes applaudissements.

La société décide que cette notice sera publiée dans ses mémoires.

La séance est levée à neuf heures.

Etaient présents : 14 membres.

Séance du 15 *octobre* 1891.

Présidence de M. Paulmier, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire-Général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Il signale entre autres les dons faits à la société : par M. l'abbé Desnoyers d'un ouvrage intitulé : de l'Icono-

graphie de Jeanne d'Arc et par M. Huet, d'un mémoire, intitulé : Jeanne d'Arc et la musique à Orléans. Des remercîments sont votés à leurs auteurs.

M. Guerrier donne lecture de la première partie d'un mémoire intitulé : *Pomponius Lœtus et l'Académie Romaine.*

Sur la proposition de M. Desnoyers la société décide à l'unanimité qu'il y a lieu de faire graver le portrait de M. Bimbenet, son regretté Président, à l'aide d'une photographie fort ressemblante que possède la famille et qui a été faite il y a fort peu de temps.

Sur la proposition de M. Basseville, la Société pourra s'entendre à ce sujet avec la société archéologique qui a la même intention. Cette gravure sera faite à frais communs.

La séance est levée à 9 heures.

Etaient présents : 17 membres.

Séance du 6 *novembre* 1891.

Présidence de PAULMIER, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général tout en donnant connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion signale à la société quelques faits intéressants rapportés dans les mémoires « de l'Académie des Lyncei » de Rome.

Il s'agit de découvertes récemment faites dans les eaux du Tifre, au bas du « Ponte-Sixto. »

M. Guerrier continue la lecture de son travail intitulé : « *Pomponius Lœtus et l'Académie de Rome.* »

Ce mémoire est renvoyé à la section des lettres.

La séance est levée à neuf heures.

Etaient présents : 15 membres.

Séance du 20 *novembre* 1891.

Présidence de M. Paulmier, vice-président.

Le procés-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Il signale notamment le discours de rentrée prononcé par M. Escoffier substitut du procureur-général, devant la Cour d'Orléans à la date du 16 novembre 1891; ce discours traite « des crimes passionnels. »

Des remercîments sont votés au donateur.

M. l'abbé Cochard continue la lecture de son étude sur *les Juifs d'Orléans*.

La séance est levée à huit heures trois quarts.

Etaient présents : 22 membres.

Séance du 4 *décembre* 1891.

Présidence de M. Paulmier, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

M. le Président fait observer que le premier jour de l'année 1892 sera un vendredi. Il propose en conséquence de remettre la séance de ce jour au 5ᵉ vendredi dudit mois de janvier. Cette proposition est acceptée.

Sur la proposition du chef du bureau, la société décide que la prochaine séance de décembre prendra un caractère administratif. De cette manière, la société pourra procéder à l'élection du successeur de l'honorable M. Bimbenet décédé, attendu qu'à cette date sera passé le délai de trois mois qu'il est d'usage de laisser écouler entre la mort d'un membre du bureau et l'élection de son remplaçant.

M. l'abbé Desnoyers fait au nom de la section des lettres un rapport sur le mémoire de M. Guerrier intitulé : *Pomponins Lœtus et l'Académie Romaine.* »

La société sanctionne par son vote les conclusions de la section favorables à l'impression du mémoire et du rapport.

M. l'abbé Cochard continue la lecture de son mémoire intitulé : *Histoire des Juifs d'Orléans.*

La séance est levée à neuf heures.

Etaient présents : 24 membres.

Séance du 18 *décembre* 1891

Présidence de M. Paulmier, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire-général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Il mentionne également les communications écrites adressées à la Société et notamment :

1° Une pétition rédigée par la Société des agriculteurs de France, relative aux produits de l'apiculture et destinés à être signée par les membres de la société.

(Cette pièce est renvoyée à l'examen de la Commission d'agriculture.

2° Une note émanant de la Préfecture du Loiret et annonçant une distribution à prix d'argent de vignes américaines.

M. Bouchet de Molandon fait hommage à la Société de deux brochures dont il est l'auteur.

L'une contient la Biographie de M. Henry de Courmont, directeur honoraire des Beaux-Arts.

L'autre est intitulée : « *Un oncle de Jeanne d'Arc depuis quatre siècles oublié.* (Mangin de Vouthon).

Des remerciments sont votés au donateur.

M. le Préfet du Loiret fait hommage à la Société de son rapport annuel présenté au Conseil général du département du Loiret à la session d'août.

M. Dumuys fait hommage à la Société d'un petit volume récemment édité, par lui, sous le pseudonyme de Noël Guépin et tiré à 100 exem plaires seulement.

Cette publication intitulée « *Esquisses orléanaises* » est renvoyée à l'examen d'un membre de la section des lettres qui sera chargée de présenter sur elle un rapport analytique.

M. le Président déclare alors que la séance administrative est ouverte et la Société procède à l'élection de son président en remplacement de M. Bimbenet décédé.

M. Paulmier vice-président est appelé à cette haute fonction.

Le nouveau titulaire remercie aussitôt en ces termes la Compagnie de l'honneur qu'elle daigne lui faire.

« Messieurs,

« C'est avec une profonde émotion que je vous remercie de l'honneur que vous me faites en me nommant président de votre société.

« C'est un grand honneur dont j'ai lieu d'être fier, mais, comme dans toutes les médailles il y a un revers, c'est un bien périlleux honneur.

« Périlléux honneur, quand je me rappelle ceux qui ont occupé ce fauteuil avec tant de distinction, MM. de Sainte-Marie, Baguenault de Viéville et Bimbenet, dont les souvenirs sont gravés dans toutes les mémoires et qui ont laissé, dans notre société une réputation de capacité, de lettrés, de travailleurs que je ne puis vous offrir.

« Périlleux honneur, surtout quand je vois à côté et en face de moi, de si nombreux et de si savants collègues, dont beaucoup sont plus anciens que moi dans cette enceinte ; tous s'étant distingués par des travaux remarquables et qui auraient occupé avec l'autorité du savoir cette haute situation.

« C'est une lourde charge que vous m'avez imposée ; mais cette charge je l'accepte, parce que je connais votre bienveillance habituelle, et que je compte sur elle pour m'en rendre le fardeau bien léger.

« Si nous sommes divisés en plusieurs sections, l'union est parfaite entre les sections et entre tous les membres de la société. Tous nous sommes réunis dans un même sentiment d'affabilité qui rend les rapports agréables et les discussions toujours courtoises. Il semble que nous sommes membres d'une même famille et cette harmonie constitue un des grands charmes qu'on éprouve, quand on devient

membre de la Société des Sciencss, Belles-Lettres et arts et rend bien facile le rôle du président.

« Je me rassure, quand je vois que la foudre présidentielle consiste dans une petite sonnette, dont le son ne peut dominer une voix un peu forte. Je l'ai toujours vue et je suis persuadé qu'il n'y aura pas nécessité d'imposer à notre cher trésorier l'acquisition d'une grosse cloche pour dominer les orages, parce que ce n'est ni dans vos précédents, ni dans vos habitudes, ni dans vos goûts.

« Je compte sur votre bienveillance, et en échange, je vous assure de mon dévouement tout entier.

« J'aurais fini ; mais je pense que cette séance est la dernière de l'année. Permettez à votre président de profiter de ce que vous êtes réunis en si grand nombre, pour vous offrir à tous ses vœux et ses souhaits les plus sincères pour vous, les vôtres et pour la prospérité de notre société.

« Depuis la rentrée, chacune de nos séances a été utilement employée et nous avons eu le plaisir d'entendre des lectures qui feront le plus grand honneur à notre société. Puisse-t-il toujours en être ainsi!

« Hélas! l'année qui vient de s'écouler a été pour notre société une année douloureuse. Nous avons perdu quatre des nôtres, qui comptaient parmi les plus distingués et les plus vaillants. Dans quelques temps, vos sections de l'agriculture, des lettres et des sciences, vous présenteront des candidats pour combler les vides que la mort a faits parmi nous.

« Que l'année 1892, ne renouvelle pas nos deuils, qu'elle donne à tous la santé, et qu'elle rétablisse ceux qui sont éloignés de nous par la maladie. Je souhaite que nous nous retrouvions longtemps ensemble. C'est mon vœu le plus cher. »

Ces paroles étant prononcées, la Société procède à l'élection de son vice-président.

M. l'abbé Desnoyers est appelé à remplacer M. Paulmier.

M. Desnoyers remercie à son tour la société de l'honneur qu'elle vient de lui faire et s'excuse, pour ainsi dire, d'accepter ses nouvelles fonctions.

« Virgile n'a-t-il pas dès longtemps donné sous une forme poëtique, aux humains chargés d'années, le conseil de rentrer dans le calme et le repos. « *Ite domum stature venit, hesperus, ite capellœ !* »

« Mais non, son attachement à la société, son dévouement l'emportent dans son cœur sur la raison même, le nouveau titulaire acceptera ses fonctions, dût-il répéter à l'instar du gladiateur passant sous le podium du Colisée, aux pieds de l'empereur: *Moriturus vos salutat.* »

Il n'aura qu'un regret en prenant place au bureau, c'est de n'y plus trouver le sympathique secrétaire qui fut son jeune ami, Emile Davoust, cet artiste plein de talent que la mort implacable a brusquement enlevé à l'affection de tous ceux qui l'ont connu. »

Ces paroles sont accueillies avec émotion et reconnaissance par tous les membres présents, ceux-ci refusent toutefois de croire aux funestes pronostics de leur nouveau vice-président et manifestent l'espoir de le voir nommé « *ad multos annos !* »

Les élections étant achevées, la séance administrative est close et la séance ordinaire est reprise, en vertu de la déclaration qui en est faite par M. le Président.

M. Edouard de Laage de Meux donne lecture d'un mémoire intitulé : « *M. de Saint-Venant et le service spécial des Ponts et Chaussées en Sologne.* »

Ce travail est renvoyé à la section d'agriculture.

La séance est levée à neuf heures et demie.



TABLE DU TRENTIÈME VOLUME.

Orléans, Imp. Georges MICHAU et Cie



